QUARANTIÈME ANNÉE — Nº 12052 — JEUDI 27 OCTOBRE 1983

APRÈS LE DOUBLE ATTENTAT DE BEYROUTH

- *Le vice-président Bush s'est rendu au Liban.*
- *Le général Cann apporte des précisions sur le déroulement de l'opération.*

LIRE PAGE 8



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le débarquement américain sur l'île de la Grenade suscite une large réprobation dans le monde

Gesticulation

La plus puissante nation du monde envahissant l'une des plus faibles... C'est sans doute cette image qui va symboliser, pour la postérité, la peu glorieuse intervention des « marines » à la Grenade. Et c'est pour celà que, toute morale mise à part, cette équipée constitue une faute politique grave.

Depuis longtemps, certes, les Etats-Unis s'inquiétaient de l'évolution du régime de la Grenade et de la construction dans cette île, avec l'aide d'une main-d'œuvre cubaine, d'un aéroport à capacité stratégique. Mais ce régime, avec lequel Washington avait refusé tout accommodement au printemps dernier, était en pleine décomposition depuis une quinzaine de jours. Dire qu'il présentait une menace sérieuse pour la sécurité des Etats-Unis n'est pas sérieux. De même, dire que les ressortissants étrangers vivant à la Grenade étaient menacés dans leur vie ne paraît pas non plus fondé, à en juger par les témoignages disponibles.

Non, c'est ailleurs qu'il faut rechercher les vraies raisons de l'intervention américaine. On peut en distinguer deux, et toutes les deux relèvent de ce qu'on appelle « gesticulation » dans le jargon des stratèges.

L'invasion de la Grenade est d'abord destinée à la consommation régionale, si l'on peut dire. Elle s'adresse à Cuba, au Nicaragua, aux guérilleros du Salvador et veut signifier que Washington ne tolérera plus d'exportation de la révolution, de contamination idéologique. Reste à savoir comment le message sera accueilli. Il est probable qu'il sera pris comme une nouvelle preuve de l'impossibilité qu'il y a à négocier avec Washington et qu'il sonnera le glas des efforts pourtant modestes déployés par le groupe de Contadora pour trouver une solution à la crise salvadorienne. En exacerbant les réflexes nationalistes et « anti-yankees » au Nicaragua, l'« opération Grenade » n'affaiblira pas, mais renforcera au contraire le régime sandiniste.

C'est sans doute cette analyse qu'a faite Mme Thatcher, pourtant peu suspecte de progressisme, pour déconseiller à M. Reagan sa démonstration de force. Elle n'a pas été davantage écoutée que le premier ministre, pourtant pro-américain, de la Jamaïque, M. Seaga.

Car M. Reagan a voulu faire d'une pierre deux coups : non content d'utiliser les luttes entre les dirigeants de la Grenade pour lancer un avertissement aux autres émules de M. Fidel Castro dans la région, il a cru pouvoir envoyer aussi un message à Moscou. Tout indique en effet que c'est pour « venger » les « marines » morts à Beyrouth que le président américain a décidé de franchir le pas et de faire appliquer des plans prêts de longue date. Mais, là encore, le message est ambigu, car il revient à reconnaître que les Etats-Unis ne peuvent rien faire au Liban. Comme l'a fait remarquer un sénateur américain en apprenant l'invasion de la Grenade, « on gagne les guerres qu'on peut gagner »...

Les ennemis des Etats-Unis ne seront pas les seuls à exploiter l'équipée de la Grenade. Pour peu qu'il se confirme que les « marines » américains ont subi là aussi des pertes, le courant isolationniste sera renforcé aux Etats-Unis, et M. Reagan se heurtera à une opposition encore plus vive au Congrès pour poursuivre sa politique au Liban. Un beau gâchis, on le voit, même de son point de vue. « La force au service de la paix », promettait M. Reagan pendant sa campagne électorale. Ce serait plutôt aujourd'hui la force au service du dérisoire, avec tous les dangers de dérapage que ce genre de gesticulation implique.

M. Reagan affirme que « les États-Unis n'avaient d'autre choix que d'agir fermement et de manière décidée »

De notre correspondant

Washington. – Le dessein, l'occasion et la nécessité ont tous trois contribué à la décision de M. Reagan de faire débarquer mardi 25 octobre quelque mille cinq cents fusiliers marins à la Grenade.

Le dessein, le président l'avait depuis qu'il a pris ses fonctions. Tout autant que ceux des sandinistes nicaraguayens et de M. Castro, le régime « progressiste » mis en place en 1979 par Maurice Bishop lui était insupportable. Il avait, à ses yeux, fait de la Grenade le troisième pion de l'Union soviétique dans la région. Pis, les dirigeants grenadiens avaient entrepris, avec l'aide de Cuba, de construire un aéroport doté de pistes considérées comme trop longues pour les seuls besoins des avions de tourisme. Loin derrière les sandinistes sur la liste des priorités, ce régime était pourtant à éliminer. Il ne fallait que l'occasion pour le faire – politique et non pas militaire, tant le rapport des forces se passe de commentaires, – et Washington n'a même pas eu besoin de la susciter : elle lui a été offerte par le coup d'État qui a abouti, le 19 octobre dernier, après cinq jours de troubles, au meurtre du premier ministre, Maurice Bishop, et à la prise du pouvoir par une équipe militaire supposée plus pro-cubaine encore.

La base de ce nouveau pouvoir était fragile et sa légitimité au moins discutable. Plus d'un millier de ressortissants américains, dont la moitié sont des étudiants en médecine, vivent dans l'île. Les États-Unis peuvent – comme l'a fait après coup, mardi, au cours d'une conférence de presse, le secrétaire d'État, M. Shultz – invoquer pour intervenir, la sécurité de leurs citoyens, *« l'atmosphère de violente incertitude »* et le *« vide politique et l'absence totale d'autorité »* marquant la situation dans l'île.

Dès le 20 octobre, a indiqué mardi M. Shultz devant les journalistes, M. Reagan décide, près avoir fait examiner la situation par le vice-président, M. George Bush, de détourner vers la Grenade des unités navales en route vers le Liban. Le lendemain, la situation est toujours suivie de près, et des contacts diplomatiques sont entrepris dans les pays des Caraïbes. Samedi, six des sept Etats de l'Organisation des pays des Caraïbes orientales (Grenade est le septième) demandent aux Etats-Unis de ne pas rester indifférents à l'évolution de la Grenade. Parallèlement, les chefs de gouvernement des pays membres de la Communauté économique des Caraïbes anglophones, réunis pendant le week-end à Port-of-Spain (Trinité), décident des sanctions économiques contre la Grenade et envisagent – sans conclure – une intervention militaire.

Tout est en place, mais la décision n'est peut-être pas encore totalement arrêtée quand survient, dimanche au milieu de la nuit, heure des Etats-Unis, la nécessité de trouver un moyen de laver l'affront de Beyrouth.

Sauf hausser le ton et affirmer sa détermination de ne pas céder au terrorisme, M. Reagan ne peut rien faire au Liban pour riposter au massacre (on en est maintenant, bilan toujours provisoire, à deux cent seize morts) de ses « marines ». Les Etats-Unis ont, en revanche, la possibilité, tout près de chez eux, par une opération déjà étudiée, *a priori* sans grand risque et souhaitée de longue date, de montrer qu'ils sont décidés à ne rien céder à l'U.R.S.S. et qu'ils ne craignent pas de recourir à la force pure.

La seconde réunion, dimanche, du Conseil national de sécurité, indique M. Schultz, est consacrée non pas au Liban, comme on l'avait laissé croire, mais à la Grenade. L'intervention dans l'île est-elle destinée à envoyer un « message » au Kremlin ? demande-t-on au secrétaire d'État. Non, répond-il, avant d'ajouter : *« Ceux qui voulaient recevoir un message l'ont reçu. »*

Lundi, le Pentagone vérifie ses plans. A 18 heures (23 heures à Paris), le président signe les ordres nécessaires et l'opération se met en route.

M. Reagan s'était fait élire contre M. Carter en prônant *« la paix par la force »*. Ce n'était qu'un slogan électoral. Il y croit. Il considère que le meilleur moyen de contenir la puissance soviétique n'est pas le compromis mais la démonstration de forces militaire et politique qui, seule, pourrait conduire Moscou à des accords dont le Kremlin ne serait pas le seul bénéficiaire.

Blessé et humilié au Liban, M. Reagan ne voit donc qu'avantages à répondre dans les Caraïbes et le fait – même si les risques sont nombreux.

Le premier bilan diffusé mardi soir ne faisait état que de deux morts et vingt-trois blessés parmi les soldats américains et d'un hélicoptère *« immobilisé au sol »*. Les pertes pourraient cependant être plus nombreuses et l'on verrait alors à la télévision pleurer deux groupes de familles, celles de « marines » de Beyrouth et celles des morts de la Grenade.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

Le dérapage

LE raisonnement par analogie n'est jamais satisfaisant et il lui arrive de déboucher sur des conclusions sans rapport avec la réalité. Aussi convient-il de se méfier des assimilations simplistes. L'intervention américaine dans l'île de la Grenade n'est pas exactement comparable à celle des Soviétiques en Tchécoslovaquie ou en Afghanistan. Les conditions de sa préparation, la conjoncture, le poids géographique, démographique et stratégique des Caraïbes, de l'Europe centrale et de l'Asie centrale, constituent autant, sinon plus, de traits distinctifs que de points de rapprochement entre ces différents types d'opérations éloignées dans le temps et dans l'espace. La recherche systématique de similitudes devrait prendre en compte d'autres interventions militaires, en Afrique par exemple, qui ne s'inscriraient pas davantage dans un schéma commun.

Les Etats-Unis ont, avec le concours symbolique de plusieurs Etats des Caraïbes, dépêché des troupes à la Grenade pour – disent-ils – protéger les ressortissants étrangers et *« restaurer la démocratie »* dans ce microcosme déchiré par une révolution locale et une surenchère à gauche. Or, les raisons invoquées n'apparaissent pas acceptables. La première ne correspond pas à la réalité des faits car si le changement de pouvoir a été sanglant il n'a pas menacé les ressortissants américains. Quant à la seconde, il est permis d'en douter, eu égard aux *« démocraties »* que les Etats-Unis admettent et protègent dans leur zone d'influence.

Plus simplement, le régime qui s'installait si près d'eux ne leur convenait pas et, du reste, il inquiétait, pour des raisons différentes, plusieurs Etats de la région. A l'échelle de Gulliver et de Lilliput, il n'était pas menaçant en soi. Il aurait été porteur de plus graves menaces s'il avait dû servir de base militaire à un autre géant. Tel n'était pas le cas, et les Etats-Unis auraient eu les moyens de contrôler et de mettre un terme à cette tentation si elle était clairement apparue.

En choisissant d'intervenir par anticipation contre un risque présumé, ils laissent supposer qu'ils ont d'autres motivations qu'au demeurant ils ne cachent guère. Elles ne sont pas davantage acceptables.

L'intervention aux Caraïbes, si elle répond, comme on nous le dit, à l'attentat de Beyrouth, semble confirmer une nouvelle théorie stratégique dans l'affrontement Est-Ouest. Une théorie suivant laquelle les Etats-Unis ne répliqueraient pas nécessairement au même endroit et de la même façon aux coups qui leur sont portés.

Cette conception enlève de sa rationalité au mécanisme, déjà inquiétant, de l'escalade des sanctions entre les deux blocs. Si elle s'instaurait durablement, elle masquerait mal certaines faiblesses et servirait encore plus mal d'alibi. Elle jetterait une suspicion sur toutes les interventions américaines et compromettrait ceux qui s'y trouveraient associés. A terme, elle ruinerait toute confiance dans les engagements pris par les États-Unis.

La politique du président Reagan dérape de manière grave en oubliant que le progrès des sociétés démocratiques – bien des westerns nous l'ont naïvement montré – suppose que les shérifs ne soient pas des juges et que la justice ne sanctionne pas par personne interposée.

A. L.

AU JOUR LE JOUR

Solutions

C'est le désordre dans votre localité, l'anarchie dans votre canton, l'autorité est bafouée, les voisins sont menaçants ? N'ayez crainte : deux solutions s'offrent à vous.

Vous pouvez, au nom de l'internationalisme prolétarien, faire appel à l'armée rouge. Ou, au nom de la loi et de l'ordre, aux « marines ». Choisissez.

BRUNO FRAPPAT.

M. Mitterrand en Tunisie

« Il convient de passer à une nouvelle étape de la coopération »

nous déclare M. Mzali, premier ministre

M. François Mitterrand se rend en Tunisie jeudi 27 octobre pour une visite officielle de trois jours. A la veille de son arrivée, le premier ministre tunisien, M. Mohamed Mzali, a défini pour *le Monde* la conception qu'il se fait de ce que devrait être, vingt-sept ans après l'indépendance, la coopération entre Paris et Tunis à laquelle il souhaite donner *« un plus large contenu et de plus solides assises »*.

« En dépit de la multiplication des échanges de visites ministérielles entre Paris et Tunis depuis mai 1981, la coopération franco-tunisienne semble marquer le pas et les relations, tout en demeurant « exemplaires et privilégiées », *selon l'expression consacrée, suscitent dans votre pays un certain désenchantement. Qu'en est-il ?*

– « Les contacts se déroulent à tous les niveaux et sur tous les problèmes communs. Leur ton et leur qualité sont ceux qu'emploient des pays conscients de leurs responsabilités.

Propos recueillis par PAUL BALTA et MICHEL DEURE

(Lire la suite page 11.)

Lire la première partie de notre supplément
LA TUNISIE OU L'ART DE RESTER SOI-MÊME
PAGES 19 A 21

Avant le congrès du P.S.

LIRE PAGE 2

L'avant-garde et l'armée
par MAURICE DUVERGER

Pour une autre rigueur
par PIERRE URI

La crise : un défi pour les socialistes
par JEAN-PIERRE WORMS et JOSEPH MENGA

Trois « chaînes » de plus à la télévision

Le gouvernement autorise Canal Plus et T.V. 5
Des programmes supplémentaires seront réservés aux associations, aux professions et aux entreprises

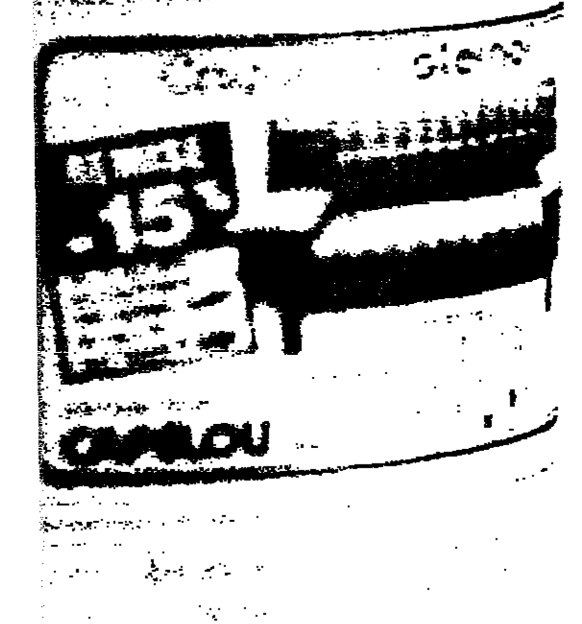
« La France et son gouvernement ont la joie de vous faire part de la naissance de trois petits enfants de la télévision. » Par ce faire-part groupé, le secrétaire d'État chargé des techniques de la communication a voulu frapper l'opinion publique et démontrer à tous les détracteurs du gouvernement la cohérence politique et économique du développement qu'il veut favoriser dans ce secteur.

Plus de « neige » sur l'écran, plus de mires, plus de programmation parcimonieuse. Les réseaux hertziens vont déborder d'images, de messages. Canal Plus, d'abord, la super-chaîne, celle du marketing télévisuel, chargée de séduire en permanence le téléspectateur, de lui en donner « toujours plus ». La Régie française des espaces (R.F.E.), ensuite, ou la télévision du droit à l'expression, le canal de la France institutionnelle et associative, des affinités et des réseaux professionnels. T.V. 5, enfin, première étape de la contre-offensive francophone sur le marché européen, la télévision de la présence française, du rayonnement culturel, de l'exportation.

Séduisant, certes. Mais cette cohérence résistera-t-elle à l'épreuve des faits ? A ceux qui s'inquiétaient de voir un gouvernement socialiste lancer une télévision payante, facteur de discrimination sociale, M. Fillioud répond par la création de R.F.E. Le projet reprend une bonne part du rapport Dahan sur la quatrième chaîne et répond à la volonté exprimée par le président de la République de voir naître une télévision éducative et culturelle. Gageons qu'il ne s'agit pas seulement de calmer le CERES à quelques jours du congrès de Bourg-en-Bresse. Mais, confinée dans les créneaux de faible écoute, cette « chaîne » de communication sociale trouvera-t-elle son public ?

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire la suite page 32.)



Le Monde

idées

Avant le congrès du P.S.

Le congrès du parti socialiste s'ouvre vendredi à Bourg-en-Bresse. Maurice Duverger pense que l'idéologie socialiste est à réinventer et que les prochaines discussions pourraient déblayer le terrain. En attendant, Jean-Pierre Worms et Joseph Menga demandent que la politique de rigueur soit assumée par l'ensemble du corps social, Pierre Uri estimant, de son côté, qu'une « autre rigueur » que celle qui est proposée pourrait être défendue.

L'avant-garde et l'armée

par MAURICE DUVERGER

LE congrès de Bourg-en-Bresse sera-t-il centré sur les *militants du parti socialiste ou* sur ses électeurs ? L'avenir de la gauche dépend probablement de la réponse à cette question. *En théorie*, les premiers reflètent les aspirations des seconds. En pratique, le gros de l'armée traîne les pieds d'ordinaire et ne suit l'avant-garde qu'avec prudence, voire réticence. Tous les pays connaissent ce *décalage*. Mais il est plus grand dans le nôtre qu'ailleurs, pour deux raisons : nos socialistes sont à la fois moins nombreux et plus doctrinaires.

Avec 250 000 adhérents pour 9 400 000 électeurs, le P.S. se situe loin derrière ses grands congénères européens. Chez nous, seulement 1 électeur socialiste sur 38 est membre du parti, contre 1 sur 16 en République fédérale, 1 sur 3 à Vienne et 1 sur 2 à Stockholm. Par rapport à la population, les écarts sont aussi sensibles. On trouve 1 adhérent socialiste sur 215 Français, 62 Allemands, 11 Autrichiens et 7 Suédois.

Jamais dans son histoire le parti n'a été aussi réduit en France par rapport à la masse qui vote pour lui. Avec 200 000 adhérents pour 1 950 000 électeurs, la S.F.I.O. comptait en 1936 plus de 1 adhérent pour 10 électeurs. La proportion était la même lors des premières législatives de la Quatrième République, avec 350 000 adhérents pour 3 400 000 électeurs en 1946. Deux ans après la victoire du Front populaire, c'est-à-dire dans le même délai qui nous sépare de la victoire de François Mitterrand les socialistes *avaient profité d'une forte augmentation* de leur effectif, le portant à 275 000 adhérents, soit 1 pour 7 électeurs. Depuis 1984, le P.S. est resté stable au contraire, et ses *militants sont plus* de cinq fois moins nombreux qu'en 1938 par rapport à ses électeurs. Même si l'on tient compte du vote des *femmes, qui* fausse un peu la comparaison, cette baisse est considérable.

L'exiguïté du noyau socialiste français explique en partie sa *deuxième différence* avec les grands partis frères : l'importance de l'idéologie. L'empirisme des *social-démocraties nordiques ne tient pas* aux tempéraments nationaux, comme on le croit trop souvent. Les principaux *doctrinaires du socialisme*, dont Marx et Engels, n'étaient pas des Méridionaux. Plus *une organisation est réduite*, plus elle tend à s'éloigner des problèmes quotidiens et à développer des projets théoriques. L'isolement par rapport aux syndicats joue également un rôle notable dans ce domaine. Etroitement liés à des mouvements ouvriers très puissants, les partis socialistes suédois, allemand, autrichien, anglais, sont obligés de s'occuper de réformes concrètes, même lorsqu'ils restent dans l'opposition. Coupé des travailleurs, le parti socialiste français est forcé de privilégier les luttes électorales et les combats doctrinaux. La concurrence avec les communistes le pousse également à chasser sur les terrains des systèmes de pensée.

Son aptitude à la construction doctrinale pourrait devenir un avan*tage si elle s'exerçait en fonction* de la société présente au lieu de rester empêtrée dans les discours du passé, qui apparaissent de plus en plus irréels. La dénonciation rituelle du capitalisme ne fait plus recette quand la crise qu'il subit le montre *nettement supérieur* au collectivisme, malgré tout. La référence à Marx n'impressionne plus personne *quand ceux qui se réclament de lui* demeurent enlisés dans de mornes dictatures. Les chansons les plus vieilles sont encore *plus* dévalorisées : les histoires de laïcité font tout à fait rétro, et n'intéressent plus que *quelques* groupes de pression. A travers ces rabâchages, le mot de socialisme ne signifie plus grand-chose aujourd'hui.

L'idéologie socialiste est à réinventer. Une *tâche si grande* ne peut s'accomplir dans les discussions d'un congrès. Du moins pourraient-elles commencer à déblayer le terrain, si les militants prenaient conscience de la nécessité d'une telle entreprise. Elle les obligerait à rénover de fond en comble leur vocabulaire et leur pensée.

A *Bourg-en-Bresse*, on proclamera sans doute que la politique de rigueur actuelle est seulement un moyen de traverser une phase difficile et inéluctable, et qu'elle devra être suivie par une politique proprement socialiste. On aura raison. Mais on paralyserait le parti en définissant celle-ci d'après les projets anciens ou certaines réformes en cours. De telles perspectives réjouiraient peut-être la majorité des congressistes. Elles les couperaient sûrement de *la* majorité des électeurs qui ont porté le P.S. au pouvoir. Les avant-gardes qui oublient *le gros de la troupe condamnent* les armées à la défaite.

La crise : un défi pour les socialistes

par JEAN-PIERRE WORMS et JOSEPH MENGA (*)

UNE « crise » ? Plutôt une mutation. Tout indique qu'il s'agit d'un véritable basculement historique. Un autre monde naît dont on discerne mal les contours. *La seule certitude* : rien ne sera comme avant. Nouvelles technologies qui bouleverseront les processus *de production et de communication sociale* ; épuisement des produits et des marchés qui ont tiré la croissance depuis la seconde révolution industrielle ; explosion de la démographie mondiale ; déplacement du centre du monde de la zone *atlantique à la zone pacifique*.

Tous les principes régulateurs de nos sociétés et de l'ordre du monde *sont atteints : les échanges commerciaux* et monétaires ; les modèles d'organisation du travail et de la vie collective — notamment de l'habitat, de l'éducation et de la protection sociale ; les rapports humains les plus quotidiens comme les plus fondamentaux. *Bref*, le système de valeurs qui fonde ce qu'on appelle une civilisation.

De tels bouleversements sont *lourds de périls*. Surtout quand ils s'accompagnent de l'accroissement des écarts de développement et des *risques de famine*, de la prolifération des armements et des technologies nucléaires, de la montée de l'irrationnel et des messianismes religieux.

Ces enjeux devraient être au centre du débat politique. Parce qu'ils échappent au champ des décisions nationales, ils en sont pratiquement absents. Chacun le sent et s'en enquiète. Cette inquiétude aussi est porteuse de graves dangers pour la démocratie : perte de crédibilité, voire légitimité, du discours politique ; replis nationalistes et corporatistes ; refus des solidarités et révoltes contre l'impôt ; montée de l'intolérance et du racisme...

Tel est le contexte quand les socialistes exercent le pouvoir, avec une garantie de durée, pour la pre*mière fois de leur histoire*.

A mi-mandat, il est temps de faire le point. Sans complaisance, lucidement, franchement, courageusement. *Le congrès de Bourg-en-Bresse* sera la seule occasion d'un débat approfondi. Le pays, *désemparé, l'attend*. Il ne se contentera pas de fausses certitudes, d'habiletés de langage, de consensus d'opportunité. Mené librement, ce débat fera éclater les anciennes solidarités d'origine ; il les traverse toutes. Est-ce pour cela que les dirigeants des trois « courants » majoritaires se sont réunis pour l'étouffer ?

Ce débat est pourtant nécessaire pour situer les choix que le prochain congrès socialiste doit faire pour les deux *années à venir*. Dans ce contexte d'incertitudes et de périls, les priorités gouvernementales nous semblent incontournables : échapper aux risques de dépendance économique, préserver une marge d'autonomie suffisante pour maîtriser le *devenir national*... et cela sans recourir aux facilités trompeuses du protectionnisme. Cela impose des *disciplines. Elles ont nom la rigueur*.

Une politique de rigueur ne peut réussir si elle n'est assumée par l'ensemble du corps social. L'effort demandé doit donc être justement réparti, mais surtout ses objectifs et ses moyens doivent être lisibles et *mobilisateurs*.

Il aura fallu l'intervention du président de la République à la télévision pour qu'enfin certaines vérités premières deviennent vérités officielles pour tous les socialistes, pour que ceux qui, comme nous, répètent depuis *des mois qu'il faut* savoir assumer la rigueur ne soient plus traités de masochistes droitiers ou d'idéalistes à la recherche de l'innocence...

Mais assumer la rigueur ne définit pas une politique. Y a-t-il, pour les socialistes, un bon usage de la rigueur ?

Nous le pensons, et c'est le sens *de notre démarche*, d'autant plus que nous voyons se multiplier les initiatives pour animer une transformation sociale profonde, adaptée à la nouvelle « donne » : partage du travail, développement local autocentré, économie sociale, nouvelles *solidarités, insertion sociale et pro*fessionnelle des jeunes, ouverture de l'école...

(*) MM. Jean-Pierre Worms, député socialiste de Saône-et-Loire, et Joseph Menga, député socialiste de Seine-Maritime, sont signataires de la *motion 3* élaborée dans la perspective du congrès du P.S.

Pour une autre rigueur

par PIERRE URI

Un petit groupe d'économistes appartenant à toutes les anciennes tendances du parti socialiste se sont réunis autour de l'auteur pour tenter d'offrir au parti et au gouvernement une ligne d'action. On trouvera ici *sous sa signature* le résumé du document qui traduit un effort collectif.

LA rigueur ne devrait pas définir une forme particulière de politique. Elle est inséparable de toute gestion : il faut ajuster les moyens aux fins, et les objectifs aux contraintes. Même les réformes ne s'en passent pas. Appliquée dès le départ, elle aurait évité le renversement d'une reprise par le pouvoir d'achat à une reprise sur le pouvoir d'achat. Que la hausse des prix et le déficit extérieur appellent une action *résolue de rééquilibre, nul ne le* conteste. En ce sens aucune autre politique n'est possible : soit. Le débat socialiste doit-il se ramener à l'alternative de poursuivre les méthodes actuelles, en fondant sur de fragiles indices l'attente d'un rééquilibre et l'espoir qu'il débouche un jour sur la réexpansion, ou de prôner, à la faveur d'une dévaluation plus profonde et de protections suffisamment étendues, un retour à la croissance ? Il y a une troisième voie : non pas une *autre politique, mais une autre rigueur*.

Le déficit extérieur se réduit. Encore faut-il se demander comment. Les exportations se sont nettement accrues : les ajustements monétaires *ont fini par réussir. Ce qui se* contracte à l'importation, ce sont moins les biens de consommation *que les équipements : symptôme de* la baisse de l'investissement qui compromet l'avenir. Une stratégie offensive comporte deux directions.

Des regroupements d'entreprises pour l'exportation et l'appui du réseau largement internationalisé des banques françaises élargiraient le nombre des exportateurs. La France doit prendre l'initiative d'une attaque contre les protectionnismes des autres. Le libre-échange ne doit pas être la propagation de la déflation et le vol des emplois.

L'équilibre extérieur ne tiendra que si l'inflation peut être rapidement arrêtée. Les échecs se sont succédé faute d'une explication claire sur ce qui fonde le pouvoir d'achat : il est constitué par la production, l'excédent des importations qui s'y ajoute n'est pas longtemps tenable. On ne peut compenser par des hausses de revenus nominaux ni celles des prix d'importation, ni celles des impôts, ni celles des cotisations sociales. Ce qui va à l'étranger, aux dépenses publiques, aux bénéficiaires de presta*tions ne peut être distribué deux fois*.

Faute de cette distinction il ne reste, comme dans d'autres pays, que les restrictions qui ne limitent la hausse des prix que par la stagnation. L'autre méthode, c'est la politique de la répartition annoncée par le président de la République dans sa conférence de presse de 1982 : elle est autre chose qu'une politique des revenus qui n'a jamais été qu'une politique déguisée des salaires. Elle *confronte en termes réels les ressources* disponibles, les besoins considérés comme prioritaires, les *demandes sur lesquelles peut être repris* ce qui excède les ressources. Ses intruments, c'est une information des consommateurs sur les écarts de prix *d'un point à un autre ou d'un stade à* un autre, le dialogue avec les organisations syndicales ou agricoles sur la base du tableau d'ensemble, le maniement des dépenses et des recettes publiques.

L'austérité rendue nécessaire par l'endettement et par l'environnement défavorable peut être d'autant moins sévère que la balance sera redressée vers le haut, d'autant plus efficace qu'elle sera mieux expliquée, d'autant mieux acceptée qu'elle sera mieux répartie.

Du côté du fisc

Ce n'est pas la pression fiscale globale, c'est la mauvaise distribution de la charge qui fait problème. Les prélèvements ne doivent pas être rapportés au seul produit national : les revenus de transfert, quand ils *sont dépensés, participent aussi* aux impôts indirects et aux cotisations sociales répercutés dans les prix. Mais faute de lutte efficace contre les privilèges et la fraude, il ne restait qu'à accroître sur les seuls revenus connus des taux qui peuvent devenir insupportables. C'est une erreur à la fois économique et politique.

S'il est trop tard pour appliquer l'ensemble de la réforme fiscale qui avait été préparée, de vastes ressources peuvent encore être trouvées. Le salaire fiscal a éliminé pour l'impôt sur le revenu la différence entre le travail et les autres activités *professionnelles ; l'impôt sur la fortune* pouvait constituer une autre méthode de différenciation comme dans beaucoup de pays industrialisés. L'exonération de l'outil de travail, les bénéfices traités comme salaires à l'impôt d'Etat et non à la taxe professionnelle aboutissent à ce que les patrons soient moins taxés que *leurs* travailleurs. La lutte contre *la* fraude, ce doit être l'incitation donnée à tous les clients de réclamer des *factures, par des dispositions concernant* l'aménagement du logement et les garanties dont devraient s'ac*compagner toute réparation ou toute* vente de biens durables.

Le discours sur les charges doit être clarifié. Globalement, ce que verse le secteur productif constitue aussi les moyens d'acheter ses produits. Mais l'industrie est surchargée, à la taxe professionnelle en faveur du petit commerce et au régime général pour subventionner les indépendants et l'agriculture. La concentration des cotisations sociales sur les petits sa*laires écrase les industries de bas de* gamme, entrave l'embauche des jeunes, réclame aux cadres moins *qu'ils reçoivent du fait d'une plus* longue espérance de vie. C'est là qu'il faut leur réclamer leur dû, non à l'impôt plus que leur dû. Et *la fiscalité* aggrave les écarts dans la concurrence en réservant aux entreprises bénéficiaires les incitations à l'investissement et les allégements sur les taux d'intérêt par la déductibilité.

Le fossé entre la ligne directe et les autres aux droits de succession, le niveau prohibitif des droits de mutation à titre onéreux empêchent *la* reprise des entreprises par les plus capables. La dotation de fonctionnement *aux collectivités locales* continue de favoriser les plus prospères et condamne les plus pauvres aux taux *d'impôt les plus élevés qui les appauvrissent* encore. Le réglage du crédit par l'encadrement et le recours au *marché monétaire entraînent des discriminations* et un renchérissement. L'agriculture ne gagne d'argent que sur les produits en excédent. Les différences dans les obligations imposées aux modes de transport en concurrence creusent le déficit des chemins de fer.

L'Etat a emprunté pour le financement *de l'UNEDIC ou de la retraite à* soixante ans : il alourdira par le service de cette dette des charges qui *d'elles-mêmes iront croissant*. Il vaudrait mieux qu'il use de son pouvoir de transformer des fonds d'emprunt en fonds propres pour les entreprises qui relèvent de lui.

De nouvelles politiques appellent de nouvelles techniques. La contraction entre les orientations choisies et la poursuite de procédés hérités d'une administration conservatrice est à l'origine des difficultés où le pays se débat. Il est temps de mettre en jeu les outils qui concilieraient la productivité avec l'emploi, la croissance avec la stabilité, l'efficacité avec la justice.

LU

« LES PRÉTENDANTS », d'Alain Duhamel

« Sans préjugé conscient »

LES Français demandent trop à leurs hommes politiques. De cette réflexion sur un métier qui, plus que d'autres, impose d'assumer des risques, M. Jean Serisé avait tiré l'idée — à contre-courant de la pensée dominante volontiers antipoliticienne — que les hommes politiques méritent in*dulgence* et *compréhension. Nul* doute qu'Alain Duhamel soit de ceux qui éprouvent indulgence et compréhension pour les *prétendants*. Curieux titre, au demeurant, pour un ouvrage qui ne se limite pas à « ceux qui montent », mais qui passe en revue l'ensemble du personnel politique français, du moins les cinquante qui comptent.

Cinquante portraits donc, plaisants, alertes, qui justifient le succès de ce livre écrit, selon l'auteur, « *sans préjugé conscient* ». Le classement retenu facilite la lecture. On trouve d'abord les bonapartistes, traduisez les chiraquiens, puis les orléanistes, c'est-à-dire les giscardiens, selon un schéma cher à M. René Rémond ; puis viennent les « recours », catégorie qui regroupe les francs-tireurs de l'opposition (Mmes Veil et Garaud, MM. Chaban-Delmas et Peyrefitte) *ou d'« ailleurs »* (M. Jobert) ; les communistes sont, pour Alain Duhamel, les « *protestataires* ».

Les socialistes sont fort logiquement classés en plusieurs camps. Celui des héritiers comprend MM. Mauroy, Bérégovoy, Fabius, Jospin et... curieusement Mme Cresson.

Viennent alors les « jacobins », espèce dont la gauche n'a pas le monopole, mais qui est fortement représentée dans un pouvoir qui se flatte pourtant d'avoir accompli, avec la décentralisation, la plus grande réforme institutionnelle depuis 1875 ! De leurs rangs, rappelle Alain Duhamel, sont venues les critiques les plus vives contre la ligue Mauroy-Delors.

Cette simple notation permet de cerner les qualités — le respect des faits — mais aussi les défauts de l'ouvrage, ou plutôt les frustrations qu'il engendre. Car on aimerait qu'à ce stade Alain Duhamel aille plus loin et se demande pourquoi les critiques, *non peut-être les plus vives* mais les plus déstabilisatrices, sont venues de ce côté-là, pourtant réputé mitterrandiste.

On ne trouvera que rarement la réponse dans le tempérament de ces jacobins qui se montrent si volontiers intransigeants. Peut-être faudrait-il, ce qu'Alain Duhamel ne fait pas, chercher cette réponse du côté de la « méthode Mitterrand » elle-même. Cette méthode qui consiste à répartir les rôles, à envoyer tel ou tel sur tel ou tel créneau : ainsi M. Mermaz est-il préposé à la dénonciation des « factieux » en tout *genre*. Cette *même* méthode qui a toujours consisté, pour le premier secrétaire, à tenir les généraux du parti socialiste en respect en jouant de leurs divisions. Ces derniers ont cru pouvoir, au moins pendant un temps, reproduire en toute impunité des comportements qui prévalaient avant mai 1981.

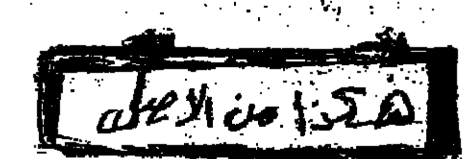
Alain Duhamel pèche-t-il par excès de précaution ? Certainement pas. D'une part, parce que son propos était, au départ, limité précisément à la personnalité de ses cobayes ; d'autre part, parce que l'auteur n'hésite pas à ramer à contre-courant, comme en témoigne le portrait qu'il fait de M. Pierre Mauroy. Il fait justice d'une légende, trop longtemps entretenue dans les rangs des « mitterrandistes » et que reprend aujourd'hui *l'opposition*, selon laquelle le maire de Lille serait un homme « *un peu trop simple, dépourvu d'envergure et de caractère* ». Il ne devient pas pour autant, sous la plume d'Alain Duhamel, une sorte de surhomme méconnu.

Ces jugements pondérés, bien dans la ligne du « *balancement circonspect* » cher aux élèves et aux professeurs (dont il fait partie) de Sciences-Po, traduisent certes un jugement globalement positif sur la classe politique mais ne sont pas exempts de poivre. Mine de rien, il en a mis pas mal dans le portrait de M. Michel Rocard, cet « *espoir perpétuel* » classé avec MM. Delors, Badinter et Cot parmi les « sociaux-démocrates ».

Mais ce style a ses vertus : celle, par exemple, de nous faire saisir en deux phrases l'enjeu de toute une vie : « *En accédant au pouvoir suprême, François Mitterrand a réussi son destin*, écrit-il ; *il lui sera plus difficile d'accomplir son dessein.* »

JEAN-MARIE COLOMBANI.

★ *Les Prétendants*. Gallimard, 274 pages, 68 F.



Le Monde

étranger

L'INTERVENTION AMÉRICAINE DANS L'ILE DE LA GRENADE

La résistance a été plus forte que prévu

La situation dans l'île antillaise anglophone de la Grenade, où mille cinq cents fusiliers-marins américains ont débarqué mardi, était encore assez confuse ce mercredi 26 octobre en fin de matinée. Les communications téléphoniques demeuraient suspendues et les journalistes n'avaient toujours pas reçu l'autorisation de se rendre sur place, tandis que le Pentagone se refusait à dresser un bilan des pertes des deux côtés. Il semble que les forces américaines aient rencontré une résistance plus forte que prévue et que les combats continuent.

Selon la chaîne de télévision N.B.C., il y aurait déjà eu deux tués et vingt-trois blessés chez les Américains, alors que les Cubains auraient eu six à douze tués, et deux cents prisonniers. Ce sont les techniciens cubains, au nombre de plusieurs centaines, occupés à la construction de l'aéroport de Pointe-Saline, qui ont apparemment opposé la plus vive résistance. M. Reagan a reconnu, sans donner de chiffres, qu'il y avait des pertes en vies humaines du côté américain. Le bilan de sept cents morts parmi la population civile, avancé par le représentant adjoint de la Grenade à l'ONU, et répété par le porte-parole de l'ambassade de la Grenade à Moscou, n'est corroboré par aucune autre source.

Le débarquement a commencé mardi vers 6 heures du matin (11 heures à Paris). Cinq cents « marines » ont été déposés par hélicoptère dans le nord de l'île, où ils ont pris le contrôle du petit aéroport de Pearls. Mille parachutistes ont été largués au même moment dans le sud pour s'emparer de l'aéroport en construction de Pointe-Saline, où se trouvaient la plupart des Cubains, dont un certain nombre étaient armés.

Les trois cents soldats venant de la Barbade, de la Jamaïque, de la Dominique, d'Antigua, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent sont arrivés plus tard et ont été disséminés sur plusieurs théâtres d'opération. Une flottille de onze navires américains a participé aux opérations au large de la Grenade, a indiqué le Pentagone. Au porte-avions *Independence*, avec soixante-dix appareils à bord et ses cinq bâtiments d'escorte, est venu s'ajouter une unité navale amphibie de cinq navires.

Selon la radio Caracol de Bogota (Colombie), le général Hudson Austin, qui avait pris le pouvoir à la Grenade après l'assassinat le 19 octobre du premier ministre, M. Maurice Bishop, aurait été arrêté par des soldats de la force d'intervention américano-caraïbe. D'autre part, selon un haut responsable militaire américain qui a désiré garder l'anonymat, trente conseillers soviétiques seraient également entre les mains de la force d'intervention. Les Cubains prisonniers pourraient être autorisés à quitter les lieux à bord d'un navire cubain actuellement mouillé près de l'île. En revanche, les moyens d'évacuation pour les trente Soviétiques seraient encore à l'étude.

La révolution a dévoré ses propres enfants

La « révolution grenadienne », à laquelle M. Ronald Reagan vient de mettre fin brutalement, n'aura duré que quatre ans et demi. Cette période trop brève ne permet pas de porter un jugement définitif sur une expérience sans précédent dans les Antilles anglophones. Mais est amplement suffisante pour vérifier l'axiome selon lequel les révolutions dévorent leurs propres enfants.

Maurice Bishop va rejoindre, dans le panthéon révolutionnaire de la région, la haute figure de Cesar Augusto Sandino, dont se réclament les actuels dirigeants du Nicaragua. Il est pourtant tombé, il y a tout juste une semaine, sous les balles de ses camarades les plus intransigeants.

Tout avait commencé le 13 mars 1979 à l'aube. Une poignée de jeunes gens, armés de vieux fusils, partent à l'assaut de l'unique caserne de l'île, où ils désarment les soldats encore endormis. A leur tête, Maurice Bishop, un avocat de trente-cinq ans formé à Londres, à l'imposante carrure athlétique et dont le visage s'orne d'une barbe à la Castro. Le coup d'Etat ne fait qu'une seule victime, un policier. Le premier ministre, Sir Eric Gairy, personnage excentrique et corrompu, surtout connu en raison de son intérêt pour les soucoupes volantes, apprend à New-York, où il se trouve pour la session des Nations unies, qu'il a été renversé.

Le groupe qui accède au pouvoir est disparate, et son idéologie pour le moins confuse. Bishop lui-même, sous son romantisme révolutionnaire, semble cacher une âme de social-démocrate. Il n'est nullement enclin à étatiser l'économie, même si ses premières mesures ont un caractère nettement dirigiste. En revanche, le numéro deux du régime, M. Bernard Coard, est un économiste marxiste dogmatique. Tous deux ont fait le voyage de La Havane en 1977.

Les débuts sont idylliques. La population manifeste sa joie d'être débarrassée de Gairy et surtout de sa police secrète qui semait la terreur. Dans certains points de l'île, ce sont les habitants eux-mêmes qui désarment les membres de cette dernière, surnommés « les mangoustes », et dont les exactions rappellent celles des « Tontons Macoute » d'Haïti. Même la minuscule bourgeoisie locale n'est pas vraiment mécontente dans la mesure où Gairy avait fini par l'indisposer.

Un aéroport construit par les Cubains

En nouant des relations diplomatiques avec Cuba, Bishop inquiète les îles voisines, qui vivent au rythme de la démocratie parlementaire héritée du colonisateur britannique, mais il promet en même temps des élections libres. *« Il les aurait probablement gagnées s'il les avait organisées sur-le-champ, ou du moins rapidement »*, estime un diplomate occidental alors en poste à Saint-George's. *« Nous voulons assurer à tous l'emploi, la nourriture, le logement et l'assistance médicale. Nous n'avons reçu aucune aide matérielle ou financière de quelque pays que ce soit, ni effectué d'entraînement à l'étranger, et les informations selon lesquelles nous recevons une assistance de Cuba sont calomnieuses »*, affirme Bishop au lendemain du coup d'Etat.

Ce qui était une « calomnie » en mars 1979 va devenir assez rapidement une réalité. Maurice Bishop veut désenclaver l'île, qui ne dispose que d'un petit aéroport, incapable d'accueillir les longs-courriers. Il lance un appel d'offre international. Les Etats-Unis se méfient et font pression sur la C.E.E. pour qu'elle refuse de participer au financement. Celle-ci accorde finalement un crédit en avril 1981 par la voix de M. Claude Cheysson, alors commissaire européen chargé du développement, mais entre-temps Cuba a pris l'affaire en main. Plusieurs centaines de ses techniciens construisent à Pointe-Saline, près Saint-George's, une piste qui, selon Washington, est destinée à servir de tremplin aux « aventures » cubaines dans la région ou en Afrique. L'aéroport devait être achevé prochainement, et ce sont ces techniciens qui sont maintenant entre les mains des Américains.

La querelle de l'aéroport joue un rôle décisif dans l'évolution de Maurice Bishop. Il accomplit de fréquents séjours à Cuba, puis dans les pays de l'Est. Il est persuadé que M. Reagan cherche à le déstabiliser par tous les moyens, et pas seulement économiques. Il découvre des complots, réels ou supposés, et arrête des « suspects ». En fait, l'hostilité, nullement dissimulée, de l'administration Reagan, lui sert de prétexte pour museler une opposition naissante. Et surtout, péché capital dans les Antilles anglophones, il décide que les élections ne sont vraiment plus une priorité. Les Grenadiens, selon lui, ont d'autres soucis en tête. Ils n'ont jamais été aussi libres puisqu'ils peuvent militer dans les « organisations de masse » regroupant par exemple les femmes ou les jeunes...

Un imbroglio total

L'alignement sur Moscou, déjà manifeste lors d'un voyage en U.R.S.S. en juillet 1982 s'accentue avec une nouvelle visite dans la capitale soviétique en avril dernier. Le communiqué commun dénonce *« la politique hégémoniste des Etats-Unis en Amérique centrale et dans les Caraïbes »* qui est *« contraire aux intérêts des peuples de cette région »*. Des « conseillers » venus du froid, aisément reconnaissables dans cette île de cent dix mille habitants majoritairement noirs, font leur apparition sur les plages grenadiennes.

Maurice Bishop ne désespère pas pour autant de garder de bonnes relations avec les pays occidentaux, du moins avec ceux qui ne le rejettent pas comme un pestiféré. Il est ainsi reçu à Paris, en septembre 1982, par M. Mitterrand qui décide de faire bénéficier Grenade du Fonds d'aide et de coopération, normalement réservé en priorité aux Etats d'Afrique francophone.

Le désaccord s'accroît entre Bishop et son vice-premier ministre, M. Bernard Coard, qui juge néfaste le maintien d'un secteur privé important et souhaite un alignement plus complet sur les pays communistes. Les deux hommes s'affrontent durement sur la question de savoir si l'ambassadeur de Cuba à Grenade doit continuer à assister au conseil des ministres comme il en a pris l'habitude. M. Coard est pour, alors que Maurice Bishop souhaite faire cesser cette bizarrerie, peu conforme à l'idée qu'il se fait de l'indépendance de son pays, même s'il éprouve à l'égard du dirigeant cubain des sentiments quasi filiaux.

Bishop tente alors une manœuvre hardie. Il se rend à Washington pour essayer de *« faire sa paix »* avec les Etats-Unis. Après une attente humiliante, il est finalement reçu, dans la plus grande discrétion, par M. William Clark, alors conseiller du président pour les questions de sécurité nationale. Mais l'administration Reagan reste inflexible. A Grenade, cette visite est interprétée comme une véritable trahison par M. Coard et ses amis.

Bishop est finalement exécuté avec sa maîtresse, qui est aussi ministre de l'éducation, par une escouade de soldats commandés par le major Leon Cornwall, ancien ambassadeur de Grenade à Cuba. L'imbroglio, la semaine dernière, était total puisque le major Cornwall, membre du conseil militaire révolutionnaire qui venait de renverser Bishop, semblait obéir aux ordres de M. Bernard Coard, mais que ce dernier était introuvable et avait peut-être été lui-même assassiné peu après.

Il est sûr que Bishop a été mis en minorité au sein de son gouvernement puis « éliminé physiquement » par les éléments marxistes les plus « durs », en tête desquels M. Coard. Mais ce dernier, à son tour, a disparu dans la tourmente. Il ne restait plus, face aux Américains et à leurs alliés caraïbes, qu'un général visiblement dépassé par les événements, M. Hudson Austin. Les deux personnalités les plus marquantes de la « révolution granadienne » s'étaient mutuellement neutralisées.

DOMINIQUE DHOMBRES.

M. Reagan : les Etats-Unis n'avaient pas d'autre choix...

(Suite de la première page.)

La désapprobation, quand ce n'est pas la condamnation, par de nombreuses capitales, d'une indiscutable violation du droit internatinal, est ensuite, comme on le voit déjà, certaine. Une intervention militaire ouverte des Etats-Unis risque aussi d'augmenter les réflexes anti-américains que l'Histoire a créés en Amériques latine et centrale. L'opération a toutes les chances d'aggraver encore la tension internationale déjà dangereusement forte. L'image de « va-t-en-guerre », enfin, de M. Reagan, qu'il s'efforçait, depuis deux mois, de corriger dans la perspective de l'élection présidentielle de décembre 1984, s'en trouvera renforcée.

On peut imaginer que le président américain a considéré que le risque militaire était assez faible pour pouvoir être couru ; que la désapprobation internationale serait formelle eu égard à la petitesse de l'île et au sang que ses nouveaux dirigeants avaient sur les mains ; que l'U.R.S.S. ne comprend que le langage de la force et que, à tout prendre, il vaut mieux pour se faire réélire savoir se montrer fort que rester impuissant. Si les soldats américains s'assurent le contrôle de l'île et, comme prévu et annoncé à Washington, repartent rapidement en laissant les trois cents hommes des six pays des Caraïbes intervenus à leurs côtés assurer la police le temps que le gouvernement britannique organise des élections, M. Reagan aura probablement joué à son avantage. Mais que le moindre accroc se produise, que les troupes américaines aient à combattre plus durement qu'elles ne s'y attendaient, et il aura alors ajouté au sable libanais un bourbier grenadien.

« Gangsters gauchistes »

Neuf heures du matin, mardi, à la Maison Blanche. Un carrousel de voitures de personnalités politiques encombrent les allées. Officiellement, les porte-parole ne savent encore rien de ce que le monde entier sait déjà. Le président prend la parole pour une conférence de presse télévisée. Il fait d'abord état de la *« demande urgente et formelle »* présentée dimanche 23 octobre par six nations membres de l'organisation des États des Caraïbes orientales de les assister dans un effort conjoint *« pour restaurer l'ordre et la démocratie »* à la Grenade. Il confirme le débarquement à l'aube des troupes dans l'île et donne trois raisons à cette opération : *« protéger des vies innocentes »*, notamment américaines ; *« prévenir un plus grand chaos »* ; et *« aider à restaurer la loi, l'ordre et des institutions gouvernementales dans l'île de la Grenade, où un brutal groupe de gangsters gauchistes s'est emparé du pouvoir par la violence, tuant le premier ministre, trois membres du cabinet, deux dirigeants ouvriers et des civils, parmi lesquels des enfants »*.

Il insiste longuement sur les *« vies américaines »* en danger, dit que les Etats-Unis *« n'avaient d'autre choix que d'agir fermement et de manière décidée »* et passe la parole à Mme Eugenia Charles, premier ministre de la Dominique et présidente de l'organisation des Etats des Caraïbes orientales. Mme Charles exprime l'inquiétude suscitée dans sa région par les événements de la Grenade et répond, à la place du président, que, *« oui »*, l'U.R.S.S. était impliquée dans ces événements puisque *« nous avons noté, deux semaines avant l'assassinat* (de M. Maurice Bishop), *des contacts entre les ambassades soviétiques* (de la région) *et des militants connus, retournés ensuite à la Grenade »*.

« Monsieur le président, demande un journaliste, *votre porte-parole disait, lundi, que les Américains n'étaient pas en danger à la Grenade. Les choses ont-elles changé ? »* Il ne fallait pas attendre, répond M. Reagan, que quelque chose finisse par leur arriver.

« Monsieur le président, pensez-vous que les Etats-Unis ont le droit d'envahir un pays pour changer son gouvernement ? » Mme Charles répond à la place de M. Reagan : *« Ce n'est pas une invasion* (...). *Nous avons demandé un soutien. »* M. Reagan invoque encore le traité de défense mutuelle liant les Etats des Caraïbes orientales et qui, en fait, ne s'applique qu'en cas d'agression « extérieure ». Comme cette journée n'est pas, en vérité, celle du droit international, personne ne perd son temps à discuter, d'autant moins que le président regagne son bureau.

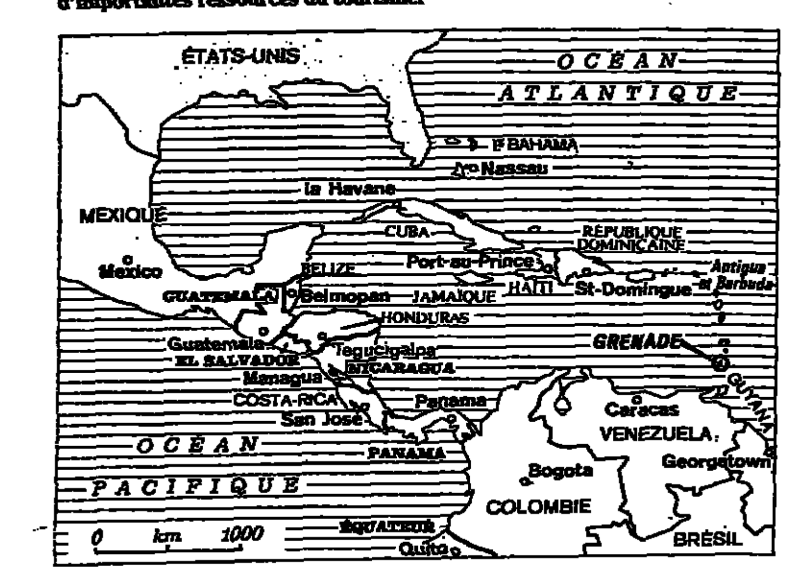
M. Shultz, l'après-midi, fait état de *« poches de résistance »*, du fait, notamment, d'un *« certain nombre »* de Cubains, affirmant que les soldats américains se retireront *« aussitôt que possible »* et que les ressortissants soviétiques présents dans l'île sont en sécurité. La Havane et Moscou, indique-t-il, ont été avertis du début de l'opération et des plans américains, auxquels il se sont opposés avec vigueur en exigeant que les troupes des Etats-Unis veillent à la sécurité de leurs citoyens.

BERNARD GUETTA.

Petit Etat anglophone de 344 kilomètres carrés, la Grenade est située dans les Petites Antilles, entre Saint-Vincent et les Grenadines, d'un côté, et l'archipel de Trinidad-et-Tobago de l'autre, à environ 300 kilomètres au nord-est des côtes vénézuéliennes.

Ile montagneuse, peuplée de 110 000 habitants, principalement des Noirs, l'île de la Grenade, dont la capitale est Saint-George's, a été découverte par Christophe Coloumb en 1498, puis elle a successivement connu la loi des Français et des Anglais, jusqu'à ce que le traité de Versailles de 1783 en fasse définitivement une colonie britannique.

Indépendant en 1974, le pays a une économie qui repose principalement sur l'agriculture : noix de muscade, dont la Grenade est le second producteur mondial, cacao, banane, sucre, café et épices. La Grenade tire aussi d'importantes ressources du tourisme.



LES PAYS ANTILLAIS QUI SONT INTERVENUS

Les six pays des Caraïbes dont les forces armées sont intervenues aux côtés des troupes américaines dans l'île de Grenade sont des îles des Petites Antilles (du nord au sud : Antigua, Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade et Saint-Vincent) et la Jamaïque, située dans les Grandes Antilles.

Tous font partie du Commonwealth et sont de langue anglaise.

– ANTIGUA : Ile principale de 280 kilomètres carrés d'un groupe de trois îles (avec Barbuda et Redonda). 80 000 habitants. Capitale : Saint-John's. Indépendante depuis le 1er novembre 1981.

– LA DOMINIQUE : 750 kilomètres carrés. 85 000 habitants. Capitale : Roseau. Indépendante depuis le 3 novembre 1978. Forces de police : 250 hommes.

– SAINTE-LUCIE : 612 kilomètres carrés. 120 000 habitants. Capitale : Castries. Indépendante depuis le 22 février 1979. Forces de police : 300 hommes

– L'ILE DE LA BARBADE : 430 kilomètres carrés. 250 000 habitants (80 % de Noirs). Capitale : Bridgetown. Leader de la communauté anglophone des Caraïbes. Indépendante depuis le 30 novembre 1966.

– SAINT-VINCENT : Ile des Antilles dont dépendent certaines Grenadines : 389 kilomètres carrés, dont Saint-Vincent (344 kilomètres carrés). 124 000 habitants (65 % de Noirs). Capitale : Kingstown. Indépendante depuis le 27 octobre 1979. Forces de police : près de 500 hommes.

– LA JAMAIQUE : 10 900 kilomètres carrés. Située dans les Grandes Antilleshabitants au sud de Cuba. 2 223 000 habitants. Capitale : Kingston. Membre du Commonwealth, indépendante depuis le 6 août 1962. Troisième producteur mondial de bauxite. Armée : 1 700 hommes. – *(A.F.P.)*

LE TRAITÉ DES CARAIBES ORIENTALES INVOQUÉ PAR M. REAGAN

Washington (A.F.P.). – Le traité créant en 1981 l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, invoqué par le président Reagan et le premier ministre de Dominique, Mme Eugenia Charles, pour justifier l'invasion de Grenade, ne prévoit des mécanismes de sécurité collective qu'en cas d'agression extérieure. En fait, le traité signé par les sept petits Etats de l'archipel des Caraïbes orientales a créé un comité de défense et de sécurité formé des ministres de la défense des pays membres, et appelé à formuler des recommandations pour la défense externe ou pour la sécurité collective *« contre des agressions extérieures, y compris les agressions par des mercenaires avec ou sans appui intérieur ou d'éléments nationaux »*.

Le traité a été signé en juin 1981 par Saint-Vincent et les Grenadines, Antigua, Dominique, Grenade, Montserrat, San-Cristobal-Nieves, Sainte-Lucie.

D'autre part, le traité interaméricain d'assistance réciproque, qui n'a pas été invoqué dans le cas présent, envisage aussi des mécanismes de sécurité collective, exclusivement en cas d'attaque extérieure.

En même temps, l'article 18 de la charte de l'Organisation des Etats d'Amérique, signée par toutes les parties concernées par l'invasion de Grenade, stipule expressément qu' *« aucun Etat ou groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, et quel que soit le motif, dans les affaires intérieures ou extérieures de quelque autre Etat »*.

L'INTERVENTION AMÉRICAINE DANS L'ILE

Les précédentes interventions militaires américaines dans la région

Les Etats-Unis sont intervenus *militairement à de très nombreuses* reprises, depuis le début de ce siècle, en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Voici un rappel de ces interventions militaires directes (ne *sont pas prises en compte* les actions indirectes, telles que le débarquement manqué des Cubains anticastristes à la baie des Cochons, en 1961, ou le renversement du gouvernement légal du Guatemala, en 1954).

De 1900 à 1902 : occupation de Cuba.

1903 : intervention à Panama.

1904 : brève intervention en République Dominicaine.

De 1906 à 1909 : interventions à Cuba.

1909 : brève intervention au Honduras.

1910, puis de 1912 à 1913 : *diverses actions militaires* au Nicaragua.

1911 : les forces américaines viennent exercer des pressions au Honduras, au Nicaragua et en République Dominicaine pour récupérer des avoirs financiers des Etats-Unis.

1912 à 1917 : nouvelle intervention à Cuba.

1914 : intervention en République Dominicaine.

Du 21 avril 1914 au 23 novembre de la même année : les « marines » occupent Vera-Cruz au Mexique.

1914 : des forces militaires américaines débarquent en Haïti. Elles *y resteront jusqu'en 1934.*

1916 : le général Pershing pénètre sur le territoire mexicain pour « punir » Pancho Villa.

De 1916 à 1924 : des « marines » stationnent en République Dominicaine.

De 1922 à 1924, puis de 1926 à 1933 : les « marines » sont au Nicaragua.

1965 : en avril, le président Johnson décide une intervention armée massive en République Dominicaine, où un soulèvement militaire et civil réclame le retour au pouvoir de l'ancien président Juan Bosch. A la mi-mai, il y a près de quarante mille soldats américains à Saint-Domingue, où les forces du colonel Caamano affrontent celles d'une junte mise en place par les Etats-Unis. Le soulèvement est finalement écrasé.

Condamnations violentes de la part des adversaires déclarés des Etats-Unis (Cuba, Nicaragua, Libye), réprobation plus ou moins nette de la plupart des pays d'Amérique latine, surprise et réserves en Europe occidentale : les réactions à l'intervention des Etats-Unis à la Grenade traduisent une assez grande inquiétude, y compris parmi les alliés traditionnels de Washington — en particulier à Londres.

● A CUBA, où la radio nationale est restée longtemps très discrète sur le déroulement de l'opération, le ministre des affaires étrangères a dénoncé « *l'intervention agressive et fasciste* » des Etats-Unis. Selon l'agence officielle Prensa latina, M. Fidel Castro a félicité les quelques centaines de Cubains présents à la Grenade pour leur « *héroïque résistance* » et les a invités à « *ne se rendre sous aucun prétexte* ».

Ce mercredi matin, M. Castro a donné lecture devant la presse des notes adressées par Cuba aux Etats-Unis depuis le début de la crise. La dernière, qui date de mardi soir, invitait Washington à « *chercher une formule digne pour mettre fin à une bataille qui ne fait pas honneur aux Etats-Unis* ».

La note ajoute qu'il n'y a pas de soldats cubains dans l'île, « *excepté quelques dizaines de conseillers militaires qui travaillaient avec l'armée de sécurité avant la mort de Bishop* ». Le personnel cubain avait ordre de ne combattre que s'il était attaqué, et il « *a subi un nombre indéterminé de morts et de blessés dans les combats de lundi* », indique la note.

M. Castro a ajouté qu'il avait repoussé deux demandes d'aide émanant de la junte militaire de la Grenade (qui avait renversé le premier ministre Maurice Bishop).

● AU NICARAGUA, le gouvernement a condamné « *de la façon la*

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

La force multinationale est une plaisanterie 99 % de ses effectifs sont américains

affirme le représentant de l'île

De notre correspondante

New-York. — Malgré les efforts des diplomates américains pour reporter la réunion après celle de l'Organisation des Etats américains prévue pour le mercredi 26 octobre, le Conseil de sécurité a commencé, mardi à 23 heures (heure de New-York), le débat sur la double plainte déposée contre les Etats-Unis par le Nicaragua et la Libye. Aux cinq orateurs initialement prévus — Nicaragua, Mexique, la Grenade, Cuba, Yémen démocratique — sont venus se joindre un nombre de pays tel que le débat risque de se prolonger plusieurs jours.

Ouvrant le débat, le Mexique a pris sans nuance le parti de la Grenade, accusant les Etats-Unis de « *menacer l'intégrité de son territoire et la sécurité de ses habitants* ». « *Les arguments employés par les Américains sont totalement inacceptables... Il s'agit d'un acte flagrant d'agression* », a dit M. Munoz Ledo, représentant permanent, qui a demandé le retrait immédiat de toutes les forces étrangères de la Grenade. Le ministre des affaires étrangères adjoint du Nicaragua, M. Victor Hugo Tinoco, a dressé un long catalogue des infractions américaines aux traités de non-agression et de non-intervention signés par les Etats de la région.

Répondant à bâtons rompus, avec dérision et comme avec lassitude, l'ambassadeur américain, Mme Kirkpatrick, a accusé le représentant de Managua de recourir à une « *distorsion hystérique de l'histoire de l'hémisphère* », alors que les Etats-Unis, a-t-elle souligné, respectent « *méticuleusement les droits à la souveraineté et à l'indépendance de leurs voisins, même lorsqu'ils commettent des erreurs en choisissant leur gouvernement, comme le Nicaragua* ». Et Mme Kirkpatrick a renvoyé le représentant de Managua à l'instance propre, selon elle, à entendre ses plaintes : l'Organisation des Etats américains.

Dans quatorze jours, un gouvernement civil

C'est par un plaidoyer passionné, prononcé pratiquement sans notes, que le représentant permanent adjoint de la Grenade, M. Ian Jacobs, parlant au nom du gouvernement militaire révolutionnaire, instauré le 19 octobre, a répondu à l'ambassadeur américain.

La loi et l'ordre sont respectés dans notre pays, les vies et les biens de tous les Américains et des étrangers n'ont jamais été menacés. Les intéressés peuvent quitter le pays quand ils le veulent et y revenir s'ils le désirent. Nous ne comprenons pas les réactions des Américains et de certains de nos voisins, a dit M. Jacobs. Il a assuré que les parents des étudiants américains résidant à la Grenade avaient pressé les autorités de Washington de ne pas « *prendre de décision précipitée* ». Selon M. Jacobs, 2 % seulement de ces étudiants ont demandé à quitter la Grenade (ces étudiants font partie des quelques milliers de jeunes Américains qui, faute d'avoir pu satisfaire aux difficiles examens d'entrée dans les écoles de médecine des Etats-Unis, ont choisi de s'expatrier dans des universités étrangères).

M. Jacobs a annoncé que son gouvernement avait l'intention d'installer, dans les quatorze jours, un gouvernement civil « *qui représentera toutes les couches de la population du pays* » et d'instaurer une économie mixte dans laquelle l'entreprise privée aura une part importante. Ayant ainsi tenté de rassurer Washington, le représentant de la Grenade a poursuivi : « *La force multinationale est une plaisanterie : 99 % de ses effectifs sont américains.* » Contrairement à ce qu'affirment les Américains, il y a eu de nombreuses victimes : « *Sept cents*, a affirmé M. Jacobs, *parmi lesquels de nombreux civils.* »

Répétant que la crise politique de la Grenade était une affaire strictement intérieure, M. Jacobs, très ému, a lancé un long appel à la conscience des Nations unies et de la communauté internationale : « *Si les Etats-Unis sont laissés libres d'envahir notre petit pays, la loi internationale est bafouée, et ce qui nous arrive aujourd'hui peut arriver demain à tous les autres représentants de petites nations sans défense réunies dans cet hémicycle... Il faut que toutes les troupes étrangères quittent notre territoire : c'est la seule solution, et notre seule chance.* »

Le discours de M. Jacobs a visiblement touché l'auditoire, malgré l'heure tardive. Il a été suivi par les violentes interventions des représentants de Cuba et de la Syrie.

NICOLE BERNHEIM.

La C.E.E. suspend son aide économique

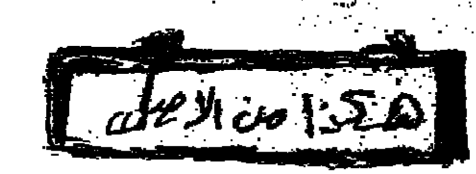
(De notre correspondant)

Bruxelles (Communautés européennes). — Dans l'attente d'informations complémentaires sur « *l'évolution de la situation politique interne* », la Commission européenne a décidé, le mardi 25 octobre, de suspendre les aides communautaires à la Grenade. Bruxelles souhaite, en effet, connaître les intentions du nouveau régime à l'égard de la C.E.E. à laquelle ce pays est lié depuis 1976 au titre de la convention de Lomé.

Dans le cadre de l'arrangement entre la Communauté et les soixante-trois pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.T.P.), la Grenade doit bénéficier d'une aide financière de 3,5 millions d'ECU (un ECU = 6,87 F) — dont 1,3 million a été déjà engagé — pour la période 1981-1984. Le mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation contenu dans l'accord de coopération joue également pour la Grenade. Pour les pertes subies en 1982 (surtout les ventes de cacao), la Commission était sur le point d'accorder le transfert de 1,7 million d'ECU.

La Communauté a, en outre, consenti en 1980 une aide d'urgence de 450 000 ECU pour contribuer à la réparation des dégâts subis à la suite du passage du cyclone et elle avait prévu de livrer cette année 500 tonnes de céréales et 250 tonnes de poudre de lait au titre du programme alimentaire des Dix. De son côté, la Banque européenne d'investissements a octroyé un prêt de 2,4 millions d'ECU pour financer un projet d'électrification.

M. S.



DE LA GRENADE ET SES RÉPERCUSSIONS

plus catégorique qui soit » l'intervention des Etats-Unis. En revanche, un dirigeant des maquisards anti sandinistes de la force démocratique nicaraguayenne a salué depuis le Honduras une intervention qui « *marque la fin de la politique américaine de flottement et d'indécision en Amérique centrale* ».

● **L'EQUATEUR** estime que l'opération « *aggrave une situation déjà conflictuelle dans les Caraïbes* », la Bolivie exprime sa « *préoccupation* », devant une intervention que le Costa-Rica estime « *regrettable* », tout en ajoutant que « *les démocraties doivent être prêtes à réagir lorsque des risques réels menacent leurs intérêts et leur sécurité* ».

Réaction également nuancée en Colombie, tandis que le Venezuela condamne le principe d'une intervention armée. Les seules réactions officielles franchement favorables en Amérique latine viennent du Guatemala et du Chili.

● **EN LIBYE**, le colonel Kadhafi appelle à une « *coalition mondiale* » pour « *vaincre les Etats-Unis* », et estime que « *le danger d'une troisième guerre mondiale est plus facile à accepter* » que le « *déchaînement de démence internationale contre ce qui subsiste des valeurs humaines, assassinées aujourd'hui dans la petite île de la Grenade* ».

● **LA CHINE** exige un retrait immédiat des troupes américaines de la Grenade.

● **EN EUROPE**, les réactions vont de la « *condamnation la plus ferme* » contre une opération « *totalement incompatible avec les principes du droit international* », selon les termes d'un communiqué de l'Internationale socialiste, à la « *préoccupation devant la récente évolution de la situation dans l'île de la Grenade* » exprimée par M. Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, alors que l'opposition social-démocrate fait part de sa « *consternation* ».

● **A PARIS**, le Quay d'Orsay a fait savoir que le gouvernement français « *n'avait pas été informé des derniers événements de la Grenade ne peut donc apprécier les raisons qui ont provoqué une action aussi surprenante au regard du droit international* ». La France réaffirme son attachement au « *principe de non-intervention* », et rappelle qu'« *aucun Etat ou groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir militairement sur le territoire d'un autre Etat sans y avoir été invité expressément par les autorités légitimes de ce dernier, ou sans que le Conseil de sécurité l'y ait formellement et explicitement autorisé* ». Paris souligne que laGrenade est « *liée à la Communauté européenne par la convention de Lomé* », et ajoute que « *le peuple grenadien doit sans délai recouvrer le droit de déterminer son destin dans l'indépendance et la souveraineté* ».

LONDRES : un camouflet pour la Grande-Bretagne

De notre correspondant

Londres. — Les États-Unis, « le plus ancien allié » de la Grande-Bretagne, n'ont tenu aucun compte des objections du gouvernement de Londres, envahissant un pays indépendant, membre du Commonwealth, dont la reine d'Angleterre est toujours le chef et où réside encore un gouverneur britannique.

C'est ainsi que l'initiative américaine a été présentée, tant par la presse que dans les milieux politiques de Westminster. Quelle qu'ait été l'inquiétude des Britanniques devant l'évolution de la situation à la Grenade, le débarquement des « marines » est généralement considéré comme inadmissible ou injustifié, parce que, dit-on dans l'entourage du premier ministre, il ne peut qu'aggraver les problèmes dans l'île et dans l'ensemble des Caraïbes. Mais surtout, la décision américaine est ressentie comme un camouflet envers la Grande-Bretagne. Il vise tout particulièrement le gouvernement de Mme Thatcher, qui donne l'impression d'avoir fait piètre figure en se montrant incapable de convaincre les Américains. Les explications pour le moins confuses données devant une Chambre des communes en émoi ont confirmé ce sentiment. Le président Reagan a porté un coup au prestige de la « dame de fer ».

Impassible, Mme Thatcher s'est contentée de déclarer aux députés qu'elle avait très clairement fait part au gouvernement américain de ses « doutes » quant aux conséquences d'une intervention armée. Cette réaction a été jugée tout à fait insuffisante, non seulement par les membres de l'opposition mais aussi par beaucoup de députés conservateurs. Le parti travailliste n'a pas eu de mal à obtenir un débat extraordinaire pour ce mercredi. Le gouvernement tentera de dissiper le profond embarras qu'il vient de manifester.

Sollicités à la fin de la semaine dernière par plusieurs États voisins de la Grenade membres du Commonwealth, les dirigeants britanniques ont refusé de se joindre à une opération militaire. Si un bâtiment de la Royal Navy a été envoyé au large de l'île, c'était uniquement pour assurer l'éventuelle évacuation de quelque deux cents ressortissants britanniques. Lundi, peu avant minuit, Mme Thatcher a téléphoné au président Reagan pour essayer de le dissuader. Mais l'opération était alors pratiquement lancée. La tentative de Mme Thatcher intervenait trop tard. Le premier ministre n'était-il pas au courant des intentions américaines ? De nombreux députés pensent le contraire depuis que le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, a reconnu avoir maintenu un contact permanent avec le gouvernement de Washington durant tout le week-end. L'attitude du cabinet de Mme Thatcher n'est pas claire, et le chef de la diplomatie britannique n'a rien fait pour dissiper les malentendus, voire les soupçons d'incompétence, émis par plusieurs députés de l'opposition. Sir Geoffrey a été la risée d'une grande partie des Communes pour avoir assuré péremptoirement, lundi encore, qu'il n'était pas question d'une intervention américaine.

Désaccord sans désaveu

Le secrétaire au Foreign Office a voulu prendre ses distances à l'égard de l'initiative américaine sans la désapprouver nettement, comme on le pressait de le faire, pour ne pas remettre en cause les relations étroites entre Mme Thatcher et M. Reagan. Mais de nombreux députés ont relevé la contradiction et ont fait observer que la volonté d'entretenir de très bons rapports avec Washington devait précisément servir à y faire entendre le point de vue britannique... Or, soit le président Reagan a fait fi de la position de Londres, soit celle-ci n'a pas été présentée avec assez de fermeté ou de conviction. Plusieurs députés conservateurs n'ont pas dissimulé leur gêne.

M. Denis Healey, porte-parole de l'opposition travailliste pour les affaires étrangères, s'est montré particulièrement virulent en déclarant que le gouvernement britannique venait de faire « *la preuve pitoyable de son impuissance* » face aux Etats-Unis en subissant une véritable « humiliation ». Il devait ajouter plus tard que le comportement « cavalier » de Washington envers Londres suffisait à indiquer que Mme Thatcher ne possédait pas l'influence qu'elle prétendait avoir outre-Atlantique. Pour M. Healey, dont le parti dénonce le déploiement des missiles de croisière américains en Grande-Bretagne, le gouvernement de Mme Thatcher devrait tirer la leçon de cette nouvelle marque de mépris. « *Les Américains*, a-t-il dit, *se sont engagés à nous consulter sur l'usage éventuel des nouveaux missiles, mais nous venons de voir comme ils font grand cas de notre avis...* »

Dans les couloirs du Parlement, certains députés estimaient que le président Reagan n'avait fait que rendre la monnaie de sa pièce à Mme Thatcher. Ils rappelaient qu'au début de la guerre des Malouines, le gouvernement américain désapprouvait en partie la conduite britannique, mais il ne s'en était pas moins comporté ensuite en fidèle allié.

FRANCIS CORNU.

Moscou demande le « retrait immédiat » des troupes américaines

Moscou *(A.F.P., U.P.I., Reuter, A.P.)*. — En attendant une déclaration officielle des autorités, Tass a donné, dès mardi, le ton des réactions soviétiques. « *Le but de cette intervention impérialiste est d'arrêter le processus révolutionnaire engagé à la Grenade et de soumettre à nouveau le pays à un régime néo-colonialiste* », écrit l'agence officielle, qui fait retomber « *toute la responsabilité de cette action criminelle* » sur le président Reagan.

Le chef de l'exécutif américain est accusé « *d'hypocrisie, de pharisaïsme et de démagogie* » ; « *il semble croire*, poursuit Tass, *que les Etats-Unis ont le droit d'imposer leur ordre dans tout pays poursuivant une politique indépendante de Washington* ».

Le ministère soviétique des affaires étrangères a « *pris contact par voie diplomatique* » avec la Maison Blanche, par l'intermédiaire de l'ambassade américaine à Moscou, pour demander le « *retrait immédiat des troupes américaines et de leurs marionnettes* ».

L'appréciation portée par les Soviétiques sur le régime de Maurice Bishop, renversé par un coup d'Etat, et sur les militaires qui avaient pris le pouvoir à St-George's apparaît assez floue comme en témoignent les déclarations faites, à Londres, par M. Arbatov, directeur de l'Institut des Etats-Unis et du Canada auprès de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. M. Arbatov a en effet admis que « *la population de la Grenade n'est peut-être pas exempte de tout reproche* », tout en stigmatisant « *la petite guerre glorieuse* » recherchée par les Etats-Unis.

Les diplomates occidentaux en poste à Moscou estiment que l'U.R.S.S. ne prendra aucune mesure concrète pour protester contre l'intervention des forces américaines dans l'île de la Grenade, laissant éventuellement ce soin aux Cubains. Mais les Soviétiques vont profiter de la décision de M. Reagan pour marquer des points dans leur propagande anti-américaine. Ils ne manqueront pas de réaffirmer qu'ils sont intervenus en Afghanistan à la demande du gouvernement de ce pays (même si ce gouvernement a été installé après l'arrivée des forces soviétiques à Kaboul) et ils pourront aussi tenter d'effacer les conséquences, fâcheuses pour leur image, de la destruction du Boeing sud-coréen.

L'aubaine est trop belle pour qu'ils n'essaient pas d'élargir leur campagne à la sécurité en Europe et de convaincre les Européens que les Pershing-2 et les missiles de croisière sont d'autant plus dangereux que les Etats-Unis viennent de manifester, à la Grenade, la persistance de leur « *bellicisme* ».

Le Mexique exprime sa « profonde préoccupation »

De notre correspondant

Mexico. — Le gouvernement, la Chambre des députés et la plupart des partis politiques et des moyens d'information ont énergiquement condamné l'invasion de Grenade. Personne ne pleure les assassins de l'ancien premier ministre Maurice Bishop, mais beaucoup ont peur que l'opération lancée par les Etats-Unis, ne soit le prélude à une intervention en Amérique centrale, et qu'elle ne porte un coup décisif aux efforts du groupe de Contadora (1).

Le gouvernement mexicain a exprimé, mardi soir, « *sa profonde préoccupation concernant la présence de troupes étrangères à Grenade, action qui aggrave la situation dans les Caraïbes et en Amérique centrale, et crée de nouveaux dangers pour la coexistence pacifique entre les Etats de la région* ». Le Mexique condamne toute violation des « *normes essentielles* » que sont le non-recours à la force, la non-intervention, le respect de l'intégrité territoriale et l'autodétermination, et rappelle que tous les membres de la communauté internationale sont tenus de les respecter. Il estime que c'est « *au peuple de Grenade et à lui seul* » de choisir la forme de gouvernement qui lui convient. Il invite le Conseil de sécurité à adopter « *les mesures nécessaires pour que se retirent les troupes étrangères de Grenade* ». Enfin, « *le gouvernement mexicain lance un appel à tous les Etats du continent pour qu'ils s'abstiennent de recourir à la force dans leurs relations internationales et pour qu'ils joignent leurs efforts, afin de renforcer les mécanismes de solution pacifique des différends* ».

Les commentateurs mexicains insistent sur les condamnations prononcées sur le continent, dans le monde et aux Etats-Unis mêmes. Ils remarquent que la première déclaration de soutien est venue de lasa dictature militaire guatémaltèque, qui n'a pas renoncé à l'annexion d'un autre membre du Commonwealth : Belize.

La Chambre des députés a demandé le retrait des soldats américains. Les partis de gauche, et notamment le parti socialiste unifié, qui ont appelé à une manifestation devant l'ambassade des Etats-Unis, sont encore plus clairs dans leur condamnation. Ils estiment que l'attaque contre Grenade est un ballon d'essai, et que, si tout se passe bien pour le président Reagan, il ne manquera pas d'être tenté de recommencer en Amérique centrale.

F. P.

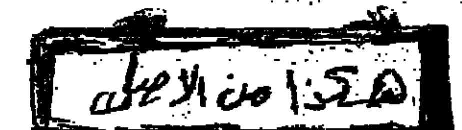
(1) Le groupe de Contadora, qui comprend le Mexique, le Venezuela, Panama et la Colombie, s'est donné pour but de trouver une solution négociée aux conflits en Amérique centrale.

LE P.C.F. : un crime contre le droit international

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique, porte-parole du P.C.F., a déclaré, mardi 25 octobre, au sujet des événements de la Grenade que, « *à la faveur d'une tragédie interne, la superpuissance américaine prétend imposer son régime à un peuple plus faible. Elle lui dénie*, a-t-il dit, *le droit intangible de choisir son gouvernement. Elle se comporte en propriétaire de l'Amérique centrale. Elle veut mettre à genoux dans cette région quiconque ne se plie pas à sa loi. C'est un crime contre le droit international, contre l'indépendance des peuples* ».

Le parti communiste a appelé à l'envoi de délégations, mercredi, à 18 h 30, devant l'ambassade des Etats-Unis à Paris.

● *Attentat contre une société américaine à Toulouse.* — La filiale de la société américaine d'ordinateurs Sperry-Univac a été la cible d'un incendie criminel, mercredi matin 26 octobre, à Toulouse. Les auteurs de l'incendie ont peint à l'intérieur l'inscription suivante : « *Reagan attaque Grenade, Sperry multinationale complice* », suivie du sigle « *CLODO* ». Le dégâts sont estimés à plusieurs dizaines de milliers de francs.


هكذا من الاصل

De « Barberousse » aux euromissiles

II. — *A quoi servent les SS-20 ?*

par ANDRÉ FONTAINE

A partir du moment où, dans *un monde coupé en deux*, personne n'a le moyen d'imposer son arbitrage, les champs de bataille ne peuvent que se multiplier (*le Monde* du 26 octobre).

Ces champs de bataille comptent moins dans le rapport général des forces, et donc dans la recherche de la décision, que le continent où nous vivons, et dont un millénaire de guerres civiles et étrangères a fait le plus grand cimetière militaire du monde. Que sa partie occidentale, où se trouvent concentrées des populations, une puissance industrielle et agricole, des ressources intellectuelles égales ou supérieures à celles de chacune des superpuissances, s'en remette aujourd'hui encore, pour l'essentiel, aux États-Unis du soin de la défendre, qu'elle prenne si aisément son parti de sa séparation d'avec ces pays de l'Est qui ne sont, Dieu sait, pas moins « européens » qu'elle, donne la mesure sinon de sa décadence, du moins de l'érosion de sa volonté.

Il est arrivé à M. Andropov, lorsqu'il était à la tête du K.G.B., de confier à des interlocuteurs du tiers-monde le peu de considération qu'il avait pour une Europe occidentale tombée, selon lui, aux mains des « marchands ».

Il serait surprenant qu'il ait changé d'avis. Reste qu'il préférerait infiniment que cet énorme bloc de richesse présentement ancré à la forteresse du capitalisme mondial, l'Amérique, contribue plutôt au développement de la forteresse de la Révolution.

Le découplage

L'ambition n'est pas nouvelle : le Reich était à peine par terre que ses vainqueurs commençaient à se disputer les faveurs des Allemands. On a parlé tout à l'heure des efforts de Krouchtchev, à partir de 1957, pour liquider la « tumeur cancéreuse » de Berlin-Ouest.

Aujourd'hui beaucoup plus qu'en 1957, l'U.R.S.S. dispose, grâce aux SS-20, d'une supériorité qu'elle cherche à transformer en acquis politique durable, ne sachant pas si les États-Unis ne parviendront pas, avec l'avance économique et technique dont ils disposent, à reprendre quelque jour l'avantage.

D'où la pression qu'elle exerce, comme en 1957, sur les membres européens de l'alliance, pour les convaincre de refuser l'installation des fusées américaines destinées précisément à annuler la supériorité dont elle dispose maintenant : l'espoir étant qu'un refus européen convaincrait enfin les Américains de rentrer chez eux. Le « découplage » de l'Europe par rapport aux Etats-Unis serait enfin réalisé.

La ressemblance s'arrête là. En 1957, l'installation de fusées américaines en Europe visait à réduire la vulnérabilité du territoire américain. Cette fois, c'est de réduire la vulnérabilité du territoire européen qu'il s'agit. Car la menace provenait, en 1957, de l'avance prise par les Soviétiques dans le domaine intercontinental, alors qu'elle provient aujourd'hui de l'existence de quelque deux cent cinquante fusées SS-20 pointées sur l'Europe, pour ne pas parler des cent huit qui sont pointées sur la Chine et le Japon, sans qu'il existe de réponse à cette menace, puisque, on l'a dit et répété, les États-Unis ne peuvent recourir à leur force de dissuasion sans s'exposer à des représailles d'une ampleur insupportable.

En 1957, il était clair, en tout état de cause, que le retard américain serait vite rattrapé. Cette fois, si rien n'est fait pour équilibrer les SS-20, il faudrait vraiment que les Etats-Unis opèrent une « percée » technique spectaculaire pour empêcher l'U.R.S.S. de satelliser progressivement le continent.

C'est bien pourquoi, alors que l'initiative du déploiement des Thor et des Jupiter, en 1957, était venue des Etats-Unis, celle du déploiement des euromissiles est venue d'Europe, et plus précisément de M. Helmut Schmidt.

Celui-ci, qui avait été longtemps le spécialiste des questions de défense au parti social-démocrate, a été en effet l'un des premiers à bien saisir la portée réelle du déploiement des SS-20, le premier en tout cas à tirer la sonnette d'alarme.

Mais Jimmy Carter, qui occupait alors la Maison Blanche, s'imaginait qu'en réduisant l'effort d'armement américain il amènerait l'U.R.S.S. à en faire autant, et il envoya promener le chancelier. « Nous avons combattu le feu par le feu, déclarait-il, sans jamais penser que c'est avec de l'eau qu'on lutte le mieux contre le feu (1). »

L'erreur de Kennedy

On n'avait pas bien mesuré à l'époque l'erreur commise par Kennedy lorsque, une fois rétablie l'avance américaine dans le domaine des fusées à long rayon d'action, il retira d'Europe, comme désormais superflues, et afin d'aider Khrouchtchev à sauver la face après la crise de Cuba, les fusées intermédiaires déployées pour compenser le retard pris par rapport à l'U.R.S.S. Seraient-elles restées, qu'il aurait été possible de les remplacer progressivement, sans tambour ni trompette, par des engins plus modernes, de la même manière que les Soviétiques ont substitué petit à petit à leurs cinq cent quatre-vingt-dix SS-4 et SS-5 à carburant liquide, sans demander la permission à personne ni provoquer l'indignation de qui que ce soit, non seulement les SS-20 à carburant solide, mais des armes de portée plus courte, mais de précision comparable, SS-21, 22 et 23.

Il fallut que M. Schmidt utilise toutes les ressources de sa célèbre « grande gueule », lance un appel public aux Etats-Unis, en octobre 1977, devant l'assistance particulièrement avertie de l'Institut d'études stratégiques de Londres, et mobilise ses amis des deux côtés de l'Atlantique, dont Kissinger, pour que Carter se laisse convaincre et que le conseil atlantique, en décembre 1979, adopte la « double décision » qui demeure sa doctrine officielle.

Autrement dit, qu'il prévoie de déployer, à partir de la fin de cette année, cent huit Pershing-2 (supersoniques) en R.F.A. et quatre cent soixante-quatre missiles de croisière (subsoniques) également en R.F.A., mais aussi en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie, sauf conclusion entre-temps avec Moscou d'un accord limitant ce déploiement ou le rendant inutile.

La concession de M. Reagan

Une négociation s'est bien engagée, il y a maintenant près de deux ans, en vue de parvenir à un tel accord. Une formule de compromis, dite de la « promenade en forêt » (2), a même été élaborée l'autre été par les chefs des deux délégations, américaine et soviétique, mais ils ont été désavoués, et aucune solution n'est actuellement en vue.

Pour le moment, comme lors de tant de négociations entre les superpuissances, on en est à la bataille d'opinion, le Kremlin comptant sur le développement du mouvement pacifiste pour amener les Occidentaux à réduire la portée de leur engagement, voire pour brouiller complètement les cartes entre les Etats-Unis et leurs partenaires européens. Après tout, pour 75 %, la population de la R.F.A., si l'on en croit un récent sondage, est hostile au déploiement des euromissiles.

Le fait qu'à un an de l'élection présidentielle le parti démocrate américain se soit rallié à l'idée, écartée de justesse par la commission des affaires étrangères du Sénat, d'un « gel » nucléaire, qui consacrerait la prédominance soviétique en Europe, ne peut que l'encourager. Reagan lui-même ne vient-il pas, pour la première fois, de faire une grosse concession au point de vue soviétique en acceptant de prendre en compte dans la négociation les bombardiers à moyen rayon d'action et en renonçant à faire figurer les SS-20 dirigés contre l'Asie dans le total qu'il s'agit d'équilibrer ?

Moscou, comme on pouvait s'y attendre, affecte de croire qu'il n'y a là aucun changement substantiel. Certes, pour montrer qu'il n'est pas homme à se dégonfler, le président des Etats-Unis a en même temps décidé de transférer le P.C. volant dont il disposerait en cas de guerre nucléaire du hangar proche de la Maison Blanche, où il était jusqu'à présent rangé, vers une base située dans l'Indiana, à 700 kilomètres de là, et considérée comme plus sûre. Mais le vieux renard qui, après quinze ans à la tête du K.G.B., est devenu le maître de toutes les Russies n'est pas homme à se laisser impressionner par d'aussi touchantes astuces.

Quelle leçon tirer de cette trop longue histoire, sinon qu'il faudrait une sorte de miracle pour qu'un nouvel accord de limitation des armements arrache durablement les deux superpuissances au cercle vicieux du rattrapage et du dépassement ? D'autant plus qu'aux difficultés politiques s'ajoutent la complexité et la miniaturisation croissante des armements, qui rendent chaque jour plus problématique la tâche de ceux qui seraient chargés de vérifier l'application d'un accord.

Dans l'hypothèse, déjà optimiste, où il finirait par intervenir, il y a donc toutes chances que la course aux armements, après un instant d'euphorie, ne tarde pas à repartir de plus belle.

C'est seulement une entente sur des finalités communes, de nature politique et économique, à l'échelle mondiale, qui pourrait rétablir entre les superpuissances le minimum de confiance, sans lequel les compromis qu'elles parviendront à conclure sont voués à être éphémères.

FIN

(1) Cité dans *Situation stratégique mondiale 1979*, Berger-Levrault, 1980, p. 10.

(2) La formule envisagée impliquait la renonciation des Etats-Unis au déploiement des Pershing-2, dont la rapidité en fait une arme particulièrement redoutable, et une limitation entre 50 et 100 des lanceurs de missiles de croisière, avec 300 têtes nucléaires, tandis que les Soviétiques accepteraient de ramener le nombre des SS-20 en Europe à 75 (soit 225 têtes nucléaires) et de bloquer leur nombre en Asie au niveau atteint à l'époque, soit 90 (*le Monde* du 20 janvier 1983).

LE DOUBLE ATTENTAT DE BEYROUTH

Le vice-président américain George Bush fait une brève visite à Beyrouth

Les ministres des affaires étrangères des quatre pays associés au sein de la force multinationale d'interposition – France, Grande-Bretagne, États-Unis et Italie – doivent se réunir jeudi 27 octobre à Paris. Cette réunion n'est pas la première du genre : une entrevue à quatre avait déjà eu lieu en septembre dernier, en marge de la session des Nations unies, à New-York. Elle a été précédée, mardi, d'un entretien entre M. Claude Cheysson et son collègue britannique, Sir Geoffrey Howe, à Londres (où le ministre des relations extérieures s'était rendu pour prononcer une conférence à Chattham House sur la politique étrangère de la France).

La réunion de jeudi, dont le principe avait été arrêté peu après l'annonce du double attentat de dimanche, aura notamment pour objet de permettre à MM. Cheysson, Howe, Shultz et Spadolini d'examiner les moyens de réduire l'insécurité des troupes *cantonnées* à *Beyrouth, mais* aussi de définir ensemble, de façon plus précise, le contenu du mandat donné à la force multinationale.

Le vice-président américain, M. George Bush, est arrivé ce mercredi matin à Beyrouth pour une visite de quelques heures au cours de *laquelle il devait inspecter les lieux* de l'attentat et s'entretenir avec le président libanais, M. Amine Gemayel. M. *Bush* avait été précédé dans la capitale libanaise par le général Paul Kelly, commandant en chef du corps des « marines ». Ce dernier a réaffirmé, mardi soir, que les forces américaines étaient *« là pour rester »* et a jugé que les conditions de sécurité des « marines » étaient « satisfaisantes ». On apprend, d'autre part, que le quartier général américain détruit abritait un centre de télécommunications et un laser de détection extrêmement perfectionné, qui en faisaient le centre nerveux de toute l'infrastructure militaire américaine au Liban. Au troisième *étage notamment*, à l'angle sud-est du bâtiment, se trouvaient un central téléphonique et un complexe radio qui permettaient au quartier général de communiquer avec toutes les positions américaines sur le terrain et avec les bâtiments de guerre qui mouillent au large de Beyrouth. *Le système* laser, qui permettait aux « marines » de détecter et d'identifier toutes les sources de feu, était installé sur le toit.

Le parquet iranien félicite les auteurs des attentats

● A TÉHÉRAN, le parquet de la révolution islamique iranienne a adressé ses félicitations aux « musulmans et déshérités » du Liban pour les attentats à la bombe de Beyrouth contre les contingents français et américains de la force multinationale. *« Grâce à Dieu, les bases de la tyrannie de l'Amérique et de la France au Liban se sont effondrées, et un nombre important de mercenaires de l'impérialisme et du sionisme sont morts sous les décombres de leurs palais de la tyrannie »*, ajoute le parquet. De son côté, le président de la Cour suprême iranienne, l'ayatollah Moussavi Ardebili, a déclaré : *« Depuis que les Libanais ont appris la leçon de révolution des Iraniens, ils portent leurs coups aux Américains et aux Français »*. L'Iran avait démenti lundi avoir joué un rôle dans les attentats meurtriers de Beyrouth.

● A MOSCOU, dans un commentaire sur les attentats de Beyrouth, la *Pravda* et les *Izvestia* s'élèvent contre la *« calomnie perfide qui cherche à établir un lien entre l'Union soviétique et les auteurs non identifiés de cette opération terroriste »*. La *Pravda* écrit, d'autre part, que *« l'insinuation que l'Iran est impliqué n'est par fortuite si l'on songe que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont déployé d'importants contingents navals près de ses côtes. De même, les accusations lancées contre la Syrie indiquent qu'une grande provocation militaire est en préparation contre ce pays »*.

● A PARIS, le ministère de la *défense a annoncé mardi* que l'état de santé de l'ensemble des onze blessés évacués de Beyrouth était satisfaisant. Cinq d'entre eux se trouvent à l'hôpital du Val-de-Grâce, deux autres sont soignés à l'hôpital d'instruction des armées Bégin (Saint-Mandé), dans les services d'orthopédie et de *stomatologie*, et *les quatre derniers*, à l'hôpital d'instruction des armées Dominique Larrey, à Versailles.

Deux soldats israéliens tués au Sud-Liban

● AU SUD-LIBAN, la population, a majorité chiite, a largement suivi mardi, dans une ambiance tendue, le mot d'ordre de grève générale lancé par le mouvement politico-militaire Amal, malgré une campagne d'arrestations et de perquisitions lancée à l'aube dans plusieurs localités. La Radio-Liban (officielle) a qualifié cette grève générale d'événement *« sans précédent »*. Les manifestations les plus violentes se sont déroulées dans le village de Sarafand, à 20 kilomètres au sud de Saïda, où des dizaines de milliers de chiites, venus des villages environnants, ont défilé derrière les dignitaires religieux, les ulémas, les *membres de la direction d'Amal* et les dirigeants de la municipalité.

Selon Jérusalem, deux soldats israéliens ont été tués mardi soir dans une embuscade au nord de Tyr. – *(A.F.P.-Reuter)*

La situation au Liban est beaucoup plus dangereuse que celle qui prévalait au Vietnam

estime M. George Ball

De notre correspondante

New-York. – Les polémiques sur le massacre des « marines » au Liban prennent de l'ampleur dans les milieux politiques, divisant brutalement conservateurs et libéraux, mais faisant aussi naître de nouvelles interrogations sur la candidature éventuelle de *M. Reagan à un second* mandat.

Tandis que le *Wall Street Journal* estimait qu'il est grand temps de prendre des mesures de rétorsion contre les responsables des derniers attentats de Beyrouth et suggère de bombarder la ville de Baalbek *« où sont retranchés des gardes de la révolution iranienne et une milice chiite libanaise favorable à l'ayatollah Khomeiny »*, M. George Ball lançait, mardi 25 octobre, une violente attaque contre la politique étrangère de l'administration Reagan.

L'ancien secrétaire d'Etat adjoint du président Kennedy, qui fut aussi l'ambassadeur à l'ONU du président Johnson, est sorti à plusieurs reprises de sa retraite ces derniers *mois, en particulier pour protester* contre la politique américaine au Proche-Orient.

Prenant la parole à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de l'Association de la presse étrangère de New-York, il a dénoncé les dirigeants qui *« simplifient l'histoire parce qu'ils ne l'ont pas lue »*. Evoquant le manque d'expérience internationale d'hommes comme les présidents Carter et Reagan, ou le secrétaire à la défense, M. Weinberger, et l'ancien conseiller pour les affaires de sécurité, M. Clark, M. Ball a déclaré : *« Nous payons très cher cette habitude que nous avons de former nos hommes politiques sur le terrain. »* Le pire est que l'expérience des autres ne les informe pas : M. Reagan, par exemple, n'a rien appris des erreurs du président Johnson au Vietnam. Sinon, ce qui vient de se passer à Beyrouth ne serait *jamais* arrivé. *Pourtant, estime* M. Ball, la situation au Liban est beaucoup plus dangereuse que celle qui prévalait au Vietnam parce que ses implications internationales sont beaucoup plus évidentes et qu'elle porte les germes d'une grave confrontation Est-Ouest. Au mieux, le Liban se transformera en une sorte d'Irlande du Nord dans laquelle les Occidentaux joueront le rôle des Britanniques.

L'ambassadeur d'Iran à l'ONU évoque Sabra et Chatila

Aux Nations unies, où pour la première *fois des consultations ont* eu lieu entre tous les membres du Conseil de sécurité sur la guerre irako-iranienne, l'ambassadeur de Téhéran, M. Rajaie-Khorassani, a démenti que son pays soit responsable des attaques contre les contingents américain et français à Beyrouth : *« Les Américains essaient de trouver un bouc émissaire pour se faire pardonner, par la population, de faire tuer leurs jeunes hommes. »*

M. Khorassani a ajouté d'une façon quelque peu sibylline : *« Il y a, parmi les membres des familles des victimes de Sabra et de Chatila, au moins deux personnes prêtes à se faire tuer pour venger leurs morts. »*

N. B.

COMMANDANT DU CONTINGENT FRANÇAIS

Le général Cann apporte des précisions sur le déroulement de l'attentat

De notre envoyé spécial

Beyrouth. – Ironie du sort, l'avenue qui mène à l'immeuble qui fut, jusqu'au dimanche 23 octobre, un cantonnement de parachutistes français porte le nom des « Nations-unies ». Mardi 25 octobre, tôt dans la matinée, les journalistes présents dans la capitale libanaise, depuis la veille seulement pour la plupart *d'entre eux, ont été admis* sur le lieu de l'attentat, dont le dernier bilan fait état de quarante-huit tués, quinze blessés et dix disparus.

Dans le fracas des engins de terrassement et le va-et-vient continuel des véhicules et des ambulances militaires, le général de brigade François Cann, commandant le contingent français, a réuni une conférence de presse en plein vent. Après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles est survenu l'attentat, moins d'une minute vingt secondes après celui qui venait de détruire de façon tout aussi radicale le Q.G. des « marines », le général Cann a apporté quelques précisions jusqu'alors inédites et fondées toutes sur les rares témoignages qui ont pu être recueillis. Pour ce qui concerne, notamment, la manière – de prime abord quelque peu surprenante s'agissant d'un cantonnement militaire – dont le conducteur du camion chargé d'explosifs a pu tromper la vigilance des hommes assurant la garde à l'entrée de l'immeuble. Selon le général Cann, il semble à présent établi que le terroriste qui était au volant aurait d'abord très fortement ralenti, de façon à n'éveiller aucune méfiance de la part des hommes en faction à l'approche de la première des trois chicanes disposées à l'entrée du cantonnement. Après avoir ainsi fait mine de stopper, il aurait lancé son véhicule au maximum de sa puissance, renversant les chevaux de frise pour aller, moins de quatre à cinq secondes plus tard, s'écraser et exploser contre l'un des angles du bâtiment. Selon les mêmes témoins, des coups de feu auraient été perçus *quelques secondes avant l'explosion*, vraisemblablement tirés en direction du camion par l'une des trois sentinelles.

Cependant, une autre version des faits, encore difficilement contrôlable, circulait dans l'après-midi de mardi à Beyrouth. Elle voudrait que la camion rouge utilisé par les terroristes ait été depuis quelques jours remarqué comme venant chaque matin, à peu près à la même heure, livrer des légumes destinés à l'ordinaire des parachutistes. De même source, on affirme que le conducteur habituel de ce véhicule aurait mystérieusement disparu depuis l'attentat. Mais, répétons-le, il s'agit là d'une thèse que les porte-parole militaires n'ont en aucun cas évoquée.

Le général Cann devait indiquer ensuite que, d'après les premières constatations des spécialistes, il a fallu utiliser une charge explosive de l'ordre d'une demi-tonne environ pour provoquer la destruction instantanée de l'immeuble. Il y avait là soixante-treize militaires, répartis dans les différents étages, sur un effectif total de quatre-vingt-dix-sept que comptait la compagnie. Seuls, quelques parachutistes logés dans des pièces orientées au sud ont eu la vie sauve pour avoir couru aux balcons après qu'eut retenti l'explosion survenue au quartier général des « marines », les balcons s'étant descellés et ayant précipité au sol leurs occupants.

« Sans ennemis connus »

« Notre mission, a encore déclaré le général Cann, *consiste à aider au mieux les populations civiles déjà si éprouvées, et surtout à leur apporter la paix. Nous sommes essentiellement des agents de la circulation de la paix, des soldats français sans ennemis connus. » « Rien ne pourra ébranler notre détermination*, a dit encore le commandant des forces d'intervention françaises, *et nous persisterons dans notre mission, qui reste inchangée. »*

Interrogé sur l'éventualité d'apporter, eu égard aux événements, des modifications tactiques ou techniques au dispositif tel qu'actuellement mis en place, le général s'est borné à indiquer que *« si la surveillance générale avait, d'ores et déjà, fait l'objet d'un renforcement très important, il ne saurait être toutefois question de barrer les rues et de risquer de paralyser la vie déjà difficile des beyrouthins »*.

En conclusion, le général Cann a indiqué que le contingent français avait été *« très profondément touché par la venue à Beyrouth de M. Mitterrand »*. *« Grâce à cette présence*, a-t-il dit, *nous nous sommes sentis moins seuls dans notre malheur et, pour sa part, la population libanaise a été également sensible à ce geste exceptionnel. »* Le colonel Urwald, sous le commandement duquel qui était placée la compagnie massacrée, a déclaré qu'*« aucun des survivants n'avait exprimé le désir d'être rapatrié, en dépit du profond état de choc dans lequel se trouvaient ces hommes soudain devenus « orphelins » de leurs copains »*.

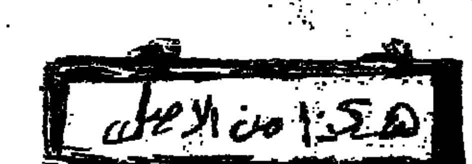
Partout dans les décombres, les sauveteurs poursuivaient leur travail, les visages couverts d'un masque, une odeur caractéristique ayant commencé à se faire sentir. A 9 h 15, mardi, un corps a été retiré des *décombres sous nos yeux, puis*, une demi-heure plus tard, ce fut un second, que des ambulances allaient aussitôt conduire à la chapelle ardente installée dans le parc de la résidence des Pins. *Un instant* immobilisés, les engins reprenaient leur travail, dégageant des blocs de béton de plus en plus lourds tandis qu'on approchait des couches inférieures des décombres, et alors que des hommes veillaient encore et toujours avec le secret et tenace espoir de découvrir des emmurés vivants.

Au Q.G. américain, dont l'accès est strictement interdit aux journalistes, le dernier bilan des victimes qui ont été retrouvées s'élevait ce mercredi matin à deux cent quatorze morts. Arrivé vers midi à Beyrouth, où il *précédait un renfort* de trois cents « marines » dont la venue serait *« imminente »*, le général Paul Kelly, commandant en chef de ce corps d'élite, s'est immédiatement rendu sur les lieux de l'attentat. Il y a trouvé une garnison en état d'« alerte numéro un », jumelles braquées sur tout ce qui bouge et armes automatiques en batterie, toutes autres activités habituelles étant totalement suspendues.

A l'origine de la mise en place de ce dispositif exceptionnel qui allait être maintenu plus de six heures durant, une rumeur, là encore difficilement contrôlable, faisait état de la présence à proximité des installations américaines de trois camions jugés *« suspects »*. Dans le même temps, on procédait à l'évacuation totale de l'ambassade de Grande-Bretagne, située en bord de mer, à un jet de pierre de l'ambassade des Etats-Unis, qu'un attentat avait très gravement endommagée le 18 avril dernier. Le bruit avait couru qu'une voiture piégée avait été signalée. Mais peut-être faut-il mettre au compte des tout récents événements, venus *s'ajouter* à tant d'autres, ce qui pour l'heure semble relever plutôt d'une certaine psychose de la voiture piégée.

Si tous les commandements militaires présents ici – français, américain, britannique, italien, libanais – ont renforcé de manière parfaitement visible toutes les mesures de sécurité, multipliant les sentinelles, les patrouilles blindées et les postes de contrôle à proximité de leurs installations respectives, les civils libanais se montrent presque indifférents à ce regain d'agitation. S'ils déplorent très sincèrement et unanimement les deux attentats du 23 octobre, ils avouent *cependant*, comme ce commerçant, *« avoir vécu tant de drames et de souffrances que plus rien à présent ne saurait les émouvoir »*.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.



ET SES RÉPERCUSSIONS

L'APPRENTISSAGE DU MÉTIER DE « SOLDAT DE LA PAIX »

Du baroudeur au gendarme

Longtemps réfractaire ou, simplement, méfiante envers les *opérations de maintien de la paix* internationale parce qu'elles lui paraissaient porteuses, à terme, des dangers d'une supranationalité dont elle ne voulait pas, la France est aujourd'hui l'une des puissances militaires, dans le monde, qui prêtent, avec le moins de réserve, ses forces armées au profit de missions de sécurité ou d'interposition dans les zones troublées.

Au Tchad, à Beyrouth et dans le sud du Liban, les armées françaises sont présentes, certes selon des modalités ou des mandats différents, mais toujours avec ce souci de séparer des combattants, empêcher des populations de se déchirer.

Cette nouvelle fonction des armées nationales françaises est, du reste, officiellement reconnue, voire préconisée, dans un texte qui est, en quelque sorte, la « charte » de défense passée entre le gouvernement et la nation. Quoi de plus solennel, en effet, sur ce sujet que la déclaration de la loi de programmation 1984-1988, approuvée au printemps *dernier par le Parlement ? Il est* dit dans ce texte que les armées françaises ont, entre autres, pour *mission de participer à la sécurité* des pays avec lesquels la France est liée par des accords ou par une solidarité de fait, économique ou culturelle, et d'assumer des missions de service public ou d'intérêt général pour le maintien de la paix, l'assistance humanitaire et le respect des règlements internationaux.

Le rôle des grandes puissances

Le cadre de l'action militaire de la France, en compagnie ou non d'autres puissances, en accord ou non avec les instances internationales, est donc clairement précisé.

Autrefois dévolues aux armées de pays neutres ou moins engagés que d'autres dans les deux blocs militaires qui se partagent le monde, ces missions de maintien de la paix internationale — qu'elles soient régionales ou parrainées par le Conseil de sécurité des Nations unies — reviennent de plus en plus fréquemment aux armées des grandes puissances, y compris les puissances nucléaires. A l'exception de l'Union soviétique, qui a souvent montré, en la circonstance, son hostilité par son refus de financer les opérations ou d'envoyer des détachements importants hormis quelques observateurs sur une ligne de cessez-le-feu.

Il serait exagéré de croire que, dans les armées françaises, beaucoup d'officiers et de sous-officiers manifestent un enthousiasme débordant à la perspective d'une telle expédition. Mais il est juste d'observer que le gouvernement français n'a aucune *difficulté pour trouver, à chaque* opération, le contingent de cadres de métier, d'engagés, voire d'appelés volontaires, requis pour la mission. L'appât de quelques primes ne suffit pas pour expliquer ce recrutement de « soldats de la paix », et pas davantage l'attrait éventuel de l'aventure à risques.

Les difficultés du métier seraient, au contraire, là pour dissuader plutôt les candidats, ou tout au moins pour modérer leurs ardeurs, de s'offrir en victimes expiatoires dans les quelques « feux de brousse » locaux qu'il faut tenter d'éteindre.

Des difficultés

Car des difficultés il y en a. Des missions de ce type exigent beaucoup de disponibilité immédiate des hommes auxquels elles sont confiées, puisqu'elles impliquent qu'une force puisse être *envoyée sur place dans les délais* les plus brefs, s'y installer avec toute l'autonomie logistique nécessaire, en particulier pour tout ce qui touche aux transmissions entre les unités et leur état-major et entre l'état-major et son gouvernement. La sûreté et la rapidité de ces communications sont essentielles.

La préparation psychologique des hommes n'est pas moins importante : leur expliquer le pourquoi de leur mission, leur donner un minimum de connaissances du pays, de la langue et du style de vie des communautés dont ils auront à assurer la protection.

Mais cela serait-il fait, au préalable, avec tact et objectivité qu'il resterait encore l'essentiel à accomplir. Les « soldats de la paix » se recrutent généralement dans des troupes dites d'élite, très entraînées, les plus soudées, les mieux encadrées. Ils devront apprendre à s'accommoder des situations les plus imprévues, les plus changeantes, les plus ambiguës et les plus brutales aussi. Ces troupes aguerries, mais dont l'instruction au combat s'évertue à développer d'abord le sens de l'agressivité, doivent acquérir le sang-froid du gendarme, le réflexe de rendre compte avant d'ouvrir le feu, le sens de la négociation et le goût de la persuasion, l'initiative, la nécessité de limiter l'emploi des armes au strict cas de légitime défense.

Rien n'est probablement plus délicat à obtenir que cette transformation d'un soldat, instruit à tirer le premier, en un gendarme, stoïque sous les provocations et contrôlant sa peur ou ses réflexes face au danger. Mais, paradoxalement, ce sont ces troupes aguerries et disciplinées qui, sur le terrain, se font le plus vite aux dures contraintes du métier de « soldat de la paix ».

JACQUES ISNARD.

Selon le P.C.F. la politique française est dans une impasse

Le bureau politique du P.C.F. s'est réuni, le 25 octobre, comme chaque mardi, en l'absence de M. Georges Marchais, qui fait une visite au Congo, mais non sans que *« le téléphone ait fonctionné »*, selon la formule de M. Pierre Juquin. Le porte-parole du parti communiste a donné lecture d'une déclaration dont le texte avait été approuvé par le bureau politique (voir ci-dessous).

Les communistes prennent acte des propos du président de la République, selon lesquels la France ne défend pas, au Liban, *« autre chose que la paix »*. Ils estiment que cet engagement doit se traduire par un appui aux initiatives susceptibles de rétablir l'entente nationale dans ce pays et par un appel à l'ONU.

Les communistes n'ignorent pas que l'attitude des Soviétiques aux Nations unies rend improbable que l'organisation internationale puisse intervenir au Liban et assurer *« le départ de toutes les troupes étrangères »*. Avancer ces propositions, c'est souligner que la situation est bloquée.

Lors de leur journée d'étude parlementaire, le 28 septembre dernier, les communistes avaient admis que la politique du gouvernement au Liban ne devait pas donner lieu à des divergences entre eux et lui. M. Pierre Mauroy avait pu se prévaloir, le 6 octobre, lors du débat de politique étrangère à l'Assemblée nationale de cet accord. Celui-ci n'est pas vraiment mis en cause par la déclaration de M. Juquin. Le P.C.F. se borne à mettre en évidence que la politique française, dont il approuve les objectifs déclarés, est dans une impasse.

Les communistes n'ont pas éprouvé le besoin de saluer le geste de M. Mitterrand se rendant, lundi, à Beyrouth (excepté une déclaration de M. Claude Poperen, membre du bureau politique, au micro d'une radio locale). C'était, soulignent-ils, un geste politique réussi, qui n'appelle pas d'autres commentaires. Le P.C.F. ne veut pas se laisser entraîner là où il ne veut pas aller, c'est-à-dire à devoir soutenir ouvertement une action qui lui paraît trop liée à celle des Etats-Unis pour être réellement acceptable.

La dénonciation évidente de l'intervention américaine à la Grenade — le P.C.F. appelle à manifester, mercredi, devant l'ambassade des Etats-Unis à Paris — doit montrer de quel côté se situe, aux yeux des communistes, le danger principal. Ils peuvent dire, dans ce cas, ce que l'habileté du chef de l'Etat les empêche de formuler trop clairement à propos du Liban.

PATRICK JARREAU.

« NOUS RESTONS PRÉOCCUPÉS PAR LE RISQUE D'UN ENGRENAGE », déclare M. Juquin

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique, porte-parole du P.C.F., a donné lecture, mardi 25 octobre, d'une déclaration, exprimant la *« consternation »* des communistes après l'attentat qui a frappé l'armée française à Beyrouth et formulant des condoléances *« aux familles françaises et américaines touchées »*.

« Le président de la République, a continué M. Juquin, *a réaffirmé que, au Liban, la France ne défend pas autre chose que la paix.*

» Aujourd'hui, la sécurité de nos troupes est en cause ; nous conservons toutes nos inquiétudes à ce sujet. Nous restons profondément préoccupés du risque d'un engrenage, qui pourrait poser la question du maintien de nos forces au Liban.

» Rien ne s'impose donc avec plus d'urgence qu'une solution politique du problème libanais. La France peut faire entendre la voix de la raison en agissant pour le succès du congrès libanais de réconciliation nationale qui doit s'ouvrir le 31 octobre à Genève, et en proposant que l'ONU joue le rôle qui lui revient pour permettre le désengagement de la force multinationale et le départ de toutes les troupes étrangères. C'est ainsi que notre pays peut contribuer à la paix. »

LE R.P.R. DEMANDE QUE LA MISSION DE LA FORCE FRANÇAISE SOIT « CLAIREMENT DÉFINIE »

Le conseil politique du R.P.R., réuni mardi 25 octobre, sous la présidence de M. Jacques Chirac estime que *« la France et sa position dans le monde ont été atteintes. La présence du contingent français à Beyrouth à une valeur de symbole, comme celle des contingents américain, britannique et italien (...) La passivité des démocraties occidentales est un encouragement permanent à l'action terroriste au Liban comme ailleurs.*

» Le drame de Beyrouth a montré qu'il n'y a pas d'opération de paix sans opération de force. Les soldats français et américains tués ont été les victimes de l'imprécision de leur mission.

» Le maintien du contingent français au Liban qui est une nécessité impérieuse, non seulement pour l'image de la France mais pour l'unité et l'indépendance du Liban, exige que la mission de nos soldats soit clairement définie en accord non seulement avec les Etats-Unis mais aussi avec tous les pays de la Communauté européenne. C'est l'équilibre des forces dans le monde qui est en cause au Liban ».

Une visite au pire moment

Atmosphère glaciale au Petit Palais, mardi 25 octobre, pour *l'inauguration officielle de la* splendide exposition « Dix mille ans d'art en Syrie », à l'occasion de laquelle sont présentées jusqu'au 8 janvier les pièces les plus rares des musées de Syrie. Mme Najah Attar, ministre syrien *de la culture* et de l'orientation, était là, mais les personnalités françaises ayant lancé les invitations — MM. Cheysson, Lang et Chirac — s'étaient fait représenter par des collaborateurs. De plus, le déjeuner ministériel prévu le même jour en l'honneur du ministre syrien avait été annulé. Mme Attar n'était pas contente.

On peut se féliciter que, malgré l'état des relations entre Paris et Damas, l'exposition ait bien eu lieu, ce qui — pour une fois — est une prise en considération du caractère non politique des manifestations culturelles. *D'un autre côté*, Mme Attar doit bien avoir eu quelque écho des forts soupçons existant parmi les responsables français à l'égard des services secrets syriens à propos des récents attentats de Beyrouth, sans parler d'affaires plus anciennes. Mme Attar n'est certes pas responsable d'une *« brigade spéciale »*, mais depuis quelque temps, à travers des éditoriaux de presse d'une virulence remarquée, elle a tout de même pris, à Damas, la tête du courant le plus intransigeant du gouvernement baasiste. Reconnaissons quand même, sur ce dernier point, des circonstances atténuantes à Mme Attar : elle est la sœur du cheikh Issam El Attar, qui, d'Aix-la-Chapelle, anime l'une des principales tendances des Frères musulmans, organisation engagée dans une lutte à mort contre le régime du général Assad. Le cheikh Issam a, de longue date, maudit sa sœur...

J.-P. P.-H.

LE CONFLIT DU GOLFE

Bagdad admet l'importance de l'offensive iranienne au Kurdistan

Il paraît se confirmer que les forces iraniennes, qui ont déclenché, lundi 24 octobre, la deuxième phase de leur nouvelle offensive contre l'Irak, se sont emparées de plusieurs hauteurs stratégiques dans les montagnes du Kurdistan irakien.

Selon l'agence iranienne IRNA, l'avance a eu lieu dans les secteurs situés au sud de Baneh et au nord-ouest de Marivan, deux villes iraniennes de l'extrémité nord du front. Elle impliquait notamment une attaque en tenaille contre la ville irakienne de Penjwin, que les Iraniens ont affirmé avoir prise la semaine dernière. *« Les forces islamiques avancent maintenant vers les positions ennemies au sud, à l'est et au nord de Penjwin »*, a précisé l'agence, qui a également annoncé que les positions irakiennes installées sur les hauteurs de Kalu ont été conquises après de durs combats qui *« ont fait de nombreux morts et blessés dans les rangs adverses »*. Ces hauteurs sont situées juste en face de Marivan, en territoire irakien. L'agence IRNA *a affirmé* qu'une contre-attaque lancée par les Irakiens a été repoussée avec de lourdes pertes.

Toutefois, Radio-Bagdad a soutenu de son côté que l'offensive iranienne a pu être contenue et repoussée, mais n'a pas démenti les précisions fournies par Téhéran sur la prise par les Iraniens de positions frontalières irakiennes. Bagdad a malgré tout reconnu l'importance de l'offensive ennemie.

« L'ampleur de cette nouvelle attaque, qui s'est déroulée sur treize axes différents, est comparable à celle ayant eu lieu à l'est de Bassorah », a affirmé ce responsable irakien. — *(A.P., A.F.P.)*

L'AVENIR NE S'IMPROVISE PAS LA RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ NON PLUS

- **NOTRE PAYS A BESOIN D'UNE UNIVERSITÉ RESPONSABLE**

Or, par l'uniformisation des tâches de tous les universitaires, quelles que soient leurs qualifications,
Par l'attribution des pouvoirs de décision à des assemblées où l'expression des compétences scientifiques ne pourra prévaloir,
la réforme actuellement proposée institue une « communauté universitaire » irresponsable.

- **NOTRE PAYS A BESOIN D'UNE UNIVERSITÉ COMPÉTITIVE**

Or, en réduisant la place de la recherche dans l'activité des universitaires,
En introduisant des critères autres que scientifiques dans le choix et la promotion des enseignants,
En réservant aux établissements privés les véritables moyens d'une formation professionnelle de qualité,
la réforme actuellement proposée fait perdre à l'Université son rôle dans la nation et son rang dans le monde.

- **NOTRE PAYS A BESOIN D'UNE UNIVERSITÉ TOLÉRANTE**

Or, par une composition et des modes d'élection des conseils universitaires qui privilégient la représentation syndicale et politique,
Par un renforcement des contrôles du pouvoir central sur l'activité des universitaires,
la réforme actuellement proposée fonde la gestion des universités sur l'affrontement des idéologies et des intérêts, et fait reculer la liberté de l'enseignement supérieur.

- **NOTRE PAYS A BESOIN D'UNE UNIVERSITÉ DÉMOCRATIQUE**

Or, en n'accordant pas la priorité à l'exigence de qualité dans l'organisation des enseignements supérieurs publics,
la réforme actuellement proposée, loin de réduire les inégalités sociales, réservera les meilleurs emplois aux privilégiés des formations privées ou des universités étrangères. Elle ne donne pas sa chance à tous.

Aujourd'hui encore, la France peut faire confiance à son Université. Le gouvernement devrait faire confiance aux professeurs des universités. Pourquoi ne pas les entendre, eux aussi ?

700 PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

En Droit et en Sciences Politiques, en Économie et en Gestion
de toutes tendances politiques et syndicales.
A.P.U.S.E. : 15, rue des Ursulines, 75005 Paris

Associations nationales des Professeurs de Dr 't, Économie, Gestion et Sciences Politiques

AFRIQUE

Un entretien avec le premier ministre tunisien, M. Mzali

(Suite de la première page.)

Si malgré tout la coopération tuniso-française ne nous semble pas toujours au niveau des grands espoirs placés en elle, cela n'est pas dû à la victoire de la gauche mais à la situation économique que connaît actuellement la France.

» En effet, cette coopération ne doit pas être liée à la conjoncture. Pour nous, une telle conception constitue la pierre angulaire de nos rapports avec tous les pays, et c'est, je pense, pour la France, le banc d'essai de la fiabilité et de la crédibilité de sa politique post-coloniale. En outre, la coopération entre deux pays souverains qui, de surcroît, entretiennent des rapports étroits d'amitié ne peut être sujette à des états d'âme ou aux humeurs du moment.

» Je considère donc que notre coopération est satisfaisante. Cependant, il est indispensable que nous recherchions ensemble les moyens de lui donner un plus large contenu et de plus solides assises. Le président Mitterrand avait défini à Cancun sa conception d'une coopération véritable entre pays en voie de développement et pays industrialisés ; nous aussi avons exposé notre vision à Paris comme à Tunis. J'estime que nos vues concordent. Il s'agit maintenant de traduire les paroles en actes et de préparer l'avenir.

— Les questions des biens immobiliers français et des fonds bloqués en Tunisie continuent à se poser de façon irritante. L'heure n'est elle pas venue de liquider ce dernier héritage de la colonisation ? Quelles solutions préconisez-vous ?

— Voilà le type même de dossier qui traîne depuis des années et qui ne peut qu'affecter nos relations. Il y a deux solutions. La première, passéiste, consiste à négocier sans fin sur les coefficients qu'il convient d'appliquer aux estimations de ces biens et sur l'importance et le rythme des transferts des capitaux à opérer.

» La seconde, audacieusement et résolument tournée vers l'avenir, consisterait à tourner définitivement la page par un geste historique d'équité. C'est celle que je préfère, car elle constituerait un investissement moral et politique, le meilleur que l'on puisse concevoir entre peuples et États.

» Au demeurant, je rappelle que les fonds français en Tunisie ne sont pas bloqués. L'accord d'octobre 1980 prévoit des transferts annuels se situant entre 2 et 3 millions de dinars. Il est appliqué à la lettre. C'est ainsi que 2,6 millions ont été transférés en 1981, 2,2 millions en 1982. A ce jour, 1,4 million l'ont été et 2 millions le seront avant la fin de l'année malgré l'année difficile que nous avons connue. Évidemment, le volume de ces transferts peut être revu en fonction de la conjoncture et des flux financiers entre les deux pays.

— La mise en service au début de l'été de la deuxième chaîne de la télévision tunisienne, à vocation francophone, est le projet franco-tunisien qui a suscité le plus de remous et de critiques dans le pays. Vous même, que l'on présente souvent comme le plus chaud défenseur de la culture et de la langue arabes, étiez, dit-on, réservé. Est-ce exact ?

— Je suis, en effet, un défenseur de la culture et de la langue arabes, parce que je suis convaincu que tout peuple doit être enraciné dans sa civilisation, garante de son authenticité. Mais je suis aussi partisan de l'ouverture sur le monde, et je ne vois pas ce qui permet de penser que j'ai pu être réservé à l'égard de la chaîne internationale. En fait, celle-ci permet de décongestionner la chaîne arabe et d'augmenter les programmes, en particulier en français, diffusés auparavant par cette même chaîne.

» Cette nouvelle chaîne est une fenêtre sur le monde en général et sur la France en particulier. Partisan du dialogue entre les civilisations, je ne peux qu'encourager les réalisations de ce genre, à condition qu'elles ne donnent lieu à aucune ambiguïté.

« Il convient de passer à une nouvelle étape de la coopération »

— Après vingt-sept ans d'indépendance, le cadre de la coopération franco-tunisienne a finalement peu évolué : aide économique, financière, technique et culturelle, contrats divers, concertations diplomatiques ne débouchant guère sur des initiatives notables... Vous souhaitez à l'évidence donner une autre dimension à cette coopération. Comment le concevez-vous ?

— La coopération bilatérale est bien rodée, de sorte que nombre de questions peuvent être réglées au niveau des administrations et des commissions mixtes afin d'alléger la tâche des gouvernements. La coopération classique ayant atteint sa vitesse de croisière, il convient de passer à une nouvelle étape. Le temps des actions ponctuelles est révolu. Il faut que nos gouvernements s'attachent désormais à l'essentiel, aux grands desseins communs qui rejoignent nos desseins nationaux. Tunisiens et Français ne doivent plus se contenter de se comporter en représentants-placiers. C'est pénible et agaçant.

» Je vois deux semaines où nos desseins pourraient se rejoindre : en premier lieu, le modèle de développement pour les pays auxquels la France s'intéresse. La tolérance politique et sociale, la libéralisation des structures mentales, le développement simultané des secteurs public et privé, la priorité accordée à la formation et à l'infrastructure, la diversification des secteurs de production que nous pratiquons et qui a donné des résultats probants, font que la Tunisie, sans se poser en modèle parfait, est un modèle relativement réussi. Notre expérience peut avoir un effet d'entraînement pour certains pays en voie de développement.

» Dans cette perspective, développer la coopération tuniso-française, faire en sorte que le socialisme et la démocratie réussissent en Tunisie, ne relève pas seulement pour la France des relations bilatérales mais du choix international fondamental d'être le partenaire du développement pour les pays pauvres qu'a défini François Mitterrand.

» En second lieu, une certaine conception de la coopération. Dans ce monde bipolaire et atomisé, la France, membre de la C.E.E., et la Tunisie, qui appartient à l'O.U.A. et à la Ligue arabe, doivent encourager les regroupements dictés par l'histoire, la géographie, la complémentarité ou tout simplement la solidarité. La paix en Afrique, au Maghreb et au Proche-Orient y gagnera sûrement. Il y a là un vaste champ dans lequel les deux pays peuvent œuvrer conjointement et concrètement en faveur de la paix et du développement.

» Enfin, notre coopération peut et doit être rénovée, approfondie, diversifiée et enrichie. Toute coopération doit se fonder sur des références de civilisation et non pas sur des calculs à court terme. La coopération signifie réaliser ensemble un dessein dans l'intérêt des deux peuples.

— Vous êtes le secrétaire général du parti socialiste destourien. Or depuis longtemps les relations entre votre parti et le parti socialiste français sont pour le moins distantes, ce dernier entretenant des rapports plus étroits avec certains mouvements tunisiens d'opposition, tel le Mouvement de l'unité populaire, dont il a patronné la candidature à l'Internationale socialiste. Une évolution plus positive va-t-elle se dessiner ?

— Loisque le P.S. a gelé en 1978 ses relations avec le P.S.D., il l'a fait, permettez-moi de le dire, avec légèreté. Car quel que soit le degré des divergences qui peuvent à un moment donné nous opposer, il y a une donnée historique déterminante qui ne saurait nous séparer, c'est le fait que nous avons depuis cinquante ans des rapports d'amitié. Ensuite, il y a une donnée politique majeure qui s'impose d'elle-même, c'est que nous sommes par essence un parti de socialisme et de démocratie. Certains dirigeants du P.S. semblent aujourd'hui revenu à une appréciation plus correcte, et ils ont renoué avec nous.

» L'établissement de rapports avec d'autres ne nous gêne pas — nous sommes un pays démocratique et pluraliste, — mais cela peut se répercuter sur la qualité de nos rapports. Ce qui importe, c'est que les dirigeants socialistes fassent une évaluation réelle de la situation en Tunisie.

— Où en est la politique de démocratisation et de pluralisme qui s'est dessinée avec votre arrivée à la tête du gouvernement il y a trois ans ? Quand les mouvement politiques reconnus de facto *recevront-ils leur visa officiel ? Où en est le projet de charte auquel ils devraient adhérer au préalable ?*

— La politique de démocratisation se poursuit. Elle a été proclamée et elle est entrée en application. Nous avons une liberté de presse réelle et les courants politiques dont la ligne générale correspond au consensus national fonctionnent de fait. Ce sont là deux acquis considérables que nous devons consolider. Nous ne devons pas ouvrir brusquement les vannes, mais être prudents, et cela dans l'intérêt d'un fonctionnement démocratique sain et effectif. Le président Bourguiba sait quand et comment il prend les décisions que l'intérêt national exige. »

Propos recueillis par
PAUL BALTA et MICHEL DEURÉ.

(Lire le supplément consacré à la Tunisie pages 19 à 21.)

● *M. Marchais en Afrique.* — Au terme d'un séjour de quatre jours en Angola, M. Georges Marchais est arrivé, mardi 25 octobre, à Brazzaville, pour une visite officielle de quarante-huit heures au Congo. La veille, à Luanda, le secrétaire général du P.C.F. avait évoqué « *l'agression barbare* » de l'Afrique du Sud contre l'Angola, qui vise à « *déstabiliser* » ce pays et « *à handicaper gravement ses efforts de développement* ». « *La France,* a-t-il estimé, *peut et doit apporter une aide privilégiée à l'Angola ainsi qu'aux autres pays de la « ligne de front »* (Botswana, Zambie, Mozambique, Tanzanie et Zimbabwe). A propos de la Namibie, il a dénoncé les « *agressions militaires* » sud-africaines et la constitution, par Pretoria, de « *bandes armées* », ainsi que « *le soutien de l'administration américaine* ». — *(A.F.P.-A.P.)*

Soudan

VERDICT : L'AMPUTATION

Khartoum *(UPI).* — Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la législation islamique fondée sur le principe œil pour œil, un tribunal soudanais a condamné un voleur à l'amputation de la main droite et de la jambe gauche pour avoir cambriolé un magasin d'articles ménagers à Khartoum.

Un autre Soudanais accusé d'avoir volé des vêtements d'une valeur de 250 livres (190 dollars) a été condamné à l'amputation de sa main droite.

Le président Nemeiry avait, fin septembre, imposé au pays une nouvelle législation islamique prévoyant la *« flagellation pour consommation d'alcool, amputation de la main droite pour vol, lapidation pour adultère et décapitation ou paiement du prix du sang pour meurtre ».*

République Sud-Africaine

● LE COUT DE L'APARTHEID. — La décision prise par la municipalité de Pretoria d'interdire aux Noirs l'accès à dix-sept parcs de la ville coûtera 130 000 rands (117 000 dollars) en dépenses de clôtures et d'administration, a rapporté, lundi 24 octobre, le quotidien *Citizen.* Une somme supplémentaire de 70 000 rands (63 000 dollars) sera nécessaire pour diviser trois autres parcs en sections réservées les unes aux Blancs et les autres aux Noirs. Le quotidien pro-gouvernemental précise que des panneaux indiquant « *Réservé aux Blancs et aux nurses noires accompagnant des enfants blancs* » seront installés dans les parcs. — *(Reuter.)*

● LE B.R.G.M. ET LE BOPHUTHATSWANA. — Le *B.R.G.M., Bureau de recherches géologiques et minières,* nous prie de signaler que, contrairement à ce qui a été rapporté (*le Monde* du 25 octobre), il n'avait pris « *aucun contact* » avec les autorités du Bophuthatswana, bantoustan sud-africain dont le président se trouve actuellement en visite privée à Paris. La représentation du Bophuthatswana en France maintient, de son côté, que des contacts ont lieu avec le B.R.G.M. depuis le 26 juin 1981, le B.R.G.M. s'étant intéressé à un projet d'exploitation des eaux.

ASIE

Afghanistan

Plusieurs centaines de civils auraient péri sous des bombardements au nord de Kaboul

Islamabad *(A.F.P.).* — Plusieurs centaines de civils afghans ont été tués dans la petite ville d'Istalef, au nord de Kaboul, détruite à plus de 50 % par cinq jours d'intenses bombardements aériens et terrestres soviétiques entre le 12 et le 17 octobre, a-t-on appris, mardi 25 octobre, à Islamabad de sources diplomatiques occidentales. L'artillerie soviétique a pilonné cette ville de deux mille cinq cents habitants pendant la nuit afin de frapper ses habitants à l'intérieur de leurs maisons. Pendant la journée, dans l'intervalle des bombardements aériens, des soldats soviétiques ont effectué plusieurs raids dans la ville pour détruire et piller les maisons appartenant aux maquisards.

Un grand nombre de survivants se sont réfugiés à Kaboul. Certains d'entre eux, rapportent les mêmes sources, ont affirmé que plus d'une douzaine d'enfants avaient été achevés à la baïonnette par les troupes de l'armée rouge.

Selon les diplomates, une demi-douzaine d'autres localités situées dans la même région du plateau des Shomali, qui sépare Kaboul des contreforts de l'Hindou-Kouch, ont également été bombardées au cours des deux dernières semaines, notamment Charikar, Gulbahar, karez-I-Mir, Chakardara et Faza.

L'opération contre Istalef s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle offensive soviéto-afghane contre les concentrations de maquisards qui menacent Kaboul et la route stratégique du Salang, menant vers la frontière soviétique en traversant le plateau des Shomali.

Les combats semblent avoir été intenses, ces dernières semaines, dans cette région. Ils se sont étendus jusqu'aux collines du Kohi-Safi, au nord-est de Kaboul.

Selon les diplomates, les maquisards opérant à Istalef auraient subi de lourdes pertes, en évitant toutefois une déroute complète grâce à leur mobilité. Le 17 octobre, trois jours avant le retrait des troupes soviétiques, les maquisards auraient tué une quarantaine de soldats des forces soviéto-afghanes au cours de l'attaque à la roquette d'un convoi, sur une petite route préalablement truffée de mines.

Les diplomates rapportent, d'autre part, qu'un général soviétique a trouvé la mort, le 19 octobre, près de Hérat, dans l'ouest du pays, quand l'hélicoptère dans lequel il se trouvait a été abattu à la mitrailleuse par la résistance. Selon ces sources, Hérat, la quatrième ville du pays, située à une soixantaine de kilomètres de la frontière iranienne, serait de nouveau passée sous le contrôle des maquisards, qui l'avaient évacuée en avril dernier à la suite d'intenses bombardements soviétiques.

EUROPE

Espagne

LE PROCUREUR MILITAIRE RÉCLAME DE LOURDES PEINES CONTRE DES EXTRÉMISTES BASQUES

(De notre correspondant.)

Madrid. — Une semaine exactement après l'assassinat du capitaine Alberto Martín Barrios par l'ETA politico-militaire (ETA-P.M.) « 8e Assemblée », le procès de huit membres de cette organisation indépendantiste basque et d'un militant catalan a eu lieu mardi 25 octobre, devant un tribunal militaire siégeant à Lerida (Catalogne). Le jugement était attendu pour ce mercredi.

C'est pour attirer l'attention sur ce procès, dont elle récuse la nature militaire, que la « 8e Assemblée » avait séquestré, le 5 octobre, le capitaine Martin Barrios, dont l'assassinat, deux semaines plus tard, a provoqué un véritable choc en Espagne, et surtout dans les rangs de l'armée.

Les neuf accusés sont jugés pour l'attaque d'une caserne de Berga, à une centaine de kilomètres au nord de Barcelone, en novembre 1980. Le procureur militaire avait initialement requis des peines comprises entre cent quarante et cent quarante-cinq ans de prison, qu'il a diminuée, de moitié dans son réquisitoire. Les huit membres de l'ETA-P.M., qui insultaient le tribunal, ont été expulsés de la salle.

D'autre part, le gouvernement socialiste de M. Felipe Gonzalez devait adopter, lors de sa réunion en Conseil des ministres de ce mercredi 26 octobre, une série de mesures destinées à renforcer la lutte antiterroriste. Les principales décisions porteraient notamment sur une aggravation des peines pour les actes terroristes et une sévère répression à l'encontre des journaux ou personnes faisant l'apologie du terrorisme. M. Gonzalez ayant exclu l'instauration de mesures d'exception au Pays basque, il s'agira en fait, plus que de dispositions nouvelles, de perfectionner celles déjà existantes.

(Intérim.)

Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU P.S.

Assemblée nationale : les socialistes font la loi

« Ce que décident les députés socialistes, c'est la loi », aime à souligner M. Pierre Joxe. Les deux cent quatre-vingt-six députés socialistes et apparentés ont, en effet, numériquement, plus de pouvoir, même, qu'il n'en faut, pour faire la loi. Cette donnée, ajoutée au fait que le parti socialiste s'est toujours prononcé pour un rééquilibrage de la pratique institutionnelle en faveur du Parlement, assure au groupe de l'Assemblée nationale un rôle déterminant dans la mise en œuvre du programme de la gauche.

Ce constat, que chacun pouvait faire au soir des élections législatives de juin 1981, ne pouvait suffire à définir ce qu'allaient être la place et l'autorité des députés socialistes dans le dispositif du « changement ». Celles-ci devaient dépendre, pour une large part, des procédures de décision qui seraient établies au sein du groupe et de la façon dont celui-ci parviendrait à les faire respecter par le gouvernement. Elu président du groupe, sa candidature ayant été préférée à celle de M. Jean Poperen, M. Pierre Joxe avait, sur ces deux points, des idées précises.

Le groupe socialiste, qui emploie directement, grâce aux cotisations des députés, dix-sept collaborateurs et une quinzaine de secrétaires, est organisé en fonction de la répartition de ses membres entre les six commissions permanentes de l'Assemblée. Cinq de ces commissions sont présidées par un socialiste (la sixième par un communiste), et, au sein de chacune d'entre elles, les commissaires socialistes ont, à leur tête, un responsable du groupe. Chaque projet de loi est suivi par celui qui en est le rapporteur, évidemment, et par un responsable, qui assure la coordination du travail au sein du groupe en commission et en *séance publique*.

Le choix des députés responsables du travail sur un texte est arrêté, de même que les autres décisions, lors des réunions du bureau des groupes, qui comprend une quarantaine de membres, ou de celles du groupe lui-même. La prise en charge d'un projet au niveau du groupe est annoncée à l'ensemble de ses membres et donne lieu à la création d'une cellule de travail, qui assure les rapports avec les organisations socio-professionnelles intéressées, la concertation avec le ministère, l'élaboration des amendements. Tous les amendements présentés, en commission ou en séance publique, par des députés socialistes doivent avoir l'aval du groupe, que ce soit au niveau de la cellule de travail, ou que le bureau ou le groupe lui-même aient été amenés à trancher en cas de désaccord.

Le poids de M. Joxe

Cette discipline repose sur le principe qui veut que le groupe assure, collectivement, la responsabilité de l'application du programme du parti, sur lequel chaque député a été élu. *Il est, ainsi, exclu qu'un député intervienne de façon individuelle dans le travail législatif*, en défendant le point de vue particulier d'un *groupe de pression ou de ses électeurs*, ou encore du ministre responsable *du projet examiné. Cette discipline n'interdit pas, en revanche, que les diverses sensibilités internes* au groupe puissent s'exprimer, à travers *la répartition des responsabilités* dans la commission et celle du *rapport sur les textes*.

La procédure mise en place s'est heurtée, dans un premier temps, au rythme du travail parlementaire, *imposé par le gouvernement. Ce problème a entraîné, au-delà d'une incompatibilité d'humeur trop évidente* entre M. Joxe et M. Pierre Mauroy, des conflits entre les deux hommes, le président du groupe insistant pour que les projets de loi soient déposés à l'Assemblée en tenant compte du délai nécessaire afin que le groupe puisse les examiner comme il l'entend.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, M. Joxe soumet au bureau exécutif du P.S., dont il est membre, les questions susceptibles de donner lieu à des divergences. L'autorité du parti sur le groupe est, ainsi, confirmée, loin des errements qui avaient marqué, autrefois, à cet égard, la tradition socialiste. Il reste que, dans certains cas, l'impression a pu être donnée que le président du groupe mettait le poids de sa fonction au service de son choix de tendance au sein du parti. Voire de ses choix personnels dans l'affaire de la *« reconstitution de carrière »* des généraux putschistes de 1961.

Les critiques formulées par M. Joxe et par son ami, M. Christian Goux, président de la commission des finances, à l'encontre du plan de rigueur de mars dernier, avaient amené certains députés à s'émouvoir d'un écart entre *les* orientations gouvernementales et *celles* des porte-parole de leur groupe. Mais une majorité, au sein de celui-ci, ne partageait-elle pas les appréhensions de MM. Joxe et Goux ? Ceux-ci ont résolu de se taire. Comment douter qu'ils n'en pensent pas moins ?

PATRICK JARREAU.

Au Sénat : en vase clos

Ils sont soixante-dix et font peu de bruit. Est-ce dû à leur position de minoritaires dans une Haute Assemblée où l'opposition est toute-puissante ? Pas seulement. Le groupe socialiste du Sénat constitue une entité bien particulière, à la fois par son mode d'organisation interne et dans ses relations avec l'extérieur, ceci expliquant peut-être cela.

L'un d'eux confie : *« Le vent du changement n'a pas encore soufflé parmi nous. »* Un autre ajoute : *« L'esprit d'Epinay n'est pas encore passé par ici. »* Le poids de la tradition y est pour *quelque chose : les* élus socialistes n'échappent guère à la *règle « maison » qui veut que tout* nouvel arrivant au Sénat se doive d'effectuer une *période* de « noviciat » avant de prétendre à l'exercice de *responsabilités. La loi du plus* fort est bien souvent celle des prédécesseurs. *Exemple : il avait été* convenu que la formule du tourniquet prévaudrait pour pourvoir, après chaque renouvellement triennal, *les postes au buraa du Sénat. Il* en a été ainsi pour M. Laurent Laucournet (Haute-Vienne), questeur sortant, qui a dû laisser la place à M. *Jacques Bialski* (Nord). En revanche, le poste de secrétaire, que le P.S. réservait traditionnellement à un *représentant d'outre-mer*, a été conservé par M. Georges Dagonia (Guadeloupe), ce dernier *s'étant* «entendu» avec celui qui aurait pu — dû, *diraient certains — occuper* cette fonction, le nouvel élu de la *Réunion*, M. Albert Ramassamy. Ce genre d'exception à la règle justifie *pour quelques-uns la contestation* de ce type de règle.

Le fonctionnement du groupe ne satisfait pas tous ses membres, qui s'en sont ouverts à leur président, M. André Méric. Les critiques émises, y compris sur les aspects les plus matériels et les *plus concrets* de la vie du groupe, ont été sans doute trop directes pour conduire à un bouleversement des habitudes. Elles *sont apparues, en tout cas,* trop maladroites pour empêcher la réélection de M. Méric à *une large* majorité. Elu depuis 1948, M. Méric *incarne, à la tête du groupe*, une certaine tradition. Mais comme il est de *ceux qui avaient voté*, en *1959* — au moment de l'affaire de l'Observatoire, — *la levée de l'immunité parlementaire* de M. François Mitterrand, cela a laissé quelques traces... Et l'on murmure que le président de la République dialogue plus volontiers avec le *président* du *Sénat* qu'avec celui du groupe socialiste, dont l'un des membres, M. Michel Charrasse (Puy-de-Dôme) est aussi l'un de ses conseillers techniques à l'Elysée.

Avec leurs collègues de l'Assemblée nationale, les sénateurs socialistes *n'ont guère de rapports. La* dernière journée d'études des *députés n'a-t-elle pas eu lieu* en même temps que la première réunion du *groupe des sénateurs* ? *Une* rencontre prévue entre M. Méric et son homologue du *Palais-Bourbon*, M. Pierre Joxe, a été annulée au dernier moment, les *sénateurs* socialistes recevant ce jour-là (jeudi 20 octobre) MM. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, et Laurent Schwartz au *sujet du projet* de loi sur l'enseignement supérieur.

Avec *leurs collègues de gauche*, leurs rapports ne sont qu'informels. *Au dam de quelques-uns, les* contacts se font plus volontiers en *séance qu'à l'intérieur d'une* structure particulière. En vivant ainsi en *vase clos, le groupe socialiste du* Sénat a quelque mal à contribuer à l'exercice du *pouvoir*.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● *Le congrès des maires de France* s'est ouvert mardi 25 octobre à l'Hôtel de Ville de Paris. M. Alain Poher, président du Sénat, a été élu président d'honneur de l'association. M. Gaston Defferre, après avoir parlé du caractère *irréversible* de la politique de décentralisation administrative au profit des collectivités locales, a fait allusion à la réforme de la fiscalité locale pour dire qu'il *« convenait d'éviter toute improvisation »* dans ce domaine, ajoutant que *« les études sur la taxe professionnelle seront engagées pour 1984 »*. Le ministre a rappelé qu'en ce qui concerne le financement des compétences transférées aux élus locaux, *« le principe de base est celui de la compensation intégrale des charges »*.

● *La présidence du parti radical.* — M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, ancien député de Paris, conseiller de Paris (dix-huitième arrondissement) et adjoint au maire de Paris, a annoncé, mardi 25 octobre, sa candidature à la présidence du parti radical, dont le congrès doit avoir lieu du 18 au 20 novembre à Paris. Le président sortant du parti radical valoisien, M. Didier Bariani, ancien député de Paris, et M. Olivier Stirn, député U.D.F. du Calvados, ont déjà annoncé leur candidature à cette fonction.

Le sillon de M. Mauroy

A l'entendre dire que *« le temps n'est pas aux enthousiasmes »* et que *« les socialistes ne doivent pas susciter des formes d'illusions collectives »*, on pourrait avoir l'impression qu'en deux ans M. Pierre Mauroy a connu une étonnante métamorphose, depuis cet automne 1981 qui le vit, après le congrès de Valence, parcourir la France, multipliant les envolées pour galvaniser les énergies et faire partager sa conviction de lendemains meilleurs. Il n'en est rien. Malgré les contraintes de la rigueur et ses effets négatifs pour la majorité, le premier ministre demeure convaincu, en son for intérieur, que, pour les socialistes, *« le temps de la moisson reviendra »*. Mais — c'est toute la différence — il ne jure plus que cette saison-là est pour demain et donne de lui-même l'image du laboureur courbé obstinément sur un sillon dont il ne voit pas la fin.

Ce *qu'il dira à ses camarades* réunis en congrès samedi matin *29 octobre, à Bourg-en-Bresse, c'est* justement ceci : le sillon de la politique *gouvernementale est maintenant* bien orienté.

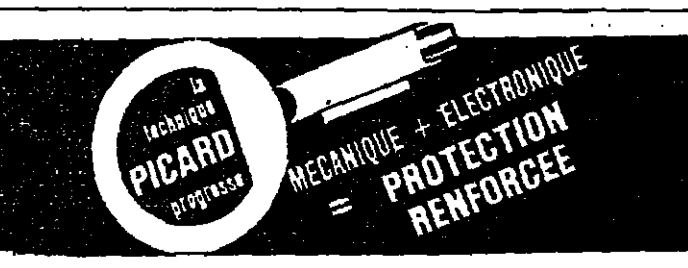
En *tant que chef du* gouvernement, M. Mauroy entend veiller surtout *à ce que le congrès du P.S.* ne donne pas lieu à des controverses qui *seraient de nature à aggraver la* défiance de l'opinion publique à l'égard de *la politique suivie. Il prend* les devants pour faire savoir qu'il espère un débat clarificateur : *« Ce congrès doit être celui de la clarté et de la sincérité »*, dit-il en privé.

Cette *invitation, en forme d'exorcisme*, s'adresse évidemment à *M. Jean-Pierre Chevènement et à ses* amis. M. Mauroy leur demande de se *« déterminer clairement »* pour ou contre la politique gouvernementale : *« La grande question est que le CERES dise nettement s'il est d'accord ou non avec la politique du gouvernement et du président de la République. Si le CERES exprime son désaccord, eh bien, le parti socialiste est habitué à vivre avec une majorité et une minorité. Mais, dans les critiques, il y a un seuil à ne pas dépasser. Si la critique est systématique, le mieux est de se situer clairement dans l'opposition. »* Bref, M. Mauroy souhaite que le discours du CERES soit dénué d'ambiguïté, afin qu'il n'y ait pas d'*« ombre portée »* sur le congrès.

Pour le chef du gouvernement, il est impératif, en revanche, que ce congrès soit offensif sur le terrain idéologique, soit un *« congrès d'idées »*, afin de donner un *« souffle nouveau »* à la majorité.

En plaçant ces balises dans la logique du rassemblement qui lui est chère, et qu'il défendait même quand il appartenait à la minorité, M. Mauroy pense aussi à l'avenir de son sillon personnel à *l'intérieur du parti*.

A. R.



LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Commerce extérieur

M. Chomat (P.C.) souligne « l'inadaptation d'une large part de notre appareil productif »

L'Assemblée nationale a examiné, mardi 25 octobre, le budget du ministère du commerce extérieur et du tourisme. Pour la partie commerce extérieur, les crédits de l'expansion économique à l'étranger s'élèvent à 1 098 milliards de francs, en augmentation de 17,3 % par rapport à 1983. Pour 1982, le coût budgétaire et extra-budgétaire de toutes les formes d'aide financière à l'exportation s'est élevé à 19,7 milliards de francs, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1981.

Les crédits du ministère du commerce extérieur et du tourisme, pour la partie commerce extérieur, seront soumis au vote lors de l'examen des crédits des services financiers.

La précarité, réelle ou supposée, de l'amélioration de la balance commerciale de la France, et au-delà, de l'ensemble de nos échanges, concrétisée notamment par le solde positif de 323 millions de francs en données corrigées constitué en septembre, a été au centre de la discussion du budget de la partie commerce extérieur du ministère de Mme Edith Cresson.

M. Paul Chomat (P.C., Loire) a affirmé, certes, que les résultats de septembre *« sont non seulement bons mais (...) dementent aussi les prédictions catastrophiques de la droite »*. M. Chomat, rapporteur spécial de la commission des finances, a dressé, pourtant, dans son rapport un tableau sévère des faiblesses du commerce extérieur de la France. *« L'analyse de nos résultats par grandes zones géographiques (...) met (...) en évidence les faiblesses structurelles de nos échanges extérieurs et confirme que la raison principale de nos difficultés doit bien être recherchée dans l'inadaptation d'une large part de notre appareil productif à l'évolution récente de la demande mondiale »*. Il a ajouté : *« Les mesures prises dans le cadre du plan du 25 mars 1983 ne sauraient avoir d'autre effet que de réduire à court terme le volume de nos importations. »*

M. Alain Mayoud (U.D.F, Rhône), rapporteur pour avis de la commission de la production, a affirmé, lui aussi : *« La fièvre est retombée parce que le malade est entré en léthargie. »* M. Mayoud a égrené la litanie des faiblesses du commerce extérieur de la France, que la majorité ne saurait guère contester : rigidités excessives, spécialisation insuffisante dans les secteurs « porteurs » à haute technologie, courants d'exportation insuffisants dans les pays industriels et trop axés sur les marchés traditionnels des pays en développement...

Dans sa réponse, Mme Cresson a admis, d'entrée de jeu, *« le diagnostic des forces et des faiblesses de notre commerce extérieur »*. Elle a indiqué, notamment, que la France est confrontée à une baisse de volume des *« grands contrats »* de 30 % en un an. Le ministre a affirmé que le budget de son ministère *« traduit (...) la priorité que le gouvernement accorde au redressement de nos échanges extérieurs et qu'il permettra de poursuivre, en 1984, le redressement du dernier semestre de 1983 »*. Elle a ajouté : *« Il n'est pas possible d'être fort à l'étranger sans tenir solidement un marché intérieur. Il ne saurait y avoir de situation solide sur le marché intérieur sans confrontation avec la compétition internationale. »*

L'énumération, par Mme Cresson, d'une série de mesures ponctuelles ou d'actions précises, n'aura sans doute pas été considérée par l'opposition comme une réponse satisfaisante, mais la discussion du budget du commerce extérieur aura au moins confirmé, s'il en était besoin, que la clé d'un redressement durable des échanges extérieurs de la France se trouve autant chez M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie, que chez Mme Cresson.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Tourisme

53 % DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PROMOTION A L'ÉTRANGER

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 25 octobre, les crédits du secrétariat d'Etat au tourisme, qui s'élèvent à 247 millions de francs, en augmentation de 4,06 % par rapport à 1983.

M. Jean-Pierre Soisson (U.D.F., Yonne) a dénoncé *« un budget de régression »*, tandis que M. Jean de Préaumont (R.P.R., Paris), rapporteur de la commission des finances, a souligné que ce budget connaît une diminution en francs constants. Il a ajouté : *« Cette évolution correspond au désengagement de l'Etat et à un transfert aux régions, qui résulte, surtout, de la politique de débudgétisation des prêts à l'équipement touristique. (...) Le secrétariat d'Etat a peu de crédits et peu de pouvoirs. »*

M. Roland Carraz, a nié, bien sûr, que son secrétariat d'Etat soit une coquille vide. Défendant un budget *« d'efficacité et de cohérence »*, il a souligné, *notamment, la constitution* d'un outil statistique, qui fait cruellement défaut au *tourisme. Les crédits* affectés à la statistique et à l'analyse augmentent de 189 %. M. Carraz a annoncé que les efforts de *son secrétariat d'Etat porteront*, particulièrement, sur la promotion du *tourisme fluvial et du tourisme* vert.

Après un solde positif de 12 milliards de francs en 1983, M. Carraz prévoit, pour 1984, un excédent pour les échanges touristiques en progrès, *« avec l'objectif d'un doublement par rapport à 1982 »*. Mme Cresson, ministre de tutelle du tourisme, a souligné à cet égard que *« le rattachement du tourisme au commerce extérieur s'accompagnera d'un effort exceptionnel de promotion à l'étranger, avec des crédits, pour ce poste, en augmentation de plus de 53 %, pour atteindre 33,5 millions »*.

J.-L. A.

Commerce et artisanat

Les choses ne sont pas si simples

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du mardi 25 octobre au mercredi 26, le budget du ministère du commerce et de l'artisanat. Les crédits de celui-ci sont de 471,9 millions de francs, en augmentation de 4,8 % sur ceux de 1983.

Etonnant ! Tous les intervenants, quelle que soit leur étiquette politique, insistent sur l'importance du commerce et de l'artisanat dans la vie du pays, sur la nécessité de lui apporter le soutien dont il a besoin. Pourtant, le ministère qui en a la charge est faiblement doté en moyens d'action.

Est-ce, simplement, parce que *« les choses ne vont pas si mal que cela »*, comme le pense le ministre, M. Michel Crépeau, puisque ces secteurs *« ont su se développer sans une tutelle trop pesante de l'Etat »* ? Pas seulement. D'abord parce que, pour l'opposition, l'*administration* se préoccupe encore trop des commerçants *et des artisans. « Laissez-les vivre ! »*, a lancé M. Jean-Paul Charié (R.P.R., Loiret), *en critiquant* les contrôles *« tatillons et trop fréquents »*, les *« accusations perfides »* qui mettent en cause une profession après une autre. Ensuite, parce que chacun veut bien convenir que l'action de soutien à mener doit surtout être de la responsabilité des régions, même si M. Loïc Bouvard (U.D.F., Morbihan) craint que celles-ci n'aient pas *les* moyens financiers nécessaires pour faire face aux besoins. Enfin et surtout, parce que le développement du commerce et de l'artisanat est plus affaire d'environnement qu'autre chose.

Ainsi, M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis de la commission de la production, a souligné que ces secteurs *« ont mieux et plus longtemps résisté que d'autres »*, mais que le resserrement de la consommation des ménages avait *« déjà quelque peu affecté leur activité »*. De même, M. Paul Balmigère (P.C., Hérault) a pu se féliciter des nombreuses mesures législatives ou réglementaires prises depuis deux ans en faveur des commerçants et artisans, qui vont pouvoir, aussi, bénéficier des mesures d'aide aux petites et moyennes entreprises contenues dans le projet de budget pour 1984, comme l'a souligné Mme Véronique Neiertz (P.S., Seine-Saint-Denis). Elle a, toutefois, soulevé une difficulté : la totalité des crédits prévus en 1983 (7,2 millions de francs) pour accorder à ces entreprises des prêts bonifiés n'ont pu être dépensés ; selon Mme Neiertz, la responsabilité en revient aux banques, qui ne font pas l'effort suffisant d'information.

M. Crépeau en est convenu ; il a prévenu que, si les deux organismes bancaires qui ont le monopole de la ditribution de ces prêts bonifiés — Banques *populaires* et caisses de Crédit agricole mutuel — ne *faisaient pas l'effort nécessaire, ce privilège* pourrait leur être retiré. Cela *étant, il a expliqué que* son budget s'orientait autour de trois axes prioritaires : la *formation* des hommes (les crédits augmentent de 17 % pour l'artisanat et de 34 % pour *le* commerce) ; l'adaptation de ce secteur à *l'informatique*, par la mise en place de micro-ordinateurs dans les centres de formation, en *1984*, et dans les chambres de métiers en *1985* ; enfin, le soutien au commerce et à l'artisanat dans les zones sensibles ; montagne, campagnes en voie de désertification, mais aussi banlieues des villes ; en ce qui concerne cette dernière action, les crédits pour l'artisanat augmentent de 29,3 % et ceux pour le commerce de 138 %.

L'Assemblée a voté, à la demande du ministre et de la commission de la production, une augmentation du plafond de la taxe payée par les artisans aux chambres de métiers, de 325 francs à 355 francs.

Th. B.

Droits de la femme

« La meilleure dot d'une fille c'est le métier »

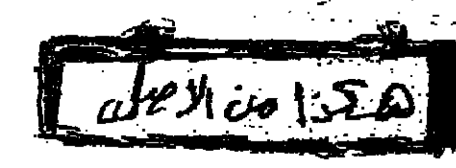
L'Assemblée nationale a examiné, mardi 25 octobre, le budget du ministère des droits de la femme. Les crédits de ce ministère s'élèvent à 109,6 millions de francs, en augmentation de 8,2 % par rapport à 1983. Ces crédits, inclus dans les sommes inscrites à la ligne « services du premier ministre — services généraux », seront soumis au vote en même temps qu'eux.

Le budget des droits de la femme *a vu* l'opposition se joindre à la majorité pour rendre hommage à Mme Yvette Roudy, qui a en charge ce ministère. M. Emmanuel Hamel (U.D.F., Rhône), rapporteur spécial de la commission des finances et seul membre de l'opposition inscrit dans la discussion, observant que le montant des crédits de ce ministère ne représente *« qu'un dix millième des dépenses nettes de l'Etat »*, a déclaré, à l'adresse du ministre : *« Vous compensez leur faiblesse relative par votre dynamisme. »*

On pourrait ajouter que Mme Roudy a de son rôle une vision qui ne se limite pas à des idées désormais reconnues, au moins en paroles, sur l'égalité des sexes, notamment sur le plan professionnel. Dans les couloirs de l'Assemblée, Mme *Roudy affirmait crûment : « La meilleure dot d'une fille, c'est le métier. »* Au fil du débat, les députés ont aligné des chiffres, qui justifient la priorité donnée par le ministre, en 1984 encore, à la formation professionnelle et à l'emploi. M. Michel Berson (P.S., Essonne) a rappelé que les femmes représentent environ 40 % de la population active, mais 60 % des demandeurs d'emploi. Mme Eliane Provost (P.S., Calvados) a présicé qu'elles constituent aussi 64 % du monde des *smicards*. Mme Ghislaine Toutain (P.S., Paris), rapporteur *pour avis de la* commission des affaires sociales, a ajouté que *la proportion de femmes* bénéficiant des stages de l'Association pour la *formation* professionnelle des adultes (AFPA) est passée de 18 % *en* 1981 à 22 % en 1982. Mme Roudy a ajouté qu'un objectif de 25 % *avait été fixé* pour *1984*.

Second volet de l'action du ministère de Mme Roudy, l'aide aux *« femmes marginales »*, selon l'expression de Mme Martine Frachon (P.S., Yvelines), qui désignait ainsi les femmes seules, les prostituées, les anciennes prisonnières, les femmes battues, auxquelles Mme Roudy a ajouté les immigrées. Le ministre a observé à cet égard que depuis 1975 le nombre des mères célibataires a augmenté de 84 % et celui des mères divorcées de 140 %. Trois centres d'aide et d'information sur le recouvrement des pensions alimentaires devraient s'ouvrir au début de 1984 à Créteil, à Lille et à Paris, dans des locaux dépendant des municipalités.

J.-L. A.



POLITIQUE

Le Sénat veut doter les membres des juridictions administratives d'un statut législatif

Titre I, le plus important; titre II, le plus moderne; titre III, le plus novateur. C'est ainsi que leur auteur, M. Anicet *Le Pors, secrétaire* d'Etat chargé de la fonction publique et des réformes administratives, qualifie chacun des trois volets du nouveau statut de la fonction publique. Examiné par le Sénat mardi 25 octobre, le titre II, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat *(le Monde* du 11 mai), prend appui sur les textes de 1946 et de 1959 et intègre des dispositions législatives approuvées depuis mai 1981, comme la titularisation des auxiliaires, la suppression des discriminations fondées sur le sexe, l'accès des handicapés de la fonction publique, la réforme de l'ENA, la nouvelle définition du «service fait» en cas de grève, ou encore le congé pour formation syndicale. M. Le Pors relève que la concertation, qui a précédé l'élaboration du texte examiné, *« a permis de transformer un climat de scepticisme en une adhésion quasi générale »*.

Pour le rapporteur de la commission des lois, M. Raymond Bouvier (Un. cent., Haute-Savoie), la réforme *« n'a pas l'envergure qu'on lui prête »* en raison du renvoi, trop souvent prévu, à des décrets qui ne seront peut-être, dit-il, jamais publiés. Se faisant l'interprète de la majorité sénatoriale, le rapporteur se montre moins sensible à la modernité globale du projet qu'à l'actualité de certains de ces points. Pour lui comme pour ses collègues, l'actualité en ce domaine touche, d'une part, aux juridictions administratives et, de l'autre, à l'ouverture de la troisième voie d'accès à l'ENA.

Sur le premier point, M. Pierre Lacour (Un. cent., Charente) s'est fait l'interprète des arguments du syndicat de la juridiction administrative, dont le statut est réglementaire, alors que celui des magistrats judiciaires relève d'une loi organique et que celui des membres des chambres régionales des comptes est législatif. Pour M. Lacour, la *« mauvaise querelle »* faite aux juridictions administratives, à propos des décisions prises sur le contentieux électoral rend d'autant plus nécessaire la fixation, par la loi, du statut de leurs membres. M. Félix Ciccolini (P.S., Bouches-du-Rhône) estime, également, que les statuts particuliers des juridictions qui n'appartiennent pas à l'ordre judiciaire ne peuvent être réglés que par la loi.

Rappelant que le gouvernement *« ne s'est jamais départi de sa confiance »* dans la *« compétence »* et l'*« indépendance »* des juridictions administratives, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, compétent en matière de tribunaux administratifs, plaide pour le *statu quo*. Son engagement de créer un haut conseil des tribunaux administratifs et ses démonstrations techniques n'ont pas convaincu les sénateurs, qui ont voté un amendement de la commission des lois insérant un article additionnel, selon lequel *« les membres du Conseil d'État et les tribunaux administratifs relèvent d'un statut particulier fixé par la loi »*.

Sur le second point abordé également par M. Lacour, mais évoqué notamment par deux anciens élèves de l'E.N.A., MM. Josselin de Rohan (R.P.R., Morbihan) et Jacques Larché (R.I., Seine-et-Marne), président de la commission des lois, les sénateurs ne veulent pas se déjuger. Aussi, par un amendement de suppression, ils ont maintenu leur hostilité aux conditions mises à l'ouverture d'une troisième voie d'accès à l'école.

Outre un certain nombre de modifications de coordination adoptées, sur proposition du gouvernement ou de la commission, la Haute Assemblée a *décidé de supprimer la douzaine* d'articles (65 à 77) qui reprenaient les dispositions transitoires de la loi du 11 juin 1983 relative à l'intégration des agents nontitulaires de l'État et qui, selon la commission, n'apportaient aucune garantie supplémentaire.

Avec l'accord de M. Le Pors, a été rétablie une disposition de l'*ordonnance de 1959 stipulant* qu'un fonctionnaire bénéficiant d'un avancement de grade est tenu d'accepter l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade, sous peine, en cas de refus, de se voir radié du tableau d'avancement ou de la liste de classement.

Les modifications apportées au texte ont conduit les sénateurs socialistes et communistes à s'abstenir dans le vote d'ensemble.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● *Pour connaître le Sénat.* – *Une nouvelle édition* du livre *Pour connaître le Sénat*, publiée pour la première fois en 1975, lors de la célébration du centième anniversaire de la création du Sénat, vient d'être mise au point par un groupe de fonctionnaires de la Haute Assemblée. L'ouvrage, *actualisé* et complété, qui ne se veut pas un manuel, mais un traité pratique de droit et de techniques parlementaires, paraît à l'occasion du récent renouvellement triennal. Edité par la Documentation française (29-31, *quai Voltaire, 75340 Paris* Cedex 07), ce livre est en vente au prix de 80 francs.

Une mise au point de M. Romain Marie

Nous avons reçu de M. Romain Marie, fondateur et animateur des comités Chrétienté-Solidarité, la lettre suivante en réponse à deux articles d'Alain Rollat et d'Edwy Plenel consacrés à l'extrême droite.

Mis en cause personnellement dans deux articles parus dans *le Monde* des 7 et 19 octobre, je tiens à utiliser mon droit de réponse pour vous préciser les points suivants.

– Sur l'article d'Alain Rollat :

1) Celui-ci contient une grave inexactitude, Je n'ai en effet jamais appartenu à Jeune Nation et si je me définis volontiers comme un homme de la droite chrétienne et nationale, je n'accepte pas l'épithète d'extrême droite ;

2) Le dessin de Plantu entouré par l'article me concernant me désigne tout particulièrement et me porte préjudice. Il est tout à fait inadmissible. Je n'ai jamais porté un casque, sinon pendant mon service militaire, et encore moins en aurais-je porté un frappé d'un emblème qui n'est pas le mien.

Je n'ai par ailleurs jamais exercé de violence à l'égard de qui que ce soit. J'ai eu par contre à en souffrir lorsque j'étais secrétaire général de la fédération des étudiants de Toulouse. J'ai notamment été matraqué en 1966, car j'apportais mon soutien à la cause israélienne.

– Sur l'article d'Edwy Plenel :

L'article déforme gravement et mes propos et ma pensée.

Edwy Plenel sait que j'ai été indigné que l'on puisse me demander si j'étais antisémite et je lui ai dit combien je trouvais odieux que l'on puisse taxer les hommes de droite d'antisémitisme.

Je lui ai fait remarquer qu'avec ce genre de raisonnement on pourrait accuser les juifs de communisme sous le prétexte par exemple que nombre de juifs russes se sont engagés dans la révolution bolchevique, dont ils formaient l'essentiel de l'encadrement ; ce qui est une vérité parfaitement indiscutable et parfaitement admise par tous les historiens.

J'ai rappelé à M. Plenel que Boris Souvarine, toujours vivant, un des principaux artisans du congrès de Tours, en 1920, Français d'origine russe et juif, a écrit un monument de la pensée contemporaine : *Staline*. La lecture de cet ouvrage apprendrait à M. Plenel que plus de 70 % des membres du comité central bolchevique, au moment de la révolution d'Octobre, étaient d'origine juive.

Pour autant, si beaucoup de juifs étaient à cette époque et dans ce pays membres du parti communiste, je n'en conclus évidemment pas que tous les juifs sont communistes en tout temps et en tout lieu!

Quant aux hommes de droite, ils ont été rarement antisémites, et en tout cas bien moins que les prophètes socialistes du dix-neuvième siècle! On trouvera sur ce sujet dans le récent livre d'Arthur Comte consacré à Marx toutes les abominations proférées sur ce sujet par Proudhon, Bakounine et, bien que juif, par Marx lui-même!

M. Plenel n'a pas rappelé non plus que, dans les années 65, j'accueillais dans mon local du 11, rue des Gestes à Toulouse les juifs d'Afrique du Nord, parmi lesquels je compte depuis de nombreux amis. Je discute effectivement avec eux très librement des problèmes juifs comme je discute des problèmes basques avec mes amis basques.

Ma pensée s'articule d'ailleurs dans les deux cas selon une doctrine décentralisatrice, régionaliste et communautaire.

Je me désole en effet avec mes amis juifs de ce que certains extrémistes de leur communauté puissent en venir à poser des affiches telles que celles qui fleurissent dans certains quartiers de Paris et qui portent notamment la phrase suivante : *« L'assimilation nous détruit. »* Cela dit, je crois par contre effectivement que chaque communauté religieuse, ethnique ou régionale, devrait, en France, bénéficier de droits communautaires reconnus.

Je tiens à vous préciser au passage que, sur ce sujet, mes positions fédéralistes n'engagent que moi, et en aucun cas le CNIP.

Je tiens enfin à rappeler que j'écrivais après l'attentat de la rue Copernic une «Lettre à mes amis juifs» que ceux-ci firent circuler en grand nombre : j'invitais les juifs à ne pas tomber dans la provocation, à ne pas se tromper d'adversaire et à ne pas se laisser entraîner par le MRAP, courroie de transmission du parti communiste français, dont on sait la sympathie pour les terroristes palestiniens.

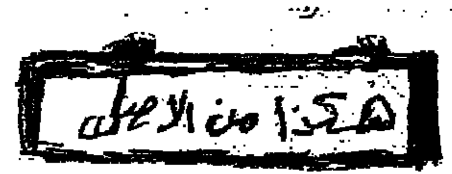
[Nous prenons acte du fait que M. Romain Marie affirme n'avoir jamais appartenu au mouvement Jeune Nation. En réalité, M. Marie a milité dans les années 70 au sein des Groupes d'action jeunesse (GAJ), héritiers, parmi d'autres organisations, de Jeune Nation. Quant au dessin de Plantu, il ne visait pas particulièrement M. Marie mais toute la génération de ces «nouveaux indépendants et paysans aux drôles de sabots...» à laquelle M. Marie appartient en effet. – A. R.]

**

Nous renvoyons nos lecteurs à nos éditions du 19 octobre qui rendaient compte de la Journée d'amitié française, tenue à Paris le 16 octobre et organisée par les comités Chrétienté-Solidarité animés par M. Romain Marie. Ses propos et sa pensée n'y sont pas déformés. Nous avons écrit que M. Marie récusait le qualificatif d'antisémite, voulait discuter du *«problème juif comme du problème basque»*, affirmait que *«l'Internationale communiste était composée essentiellement de juifs»* et s'en prenait à une *«puissance (...) pour laquelle les intérêts du judaïsme sont supérieurs à ceux de la société française»*. Il n'écrit pas autre chose aujourd'hui. De même, le 16 octobre, il tint à préciser publiquement, après notre entretien à la tribune de la Journée d'amitié française: *«J'adhère à ce qui a été dit.»*. Il insistait, déjà, sur le fait qu'il avait des *«amis sémites»*. – E. P.]

**

Par ailleurs, M. André Figuéras nous prie de préciser que le titre exact de son ouvrage, mentionné dans notre compte rendu de la Journée d'amitié française (*le Monde* du 19 octobre), n'est pas *« Ce canaille de Dreyfus »* mais *« Ce canaille de D...reyfus »* (60 F, édité par l'auteur).



Le Monde

société

LE PROCÈS DES « GRACES MÉDICALES »

Une mauvaise journée pour le docteur Solange Troisier

Mme Solange Troisier, ancien médecin-inspecteur de l'administration pénitentiaire, a passé une mauvaise journée, mardi 25 octobre, devant le tribunal correctionnel de Versailles. Titulaire d'une chaire de médecine pénitentiaire, membre du comité central du R.P.R., cette descendante du bailli de Suffren, aujourd'hui âgée de soixante-quatre ans, a perdu pied sur les questions précises de la présidente, Mme Jacqueline Cochard et les attaques de son ancien allié M. André Fraticelli.

Au cours d'un interrogatoire serré – au cours duquel elle n'a cessé de clamer qu'elle avait entièrement consacré vingt années de sa vie aux détenus – elle s'est exclamée, à bout : « *Je crois que je n'ai jamais triché avec la justice. Il n'y a eu aucune malice de ma part. Il n'y a que du cœur et de la rigueur. Je suis une Française et une citoyenne.* »

Pourtant, les explications que cet ancien député a fournies sur son attitude lors du processus de libération du trafiquant de drogue, Robert Kechichian, suscitent de nombreuses questions. Son comportement n'a pas été des plus rationnel et sa complicité avec M. Fraticelli et le docteur Alain Colombani ne fait guère de doute à l'issue des débats. Le docteur Troisier a constamment oscillé entre les demi-vérités, les contre-vérités et un clair-obscur, qui a laissé perplexe la présidente. A tel point que le procureur de la République, M. Robert Barbat, lui a fait remarquer : « *Ce n'est pas votre culpabilité, mais votre honneur professionnel qui est en cause !* »

Mme Troisier a beaucoup varié dans ses déclarations et son audition n'a pas contribué à éclaircir sa position pour le moins étrange dans cette affaire. En premier lieu, pour ce qui concerne ses relations très amicales avec M. Fraticelli. Ensuite, avec le docteur Colombani : elle est en contradiction complète avec lui sur les raisons qui ont motivé la rédaction de sa lettre du 4 juillet 1981, dans laquelle elle affirmait que « *les jours de Kéchichian étaient en danger* ». Enfin, vis-à-vis de Kéchichian, « *qu'elle recommande très chaudement* », une fois libre, à un confrère, précisant dans une correspondance, qu'elle « *vient de le faire sortir des Baumettes* ». « *Un lapsus* », dira-t-elle, pour se justifier. Mais un lapsus qui s'ajoute à une série d'incohérences qu'elle n'explique que très imparfaitement.

Ses interventions par téléphone, par courrier étaient à chaque fois, selon ses déclarations, motivées par l'aggravation de l'état de santé de Kéchichian. Un malade qu'elle n'avait jamais vu. Elle a fait confiance au docteur Colombani qui dément, bien maladroitement, avoir formulé un pronostic très défavorable sur lequel elle s'est appuyée. On ne saura même pas qui des deux a eu l'initiative du coup de téléphone ; on ne saura pas davantage à qui la lettre a été adressée. Colombani ou Fraticelli ? Là encore, on reste dans le flou. Mais M. Fraticelli a été un intermédiaire discret, actif.

Les banderilles de M. Fraticelli

Mme Troisier le ménage. Il est trop tard pour changer de tactique. En revanche, M. Fraticelli se comporte comme un mufle. Il s'écriera, au terme d'une envolée : « *Mme Troisier est une diva ! Il faut toujours qu'elle chante, qu'elle soit la plus belle, la plus écoutée. Mais c'est comme La Callas, cela n'a qu'un temps !* »

L'ancien avocat, qui fait front commun avec le docteur Colombani, a placé ses banderilles. Une nuance cependant : il n'est plus en robe mais dans le box des accusés. L'ancien trio s'est disloqué et se déchire quand ses intérêts divergent.

La découverte de documents confidentiels de l'administration pénitentiaire dans le cabinet de M. Fraticelli donnera également lieu à une belle empoignade. Mme Troisier soutiendra qu'ils lui ont été dérobés alors que M. Fraticelli affirme qu'elle les lui a remis. Il s'agit notamment d'un rapport d'inspection de l'administration pénitentiaire établi par M. Chemitte sur le trafic des « grâces médicales » à la prison des Baumettes. Tout se passe comme si, après avoir « utilisé » Mme Troisier, M. Fraticelli n'hésite plus maintenant à la charger pour mieux se tirer du guêpier. Il refuse même de reconnaître lui avoir demandé de recommander son client Kéchichian auprès de médecins parisiens après sa libération. A chaque fois, M. Fraticelli tente de noyer le poisson ou rejette sa responsabilité sur les autres. C'est de bonne guerre de tenter de minimiser son rôle, mais il y a la manière.

Cette audience a été un modèle de l' « art » du faux-fuyant. Un condensé d'esquives, de dénégations et de contradictions. De piteuses dérobades, y compris quand la présidente demandera aux trois principaux prévenus pourquoi ils s'étaient *déjà beaucoup intéressés* au sort d'un autre trafiquant de drogue, Louis Giralt, lui aussi malade et qui fut transféré à l'hôpital des prisons de Fresnes. Un médecin cardiologue de cet établissement, le docteur Paraiso, avait pourtant fait remarquer à Mme Troisier qu'il aurait dû regagner sa cellule en détention. Le docteur Troisier avait à l'époque soutenu le contraire, tout en précisant à ce médecin « *qu'avec ces gens-là, il devait faire attention pour lui-même et pour sa famille* ». Cette confidence surprenante, rapportée au juge d'instruction par le docteur Paraiso, l'a consternée : « *C'est dommage qu'il ait dit cela,* a-t-elle précisé, *car il me doit toute sa carrière. Le témoignage qu'il a fait n'est pas digne d'un médecin.* »...

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *Deux chauffeurs de cars scolaires en état d'ivresse.* – MM. Claude Chagnon, quarante-trois ans, et Guy Lacote, trente-sept ans, qui assuraient le transport, respectivement, de trente-neuf et de vingt-trois enfants du lycée de La Châtre (Indre), *ont subi un contrôle* sanguin à l'heure de sortie des écoles : le premier avait 1,40 gramme d'alcool dans le sang et le second 2,02 grammes. Sur trois cents automobilistes contrôlés, précise la gendarmerie, seuls les deux chauffeurs présentaient un taux d'alcoolémie supérieur à la limite admise (0,80 gramme par litre de sang). Ils ont été inculpés, mardi 25 octobre, à Châteauroux (Indre), de « *conduite sous l'empire d'état alcoolique* ».

● *Un insoumis breton condamné.* – La chambre spécialisée des affaires militaires du tribunal de Rennes a condamné, le mardi 25 octobre, un insoumis breton, M. Jean-François Bideault, à vingt mois de prison pour insoumission et refus d'obéissance. Après avoir refusé aux témoins la possibilité de s'exprimer en breton, le président, M. Hugues de Laporte-Many, *a ordonné l'expulsion* d'un témoin, puis de l'ensemble du public. M. Bideault a alors tourné le dos au tribunal.

Au cours de la même audience, M. Gilles Hervé, vingt-cinq ans, militant libertaire, a été condamné à quinze mois de prison pour refus d'obéissance. Le tribunal permanent *des forces armées de Rennes lui* avait infligé la même peine, en mars 1982, mais son jugement avait été cassé par la Cour de cassation. – (*Corresp.*).

● « *Bavure policière* » *et inculpation.* – Le gardien de la paix Jacky Le Rosier, trente-trois ans, a été inculpé de violence illégitime par M. Yves Corneloup, juge d'instruction à Paris, le 25 octobre. Les faits en cause remontent au 10 mai 1983, vers 2 heures du matin.

La présence d'un cambrioleur avait été signalée au 143, rue Saint-Maur, à Paris (11e). Une brigade s'était rendue aussitôt sur les lieux. A la lumière de leur lampe-torche, les gardiens de la paix aperçurent la silhouette d'une personne qui avait un objet métallique à la main. L'un des gardiens, M. Le Rosier, fit alors feu avec son arme administrative. *L'homme, M. Philippe Barre, vingt-*trois ans, fut blessé au thorax et subit une incapacité de travail de trente jours. Ce n'était pas un cambrioleur mais un locataire de l'immeuble. Ivre, il ne parvenait pas à introduire la clé de son appartement dans la serrure de la porte.

L'UN DES AUTEURS DE « SUICIDE MODE D'EMPLOI » A ÉTÉ INCULPÉ D'HOMICIDE INVOLONTAIRE

« J'ai peur de me rater »

Mme Nida Bertolini, premier juge d'instruction à Paris, a inculpé, le 25 octobre, M. Yves Le Bonniec coauteur avec M. Claude Guillon du livre *Suicide mode d'emploi*. (édition. Alain Moreau) d'homicide involontaire par fourniture de moyens et de non-assistance à personne en danger. Cette inculpation résulte d'une plainte déposée par le bâtonnier Fernand Guitard, du barreau de Montpellier, au nom des parents de Michel Bonnal, *ancien séminariste, qui s'est* donné la mort à trente-neuf ans, le 6 mars, au domicile parisien de son frère.

A deux reprises, Michel Bonnal, qui souffrait de dépression nerveuse, avait écrit aux auteurs de *Suicide mode d'emploi* pour leur demander des conseils pour se supprimer. La première de ses lettres date du 11 novembre 1982. Il y explique qu'il n'arrive pas à se procurer « *les médicaments nécessaires à une disparition en douceur* » et interroge les auteurs sur des méthodes plus « classiques ». « *J'ai pensé plusieurs fois à la pendaison*, écrit-il, *mais j'ai peur de me rater, ne sachant pas bien faire les nœuds.* » Il insiste sur son « *désespoir* » et ajoute qu'il « *pense très profondément à* [se] *faire disparaître* ».

Dans sa réponse, M. Le Bonniec insiste sur le fait que lui-même et M. Guillon ne sauraient « *conseiller à quiconque* » aucune des techniques « traditionnelles » mentionnées par Michel Bonnal. Il rappelle que leur préférence va à « *l'intoxication médicamenteuse, comme étant, en l'état actuel des connaissances la plus susceptible de procurer une* « *mort douce* » et espère que les précisions qu'il apporte à son correspondant « *le dissuaderont de recourir à l'une ou l'autre de ces méthodes non chimiques* ».

Michel Bonnal retardera la décision de se suicider jusqu'au 6 mars 1983. Entre-temps, son médecin lui a prescrit, pour soigner sa dépression, un neuroleptique sous forme de comprimés. Le 8 janvier, Michel Bonnal écrit à nouveau aux deux auteurs. Ce neuroleptique est mentionné dans leur livre, mais sous forme de gouttes. « *A raison de combien de comprimés* », leur demande-t-il, peut-on « *aboutir au suicide ?* ».

C'est la réponse de M. Le Bonniec à cette lettre qui lui vaut aujourd'hui d'être inculpé, sa première missive n'ayant pas été retenue à charge par le juge d'instruction. Dans *cette réponse, du 28 janvier*, M. Le Bonniec fournit à Michel Bonnal la précision demandée : il faut « *cent soixante comprimés* ».

Pour leur défense, MM. Le Bonniec et Guillon ont publié, le 25 octobre, un communiqué : à tous ceux qui nous demandent des « *éclaircissements et précisions* » sur notre livre, écrivent-ils, nous faisons des réponses consistant à « *paraphraser* » celui-ci. Soulignant que « *rien dans la législation française actuelle ne permet de faire disparaître* [leur livre] *des librairies* », ils déclarent encore : « *La manœuvre de nos adversaires est claire : ils tentent d'accréditer l'idée selon laquelle les auteurs de* Suicide mode d'emploi *seraient passibles de poursuites dès lors qu'ils reproduisent dans une correspondance privée le contenu d'un livre vendu en librairie. C'est absurde, mais ça porte un nom : détournement de procédure.* »

ÉDUCATION

LE DÉBAT SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La FEN et le S.N.I. critiquent les propositions de M. Savary

Les représentants de l'enseignement public ont décidé de ne pas répondre favorablement, pour l'instant, à l'invitation à négocier contenue dans les propositions du ministre de l'éducation nationale sur les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé, connues depuis le 19 octobre.

Dans des déclarations publiées le 25 octobre, le Syndicat national des instituteurs et des professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) et la Fédération de l'éducation nationale (FEN), deux composantes majeures du Comité national d'action laïque (CNAL), condamnent, dans les propositions ministérielles, l'absence de toute référence à la construction du *« service public unifié et laïc de l'éducation nationale »*, pourtant annoncée dans l'une des cent dix propositions du candidat François Mitterrand. *« Nous refusons de nous engager dans des négociations sur la perspective tracée par le gouvernement »*, a déclaré M. Jean-Claude Barbarant, secrétaire national du SNI-P.E.G.C.

« Rien n'est encore perdu »

Mais la FEN et le SNI ne souhaitent dire aujourd'hui clairement *« ni oui ni non »* au texte du 19 octobre, dans lequel ils voient *« une stratégie visant à pérenniser le dualisme scolaire subventionné »* et le danger d'un *« émiettement »*, voire d'une *« privatisation de l'enseignement public »*.

Pourtant, M. Barbarant veut croire que *« rien n'est encore perdu. C'est parce que nous pensons avoir les moyens d'infléchir les perspectives tracées par le gouvernement*, affirme-t-il, *que nous ne disons pas non »*.

L'entrevue que doit avoir M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, avec le président de la République, le 8 novembre, *« pour lui rappeler ses engagements »*, le congrès du P.S. et les manifestations prévues par le CNAL, constituent pour les laïcs autant d'occasions avouées d'engager *« le grand débat nécessaire »*, excluant tout *statu quo*. Les dirigeants de la FEN et du SNI admettent qu'ils ne se sentent pas tenus de répondre au ministre dans un délai d'un mois, puisque M. Savary lui-même a publié son texte avec retard. M. Barbarant a précisé, pour sa part, que les manifestations du CNAL, programmées pour la fin novembre, *« apporteraient une réponse »*.

LE MINISTRE SE TROMPE D'OBJECTIF estime le président du CNAL

M. Jean Andrieu, président du Comité national d'action laïque (CNAL) et de la Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.) a fait part au journal *la Croix* de son mécontentement à l'égard de la façon dont le gouvernement envisage le rapprochement entre l'enseignement public et l'enseignement privé : *« Nous avons l'impression d'être confrontés à une erreur politique du gouvernement. Il veut nous engager dans une sorte de match privé-public qu'il arbitrerait. Je n'accepte pas d'être considéré comme le partenaire « de gauche » du partenaire privé « de droite » ! Le gouvernement n'a pas à arbitrer, mais à prendre ses responsabilités.*

» M. Savary se trompe également d'objectif. Nous ne retrouvons dans les propositions aucune de nos revendications, ni aucun des engagements de M. Mitterrand sur l'unification laïque, même à terme. On va vers la pérênisation du système contractuel entre l'Etat et l'enseignement privé.

» Nous ne discuterons les propositions que si elles se placent dans la perspective de l'unification, de la réduction du dualisme. »

La réforme universitaire au Sénat

M. PELLETIER PREND LA DÉFENSE DES PROFESSEURS

Les sénateurs membres du groupe de la gauche démocratique ont décidé de déposer une dizaine d'amendements au projet de loi sur l'enseignement supérieur, dont l'examen par la Haute assemblée devait commencer ce vendredi 26 octobre. Selon M. Jacques Pelletier, président du groupe, le projet comporte *« un certain nombre de qualités »*, mais il aborde peu des questions aussi importantes que la recherche universitaire. Refusant *« l'affrontement droite-gauche »* et les batailles de procédure, le sénateur de l'Aisne, ancien secrétaire d'Etat à l'éducation estime, cependant, que le projet risque de *« politiser les conseils, qui devraient être d'abord des lieux où s'expriment les opinions scientifiques »*.

Critiquant le scrutin de liste et le collège unique, M. Pelletier explique que *« les professeurs ont une responsabilité pédagogique particulière, il est donc néfaste de vouloir aligner à tous prix leurs obligations de service, leurs honoraires d'enseignement sur ceux d'autres catégories d'enseignants »*. Le groupe de la gauche démocratique doit déposer un amendement distinguant les fonctions des enseignants et leurs spécificités.

« Nous nous tournons vers le gouvernement, explique-t-il, *pour qu'il entende la voix unanime des universitaires passionnés au-delà de tous les clivages idéologiques par le seul avenir de notre université. »*

LE MAUVAIS ŒIL

(De notre correspondant.)

Nancy. – M. Marc Sylvestre ne pourra pas être instituteur. A cause de son œil gauche. Selon un arrêté du 28 janvier 1980, l'acuité visuelle requise doit être au minimum, après correction, de huit dixièmes au total pour les deux yeux, celle de l'œil le plus faible ne devant pas être inférieure à deux dixièmes.

Exclu une première fois, en mai, de l'école normale d'instituteurs de Nancy, M. Sylvestre, après plusieurs manifestations des normaliens, avait été admis, à continuer ses études à condition, nous indique notre correspondant, de suivre un traitement pour améliorer sa vision.

Mais si l'acuité visuelle de son œil droit est de dix dixièmes, son œil gauche reste au-dessous des deux dixièmes fatidiques.

A la veille de la rentrée en seconde année, M. Sylvestre a été définitivement exclu de l'école normale et déclaré inapte aux fonctions d'instituteur.

Les élèves de l'école ont fait une grève de protestation et, entre-temps, M. Sylvestre a obtenu son permis de conduire sans difficulté...

DES ÉLÈVES HEUREUX

« Ici, on nous aide »

Comme tout paraît simple parfois, quand on a dix-huit ans ! A les écouter, ces jeunes élèves du cours Edgar-Poe à Paris (9e) *n'ont pas d'états d'âme*. Du moins quand ils jugent leur école. L'incertitude ne les brouille pas. *« Au lycée d'Etat, c'était l'usine, les profs s'en foutaient. Ici, ils sont toujours prêts à nous aider. »* Voilà ce qu'ils commencent et finissent tous par dire.

Mathilde, dix-huit ans, en terminale D, est plus précise : *« J'ai été à Jean-Baptiste-Say dans le seizième. En troisième 7 : C'est là qu'on mettait les étrangers, les déconneurs et les redoublants. La classe d'épaves, quoi ! »* Le destin de Mathilde, qui veut être éducatrice pour handicapés, *a failli rater son* rendez-vous. *« A la fin de l'année, deux élèves sur vingt-cinq sont passés en seconde. Tous les autres : éjectés. »* Ejectés, c'est-à-dire *« orientés »*, comme « ils » disent. Ce qui signifie envoyés dans un lycée d'enseignement professionnel.

La plupart de ces élèves de première ou de terminale du cours Edgar-Poe sont passés par l'enseignement public. Quelques-uns avaient erré dans d'autres *établissements privés*. Tous ont l'impression d'avoir trouvé le havre. Pourtant, Edgar-Poe n'est *pas un palace* : 250 mètres carrés au premier étage d'un vieil immeuble, derrière un porche de la rue du Faubourg-Poissonnière, à portée de klaxon des grands boulevards. Cent cinquante élèves : contrat d'association avec l'Etat. Des classes peu chargées (vingt-quatre à trente élèves) et qui se dédoublent à l'envi.

Les parents, *« aisés, dont aucun n'a de véritables problèmes d'argent, mais dont plusieurs font des sacrifices »*, explique le directeur, paient 800 à 900 francs de frais mensuels de scolarité. *« C'est un luxe »*, reconnaissent les élèves en ajoutant, par la voix de Christophe : *« On n'est là que parce qu'il y a trop de lacunes dans les lycées d'Etat. »*

C'est un leitmotiv : la comparaison. Comme une obsession qui fait remonter les souvenirs d'une adolescence blessée. Marguerite, élève de première A : *« J'ai un petit frère atteint d'une maladie grave depuis sa naissance. Deux fois, il a été hospitalisé en urgence. La première fois, j'étais au collège de Marly-le-Roi. A une exception près, aucun enseignant ni la directrice ne m'ont jamais demandé de ses nouvelles. La seconde fois, ici. Le directeur et les profs en ont tenu compte. Ils ont compris que j'avais du mal à écouter en classe. »*

L'enseignement public qu'ils ont connu, ils le décrivent toujours avec les mêmes mots. Chez Guillaume : *« Les profs confondaient enseignement et travail à l'usine. On aurait pu les faire pointer ; ils l'auraient fait et ça n'aurait rien changé. »* Chez Nathalie : *« Au lycée, on disait : « On va à l'usine ». Ici, on dit qu'on va au bahut. »*

Avant : l'usine. Maintenant : la famille. Comme tout paraît simple parfois, quand on a dix-huit ans... Valérie, en terminale D : *« J'étais en seconde au lycée Turgot. Les profs venaient donner leurs cours et partaient. On faisait ce qu'on voulait, on arrivait en retard, et, à la fin de l'année, on nous virait. A Edgar-Poe, on a des super-contacts avec eux. C'est l'ambiance familiale. Ils nous donnent confiance. »*

L'an dernier, leur cours a conduit 80 % d'entre eux au succès en séries A et B du baccalauréat, et 65 % en série D. La menace qui pèserait sur la liberté scolaire ne les a pas vraiment atteints. S'il le fallait, peut-être bien qu'ils se mobiliseraient et rempliraient la rue avec leurs camarades des écoles catholiques. Mais pourquoi s'inquiéter ? Tout paraît si simple ! A supposer même que le cours Edgar-Poe devienne lycée d'Etat, *« si l'on garde les mêmes profs, que voulez-vous que ça change ! »*.

CHARLES VIAL.

TOURISME

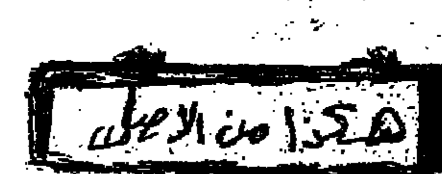
PAR RAPPORT A 1982

Moins de Français sont partis en vacances cette année

Pour le tourisme, 1983 ne sera pas l'année catastrophique que certains *avaient pu craindre un moment*. En revanche le « boom » annoncé pour l'été n'a pas eu lieu. Malgré un mois de *juillet* exceptionnellement beau et, en dépit du contrôle des changes, l'affluence attendue sur les plages de France ne s'est pas produite. Au total, une année médiocre qui fait suite à une année 1982 déjà médiocre. Tel est le constat réalisé par la COFIT (Confédération française *des industries du tourisme*) qui groupe les principales sociétés opérant dans ce secteur, dans une étude rendue publique le 25 octobre.

Comment les Français ont-ils *passé leurs vacances en 1983* par rapport à l'année précédente ? Pour répondre à la question, la COFIT a demandé à IPSOS de réaliser, du 3 au 8 octobre, un sondage portant sur un échantillon national représentatif de 1 005 personnes de plus de *15 ans, résidant dans les villes de* 20 000 habitants et plus. Il ressort notamment de ce sondage que 17,4 % de ceux qui étaient partis en vacances d'été en 1982 ne sont pas partis en 1983 (il s'agit principalement d'ouvriers et d'artisans) et que si le contrôle des changes a été efficace (*il y a eu moins de départs* à l'étranger), la clientèle française ne s'est pas reportée sur l'hôtellerie mais plutôt sur la location meublée, les logements sociaux et surtout le camping-caravaning.

Les Français sont partis moins *loin et moins longtemps* et nombre d'entre eux ont eu recours à l'hébergement chez les parents ou des amis. Selon la COFI, la saison d'hiver, ne sera pas supérieure à la précédente.



Bon anniversaire. Pan Am.

Il y a 25 ans, Pan Am inaugurait le 1er vol transatlantique en Boeing 707.

Treize. – LE MONDE – 28 octobre 1958.



Le premier vol commercial New York-Paris en Boeing 707 "Jet".

SERVICE QUOTIDIEN

Départ	Arrivée
Paris 19 h	New York 22 h 25

heures locales

Le Jet Boeing 707 de Pan American est l'appareil transatlantique le plus rapide du monde.

C'est un Jet authentique qui représente un progrès *considérable sur les appareils à hélices.*

4 moteurs à réaction nichés dans les cosses des ailes permettent un vol confortable et silencieux sans vibrations jusqu'à 960 km/h. En quelques minutes, le Boeing 707 de Pan American atteint son altitude de croisière, entre 8000 et 12000 mètres.

Pas de supplément de tarif pour les vols de Pan American en Jet.

Réservez vos places dès maintenant ! Appelez votre Agence de Voyages ou Pan American. 800 bureaux dans le monde.

PAN AMERICAN

LA COMPAGNIE AÉRIENNE LA PLUS EXPÉRIMENTÉE DU MONDE

Le Monde

APPART. (en const.) 450 fr.	APPART. (Vente) 450 fr.	PROPRIETES DOMles 450 fr.	LOCATIONS MEUBLÉES 450 fr.	LOCATIONS DIVERSES 450 fr.	OFFRES D'EMPLOI 400 fr.
BUTTE MONTMARTRE	PLACE MALESHERBES (près) ... Parc Monceau, ds imm.	LA FRETTE-S/SEINE	LE BUREAU DE VERIFICATION DE LA PUBLICITE	PEREIRE	Société franco-américaine ... dem. ingénieur ou lic. phys.



Pan Am. L'Expérience Avion.

MÉDECINE

STATUTS, FINANCES, DÉPARTEMENTALISATION

Les médecins hospitaliers sont très mécontents des projets gouvernementaux

Les organisations de médecins des hôpitaux — *généraux et universitaires* — groupés dans une « intersyndicale nationale des médecins hospitaliers » (1), viennent de réagir très défavorablement aux deux projets du gouvernement : la loi actuellement soumise au Parlement et les projets de décrets réformant leur statut. Dans une déclaration, l'intersyndicale souligne qu'elle s'apprête à rencontrer M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, *« pour lui faire part de son profond mécontentement devant la future loi hospitalière et les projets de statut des médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires, et pour exiger des réponses précises susceptibles d'apaiser l'indignation croissante de l'ensemble du corps médical hospitalier »*.

L'entretien avec M. Edmond Hervé, que l'intersyndicale qualifie d'*« entrevue de la dernière chance »*, aura lieu le vendredi 28 octobre. Il sera suivi d'une assemblée générale de l'organisation, qui devrait décider des suites à donner à la protestation, c'est-à-dire éventuellement le recours à la grève.

Pourquoi la majorité des praticiens hospitaliers protestent-ils avec tant de véhémence, alors qu'ils s'étaient déclarés favorables à la départementalisation dans les hôpitaux et à la simplification de leurs statuts ?

En premier lieu, le projet de loi hospitalière les inquiète dans sa formulation actuelle, parce qu'il subordonne l'attribution des ressources hospitalières aux *« hypothèses économiques générales »*, et non pas à des objectifs de santé publique. Pour beaucoup de praticiens hospitaliers, il s'agit là d'un carcan financier qui portera atteinte à la liberté thérapeutique des médecins, donc à leur mobilisation professionnelle. Ils *s'insurgent* également contre la mainmise des directeurs d'établissement sur leurs activités. La formulation nuancée retenue par le gouvernement, suivi en cela par les députés, ne les apaise *nullement. Ils demandent que* les attributions administratives des directeurs soient expressément mentionnées *dans la loi*.

Sur la *« départementalisation » des hôpitaux*, les médecins protestent contre leur sous-représentation au sein des futurs *« conseils de département »*, et contre l'obligation de soumettre aux *« comités techniques paritaires »* — où siègent notamment des représentants des syndicats — les rapports annuels d'évaluation de l'activité médicale.

Quant aux projets de statut des *praticiens* hospitaliers, ils inquiètent également les intéressés. D'une part, parce que les *prévisions sur les grilles salariales*, les mesures transitoires, la couverture sociale leur semblent insuffisantes ; *d'autre part, parce* que les projets de statut leur paraissent, eux aussi, mettre en place l'asservissement des médecins à l'autorité administrative et à des objectifs financiers, au détriment, *disent-ils, de l'intérêt* des malades.

Le *mécontentement* est particulièrement net chez certaines catégories de praticiens hospitaliers, *tels que les chefs* de travaux, les anesthésistes réanimateurs (dont les gardes et *astreintes restent fixées à un* niveau dérisoire), et dans les hôpitaux généraux, où la protestation est particulièrement active.

C. B.

(1) C'est la nouvelle dénomination de l'« intersyndicale du 12 février », qui groupe vingt-deux organisations de praticiens hospitaliers, c'est-à-dire la très grande majorité d'entre eux. Elle est présidée par le docteur Francis Peigné (hôpital Cochin, Paris).

TRANSPORTS

SUR LA PROPOSITION D'AIR FRANCE

Les compagnies aériennes sont décidées à lutter contre l'anarchie des tarifs

De notre envoyé spécial

New-Delhi. — On ne sait trop encore quelle dominante il faudra retenir de la trente-neuvième assemblée générale de l'Association du transport aérien international (IATA), lundi 24 et mardi 25 octobre à New-Delhi. Elle fut, en effet, fertile en interrogations et en surprises.

Ce fut d'abord la prise de position des compagnies aériennes arabes à *l'occasion de la discussion d'une* résolution soutenant l'Organisation civile internationale (OACI), qui veut renforcer les garanties offertes aux avions commerciaux par la convention de Chicago, après la destruction d'un *Boeing*-747 de Korean Air Lines, en septembre dernier par la chasse soviétique. En demandant de joindre au souvenir de cette tragédie ceux de l'attaque de l'aéroport de Beyrouth en 1968 et de la destruction d'un avion civil libyen au-dessus du Sinaï en 1973, Libyan Arab Airlines n'entendait pas seulement raviver la mémoire par trop sélective des responsables du transport aérien.

Au nom des compagnies arabes, et peut-être de toutes celles du tiers-monde, Libyan Arab Airlines prenait date. Elle faisait savoir que, désormais, les décisions concernant la politique de l'IATA ne se prendront plus forcément au sein du club *très fermé* que constituent quelques compagnies occidentales influentes, mais que tout le monde peut avoir *droit au chapitre, quels que soient sa* flotte, son réseau ou le montant de sa cotisation à l'association.

A la hussarde

Le deuxième *temps* fort de cette assemblée générale fut moins géopolitique, mais plus terre à terre, déterminant pour la santé financière des compagnies. L'assemblée générale a, en effet, adopté, dans son avant-dernière séance, une résolution, qu'elle avait repoussée l'an dernier à Genève, concernant des sanctions contre les transporteurs adhérents qui pratiquent des tarifs non raisonnables. L'affaire fut enlevée un peu à la hussarde par M. Jean-Didier Blanchet, directeur général adjoint d'Air *France*, chargé des affaires commerciales, au nez et à la barbe de quelques « libéraux » bon teint qui réussissaient, depuis des années, à bloquer toute décision en ce domaine.

De fort digne, il y a encore une dizaine d'années, la vieille dame qu'est l'IATA était devenue peu à peu très laxiste. A l'origine, après la dernière guerre, elle avait conçu un système rigide de *pénalités* s'appliquant aux compagnies membres ne respectant pas la règle du jeu tarifaire. Ce qui se concevait fort bien lorsque l'IATA incarnait la quasi-totalité du transport aérien civil devenait, cependant, une source de contraintes — voire de pertes — dès lors que, dans les années 60, apparaissaient un peu partout de nouvelles compagnies qui n'adhéraient *pas à l'IATA et qui*, grâce à des coûts de production souvent inférieurs, taillaient des croupières aux grandes compagnies traditionnelles. Celles-ci ripostèrent en cassant certains prix, n'hésitant pas à se mettre en fraude vis-à-vis de l'association. L'IATA y gagna beaucoup d'argent : chaque acte de fraude constaté valait facilement une amende de 5 000 dollars jusqu'au *jour où certains contrevenants* cessèrent de payer. Jusqu'au jour où, surtout en 1978, le Parlement américain vota une loi déréglementant les transports aériens intérieurs qui rendait illégales les ententes tarifaires.

Le « tribunal » de l'IATA tomba dans les oubliettes, et les compagnies glissèrent « dans le rouge », les guerres tarifaires les épuisant plutôt que de les stimuler. Depuis deux ou trois ans, des voix de plus en plus nombreuses réclament donc le *retour à un certain réalisme tarifaire*. Lors d'une précédente assemblée générale de l'IATA, une proposition de rétablir des sanctions contre les « pirates », soutenue par les compagnies francophones, échoua à l'issue d'un débat curieusement « orienté ». On dit que l'État-major de l'IATA était hostile à la réintroduction de sanctions, craignant les foudres de la justice américaine devant *ce qu'elle* pouvait assimiler à une entente illégale.

L'année passée, Air France a mené une action très énergique au sein du groupe de recherches sur les *pratiques tarifaires de l'IATA*, réduit à un rôle académique depuis la fin des années 70. La compagnie française n'y obtint qu'un succès mitigé, puisque la direction de l'IATA ne jugea pas utile de proposer aux suffrages de l'assemblée générale une motion souhaitant le rétablissement de sanctions pour les contraventions tarifaires.

A la surprise générale

C'est donc à la surprise générale *que, profitant de la discussion* du rapport des conférences de trafic, et se saisissant d'un aveu du rapporteur qui constatait *qu'en un an, 18 % des* cas frauduleux les plus évidents avaient été résorbés, M. Blanchet monta à la tribune pour déclarer qu'à son avis, il n'y avait dans ce résultat aucune raison de se réjouir, et que des moyens plus radicaux étaient nécessaires pour extirper le mal. Deuxième surprise : la proposition d'Air France de « mettre à l'étude » un système de sanctions reçut aussitôt l'agrément de la compagnie américaine T.W.A., en bien mauvaise posture dans la patrie de la déréglementation. En revanche, British Caledonian, qui travaille beaucoup dans les bas tarifs, s'opposait au projet, tandis que la compagnie jordanienne ALIA, elle aussi spécialiste des rabais, demandait *que le rôle de gendarme revienne* non pas aux transporteurs eux-mêmes, mais aux Etats. Le vent de l'histoire avait, là encore, tourné, et la proposition d'Air France fut adoptée.

Un pas décisif vers le redressement de la situation du transport aérien a donc peut-être été franchi à New-Delhi. Il en faudra pourtant d'autres pour arriver à un redressement complet. La souplesse même du système mis en place laisse augurer que les mauvaises pratiques ne sont pas près de disparaître totalement. Elles ne le seront que lorsque la surcapacité des avions aura elle-même été résorbée sur les grosses lignes où elle sévit encore. D'ici là, il se trouvera toujours des compagnies prêtes à remplir leurs appareils à n'importe quel prix.

JAMES SARAZIN.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Sébastien de La Selle,
Delphine, Aurélie, Marie,
ont la joie d'annoncer la naissance de
Elise.
Paris, le 25 octobre 1983.

— M. Laurent Wetzel et Mme née Marie-Henriette de Masin ont la joie d'annoncer la naissance de
Guillaume,
à Paris, le 24 octobre 1983.

Décès

— On nous prie de faire part du décès à l'âge de quatre-vingts ans de

M. Gaëtan FOUQUET,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier du Mérite
de la République italienne,
fondateur et administrateur
de « Connaissances du monde »,
vice-président
de la Fédération internationale
des journalistes et écrivains du tourisme.

Les obsèques, selon le désir du défunt, ont eu lieu le 20 octobre 1983 à Sceaux (Hauts-de-Seine) dans la plus stricte intimité.

— Mme Charles Lancelle
son épouse,
M. et Mme Lucien Coste,
Mlle Gabrielle Lancelle,
M. et Mme Jean Pierson
ses sœurs et beaux-frères,
Les familles Leroy, Leroux, Alazard et Capoulade
ses neveux, nièces, cousins, cousines,
Ses amis,
ont la douleur de vous informer du décès de
Charles LANCELLE,
survenu le 17 octobre 1983.
Les obsèques et inhumation dans le caveau de famille ont été célébrées dans l'intimité à Roberval (Oise), le 21 octobre 1983.

— Royan, Paris.
Mme Maurice Samson,
et les amis proches de
Mme Pierre WINKLER
née Simone Verrier,
ancien chef de service
à l'Assemblée nationale,
ont le regret de faire part du décès de leur sœur et amie, survenu à Suresnes le 19 octobre 1983.
La cérémonie religieuse à Suresnes et l'inhumation dans le caveau de famille à Royan ont eu lieu le 21 octobre dans l'intimité.
48, boulevard Garnier,
17200 Royan.
8, rue Godot-de-Mauroy,
75009 Paris.

Remerciements

— M. et Mme J.-R. Singier,
Et Stéphane,
remercient ceux qui ont pris part à leur grande peine.

Anniversaires

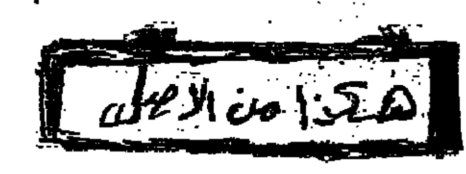
— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de
René NAVARRE,
François-Pierre
et Dominique Navarre,
Jean-Jacques
et Christine Navarre,
Yves Navarre,
remercient ses amis de bien vouloir lui accorder une pensée fervente et fidèle.

Communications diverses

— En raison du cas de force majeure constitué par les retards considérables dans la distribution du courrier, l'Assemblée générale de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure (*rue d'Ulm*) a *décidé de reporter* la clôture du scrutin pour l'élection de son conseil d'administration au vendredi 18 novembre 1983 à 19 heures. Les adhérents qui auraient reçu tardivement les documents nécessaires sont instamment invités à profiter de ce délai.









La Tunisie ou l'art de rester soi-même

I. - Les quatre dimensions

LE président de la République, qui effectue une visite officielle du 27 au 29 octobre en Tunisie, ne reconnaîtra sans doute pas ce pays dans lequel il s'était rendu il y a un quart de siècle. Avec ses 6,5 millions d'habitants et ses 164 500 kilomètres carrés — un peu plus du quart de la France, — c'est le plus petit des Etats du Maghreb, mais ce n'est pas le moins prestigieux. Creuset de la civilisation bien avant Carthage, la Tunisie a su garder son esprit d'ouverture sur le monde extérieur tout en demeurant fidèle à son authenticité arabo-islamique forgée depuis le septième siècle.

Aujourd'hui, malgré ses ressources limitées par rapport à celles des autres Etats de la région, elle a réussi, grâce à l'action et au prestige de son chef, M. Habib Bourguiba, à demeurer un pôle d'intérêt sans véritable proportion avec ses faibles dimensions. Elle se veut un trait d'union idéal entre le Maghreb et le Machrek, entre le Sud et le Nord, en raison de ses positions réalistes et modérées et bien sûr aussi de sa position géographique.

Bien qu'appartenant au mouvement des non-alignés, elle n'a jamais caché, depuis son accession à l'indépendance en 1956, ses sympathies pour l'Occident et elle assume, sans complexe, les quatre dimensions dont elle se réclame : arabe, musulmane, africaine et méditerranéenne. Illustration de cette politique et de la considération qu'elle suscite, la Tunisie est le siège de la Ligue arabe depuis 1979 et du Conseil permanent consultatif maghrébin depuis sa création en 1966. Elle héberge depuis son évacuation de Beyrouth, il y a un an, la direction de l'O.L.P., et c'est un Tunisien qui a été désigné comme secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique.

Sur le plan intérieur, la Tunisie présente aussi plus d'une originalité. C'est le seul pays du tiers-monde qui, après vingt-sept ans d'indépendance, continue à être gouverné par le même homme et le même parti qui avaient conduit pendant autant d'années le combat nationaliste. De grandes festivités sont d'ailleurs prévues pour la célébration, en mars 1984, du cinquantième anniversaire de la création par M. Bourguiba du Néo-Destour, devenu le parti socialiste destourien en 1964.

Cette commémoration pourrait, pense-t-on, être l'occasion d'un nouveau pas — qui dépendra en dernier ressort du chef de l'Etat — dans la voie de la démocratisation amorcée voici trois ans. En effet, après vingt-quatre ans d'un autoritarisme absolu du P.S.D. monopolisant tous les pouvoirs de décision, le Combattant suprême a tiré la leçon des sanglants événements syndicaux de janvier 1978 et de l'attaque de Gafsa, deux ans plus tard, par un commando tunisien venu de Libye pour déstabiliser le régime. Il avait alors entrouvert la porte du multipartisme en levant la suspension qui frappait depuis vingt ans le parti communiste tunisien. Parallèlement, des journaux indépendants ou d'opposition se sont multipliés malgré des suspensions et des tracasseries pas toujours justifiées. Il est vrai que la classe politique a du mal à renoncer aux prérogatives dont elle a bénéficié sans partage pendant si longtemps.

Il n'en demeure pas moins que les différents courants d'opposition, principalement le Mouvement des démocrates socialistes (réformateur) et les deux tendances du Mouvement de l'unité populaire (socialiste), sont tolérés de facto et qu'ils piaffent d'impatience devant le retard apporté à leur reconnaissance officielle. Le M.D.S., créé en 1978, annonce même qu'il tiendra son premier congrès à Tunis en décembre. Seul le Mouvement de la tendance islamique, qui jouit de sympathies actives dans les différentes couches de la société, a vu ses activités stoppées voici deux ans avec l'arrestation de ses principaux animateurs. Cette répression anti-intégriste a néanmoins été dénoncée par tous les courants d'opposition ainsi que par la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme, l'une des très rares sections de la F.I.D.H. à être autorisées dans les pays arabes.

Si dans cette première partie nous avons privilégié quelques thèmes touchant plus spécialement la politique étrangère de la Tunisie, nous établirons entre autres, dans un second numéro, à paraître demain, un bilan économique et social depuis l'indépendance.

P. B.

Paris-Tunis : du désenchantement aux grandes espérances

LES sourires et l'affabilité affichés en public par les dirigeants tunisiens, autant par amitié, courtoisie, sens de l'hospitalité que par diplomatie, ne sauraient totalement masquer le climat de désenchantement qui entoure les relations bilatérales depuis mai 1981. Certes, ce n'est un secret pour personne que Tunis aurait préféré la réélection de M. Giscard d'Estaing, premier chef d'État français a avoir effectué, en 1975, une visite officielle dans la Tunisie indépendante. Mais, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les Tunisiens ont mis l'accent sur les options socialistes communes et se sont souvenus que nombre d'entre eux entretenaient de longue date de bons rapports personnels avec les nouveaux dirigeants français, même si leurs partis respectifs se boudaient depuis longtemps.

Et puis ils furent particulièrement sensibles au fait que M. Claude Cheysson ait réservé à Tunis sa première visite de ministre des relations extérieures dans le monde arabe et africain. Certes, ils virent aussi dans la visite de M. Pierre Mauroy — la *première* à l'étranger du premier ministre, — en février 1982, un signe de considération. Mais la déception ne fut que plus grande quand ils constatèrent que, hélas ! la coopération demeurait banale, étroite, surannée, sans imagination et de surcroît souvent intéressée.

Alors qu'ils espéraient donner à leurs rapports avec Paris une nouvelle dimension, définir une politique de coopération globale plus originale et plus ambitieuse, ils ne trouvèrent en face d'eux que des partenaires de bonne volonté, sans doute, mais qui s'accommodaient de la routine, n'envisageaient que des actions au « coup par coup », et dont la démarche ne correspondait pas toujours aux proclamations, faites à Cancun ou ailleurs, sur l'instauration d'un nouvel ordre international.

Au lendemain de l'accord sur le gaz entre Paris et Alger, les Tunisiens ne comprirent pas, par exemple, que la France ait posé un préalable aux accords bancaires alors envisagés, mais qui ne virent jamais le jour : celui du déblocage des comptes bancaires français en Tunisie. « *Il ne faudrait pas que le dialogue Nord-Sud dont se réclame la France consiste en une prime aux plus nantis* », nous déclarait à ce propos un responsable tunisien. Estimant qu'ils étaient des partenaires sûrs, conciliants, ouverts — entre autres à la francophonie, — les Tunisiens ont eu alors le sentiment d'être traités en parents pauvres par rapport à d'autres, moins compréhensifs, plus exigeants, quelquefois versatiles.

Vouloir entendre, savoir comprendre

Aujourd'hui, ils voudraient voir dans la venue — trop longtemps attendue à leurs yeux — de M. Mitterrand l'occasion d'une clarification et, espèrent-ils, une réelle relance pour sortir des sentiers battus. Encore faudra-t-il que leurs interlocuteurs veuillent les entendre et sachent les comprendre.

Les conversations devraient comporter deux volets et se dérouler sur un double plan. Dès son arrivée, le chef de l'État s'entretiendra à Carthage avec le président Bourguiba et aura, par la suite, un tête-à-tête avec le chef du gouvernement, M. Mohamed Mzali, tandis que les six ministres (1) qui l'accompagnent tiendront parallèlement des réunions avec leurs collègues tunisiens pour « *mieux cadrer* » les différents dossiers bilatéraux et « *réfléchir sur les perspectives d'avenir* ». M. Mitterrand dégagera avec ses hôtes les grandes orientations des rapports franco-tunisiens avant d'aborder les questions internationales en privilégiant trois chapitres :

— *l'évolution des rapports intermaghrébins*. La France considère avec « *sympathie et intérêt* » le rapprochement qui s'est dessiné depuis quelques mois entre les États de la région, et auquel la Tunisie a largement contribué ;

— *les problèmes de l'Afrique*. L'affaire tchadienne, sur laquelle les deux pays ont déjà eu diverses concertations, devrait être examinée à nouveau. Paris et Tunis s'accordent à considérer que l'O.U.A. doit désormais prendre le relais politique et diplomatique ;

— *le Proche-Orient*. Le Liban ne pourra évidemment être ignoré, les deux pays s'inquiétant des risques de partition. De même, les difficultés internes et externes auxquelles est confrontée l'O.L.P. devraient retenir leur attention. Ces questions ainsi que le conflit irano-irakien, seront également abordés par le président de la République avec M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, qui doit lui rendre visite. En revanche, l'idée un moment envisagée d'une rencontre avec M. Yasser Arafat semble avoir été abandonnée bien avant que celui-ci ne se trouve bloqué au Nord-Liban.

Même si l'esprit dans lequel elle s'exerce et sa portée ont pour les Tunisiens des aspects décevants, la coopération franco-tunisienne n'en est pas moins appréciable et appréciée. C'est ainsi que la France a toujours participé au financement des investissements tunisiens en faveur du développement par une enveloppe annuelle de crédits. En 1983, celle-ci s'élève à 500 millions de francs, répartis approximativement pour moitié entre crédits publics (remboursables en vingt-cinq ans, à 3 % d'intérêt) et crédits privés garantis.

La visite présidentielle pourrait, entre autres, donner un coup de pouce aux efforts déjà entrepris depuis quelques années en faveur des petites et moyennes entreprises tunisiennes. Des firmes françaises pourraient s'associer à elles pour la production et l'exportation, principalement dans les secteurs mécanique et électronique. Ces initiatives entraîneraient ultérieurement la création d'une banque mixte qui serait le moteur et l'instrument de cette promotion. Parallèlement, des entreprises françaises investissent directement en Tunisie. C'est le cas notamment de *Renault*, près de Bizerte, de Peugeot, dans la région de Sousse, et des sociétés pétrolières C.F.P.-Total et Elf Aquitaine, implantées depuis longtemps dans le pays.

MICHEL DEURÉ.

(1) MM. Claude Cheysson (relations extérieures), Jacques Delors (finances), *Pierre Bérégovoy* (affaires sociales), Alain Savary (éducation nationale), Christian Nucci (coopération) et Mme Georgina Dufoix (travailleurs immigrés).

(*Lire la suite page 20.*)

La dernière visite de M. Mitterrand

La dernière visite en Tunisie de M. François Mitterrand remonte au 20 mars 1957, lorsqu'il était venu, en tant que garde des sceaux, représenter la France à la célébration du premier anniversaire de l'indépendance.

M. Mitterrand avait provoqué un incident diplomatique en quittant, de façon remarquée, la tribune officielle au beau milieu des cérémonies, après avoir constaté la présence d'une délégation du F.L.N. algérien, conduite par M. Fehrat Abbas.

« *La pire équivoque était de laisser croire que notre combat d'Algérie pouvait s'accommoder de quelque complaisance* », explique-t-il plus tard, dans son livre *Présence française et abandon*.

« Nous sommes arabes, musulmans africains et méditerranéens »

nous déclare le ministre des affaires étrangères

« *LE Maghreb est une nécessité vitale* », considère le ministre tunisien des affaires étrangères, *M. Beji Caïd Essebsi. C'est la raison* pour laquelle, depuis un an, les dirigeants tunisiens s'emploient à ranimer le rêve vieux de plus d'un demi-siècle du Grand Maghreb arabe. Nécessité politique, économique, géographique, fondée sur la communauté de langue, de culture, d'histoire, dont est également consciente l'Algérie. Mais aussi nécessité d'intérêt pour la Tunisie, prise en tenaille entre deux puissants et riches voisins, qui se sentirait plus en sécurité dans un ensemble fédéral ou confédéral. M. Caïd Essebsi veut *ignorer cet aspect. Pour lui*, « *l'heure, partout, est à la régionalisation, y compris dans le monde arabe* ». En effet, remarque-t-il, les pays du Golfe ont constitué un conseil de coopération, et l'Egypte, suspendue de la Ligue arabe, s'évertue à être un point de rencontre, aujourd'hui avec le Soudan, demain avec d'autres.

C'est aussi la raison pour laquelle la Libye du colonel Kadhafi se réclame désormais d'un Maghreb auquel elle avait tourné le dos, estimant que l'entreprise n'était qu'une « *manœuvre impérialiste* » pour diviser le monde arabe. « *La Libye doit bien se retrouver quelque part, et son milieu naturel est le Maghreb* », note le chef de la diplomatie tunisienne, qui s'abstient de préciser si son imprévisible voisin y adhère « *par tactique ou par conviction* ».

Pour la Tunisie, il *importe* dans l'étape actuelle de « *dépasser les méfiances* », de tourner la page de l'héritage colonial — notamment *celui des frontières*, qu'elle a, pour sa part, définitivement réglé avec l'Algérie en mars 1983 — et d'avancer progressivement par la mise sur pied d'un programme de coopération tendant à une complémentarité économique. « *C'est d'ailleurs*, souligne-t-il, *ce que nous avons fait avec l'Algérie ; ce que nous faisons avec la Libye. Avec le Maroc nos relations sont parfaites, et nous n'avons pas de problème avec la Mauritanie.* » Autrement dit, pour Tunis, tout milite en faveur d'un « Maghreb à cinq ».

Un « Maghreb à six » ?

Et un « Maghreb à six », demain, *avec le Sahara occidental, comme* paraît le souhaiter Alger ? Le ministre rappelle que la Tunisie n'a reconnu ni le Front Polisario ni, *a fortiori*, la République arabe sahraouie démocratique. Mais il n'oublie pas que le président Bourguiba avait été le premier chef d'État arabe à reconnaître la Mauritanie et même à parrainer son entrée à l'ONU au prix d'une crise avec Rabat. Prudent, il déclare : « *S'il y a un jour un Etat sahraoui, il aura vocation à faire partie du Maghreb.* » En attendant, il souligne que cette pierre d'achoppement a été « *prise en charge par l'O.U.A.* », qui a voté des résolutions que Tunis « *respecte scrupuleusement* ».

Se voulant « *raisonnablement optimiste* », M. Caïd Essebsi reconnaît, néanmoins, que des obstacles subsistent encore sur la voie de l'édification maghrébine, que le conflit saharien constitue un « *point noir* » et qu'un « *climat général de clarté et de compréhension* » est nécessaire pour aller de l'avant.

La volonté maghrébine de la Tunisie, son souci de ménager ses partenaires, ne l'empêchent nullement de s'en tenir à la ligne et aux options qu'elle a toujours suivies. « *La Tunisie n'est pas neutre*, explique le ministre. *Sa politique a quatre dimensions : arabe, musulmane, africaine et méditerranéenne. Nous ne quittons jamais une de ces « casquettes » pour en privilégier une autre et nous demeurons fidèles aux positions définies de tout temps par le président Bourguiba : fermeté sur les principes, souplesse dans leur application.* »

Cette démarche a été illustrée récemment lorsque les dirigeants tunisiens, refusant de céder aux sollicitations du colonel Kadhafi, se sont abstenus de l'appuyer dans ses ambitions tchadiennes, comme ils n'ont, d'ailleurs, pas condamné l'intervention française. Sur la question, le ministre se montre réservé et se retranche derrière l'O.U.A. : « *Nous estimons que le conflit tchadien doit trouver sa solution dans le seul cadre de l'organisation et nous avons d'ailleurs approuvé sa déclaration à ce sujet.* »

Si la Tunisie se réfère constamment à l'O.U.A., dont elle est un membre fondateur, c'est que, n'ayant pas de frontières communes avec les pays d'Afrique noire, elle voit dans cette institution à la fois un trait d'union, un forum et un lieu de rencontres qui ne peut que favoriser ses échanges avec le sud du continent. N'oubliant pas sa « casquette » arabe, elle cherche à favoriser la coopération entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire et, actuellement, à infléchir la tendance de quelques capitales à renouer leurs relations avec Israël au moment où les Palestiniens sont particulièrement en difficulté.

Propos recueillis par
PAUL BALTA.

(*Lire la suite page 21.*)

Les Djerbiens, providence des écervelés qui rentrent tard

PEU à peu, ils sont devenus, *qu'on le veuille ou non*, la providence des gens qui rentrent tard chez eux, des écervelés qui ont toujours oublié *quelque* chose en faisant leurs achats et de tous ceux chez qui débarque à l'improviste le cousin de province ou l'inévitable copain de régiment que l'on n'attendait évidemment pas. « Ils », ce sont ces épiciers maghrébins (Marocains, Algériens et Tunisiens), devenus désormais indispensables dans tous les quartiers de la capitale sans exception et dans la plupart de nos banlieues, depuis qu'ils ont pris la relève des nombreux commerçants français que l'arrivée des supermarchés avait découragés au point de leur faire mettre la clé sous le paillasson.

L'Association des commerçants tunisiens en France, dont le siège est à Paris, estime à six mille le nombre des seuls commerçants de nationalité tunisienne, où les musulmans l'emportent en nombre sur les israélites, *installés partout en France*, et dont trois mille cinq cents tiennent boutique dans la capitale et dans sa banlieue.

Fait remarquable, 90 % de ces exilés volontaires sont originaires du sud de la Tunisie. Si l'île de Djerba fournit une large part de leur effectif total, les villes de Tataouine, Ghomrassen, Matmata, Gabès et bien d'autres bourgs encore sont représentés dans les cours des Halles, *les boucheries et les magasins* d'alimentation installés de ce côté-ci de la Méditerranée. Autre fait qui doit être noté : les pionniers ont franchi la mer pour venir acquérir pignon sur nos rues dès le lendemain de la première guerre mondiale. Toutefois, c'est au cours des vingt ou vingt-cinq dernières années que la multiplication s'est opérée.

Une « affaire de famille »

« Deux boites de petits pois, une laitue, un paquet de biscuits, une carafe de lait, cela fera... ». Dans sa boutique de la rue Didot, dans le quatorzième arrondissement de Paris, *organisée en* libre-service, exception faite pour les fruits et légumes, M. X..., trente-trois ans, blouse bleu roi et sourire aux lèvres, règne en bienveillant patron sur les quatre commis, tous des hommes jeunes, et non moins souriants, qu'il emploie. Toute l'équipe est originaire de Djerba, et chacun est plus ou moins le parent de l'autre – frère, cousin, neveu ou gendre. Lui-même compte dans sa famille d'autres commerçants établis en Tunisie ou en France. Tous ont renoncé à leur soleil, à leurs palmiers et à la vie sans à-coups de leur île bienheu*reuse pour venir chercher fortune* ici.

Il y a maintenant six ans qu'il a créé cette affaire sur un fonds que le précédent propriétaire avait renoncé à exploiter. C'est une « affaire de famille », comme le sont presque toujours ces petits commerces qui, pour la plupart d'entre eux, finissent très souvent par essaimer çà et là, au hasard des occasions, et, dans certains cas, deviennent, sans pour autant que leur enseigne en témoigne jamais, ce qu'il est convenu d'appeler de « petites chaînes ». Notre interlocuteur, dont la discrétion n'est pas la moindre des vertus, nous confessera d'ailleurs qu'il possède lui-même *« d'autres commerces à Paris et dans la banlieue »*.

Le labyrinthe administratif

Une fois franchi le cap des nombreuses tracasseries administratives voulant que, une fois en possession d'une carte de séjour, toujours difficile à obtenir la première fois, l'aspirant commerçant reçoive la *« carte d'identité de commerçant étranger »* sans laquelle il ne saurait prétendre s'inscrire au registre du commerce, les choses sont relativement aisées. *Mais, toutefois*, notre *épicier nous* fera observer qu'*« il faut avoir autant de cartes que de magasins »*, ce qui, en cas de nouvelle ouverture, contraint un commerçant pourtant déjà agréé à reprendre à la case départ le labyrinthe administratif. L'idéal, c'est de se procurer le titre *de séjour valable dix ans dont rêvent* tous ces étrangers qui ont choisi la France. Une affaire de patience...

Au-delà du simple service rendu au consommateur qu'assument ces petits commerçants, dont aucun ne ferme jamais boutique avant 21 heures et qui ouvrent rarement leurs portes passé 7 h 30 le matin, il serait injuste de ne pas rendre hommage au rôle d'animation qu'ils jouent dans leurs quartiers respectifs.

Comme nous le disait ce vieil habitant du quatorzième, *« les grandes surfaces, c'est peut-être pratique, mais cela ne vaut pas ces boutiques à la mode d'autrefois où l'on peut discuter le coup avec le patron, où on est chez soi, où on est connu par son nom et par ses habitudes... même si c'est souvent un petit peu plus cher, la différence, croyez-moi, est justifiée »*. N'en déplaise aux « super-grands » des denrées sous cellophane, un tel compliment ne saurait leur être décerné.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

La cinquième communauté étrangère en France

Quelque 200 000 Tunisiens résident actuellement en France, où ils constituent la cinquième communauté étrangère par l'importance numérique, après les Algériens, les Portugais, les Italiens et les Espagnols. Il s'agit d'une immigration relativement récente, qui n'a démarré que très lentement après la deuxième guerre mondiale : on recence seulement 3 200 Tunisiens dans l'Hexagone en 1946 et 4 800 en 1954, mais *139 735* en *1975*.

Un premier contingent d'environ 10 000 *« travailleurs coloniaux »* avait été recruté d'office en 1916 : il n'en restait plus un seul en 1935. De 1946 à 1956, la moyenne des départs vers la France n'a pas excédé 2 000 travailleurs par an, malgré la paupérisation croissante des paysans. C'est sans doute parce que la Tunisie n'a pas connu un choc colonial aussi brutal que celui subi par l'Algérie voisine, ni les transferts massifs, les regroupements de population ou les confiscations systématiques de terres qui ont presque désintégré la société algérienne après les répressions de 1871 et de 1945, et pendant la guerre d'indépendance. En *soixante-quinze ans* de *présence* française officielle, la concentration des pouvoirs dans la capitale *tunisienne avait rompu* cependant définitivement l'équilibre précaire des rapports traditionnels entre les villes et les campagnes, évolution précipitée par l'accroissement démographique. Rien d'étonnant, dès lors, que le courant spontané vers la France se soit renforcé après la proclamation de l'indépendance, amenant la conclusion d'accords de main-d'œuvre avec le grouvernement tunisien en 1963.

Des « travailleurs dociles »

Les migrants tunisiens sont souvent réputés « travailleurs dociles », s'adaptant facilement. *Cela* tient en grande partie à des causes socio-historiques spécifiques : espace migratoire polarisé par Tunis, vieille tradition commerçante, meilleure connaissance de la langue française – allant *souvent jusqu'au parfait bilinguisme*. Tels sont les facteurs d'une meilleure insertion des travailleurs tunisiens dans *l'industrie* et surtout dans les services et le commerce, où ils trouvent plus fa*cilement de l'embauche, notam*ment chez les employeurs d'origine israélite qui ont quitté la Tunisie au moment de l'indépendance.

C'est surtout depuis 1968 que *la communauté tunisienne de* France s'est développée, conséquence non seulement de son propre taux de natalité mais encore du nouvel exode rural provoqué en Tunisie par le regroupement agraire opéré par M. Ahmed Ben Salah, alors ministre de l'économie.

Leur communauté reste en *même temps imperméable aux or*ganisations semi-officielles, telles que l'Amicale des Tunisiens en France, sans toutefois s'intégrer véritablement aux luttes ouvrières du pays d'accueil : la taux de syndicalisation ne dépasse guère 10 %. Pourtant, les communautés tunisiennes les plus importantes se situent dans la région parisienne, dans la région lyonnaise et sur le littoral méditerranéen, et dans des secteurs de production typiquement industriels, surtout dans le bâtiment et dans la métallurgie. Les O.S. (ouvriers spécialisés) y représentent 40 % des actifs, les ouvriers qualifiés 30 %, les cadres et techniciens 5 %, le reste étant des ouvriers agricoles, des manœuvres ou des travailleurs sans formation. Peu d'entre eux se fixent définitivement en France, car les deux tiers de cette communauté sont des hommes, dont plus de 50 % célibataires.

JEAN BENOIT.

Paris-Tunis : du désenchantement aux grandes espérances

(Suite de la page 19.)

Sur le plan des échanges commerciaux, qui préoccupent les Tunisiens, la France a importé, en 1982, des produits (notamment des textiles, des phosphates et du pétrole) d'une valeur de 2,5 milliards de francs, alors que la Tunisie lui a acheté, principalement en biens d'équipement, pour 6 milliards de francs. Ce déficit est partiellement compensé par les transferts des travailleurs immigrés (1,2 milliard de francs en 1981) et l'apport de quelque 370 000 touristes français (850 millions de francs en 1983).

Fleuron des relations bilatérales, la coopération culturelle, scientifique et technique s'exerce sans problème majeur. Sur 800 coopérants français, quelque 550 sont affectés dans l'enseignement supérieur et *secondaire*, les autres travaillent dans le domaine de la santé publique et dans divers départements techniques. Plus de 8 000 jeunes Tunisiens – dont 500 par an bénéficient de bourses françaises – étudient en France.

Cette année a été, en outre, marquée par deux réalisations originales : la mise en service, en juin, d'une deuxième chaîne francophone de la télévision tunisienne, financée à concurrence de 110 millions de francs par Paris (*le Monde* du 15 juin) et le transfert aux autorités tunisiennes du lycée Carnot (*le Monde* du 23 juillet), devenu depuis la rentrée scolaire lycée Bourguiba. Ayant une vocation biculturelle, cet établissement préparera les jeunes Tunisiens aux concours d'entrée aux grandes écoles françaises, principalement scientifiques.

Liquider l'héritage colonial

Autre chapitre important et qui tient à cœur aux deux pays : les problèmes de personnes. Paris a le souci d'améliorer les conditions de vie des quelque 219 000 travailleurs tunisiens et de leur famille vivant en France, dont 21 500 en infraction ont vu régulariser récemment leur situation. Mais *cela suppose, évidemment*, qu'il soit mis fin aux entrées clandestines, ce que devrait faciliter la mise en place du système des « diptyques » actuellement en cours. Mais Paris souhaiterait aussi une plus large réciprocité en faveur des 12 500 Français installés en Tunisie et qui sont trop souvent en butte à d'inutiles complications, sinon à des tracasseries administratives.

Dernier point non négligeable : le désir des deux pays de liquider un héritage colonial qui stagne depuis longtemps et qui jette une ombre disproportionnée sur les relations bilatérales. Il s'agit des biens immobiliers français construits ou acquis avant l'indépendance (*le Monde* du 1er juillet) et de l'accélération du déblocage des quelque 200 millions de francs appartenant à des Français ayant quitté la Tunisie (*le Monde* du 15 juin). C'est le contentieux concernant environ douze mille *biens immobiliers* qui demeure le plus épineux.

La Tunisie souhaiterait que l'opération de rachat s'effectue dans le cadre de la coopération, *c'est-à-dire par l'octroi de crédits* spéciaux français à long terme. Les deux parties sont d'accord pour *évaluer ce patrimoine* à environ 120 millions de francs, sur la base de 1956, mais elles divergent sur l'*actualisation de cette somme*. A condition d'obtenir satisfaction sur les conditions de crédit, Tunis accepterait d'appliquer le coefficient 2, alors que Paris insiste pour obtenir au minimum le coefficient 3. Les multiples contacts de ces derniers mois n'ont pas permis de faire avancer le problème.

Il est bien évident que la solution de ces deux questions, dont on ne saurait ignorer le caractère humain, contribuerait à lever les derniers obstacles freinant encore la nouvelle impulsion que Paris et Tunis *souhaitent* donner à leurs futures relations.

MICHEL DEURÉ.

12 500 Français : la deuxième communauté étrangère

Forte de 181 000 personnes, en 1958, lors de l'indépendance, *la colonie française de Tunisie est* allée en s'amenuisant au fil des années, pour ne plus en compter que 12 500 en 1983. Elle demeure cependant la seconde colonie étrangère, après celle de l'Algérie (40 000 personnes) et avant celles de l'Italie, de la Belgique et de la R.F.A.

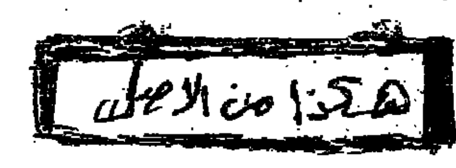
Les femmes françaises de Tunisiens et leurs enfants (deux en moyenne par couple, qui pour*ront opter, à leur majorité, pour* l'une ou pour l'autre nationalité) représentent 40 % de cette colonie, dont les autres membres se répartissent ainsi :

– 25 % dans le secteur *public, coopérants civils et militaires*, enseignants, fonctionnaires des services français, etc. ;

– 20 % de cadres, techniciens et employés dans le secteur privé ;

– 15 % de personnes installées dans le pays avant l'indépendance, des retraités pour la plupart.

M.D.



La voie étroite de l'avenir maghrébin

Depuis le début de l'année, de *Nouakchott à Tripoli*, en passant par Alger, Rabat et Tunis, la relance du processus d'édification maghrébine suscite de grands espoirs. Les gouvernements mettent l'accent sur la nécessité d'une complémentarité économique en tant que première étape dans la voie unitaire. Responsable du C.P.C.M. depuis sa création en 1966, *M. Mustapha Filali* met en garde contre un optimisme excessif.

L'édification, par les Etats du Maghreb, d'un avenir partagé est devenu le fleuron indispensable du discours politique. Cette constance dans la référence à un projet tenace arrive à peine à cacher la crise qui sévit au Maghreb, crise doublement vécue sur le plan *de la coexistence pacifique* comme sur le plan de la vision concertée d'un avenir commun. Il n'est que partiellement exact d'imputer au conflit du Sahara occidental l'origine et le développement de cette crise. Ce conflit a seulement contribué à donner une tournure plus dramatique à une ambiguïté plus ancienne, antérieure au divorce algéro-marocain de 1975.

Cinq pays maghrébins formant une aire de continuité géographique et d'homogénéité sociale et culturelle, faisant également face aux multiples défis d'une société en mutation profonde, s'avèrent incapables de valoriser des potentialités réelles pour l'édification d'un avenir solidaire et de donner la priorité, sur les facteurs de dissemblance et de discorde, aux facteurs de concorde et d'homogénéité. Les vingt ans de leur jeunesse nationale ont été pourtant suffisants, en d'autres lieux, à la réalisation d'objectifs non moins ambitieux. Des institutions à caractère communautaire mises en œuvre dès 1964 ont inutilement accumulé un stock de projets régionaux et d'études maghrébines propres à faire passer dans la réalité des constructions nationales l'ébauche de cet avenir solidaire. Les uns et les autres semblent désormais voués à témoigner du passé.

La responsabilité des nationalismes

Un blocage semble verrouiller les voies d'accès vers l'avenir maghrébin et rendre inopérants la bonne dizaine d'accords de coopération et de bon voisinage conclus depuis la conférence manquée de Tunis en octobre 1957. Il est vrai qu'il s'agit seulement d'accords bilatéraux qui ont vite fait de refroidir l'enthousiasme soulevé par la conférence de Tanger en 1958 et de rendre à l'évidence des réalités quotidiennes des volontés pourtant sincères dans leur désir de transformer cette réalité. Le blocage d'*une situation commune* à un ensemble régional est rarement un phénomène monofactoriel explicable par une série de raisons simples ou de données immédiates. Des facteurs internes propres aux Maghrébins sont décelables, au premier rang desquels il faut évidemment mentionner l'impératif de la construction nationale. Les sacrifices, souvent lourds, endurés durant les guerres de libération habitent encore le *présent maghrébin, et leur* souvenir est encore trop vivace pour qu'il soit facile d'inviter la génération actuelle au dépassement du national.

Les voies étroites empruntées par les uns et les autres pour l'édification des Etats ont été — comme à dessein — semées d'obstacles sérieux à l'avenir communautaire. Nul doute que la voie écartée d'une industrialisation de puissance à caractère plus politique qu'économique, l'absence totale de concertation dans la conception et la mise en œuvre des plans de développement, le retard accumulé dans la promotion d'une agriculture d'abord vouée à la satisfaction des besoins alimentaires *de la région, la valse-hésitation* entre les options de développement et la référence constante à tel modèle idéologique ou à tel autre, ne comptent parmi *les facteurs internes de* l'échec du projet maghrébin. Leur évidence souligne la responsabilité des nationalismes maghrébins qui ont péché par imprévoyance et manque d'imagination davantage que par carence de la volonté communautaire, ou duplicité politique.

Des facteurs externes ont exercé une influence profonde dont les effets continuent à marquer le présent et à épaissir *le brouillard d'incertitude* quant à l'avenir. Bon nombre des difficultés auxquelles les pays maghrébins ne cessent d'être confrontés depuis l'indépendance sont le prolongement de décisions prises, en son temps, par l'administration coloniale.

Les frontières : pomme de discorde

Citons quelques exemples : l'insuffisance alimentaire et le déficit de la balance agricole sont le résultat indirect de choix faits dans les pays maghrébins en faveur de spéculations agricoles plus commercialisables et davantage vouées à la satisfaction des besoins « métro*politains* ». *Cela est vrai surtout* pour le vignoble à raisin de cuve, l'arboriculture fruitière et le maraîchage. La polarisation des échanges maghrébins par l'économie métropolitaine et leur inscription dans la zone monétaire dominante expliquent largement la lourde dépendance des économies maghrébines à l'égard de la C.E.E. et plus particulièrement à l'égard de la France. Trois chiffres suffisent à illustrer cette dépendance : le rapport en valeur des échanges au P.N.B. culmine au Maghreb à 25 % alors que le ra*tio tolérable doit être inférieur* à 10 %. La part du commerce maghrébin avec la C.E.E. atteint 70 % du total des échanges alors que la part du Maghreb dans les échanges totaux de la Communauté ne dépasse pas le chiffre dérisoire de 3 %. Point n'est besoin de rappeler la dépendance maghrébine à l'égard du marché européen du travail, où un million et demi d'émigrés servent de monnaie d'échange, sinon de boucs émissaires.

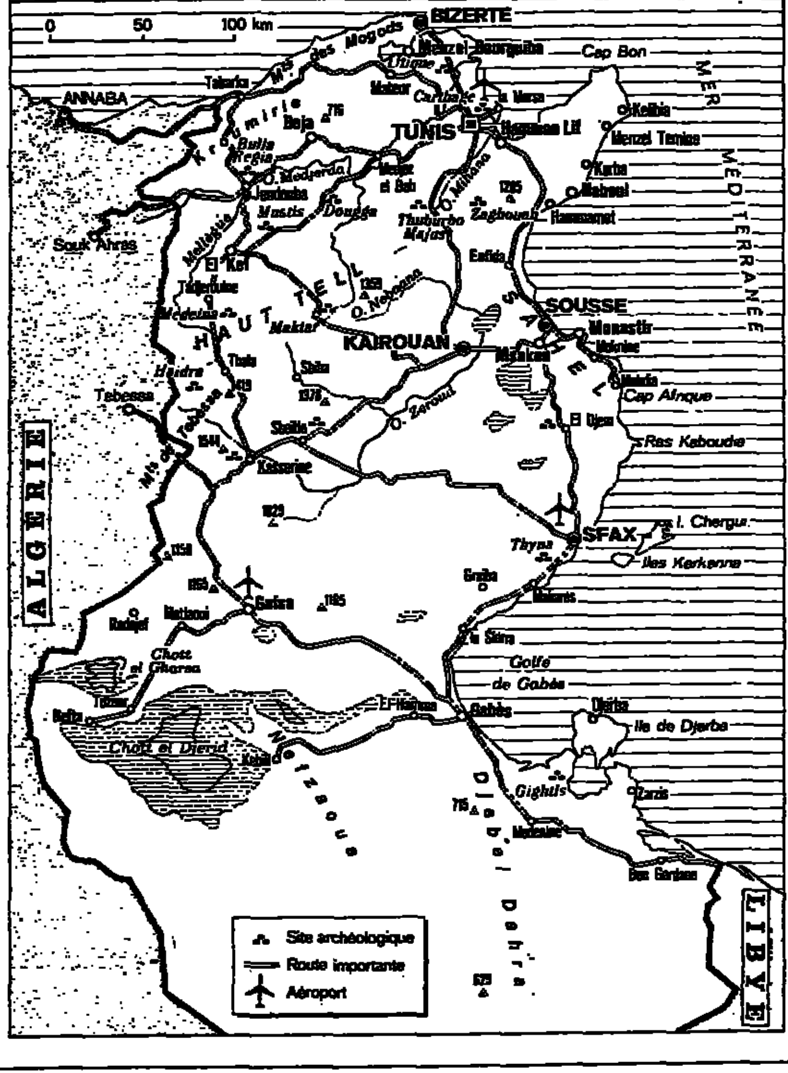
Une autre séquelle, majeure celle-là, des décisions de l'époque coloniale est constituée *par les manipu*lations commises par les autorités militaires et administratives sur le tracé des frontières entre les Etats *de la région et les tentatives faites* auprès du Maroc et de la Tunisie au lendemain de leur indépendance, et en pleine guerre d'Algérie, de corriger *ces manipulations ou de* les aggraver. C'est aujourd'hui un fait d'évidence que les frontières héritées de la géographie d'occupation *constituent la pomme de discorde du* présent maghrébin. Ce contentieux éclipse tout autre aspect des relations entre les Etats de la région. Il *est aujourd'hui considéré, dans son* chapitre saharien, comme l'obstacle majeur à la normalisation des relations présentes et à l'édification de l'avenir commun.

Dernier exemple, et non des moindres, quant à l'effet de rémanence des décisions prises par l'administration coloniale : la façon insuffisamment préparée de la transition entre l'administration coloniale et l'administration nationale. A des degrés divers, tous les pays de la région ont été surpris par l'avènement de l'indépendance et largement abandonnés à l'improvisation face aux embarras de la gestion de leur souveraineté retrouvée.

Malgré la pesanteur réelle des ini*tiatives d'hier sur les décisions* et les performances d'aujourd'hui, il y a pour les pays de la région un avenir commun. En même temps qu'attachement aux valeurs d'une civilisation partagée, cet avenir est une certitude profondément vécue par les habitants du Maghreb. Il est d'abord et aussi impératif de réconciliation et de concorde entre les Etats maghrébins. Cette réconcilia*tion est aujourd'hui retardée* par le problème de la minorité sahraouie. Les droits, par ailleurs fort légitimes, des quelque soixante dix-huit *mille personnes de cette minorité* ne peuvent cependant pas, dans une perspective d'avenir, être mis en balance avec ceux de quarante-cinq millions d'autres Maghrébins. A quels droits, en dehors ou franchement contre l'avenir commun, de la collectivité régionale, cette minorité peut-elle prétendre ? Au sein de quelle alliance peut-elle constituer un Etat souverain, bâtir un avenir viable, répondre aux besoins essentiels des populations ? Avec des ressources naturelles autrement plus substantielles, les Etats du Golfe ont été contraints au dépassement de leurs entités tribales. En même temps que tous les autres Maghrébins, ces Sahraouis se trouvent aujourd'hui à bord de la même chaloupe. Comme le préconisait le Prophète dans un hadith authentique quoique peu cité : « *Ou il seront laissés libres d'agir pour pratiquer une brèche dans la coque, et ils périront alors tous, les uns comme les autres, où ils seront ramenés à une plus juste notion de la solidarité, et ils seront alors sauvés en même temps que tous les autres occupants à bord* ».

MUSTAPHA A. FILALI,

délégué de la Tunisie au Comité permanent consultatif maghrébin.



Avec ses six millions et demi d'habitants et ses 164 500 kilomètres carrés — un peu plus du quart de la France, — la Tunisie est le plus petit des États du Maghreb, mais elle n'est pas le moins prestigieux. Arabe, musulmane et africaine, elle est aussi et surtout méditerranéenne : Tunis est plus près de Marseille et de Rome que du Caire.

Un entretien avec le ministre des affaires étrangères

(Suite de la page 19.)

Les dirigeants tunisiens, qui ont accueilli l'an dernier à son départ de Beyrouth la direction de l'O.L.P., suivent avec une grande inquiétude la crise qui divise l'organisation palestinienne et qui oppose Damas à M. Yasser Arafat. Ils s'abstiennent toutefois de prendre parti dans ces querelles. « *Nous avons toujours soutenu les mouvements de libération dans leurs justes causes comme nous nous sommes toujours refusés à interférer dans leurs affaires. Pour nous, c'est fondamental* », explique M. Caïd Essebsi, qui ajoute : « *Nous coopérons avec les directions que se donnent les mouvements. Nous sommes avec M. Yasser Arafat, puisqu'il a été librement désigné comme chef de l'O.L.P. S'il plaît aux Palestiniens de choisir d'autres dirigeants, nous collaborerons de la même façon avec eux. Si d'autres pays arabes ont une approche différente, c'est leur affaire.* »

Dix-sept ans après l'appel de Jéricho

Tunis se sent, au même titre, concerné et préoccupé par la dégradation de la situation au Liban et les risques de partition du pays. M. Caïd Essebsi insiste à ce propos sur la responsabilité d'Israël. « *Le Liban était le seul État arabe à n'avoir pas de problème de frontière avec Israël à la suite de la signature, il y a bien longtemps, d'une convention d'armistice*, souligne-t-il. *Maintenant on nous parle de la Syrie qui a sa conception nationaliste arabe, ses arguments, ses territoires occupés et dont la présence de ses forces au Liban est d'une nature différente de celle des troupes israéliennes. Mais plus personne ne parle d'Israël, qui est pourtant le premier responsable.* »

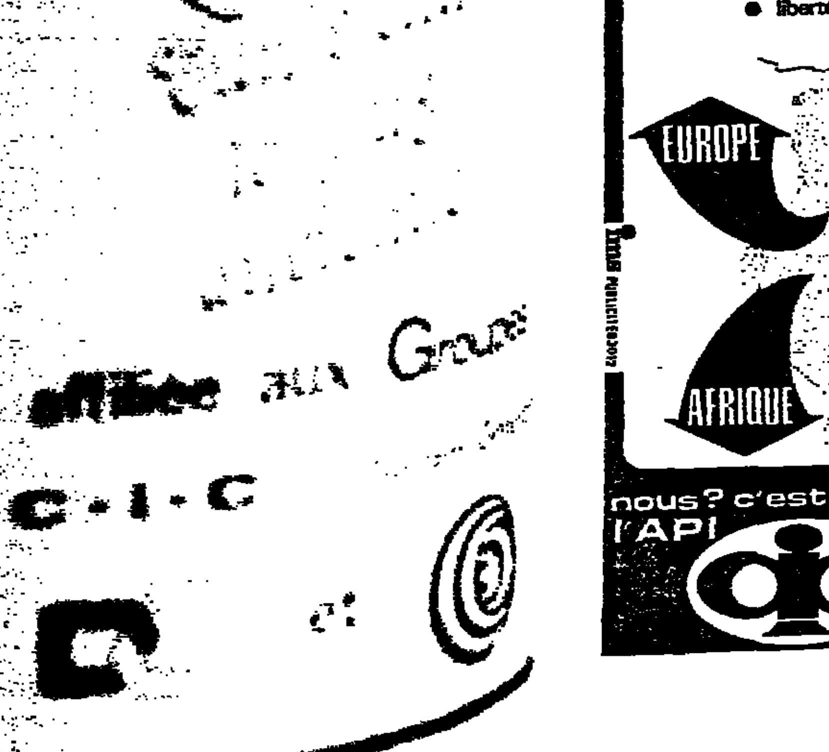
Face aux divisions du monde arabe et à son incapacité à régler les problèmes, la Tunisie semble s'accommoder de cette passivité. Est-ce parce qu'elle héberge la Ligue arabe depuis son départ du Caire en 1979 et se sent tenue à une certaine réserve ou simplement parce qu'il lui est plus facile de suivre le courant général ? Le ministre s'inscrit en faux. Pour lui son pays doit plutôt avoir un rôle d'arbitre et demeurer un lieu de rencontres.

Pourtant la Tunisie paraît muette, alors qu'en 1965, dix-sept ans après la création de l'État d'Israël, le président Bourguiba n'hésitait pas, alors qu'il visitait le camp palestinien de Jéricho, à provoquer un tollé dans le monde arabe en préconisant une solution négociée fondée sur le respect de la légalité internationale. Il recommandait en fait d'appliquer la résolution des Nations unies de 1947 sur le plan de partage de la Palestine prévoyant la coexistence de deux États, palestinien et israélien. A l'époque, il avait dénoncé « *la politique du tout ou rien* » et préconisé des solutions de compromis en prédisant le 11 mars 1965 à Beyrouth que, *si le monde arabe ne s'engageait* pas dans cette voie, il risquait de se trouver « *au même point et dans la même situation dix-sept ans plus tard* ». Et, effectivement, il a fallu attendre dix-sept ans pour que le sommet de Fès s'inspire largement de la proposition tunisienne formulée à Jéricho. « *Le plan de paix de Fès a été accepté par tous les Arabes* [sauf la Libye] *et surtout par l'O.L.P., ce qui a constitué une révolution* », constate, non sans satisfaction, le ministre.

La Tunisie, traditionnellement amie des Etats-Unis, reconnaît que le plan Reagan, qui a suivi celui de Fès, constitue « *un pas en avant* », mais n'en déplore pas moins le soutien continu de Washington à l'État hébreu en y voyant une « *prime à l'agression* ». Le président Bourguiba *l'a répété le mois dernier au* vice-président américain, M. George Bush, comme il lui a rappelé qu'aucune solution ne peut intervenir au Proche-Orient sans l'O.L.P.

« *En effet*, déclare M. Caïd Essebsi, *le plan Reagan fait l'impasse sur les Palestiniens et ignore leur droit à l'autodétermination. Or, après que les Palestiniens eurent accepté le plan de Fès, qui est un plan de paix supposant une négociation, ils ont trouvé toutes les portes fermées et se sont heurtés à un mur. Et aujourd'hui, en laissant Israël faire ce qu'il veut, on donne raison aux extrémistes de tous bords.* »

Propos recueillis par **PAUL BALTA.**



INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Stores et claustras

Comme dans une maison *japonaise*, des panneaux coulissants translucides ou ajourés et des *stores déroulables* font varier les espaces et séparent sans isoler.

Deux nouvelles boutiques se sont spécialisées dans ces types d'éléments, à la fois pratiques et décoratifs. Dans une rue longeant le Village suisse, Anne-Marie Loubeyre s'est installée à l'enseigne Les choses de la maison. Elle a réuni un grand nombre de claustras et parois qu'elle présente montés sur rails, ce qui permet de comparer leurs différents aspects en situation.

Pour camoufler une cuisinette installée dans un studio ou aménager une chambre pour deux enfants, une paroi japonaise solide a des montants en bois enserrant un matériau plastique *translucide (en 2 m de haut et* 0,60 m de large, 560 F sans les rails). Une paroi coulissante légère, pour délimiter une entrée d'un séjour par exemple, est en bois tissé, naturel, teinté ou laqué de ton vif.

Montés également sur rail, les claustras permettent de créer des séparations mobiles très esthétiques. Ils sont soit en bois massif — à grands quadrillages ou à découpes rectangulaires, — soit en panneaux de fibres de bois finement ajourés de divers motifs. Ces panneaux, bruts ou *peints, sont encadrés à la* mesure souhaitée et prêts à installer (en 130 × 250 cm, peints *et encadrés, 1 000 F environ).* Les claustras Nobilis, conçus pour le décor des murs, peuvent aussi être montés en parois coulissantes ou fixes ; ils sont en bois, brut, teinté verni noir ou acajou ou laqué blanc ou noir. Tous les types de cloisonnements exposés dans la boutique Les choses de la maison sont vendus en dimensions standard ou réalisés sur mesure ; ils peuvent être posés à domicile.

Promoteur du store à enrou*leur automatique décoratif* en France, Tony Burrows vient d'ouvrir, à Montparnasse, une *seconde boutique Tamise. Dans* ce petit magasin, tout en vitrine, il présente ces stores qui renou*vellent le décor* de la fenêtre ou servent de séparation. Ils sont réalisés sur mesure dans une grande variété de tissus : faux unis blancs, unis de couleur ou imprimés (en 70 × 160 cm, 370 F environ, imprimé). Pour une chambre d'enfant, des stores-paysages représentent des moutons dans un pré ou des parasols sur une plage.

Tous les jeux de couleurs sont possibles avec les vingt-cinq coloris de stores vénitiens à petites lames. En combinant plusieurs tons, on obtient un store *original à rayures horizontales* bicolores, tricolores ou plus. A l'inverse, une sobriété très *« naturelle » est apportée par un* tout nouveau store danois, à lames de bois clair.

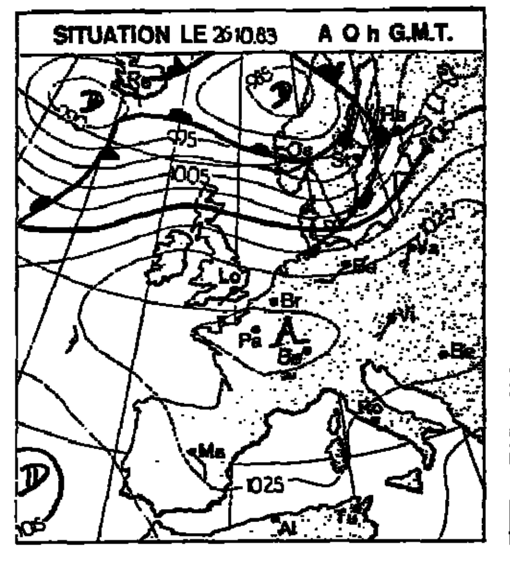
Pour l'habillage raffiné d'une fenêtre, Tony Burrows propose des stores américains, confectionnés dans son atelier. Coulissant en gros plis horizontaux, ces stores sont réalisés en tissu blanc à effets de motifs en transparence ou en percale imprimée ; un store de 1,20 m de large et 2 m de haut vaut 650 F environ en imprimé. La nouvelle collection Tamise comprend des tissus à impressions de trei*llages, en gris, rose ou jaune, et* des grands triangles imbriqués, dans une harmonie très colorée.

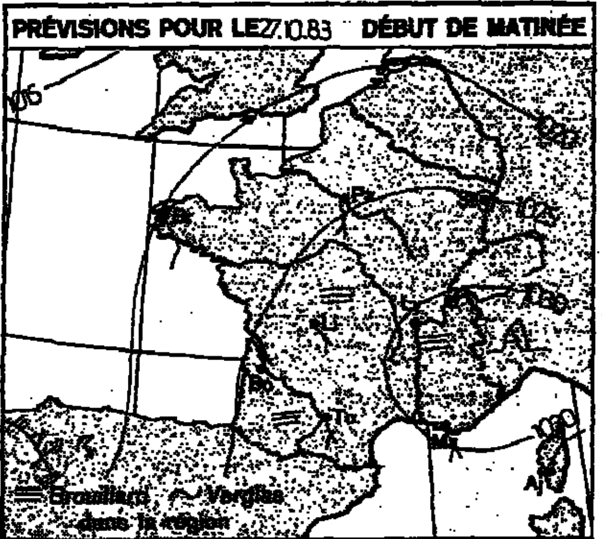
JANY AUJAME.

★ **Les choses de la maison, 2 *ter*, rue Alasseur, 75015 Paris. Tél. : 273-24-35.**

★ **Tamise, 86, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : 548-51-57.**

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France entre le mercredi 26 octobre à 0 heure et le jeudi 27 octobre à minuit.

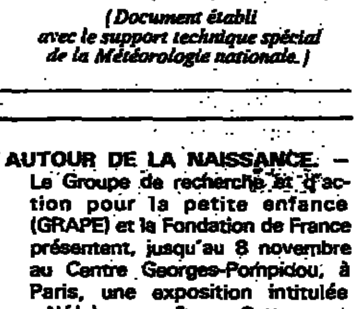
La zone de hautes pressions qui protège la France se déplace vers le sud-est. Les conditions anticycloniques prédominent toujours sur le pays, cependant la zone d'instabilité située à l'ouest du Portugal remonte vers le nord-est, appor*tant jeudi soir une aggravation nuageuse* près des côtes atlantiques.

Jeudi matin, les nuages bas, brumes ou brouillards seront fréquents de la Bretagne au Nord, au Bassin parisien et au Jura. Plus au sud, de nombreux bancs de brouillard de rayonnement se *formeront dans la nuit et se dissiperont* au cours de la matinée. L'après-midi, le beau temps prédominera malgré quelques passages nuageux au nord de la Loire, et une aggravation nuageuse en soirée près des côtes atlantiques. Le soleil brillera près de la Méditerranée, *malgré quelques stratus présents le* matin sur le Roussillon.

Les vents, faibles en général, s'orienteront au sud du sud-ouest de l'Aquitaine à la Bretagne. Les températures, en hausse, seront voisines de 7 à 12 degrés le matin près des côtes, de 2 à *6 degrés dans l'intérieur. L'après-midi* elles atteindront 12 à 22 degrés du nord au sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, était à Paris, le mercredi 26 octobre 1983, à 7 heures, de 1 030,2 millibars, soit 772,7 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 27 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 25 octobre au 26 octobre) : Ajaccio, 18 et 6 degrés ; Biarritz, 17 et 5 ; Bordeaux, 16 et — 1 ; Bourges, 11 et — 1 ; Brest, 15 et 3 ; Caen, 13 et 3 ; Cherbourg, 14 et 5 ; Clermont-Ferrand, 12 et — 3 ; Dijon, 11 et 3 ; Grenoble, 14 et 2 ; Lille, 9 et 5 ; Lyon, 7 et 4 ; Marseille-Marignane, 18 et 5 ; Nancy, 10 et 2 ; Nantes, 10 et 2 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 10 ; Paris-Le Bourget, 8 et 2 ; Pau, 18 et 2 ; Perpignan, 20 et 3 ; Rennes, 9 et 1 ; Strasbourg, 6 et 2 ; Tours, 11 et 1 ; Toulouse, 18 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 11 degrés ; Amsterdam, 9 et 0 : Athènes, 22 et 14 ; Berlin, 8 et 6 ; Bonn, 11 et 7 ; Bruxelles, 9 et 8 ; *Le Caire, 26 et 15 ; îles Canaries, 25 et* 18 ; Copenhague, 7 et 5 ; Dakar, 30 et 27 ; Djerba, 25 et 20 ; Genève, 8 et 3 ; Jérusalem, 22 et 12 ; Lisbonne, 23 et 14 ; Londres, 13 et 5 ; Luxembourg, 10 et 5 ; Madrid, 20 et 3 ; Moscou, 6 et — 2 ; Nairobi, 28 et 13 ; New-York, 14 et 8 ; Palma-de-Majorque, 22 et 5 ; Rome, 18 et 6 ; Stockholm, 5 et 4 ; Tozeur, 27 et 16 ; Tunis, 21 et 12.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

SCIENCES

LE MÈTRE ÉTALON NOUS ÉCRIT...

L'article sur le mètre paru dans le Monde *du 22 octobre nous a valu une véhémente protestation de « l'étalon de Sèvres » :*

Je vous serais obligé, en vertu de mon droit de réponse, de faire part à vos lecteurs de mon émotion à la lecture de votre information parue sous le titre « *Le mètre est mort, vive le mètre* ».

Vous me définissez comme étant « *la longueur du trajet parcouru dans le vide par la lumière en 1/2 997 924 582 seconde* ».

Vous m'amputez ainsi de 90 % de ma longueur : est-ce cela le nouveau mètre ? Je ne me croyais pas sujet à érosion comme le franc. Serais-je atteint par la contagion ?

S'il ne s'agit pas d'une « coquille », il vous appartiendra de faire campagne pour que se réunisse à nouveau la Conférence internationale des poids et mesures, afin que me soit rendue ma véritable dimension, en supprimant le 2 final du dénominateur ou en le faisant précéder d'une virgule : 1/299 792 458 sera plus conforme à ce que je crois être.

L'ÉTALON DE SÈVRE,
P.P. : A. JOURDIER
(Marly-le-Roi).

[Dont acte. Le 2 final était une coquille, ou plutôt une conséquence inattendue de l'équation « de = 2 »... au téléphone. Il fallait lire : « *1/299 792 458 de seconde* ».]

EN BREF

EXPOSITIONS

LES CHRYSANTHÈMES. — Dans la grande serre du fleuriste municipal, 3, avenue de la Porte-d'Auteuil à Paris, *16e arrondissement*, plus de trois mille chrysanthèmes sont présentés tous les jours de 10 heures à 17 heures, jusqu'au 2 novembre. Le palmarium et la serre tropicale attenants à la salle d'exposition renferment des plantes plus exubérantes. Cette manifestation a reçu l'an dernier dix mille visiteurs.

★ **Direction des parcs et jardins de la Ville de Paris, tél. : 651-71-20, poste 483.**

AUTOUR DE LA NAISSANCE. — Le Groupe de recherche et d'action pour la petite enfance (GRAPE) et la Fondation de France présentent, jusqu'au 8 novembre au Centre Georges-Pompidou, à Paris, une exposition intitulée « Né(e) pour naître ». Cette exposition raconte en affiches la naissance d'une identité humaine, de l'enfant en germe dans le ventre *maternel au jeune individu* conscient de lui-même et des autres. Les vingt affiches seront, en tant que support de rencontres et matériel pédagogique, mises à la disposition des professionnels de l'enfance et des responsables locaux.

★ **Centre Georges-Pompidou, Centre de création industrielle, salle de documentation, rez-de-chaussée.**

TRANSPORTS

CHAMPAGNE GRATUIT SUR LES LONG-COURRIERS D'AIR FRANCE. — A partir du 1er novembre, les passagers voyageant en classe économique sur les vols long-courriers d'Air France pourront écouter leur musique préférée et suivre le film projeté gratuitement. Toutes les boissons servies à bord seront gracieusement offertes, même le champagne.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

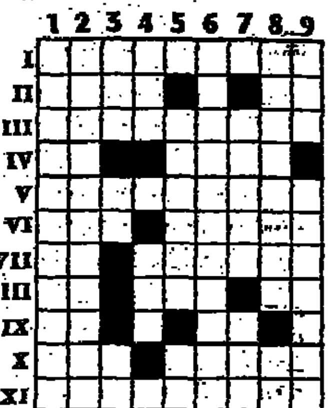
Changements d'adresse définitifs ou *provisoires (deux semaines ou plus)* : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3567



HORIZONTALEMENT

I. A souvent un chat dans la gorge. — II. Boîte à idées. Évite une mise en boîte. — III. De nature à être doublée ou refaite. — IV. Symbole de puissance. N'est donc pas sûr de sauver sa peau. — V. Ne peut se permettre le moindre retard dans sa boîte. — VI. Point commun du Nigeria et des Pays-Bas. Il vaut évidemment mieux partir lorsqu'il s'annonce. — VII. Moitié d'un tout. Boîtes ne devant être ouvertes qu'avec d'infinies précautions. — VIII. Préfixe. Service à rendre. Communiqué. — IX. Petit raccord. Souvent femme varie, la preuve... — X. Certains fréquentent ses cours pour danser. Un mélange de piquant et de douceur. — XI. Ont toujours de la peine lorsqu'on les laisse tomber.

VERTICALEMENT

1. Ses moyens de communication sont assez restreints. — 2. Arrangement qui nous fait montrer les dents. — 3. Première nouvelle. Degré. Évite de se mouiller. — 4. Invite à revenir. Se retire après la fermeture. — 5. Transmet son sentiment le meilleur. Note. — 6. Incorporation dans une unité. — 7. Un peu de grêle. Jamais avant. — 8. Évasions discrètes souvent très réussies. Démonstratif. — 9. Prénom. Aspires donc à des jours meilleurs.

Solution du problème n° 3566

Horizontalement

I. Banderole. — II. Adieu. Vis. — III. Ladrerie. — IV. Emir. Anus. — V. Fille. — VI. Noie. Il. — VII. Inertie. — VIII. Ecrémeras. — IX. Rl. Sèze. — X. Eu. *Blé.* — XI. Assiégées.

Verticalement

1. Baleinier. — 2. Adam. Oncles. — 3. Nidifier. Us. — 4. Derrières. — 5. Eue. Tmèse. — 6. Ralliez. — 7. Ovine. Erèbe. — 8. Lieu. Le. — 9. Es. Solistes.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 28 OCTOBRE

« Modes en dentelles », 10 h 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Mme Legrégeois.

« La Conciergerie présentée aux jeunes », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, Mme Hulot.

« Le nouveau Paris », 14 h 45, métro Rambuteau, Mme Legrégeois.

« L'église Sainte-Marguerite », 15 heures, 293, rue Saint-Bernard, Mme Bouquet des Chaux (Caisse nationale des monuments historiques).

« Musée du Jeu de Paume », 14 h 30, entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'hôpital Saint-Louis », 15 heures, 2, place du Docteur-Alfred-Fournier (P.-Y. Jaslet).

« Ancien Hôtel-Dieu », 14 h 30, entrée, parvis Notre-Dame (Paris autrefois).

CONFÉRENCES

19 heures : Centre culturel du Mexique, 47 *bis*, avenue Bosquet, M. Alfredo Ruiz del Rio : « Panorama de la musique populaire du Mexique ». (*En espagnol.*)

21 heures : Centre Pompidou, salle d'actualité, petite salle, MM. N. Bensaïd, M. de Certeau, C. David, E. de Fontenay, A. Jacquard, M. Ollender, A. Schnapp, D. Swartz : « Vérité : de la *science à la société* ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 26 octobre 1983 :

DES DÉCRETS

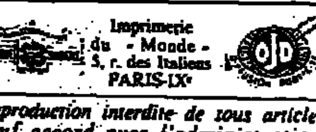
● Portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le Fonds des Nations unies pour l'enfance concernant les administrateurs auxiliaires à titre temporaire mis à la disposition du Fonds, fait à New-York le 20 mai 1983.

● Instituant des taxes parafiscales au profit du Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Hier, le Voleur de bicyclette ouvrait la voie au nouveau cinéma italien, Yves Saint-Laurent créait un nouveau new-look. Avant-hier la peintre Edvard Munch gravait ses obsessions sur bois et en eau-forte. Aujourd'hui, Zao Wou Ki expose ses toiles abstraites dans la Chine populaire, qui s'étonne, mais s'ouvre, et exporte son patrimoine-cinéma d'avant et après la révolution. Dans le treizième arrondissement, les Chinois de Paris dessinent au néon les idéogrammes de leurs enseignes. Vingt-cinq ans de mode Saint-Laurent vont être réunis à New-York, au Metropolitan. Le musée Munch réunit son œuvre presque complète en un livre. Et le Voleur revient, avec la même force émotionnelle. Il n'y a plus d'hier, seulement l'histoire qui ne s'arrête pas.

RETOUR DU « VOLEUR DE BICYCLETTE »

Rien de plus terrible que le soleil sur un visage triste

Le Voleur de bicyclette, réalisé en 1948 par Vittorio de Sica, ressort à Paris le 26 octobre dans cinq salles avec des copies neuves. Il n'avait pas été présenté dans un cinéma depuis quinze ans.

IL faut une bicyclette pour être colleur d'affiches, l'entreprise fournit l'échelle. Il faut devenir colleur d'affiches pour ne plus être chômeur. Parce qu'on est au chômage depuis deux mois, on n'a plus sa bicyclette, on l'a déposée au mont-de-piété. La femme du chômeur arrache les draps du lit, les lave et va les porter au mont-de-piété ; derrière elle un vieil homme pose sur le guichet une paire de jumelles. On discute le prix : 7 500 lires pour tout le trousseau : on couchera à même le matelas. Au guichet voisin, l'homme récupère sa bicyclette, contre 6 100 lires, un peu plus que ce qu'il avait empoché : on a compté des intérêts. En attendant qu'on la retrouve, il s'est penché par la lucarne : un employé tient les draps du ménage et grimpe à une échelle pour les déposer entre des milliers de draps qui ne vont plus servir à personne ; le regard qui s'apprête à retrouver la bicyclette doit *abandonner les souvenirs repliés* dans les draps. La femme qui monte sur le guidon demande à faire un détour pour aller voir une amie. Une amie ? L'homme l'attend à la porte, des jeunes gens joueurs encerclent la bicyclette, mais il a l'œil sur elle. Trois veuves entrent sous le porche et lui demandent à quel étage se trouve la voyante : il comprend que c'est *aussi la* voyante qu'est allée voir sa femme, il va la chercher, il demande à un des jeunes rôdeurs de garder la bicyclette. Comme le film s'appelle *le Voleur de bicyclette*, on commence à avoir peur pour la bicyclette : suspense.

C'est l'histoire qui nous raconte l'histoire : la grande fait des petites qui deviennent grandes à leur tour. Les piétons se houspillent pour se *tasser dans les autobus, il y a plus de* balayeurs que de trottoirs, les billets de banque sont gros comme des livrets d'opéra, des accents allemands viennent cogner aux oreilles du dépossédé. On dirait un trajet fléché d'écolier, en images : guerre, crise *économique, inflation, chômage*, reconstruction, et les flèches peuvent se retourner. Il n'y a que la mort au bout qui ne soit pas réversible, dit le pauvre héros.

Une musique triste à mourir nous avertit que la porte qui va s'ouvrir dévoilera une misère crasse. Mais non, en fait de réalisme, la misère n'est indiquée que par un vilain fil de fer tordu qui pend dans le cadre, indésirable comme le micro d'un preneur de son aux bras trop courts.



Sur *le* calendrier, *il* y a des anges. Sur les affiches de l'entreprise, il y a des déesses en déshabillé et des plongeurs olympiques. C'est en collant une affiche de Rita Hayworth dans *Gilda* que le héros se fait faucher sa bicyclette - cette fatalité est bien de celle qui porte faux et sablier. Hollywood est à sa place d'arrogance dans le cinéma italien de l'après-guerre, fauché lui aussi. Le soleil est gratuit, rien de plus terrible que le soleil sur un visage triste.

Notre homme a un môme qui est bien forcé de *se conduire comme un* homme. Ce kid, c'est Enzo Staiola : si Charlie Chaplin avait eu à choisir entre lui et Jackie Coogan, il aurait peut-être hésité. Forcément, maintenant, *à celui qui le voit pour la première* fois, *le Voleur de bicyclette* fait penser à d'autres films, d'avant ou d'après : sur l'enfant qui pleure parce qu'on gifle son père peut se superposer un berceau qui dégringole d'un escalier ; sur la femme qui court après l'homme avec deux seaux à la main peut se superposer le même travelling de Sophia Loren qui court après Marcello Mastroianni ; sur l'interrogatoire crucial dissimulé parmi les rangs d'une messe peut se superposer le même interrogatoire crucial vu dans la chapelle de la prison de *l'Argent*, de Robert Bresson. Ce n'est pas de la cinéphilie : ce sont des renvois d'émotions. On a dix frissons à la *minute, et, à ce degré, il ne s'agit* plus de citations.

Les pauvres volent les pauvres, ceux qu'on épouille à l'église sont coquets, la voyante prend la voyance au pied de la lettre et dit à son client qu'il est très laid, le spectacle de l'opulence écœure l'enfant affamé. Est-ce bien cela – fût-il néo – le réalisme ? A l'enchaînement des éléments du scénario, comme un exercice de fatalité, succède l'enchaînement des décors, comme un exercice de diversion : mont-de-piété, église, bordel, trattoria... Vittorio de Sica ne cesse de les travestir : de les enfler lorsqu'ils sont minces, de les dépouiller lorsqu'ils *sont imposants*. Une séance de syndicat est filmée comme une pantalonnade alors que la scène symétrique d'une répétition de cabaret est filmée comme un étripage. *La soupe populaire est implantée* dans l'église, qui ressemble alors à une gare ou à un hôpital ; le bordel est montré sans mystère comme une scène familiale. Vittorio de Sica plaque *une musique fanfaronne sur* l'instant de la plus extrême lamentation, du miracle qui n'advient pas. Car la voyante a dit faux : le chômeur ne retrouve pas sa bicyclette et *devient voleur à son tour. La faute* n'est rachetée que par la main de l'enfant qui étreint la sienne. On ne pourrait plus, aujourd'hui, faire tout un plat – tout un film – du vol *d'une bicyclette.*

HERVÉ GUIBERT.

★ *Voir les grandes reprises.*

GRAVURES DE MUNCH

Conquête du calme



JUSQU'AU 17 décembre, la galerie Berggruen pré*sente des lithographies*, eaux-fortes, gravures sur bois du peintre norvégien Edvard Munch, qui sont prêtées par le musée Munch à Oslo. Plusieurs *de ces œuvres ont été réalisées* chez des imprimeurs français, comme Clot ou Lemercier, pendant des séjours qu'Edvard Munch fit à Paris, surtout entre *1896* et *1914*.

Avec les plaques de cuivre, les pierres à lithographier ou le bois, qu'il découpait comme un puzzle afin d'isoler nettement les zones de couleur, Munch reprend les images obsessionnelles de ses grandes toiles : la maladie et la mort de ses proches – sa sœur, sa mère, son père, – l'infirmité d'une plus jeune sœur handicapée, l'angoisse, la mélancolie, et tels ou tels aspects dé*solants de l'union de la femme et de l'homme : mésentente*, jalousie délirante, violences, séparation.

Lorsque Munch, pinceaux ou plus immédiatement tubes de couleur en mains, tente d'approcher (d'éloigner) ces mouvements de conscience, pénibles, sinistres, il ne se préoccupe pas de la beauté de la chose. Hachures obliques, longues traînées verticales, visages livides masqués, éclaboussures de sang, vides glacés, profils tout noirs découpés, salmigondis nauséeux des ciels, des paysages, interminables chevelures de femme qui, traversant prairies ou bois, vont s'enrouler sur le cou de l'homme prostré à l'écart, toute cette souffrance-peinture ne va pas sans brutalité, grossièreté, parfois gaucherie, que Munch, volontairement, ne tempère pas du tout. Gaucherie n'est d'ailleurs pas le mot, il s'agit plutôt, parfois, d'un retour à la peinture d'enfant, avec une fraîcheur, une gaieté qui, par ce biais de l'enfance, *échappent* au peintre.



MAIS, lorsqu'il s'agit de lithographies, de bois gravés, *etc.*, *il y a* comme une opacité, une résistance, une certaine force d'inertie qui interviennent entre l'intention directe de Munch et *l'expression en train de s'accomplir*, il y a des stations intermédiaires, des freins, des pauses, avant l'apparition de l'épreuve sur la feuille de papier. L'image *du deuil, de l'effroi, du meurtre*, apparaît un peu dans la même disposition que celle de la grande toile peinte originale, mais la crise semble moins aiguë, comme si le travail manuel, précis, de Munch graveur ou lithographe avait agi comme un calmant.

En même temps que *l'exposition, la galerie Berggruen publie* un superbe album sur Munch, comprenant 450 illustrations et l'histoire d'Edvard Munch racontée par Arne Eggum, le conservateur en chef du musée Munch à Oslo. Imprimé avec soin en Norvège, c'est le seul grand livre complet édité en langue française dont nous disposons jusqu'à présent.

MICHEL COURNOT.

★ *Galerie Berggruen, 79, rue de l'Université.*

CRÉATION

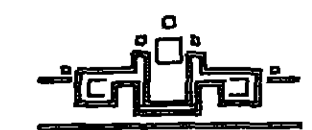
Le tapissier des rêves

AU temps où *Christian Dior* n'avait pas encore bouleversé la mode avec les insolences du new-look, il habillait déjà les rêves. Il costumait des films *romanesques, seule* évasion permise dans les années de l'occupation. La cinémathèque présente une exposition de ses dessins, avec photos correspondantes *: qu'il était donc sage* le futur révolutionnaire.

La libération a libéré sa fantaisie et les capitaux pour les arts fantasques. Christian Dior a frappé fort : chevilles entravées dans des jupes longues – *on trottine à tout petits pas à un* moment où le *métro* est la première voiture. Kilomètres de voluptueux lainages en période de pénurie où, si l'on retourne sa veste, c'est que la doublure en est moins usée que le reste.

Audace, panache : « vertus françaises ». Alors que Christian Dior symbolise la France et son *chic à l'intérieur et au-dehors des* frontières (aux États-Unis, bien sûr), arrive dans ses ateliers un jeune homme pâle avec de grandes lunettes. Il s'appelle *Yves Saint-Laurent*.

Aujourd'hui, les trois initiales *enlacées de son nom représen-*



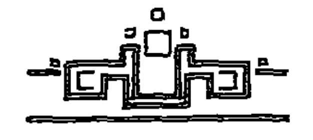
tent à leur tour une certaine idée de la France et de *l'élégance*, à laquelle les États-Unis, finalement traditionalistes, rendent hommage. Le 5 décembre s'ouvre à New-York l'exposition *Saint-Laurent « Twenty-five years of design »*, organisée par Diana Vreeland, conservateur de l'Institut du costume au Metropolitan Museum. C'est la dou*zième exposition de ce genre*, mais, précédemment, les thèmes étaient la Russie, la Chine, les Habsbourg... Pour la première fois un artiste en activité en est *la vedette*.

Jusqu'en septembre 1984, les visiteurs en jeans, les visiteuses en vestes épaulées à basques (copiées in Corea) laisseront *déraper leurs désirs* devant les dessins, les photos, les robes d'origine – conservées depuis qu'Yves Saint-Laurent a créé sa maison en 1958. L'exposition *sera inaugurée en grande mondanité* : souper, bal. Mœurs du ghetto intemporel de la fortune, qui crée l'industrie internationale de la beauté.

YSL. Haute couture, prêt-à-porter, parfums... *« Opium », du* miel brun fileté d'or, des reflets de feu dans l'ombre, la *même couleur que les tailleurs de* peau mordorée, glissants et stricts, présentés il y a deux ans. Et le dernier « Paris », qui tire ses senteurs de la rose, a été an*noncé dans la nouvelle collection* par un passage de robes et de manteaux souples aux douceurs pastel de Paris au printemps.

Les couleurs, c'est ce qui accroche, ce qui retient, ce qui séduit et varie. Les formes demeurent. D'une année sur l'autre et depuis vingt-cinq ans, Yves Saint-Laurent peint une fresque qui n'est *pas sans rappeler ces* longues tapisseries du Moyen Age dont les personnages, saisis dans des attitudes étirées, regardent ailleurs et sourient des lèvres.

Yves Saint-Laurent est un peintre, il crée son univers et le peuple de femmes racées, *faites pour croiser les jambes sur* un fauteuil anglais, et attendre. Le dessin des corps reste fidèle à une architecture rigide, dont les lignes s'affinent en hauteur, et sur laquelle se posent les multiples variations de redingotes, vestes cintrées qui caressent les *hanches, jupes droites, pantalons* à pinces. Carrure large, et



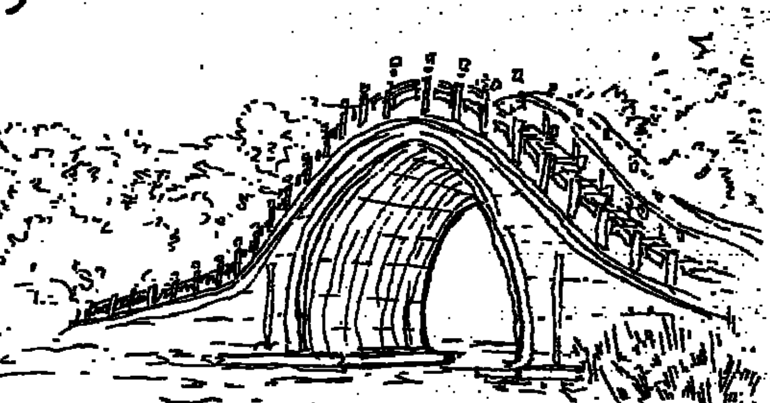
longue verticale. La panoplie du classicisme, mais dévié par des plongées d'angles aigus, des obliques, des courbes fluides qui se creusent sur les tailles de *fées, manches enveloppantes*, ampleurs en godets, et par les transparences des mousselines *sur les sphères trop parfaites des* seins asexués, par les décalages *de matière, cuir-drap, flou-sec*, brillant-mat.

Les alliages de matière et de couleurs composent des volumes en trompe-l'œil, effets de plans d'ombre et de reflets instables. Il y a eu les teintes somptueuses des velours frappés en jupes évasées, il y a toujours le grain métallisé des smokings. La palette Saint-Laurent joue sur les chatoiements de noirs et de gris, elle joue d'audaces aussi, avec les juxtapositions de couleurs non complémentaires, avec les *grandes fleurs tissées sur du vert* lumineux, du bleu grinçant.

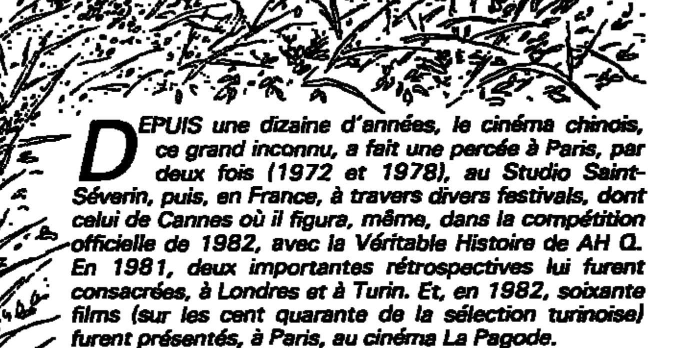
Ciel saharien sur un oasis en technicolor, soleil mouillé d'Irlande sur des cuirs fauves, lumière hallogène sur la soie d'une soirée intime, nuits orientales *étincelantes de strass*... Inaccessibles splendeurs d'un artiste entré vivant au panthéon du chic.

COLETTE GODARD.

Chine, aller et retour



Un cinéma sort de l'ombre



DEPUIS une dizaine d'années, le cinéma chinois, ce grand inconnu, a fait une percée à Paris, par deux fois (1972 et 1978), au Studio Saint-Séverin, puis, en France, à travers divers festivals, dont celui de Cannes où il figura, même, dans la compétition officielle de 1982, avec la Véritable Histoire de AH Q. En 1981, deux importantes rétrospectives lui furent consacrées, à Londres et à Turin. Et, en 1982, soixante films (sur les cent quarante de la sélection turinoise) furent présentés, à Paris, au cinéma La Pagode.

La nouvelle manifestation « Voyage autour du cinéma chinois, Nuits de Chine », organisée au Républic Cinémas, du 2 au 29 novembre, apparaît plus modeste avec ses vingt-six films, dont quelques-uns ont déjà circulé dans les précédentes. Mais, rue du Faubourg-du-Temple, le cinéma dirigé par Paolo Branco, à la fois salle de quartier et lieu de rendez-vous des cinéphiles, se veut un carrefour entre la route culturelle (ce « Voyage » a reçu le concours du C.N.C., du ministère de la culture, du ministère des relations extérieures et de l'ambassade de Chine) et celle qui peut conduire à la distribution commerciale dans un circuit pour « grand public ». Autrement dit, ces quatre semaines, conçues, chacune, sur un thème particulier, avec des films allant des années 30 à nos jours, veulent éveiller la curiosité populaire et faire franchir un nouveau pas vers la connaissance du cinéma chinois. Entreprise exaltante qui, avec les risques qu'elle comporte, doit recevoir la plus grande attention.



EN 1955, à l'époque héroïque et novatrice du cinéma d'Art et d'Essai, on put voir à Paris un film venu de la Chine populaire, *les Amours de Chu Ying Tai et de Liang Shan Po*. C'était, ô merveille ! un opéra en couleurs racontant une légende du quatrième siècle, tourné l'année précédente, mais les noms de ses réalisateurs, Sang Hu et Huang Sha, ne disaient rien à personne, pas plus que ceux de ses interprètes, toutes des femmes, d'ailleurs, même pour les rôles masculins. C'était très beau par les décors et les costumes, très étrange par le miaulement suraigu des voix et une musique totalement dépaysante. Apparemment « intemporelle », l'histoire de deux jeunes gens, qui, tels Roméo et Juliette, vivaient des amours malheureuses, renvoyait pourtant aux préjugés sociaux d'un régime féodal historiquement honni et condamné. Le cinéma japonais (Kurosawa-Mizoguchi) était en train de conquérir l'Europe ; le cinéma chinois, lui, n'existait pas, sinon par cette curiosité esthétique qui semblait être tombée de la lune.

Peu après, *la Fille aux cheveux blancs*, de Wang Pin et Shui Hua, apparut en ciné-clubs, avant de trouver une sortie publique tardive au début de 1959. C'était déjà plus représentatif de l'idée qu'on pouvait avoir du nouveau cinéma chinois. Une fille de paysans, vendue comme servante, violée puis condamnée à mort par son maître, s'était enfuie et réfugiée dans une grotte, où elle avait survécu pendant des années, retournée à l'état sauvage, les cheveux blanchis par son martyre. Alors qu'elle n'avait jamais rien espéré, l'armée rouge victorieuse surgissait pour la délivrer. Ce film datant de 1950 avait été inspiré par un fait divers réel passé à l'état de légende – celle de la « déesse blanche » – et transformé en pièce de théâtre puis en opéra (1944-1945) dans la province du Yunnan, contrôlée par les communistes.

Après diverses modifications, *la Fille aux cheveux blancs* devint une œuvre cinématographique évoquant la dure condition féminine dans la Chine des années 30 et la fin de l'esclavage de tout un pays, grâce à la révolution populaire. Georges Sadoul y voyait un « opéra néo-réaliste ». En effet, le film, situé dans le contemporain, et témoignant d'un changement de société, comprenait, aux instants de crise, des intermèdes chantés analogues, si l'on veut, aux « songs » du théâtre de Brecht. Avec son message idéologique porté par la puissance dramatique et lyrique de la mise en scène, *la Fille aux cheveux blancs*, dans cette version de 1950 (vingt-deux ans plus tard, l'histoire, modifiée, redevint un autre opéra révolutionnaire), fut, bien plus que *les Amours de Chu Ying Tai et de Liang Shan Po*, le premier film chinois révélant aux spectateurs *français* (mais combien *au juste* ? pas le grand public) la manière dont se remodelait l'art cinématographique en Chine populaire.

Là se bornèrent, longtemps, nos connaissances. En 1966, la sortie quasi confidentielle de *la Guerre de l'opium*, de Zheng Junli et Cen Fan (réalisé en 1959), sous le titre *Guerre au trafic d'opium*, montra simplement comment on concevait, en Chine, le film historique. Au début des années 70 seulement, les choses allaient changer, des films allaient sortir de l'ombre.

L'ouverture de la Grande Muraille

« La Chine est un monde à part », chante-t-on dans *le Pays du sourire*, opérette romantique de Franz Lehar, composée en 1929 et fidèle à l'exotisme du monde asiatique alors en vigueur. Cette citation peut paraître déplacée. En fait, elle s'accorde – sans que l'opérette ait été conçue pour cela ! – à la situation du cinéma chinois à partir de l'année 1949 où fut proclamée la République populaire de Chine. Il fallait reconstruire, par l'instauration du communisme, une immense nation, en proie, depuis la chute de la dynastie mandchoue en 1911, à des crises violentes, des émeutes, des guerres civiles, à l'opposition du Kouomintang de Tchang Kaï-chek et du communisme, aux exactions des « seigneurs de la guerre » régnant sur certaines provinces, aux harcèlements et aux invasions du Japon (prise de la Mandchourie en 1931) qui allaient se transformer en un terrible conflit militaire, de 1937 à 1945. Après la victoire définitive de Mao Tse-toung, la Chine se trouve isolée, diplomatiquement, sauf du côté de l'U.R.S.S. et du bloc communiste. Elle le restera longtemps, et le nouveau régime entreprend une réunification qui exige l'éducation des masses, paysannes en particulier, un contrôle de l'Etat sur tous les moyens d'information, l'enseignement, l'industrie, le commerce, l'agriculture. Tâche gigantesque dans laquelle le cinéma va jouer forcément un rôle de propagande.

Les films réalisés en République populaire de Chine ne sont pas faits pour être exportés. Ceux des années 30, issus de la production privée, ne l'étaient guère, mais du moins avaient-ils un rapport avec l'extérieur à cause de l'influence d'Hollywood. Après 1949, le cinéma chinois est comme entouré par la fameuse Grande Muraille. Pour savoir un peu ce qu'il est, il faut fréquenter le Festival de Karlovy Vary en Tchécoslovaquie, où dominent l'U.R.S.S. et les pays de l'Est. Le cinéma soviétique soutient l'« ami chinois » et lui insuffle, sans doute, l'esprit du « réalisme socialiste » jdanovien. Mais – autant qu'on pourra en juger plus tard – le « héros positif » n'est pas le même en Chine qu'en U.R.S.S. Il se fond dans le groupe, le peuple tout entier, sous la bannière de l'armée rouge chinoise, il s'adresse à des millions d'êtres qu'il faut politiquement organiser, tirer de la misère, sauver de la faim et de l'analphabétisme.

On sourira, l'heure venue, de l'ouverture sur le monde étranger de l'Europe, de la naïveté de certaines imageries révolutionnaires. Leur simplisme et leur propagande s'adressaient à des spectateurs qui n'étaient pas en état de comprendre un langage cinématographique trop sophistiqué. Même si des techniciens et des acteurs d'avant l'ère Mao demeurent en place dans les studios de Shanghai (de tout temps le grand centre de la création) et de Pékin, ils ne doivent pas se livrer à des recherches formelles compliquées, ils doivent trouver un style directement efficace – ce sera le cas de *la Fille aux cheveux blancs*, – souvent à partir de romans ou de pièces de théâtre appartenant à une culture nationale qu'il s'agit d'aménager. Malgré les renseignements *réunis* depuis, on est encore réduit aux conjonctures. Du moins a-t-on pu relever, dans l'emploi de la couleur, un art du chromo qui peut être un particularisme du cinéma chinois. Ainsi le pourpre, le bleu ardent et le vert jade de *la Guerre de l'opium*.

A ce qu'il semble, le cinéma chinois a progressé en quantité et en qualité jusqu'à la néfaste année 1966, où la révolution culturelle, en partie dirigée par la femme de Mao, Jiang Qing, ancienne actrice qui n'avait pas réussi à l'écran, jadis, faillit le tuer complètement. Il retrouva, heureusement, sa vitalité après la mort de Mao et l'arrestation de la « bande des quatre ». Ce qu'on en connaît aujourd'hui, grâce à l'ouverture de la Grande Muraille, n'est qu'une infime partie de ce qu'il représente. Du moins cette infime partie affirme-t-elle, et c'est important, des caractéristiques nationales impossibles à confondre avec les productions de Formose ou le cinéma-karaté de Hongkong, patrie d'une sous-culture débile. Le temps n'est plus où l'on imaginait, du dehors, la Chine à travers des films d'aventures exotiques ou des adaptations de romans de Pearl Buck. Devenue une grande puissance mondiale, reconnue à la suite de renversements diplomatiques, la République populaire de Chine pourrait, avec bonheur, exporter largement ses films. A condition que le terrain soit bien préparé.

Une manie tenace de la critique française est de vouloir recenser, dans le cinéma chinois – ce fut d'abord le cas avec le cinéma japonais, – les influences assimilées de cinéastes européens ou américains. Selon les goûts et les humeurs, on trouve, dans les revues qui ont contribué à la découverte de ces dernières années, des comparaisons avec Eisenstein, Poudovkine, King Vidor, Douglas Sirk et bien d'autres. Comme on ne sait pas dans quelle mesure les cinéastes chinois ont été mis en contact avec le cinéma européen (sauf le soviétique de l'époque stalinienne) et américain, ce jeu nous paraît vain pour l'information des spectateurs français. Mieux vaut leur dire que la sélection de *Nuits de Chine* est d'une diversité assez étonnante par les sujets et les mises en scène. Quant à chercher les « grands

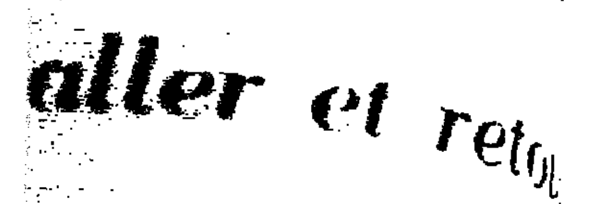
Tribulations d'une star

LE cinéma chinois a pratiqué le « star-system » à l'exemple d'Hollywood au cours des années 30 seulement. Pourtant, un acteur, un Zhao Dan, vite devenu très populaire, peut être considéré comme une vedette. Né en 1914 et tenté par l'art dramatique, il se fait remarquer au théâtre, où il a pour partenaire, dans *Maison de poupée* d'Ibsen, Jiang Qing, qui deviendra, plus tard, la dernière et redoutable épouse de Mao. Au cinéma Zhao Dan « éclate » vers 1937, dans *Carrefour* et *les Anges du boulevard*. Lié aux communistes, il est arrêté, au cours d'une tournée théâtrale, par un « seigneur de la guerre » et emprisonné pendant plus de cinq ans. Il se retrouve libre en 1945 et reprend une carrière qui, dans les années 50-60, le place au sommet de la célébrité.

Après ses déjà nombreux rôles de jeunesse, il est, dans le cinéma chinois, l'acteur de composition par excellence, jouant avec virtuosité des personnages caractéristiques. Arrive la révolution culturelle. La vindicte de Jiang Qing, dont il a le malheur de connaître le passé, lui vaut cinq années de réclusion pour « activités contre-révolutionnaires. » Il a tourné son dernier film en 1965. Lorsqu'il sort de prison, gravement malade, il ne trouve plus de travail. Il donne des conférences, écrit à ses amis. Lorsque lui reviennent des propositions pour le cinéma, en 1979, il est trop tard. Atteint d'un cancer, Zhao Dan meurt à Pékin, le 10 octobre 1980, âgé de soixante-six ans. Il laisse, en guise de testament, un article violemment polémique envers la politique culturelle du parti, publié, deux jours avant, dans le *Quotidien du Peuple*. On retrouvera cet article dans le no 320 des *Cahiers du cinéma*.

Sept films, en hommage à Zhao Dan, vont être présentés à *« Nuits de Chine »*. Ce sont, outre *Carrefour et les Anges du boulevard*, ses premiers grands succès d'avant-guerre : *Corbeaux et moineaux* (1949), *Nie Er* (1959), *la Guerre de l'opium* (1959), *Li Shizhen* (1956) et *l'Ame de la mer* (1957).

J.S.



aller et ret

le voyage des images



Un cinéma

de l'ombre

cinéastes », c'est affaire de rapports avec les images et de pouvoir de suggestion.

L'un est déjà célèbre auprès des critiques : Xie Jin. Il a réussi ce miracle d'être consacré à la fois par *Positif* et *les Cahiers du cinéma*, qui n'ont pourtant pas les mêmes critères de choix. Dans *la Basketteuse Nº 5* (1957), Xie Jin pratique avec habileté l'art du chromo (des images en beige et brun, rappelant les couvertures de magazines chinois) et la technique du retour en arrière, pour opposer l'ancien et le nouveau dans un mélo sportif. Cet art du chromo est encore plus évident dans *le Détachement féminin rouge* (1960), histoire d'une guérilla communiste dans l'île de Hainan en 1930. Une jeune fille, esclave d'un odieux propriétaire terrien, rejoint un bataillon de femmes luttant, avec une armée d'hommes, pour la révolution. Sa plus grande récompense sera d'être admise au parti communiste.

Xie Jin n'esquive pas la propagande et l'exaltation du groupe populaire façon armée rouge. Mais le paroxysme de sa mise en scène en fait une épopée. Le cinéaste semble avoir une prédilection pour les personnages féminins et, à cet égard, *Sœurs de scène* (1964), histoire d'actrices de théâtre de 1935 à 1950, est une superbe étude de caractères de femmes et de milieu social, jusqu'au moment où intervient l'inévitable prise de conscience politique. La beauté indéniable du style dans la première partie s'estompe lorsqu'il s'agit de faire passer le « message ». Ce film fut interdit pendant la révolution culturelle, dont Xie Jin, dans *le Gardien de chevaux* (1981), fit une critique de circonstance, avec des moments fort émouvants et un conflit mélodramatique, bien dans sa manière.

On aime ce tempérament original, mais on peut lui préférer le romantisme et l'humanisme de Xie Tieli dont *Printemps précoce* (1963), situé dans la période troublée d'après 1911, est un pur chef-d'œuvre, avec ses personnages tourmentés, sa description d'une société hypocrite, son chant d'amour et de détresse et l'utilisation raffinée des couleurs en accord avec les états d'âme et le réalisme lyrique de certaines situations. Toutes qualités qu'on retrouve dans *Amis intimes* (1981), coréalisé par Chen Huaiai et Ba Hong, fresque historique en partie tournée dans la Cité interdite de Pékin.

JACQUES SICLIER.

Repères bibliographiques

Pour savoir, ou presque, ce qu'est l'histoire du cinéma chinois, on peut se référer à quelques ouvrages et textes de revues en langue française :

Le Cinéma chinois, par Régis Bergeron (période 1905-1949), éditions Alfred Abel, Lausanne 1977. Du même auteur *le Cinéma chinois (1949-1983)*. Trois volumes à paraître aux éditions L'Harmattan, Paris ;

Ombres électriques, panorama du cinéma chinois 1925-1982. C'est le catalogue de la reprise partielle du Festival de Turin, édité par le *Centre de documentation sur le cinéma chinois*, Paris.

Les Cahiers du cinéma, nº 321, février 1981, et nº 351, septembre 1983.

Positif, nº 242, mai 1981, nºs 257-258, juillet 1982, et nº 260, octobre 1982.

Les Cahiers de la cinémathèque, nº 37, été 1983. Cette revue d'histoire du cinéma, créée à Perpignan, y est désormais éditée par l'Institut Jean-Vigo, mis récemment en place pour coordonner les diverses activités qui en dépendent.

Enfin, la brochure *Nuits de Chine*, composée pour accompagner la rétrospective de Républic-Cinémas.

Zao Wou Ki : abstrait, trop abstrait

Zao Wou Ki revient de Chine. En dix ans, c'est sa huitième visite au pays où il est né en 1921. Mais c'est la première fois qu'il est invité par le ministère de la culture à exposer officiellement. Pékin reçoit, dans son Musée des beaux-arts, un peintre abstrait. Zao Wou Ki parle ici de sa rencontre avec un nouveau public...

EXPOSER à Pékin, *dit Zao Wou Ki*, était pour moi un bonheur, et la preuve que la Chine s'ouvre à l'art moderne. Mais j'étais inquiet. Les grands lavis que j'ai peints pour le hall de l'hôtel de la Montagne parfumée, récemment construit par I.M. Pei, n'ont pas plu à la direction de l'établissement. Heureusement, les artistes de Pékin ont pris ma défense et signé une pétition en ma faveur.

L'arrivée de trente-sept grands tableaux abstraits à Pékin est un événement, autant pour le grand public que pour les peintres, qui sont nombreux : ceux de l'association des artistes chinois, ceux de l'académie, les élèves des écoles des beaux-arts. Il y a beaucoup d'amateurs de peinture en Chine. Tout le monde peint ou voudrait peindre, les paysans, les pêcheurs, les ouvriers...

« Ah ! c'est donc ça, la peinture abstraite ? », disait-on dans le public. Jusqu'à présent, à part quelques tableaux de Jean Hélion et de quelques Américains du musée de Boston, d'abord refusés, car jugés « immontrables », puis acceptés, les Chinois ne voyaient des tableaux abstraits que dans les livres. Certains étudiants ont trouvé mes peintures dans la réalité moins belles que dans les reproductions. Lorsqu'il s'agit d'abstraction, le public chinois demande toujours des explications. Il veut qu'on lui dise ce que c'est et à quoi ça ressemble. Les visiteurs essayaient toujours de scruter mes tableaux pour y déterrer d'éventuelles images ensevelies. C'est une attitude ancrée dans le très lointain mythe de la montagne Jaune, du nom de l'empereur Jaune, le père fondateur de la Chine. Le monarque s'était rendu là-bas, en quête du secret de la vie. Il avait trouvé la plante magique, puis était monté au ciel. Quand les Chinois vont en pèlerinage à la montagne Jaune (Huan-Han-Sen) à 300 kilomètres de Hang-Tchéou, ils se mettent à « lire » dans les rochers, comme on lirait dans les nuages, pour y découvrir des images cachées. Et ils reconnaissent toujours le dragon, le Bouddha, le singe, le chien, l'amandier... Ils voient des images de mythes dans le grand mythe...

Aussi le public tentait de décrypter mes tableaux. Naturellement, il n'y a rien d'autre que la peinture et le sentiment qui la traverse. Parfois, on découvre quelque chose, parfois rien. Un Zao Wou Ki n'est pas la « montagne Jaune ». Mais j'ai vu un jeune peintre copier un tableau sur son petit carnet. Il notait les zones de couleurs : violet ici, bleu là, etc.

Le sujet du tableau est la grande question. Selon un article de Chine nouvelle, un jeune peintre qui venait de sortir de l'école des beaux-arts de l'armée de libération pensait devant un tableau intitulé *le Vent* (1954) que même si on ne peut pas le définir on perçoit la profondeur du métier, la concentration de la sensibilité, la connaissance du caractère archaïque de la nature. Mais d'autres jeunes étudiants se disaient très déçus par l'art abstrait : il n'a pas de valeur collective et ne représente que le vide personnel de la vie de l'artiste en Occident.

Peintures en boutique

Pour M. Wu, le président de l'Association des artistes chinois, l'art abstrait ne saurait avoir un large public : les images ne parlent pas aux masses, c'est une affaire d'initiés. Le plus grave, c'est que l'art abstrait ne peut donner aux Chinois une *« sensation de beauté »* ni un *« sentiment de sérénité »*. Il faut dire que le *« sentiment de sérénité »* est important dans la tradition esthétique chinoise. *« Cependant*, a précisé M. Wu, *l'art abstrait, ou un autre art contemporain, devrait avoir sa place dans ce pays. »*

J'ai été invité à visiter l'école des beaux-arts de Hang-Tchéou, où j'avais fait mes débuts. Le ministre de la culture voudrait que mon exposition y soit présentée : *« Cela inspirerait les étudiants, les encouragerait à regarder du côté de l'art moderne. »* On m'a invité à corriger les travaux des élèves. J'ai parcouru les classes. Une jeune femme nue (modèle professionnel) posait ; elle s'est rhabillée en me voyant arriver. Pour elle, je suis un visiteur, pas un peintre du sérail. Ailleurs pose un jeune garçon habillé en mineur. Les résultats ne sont pas très bons, le niveau technique de la peinture à l'huile insuffisant. *« Nous avons une mauvaise influence soviétique dont nous n'arrivons pas encore à nous débarrasser »*, me dit un professeur. Mais, depuis toujours, le peintre chinois est habitué aux encres et aux lavis. Il y nage comme un poisson dans l'eau. Alors qu'il se débrouille très mal avec la peinture à l'huile, technique qui lui est étrangère et qu'il doit apprendre à dominer.

On m'a demandé de venir enseigner. Je suis attaché à l'École des arts décoratifs, à Paris, mais je leur ai répondu que je viendrai volontiers quelque temps si un professeur de Hang-Tchéou pouvait me remplacer, un merveilleux céramiste, par exemple, dont j'ai entendu parler, et qui pourrait enseigner les secrets de la porcelaine Song.

Les élèves des écoles des beaux arts travaillent très dur pour tenir leur place. Un seul candidat est reçu sur quelque cinq mille postulants. Puis les élèves deviennent enseignants à leur tour, ou peintres-fonctionnaires... J'ignore quels sont les peintres qui font des tableaux « pour les musées », comme c'est l'usage en Occident. Il en existe qui font des tableaux destinés aux amateurs. Il ne s'agit pas de tableaux réalistes-socialistes – esthétique utilisée surtout dans les *meetings*, les usines, les fêtes populaires de l'armée, – mais de peinture traditionnelle à l'encre. On les vend, ces peintures, en boutique.

Il faut être aisé, en Chine, pour s'offrir une œuvre d'art traditionnel : 4 000 à 5 000 yuans, soit environ 2 500 dollars, alors que le Chinois moyen gagne 40 à 50 yuans par mois. Les artistes, et surtout les artistes de l'académie bien connus, qui, grâce à leur notoriété, peuvent vendre à titre privé dans ces galeries, vivent fort bien puisqu'ils perçoivent en plus leur salaire d'artistes-fonctionnaires, d'environ 400 à 500 yuans (salaires fondés sur les barèmes anciens d'avant la révolution culturelle, les nouveaux ont été réduits). Ils sont confortablement logés, et il arrive que des notables aient leur *fan'tze*, leur villa privée.

C'est la peinture traditionnelle à l'encre qui entre le plus naturellement dans le nouveau système libéral, la peinture à l'huile étant encore réservée à la propagande. Révolution ou pas, les anciennes valeurs fondamentales restent celles de la peinture qui donne la *« sensation du beau »* et le *« sentiment de la sérénité »*.

Les choses ne sont pas simples dans le monde de la peinture, en Chine. Mais les modernes d'inspiration réaliste-socialiste veulent évoluer. *« Quand on voit votre peinture*, m'a dit un jeune professeur, *on a envie de changer. »* Mais, il ne peut pas s'aventurer trop vite, trop loin : il serait critiqué. Un peintre traditionnel m'a fait observer que – ma peinture étant contraire à la tradition chinoise – puisque je dépeins ma propre subjectivité au lieu de me conformer aux règles établies, – *elle* ne peut lui être d'aucune utilité. Il parlait de la calligraphie traditionnelle, dont les codes esthétiques vous disent comment peindre une montagne, un arbre, un lac... Moi, je ne me soumets pas à ces règles. Je vis en France. J'invente mes propres signes. Mais en fin de compte ils se rattachent, inconsciemment, à la plus authentique des traditions chinoises.

Depuis fort longtemps, la peinture en Chine se répète et refuse la création au profit de la répétition. La décadence a commencé après la grande époque Song, dans la période Ming, c'est-à-dire dès le XVIe siècle. Les mêmes règles académiques de copie – et de copie de la copie – se sont perpétuées indéfiniment. Grâce à quoi, il y a en Chine des virtuoses imbattables aux jeux d'encre. Mais l'essentiel, pour l'art moderne comme pour l'art de toujours, reste la création, les incertitudes de la création.

Propos recueillis par
JACQUES MICHEL.

Tribulati

d'une

La peau épaisse du canard

La Chine, voilà vingt ou vingt-cinq ans, c'était la rue Monsieur-le-Prince. On y comptait quatorze restaurants, qui servaient plutôt des choses indochinoises, d'ailleurs. Plus tard, nous devions découvrir les Chine de la rue de Chalon et de la place Maubert.

CE sont là de petites Chine, pour qui a fait le voyage, inévitablement initiatique, vers la vraie, celle où les canards ont la peau plus épaisse que les os. Mais c'était déjà ça pour qui n'a, en fait de familiarité avec le pays, qu'un grand cheval de terre cuite, un thermos à fleurs et à café et un jeu de mah-Jong, dont l'origine serait californienne, soit dit en passant.

« Chinatown », maintenant, est aussi à Paris, dans le treizième arrondissement (le *Monde* du 15 avril 1980). *Une vraie grande* Chine, comme en Amérique, entre la place d'Italie et la porte de Choisy, autour de la malheureuse église Saint-Hippolyte, naine ingrate snobée par les tours. C'est une Chine pour reporters ou sociologues, pas pour touristes, car elle n'a pas vraiment le visage de l'Orient : pas de cabines téléphoniques en forme de pagode, pas de toits à corniche, pas de réverbères-dragons. Simplement ces tours et ces barres au concept dépassé qui, depuis vingt ans, sont venues, au nom de la salubrité, broyer sous leur mépris un quartier dont les charmes n'en demandaient pas tant.

C'est dans ce contexte sympathique que les « Chinois » se sont installés, réfugiés de Chine populaire, de Hongkong l'incertaine, du Vietnam, du Cambodge, du Laos ou bien de Thaïlande, et le quartier s'accroît de chaque transfuge politique. Ils s'entassent comme ils peuvent dans les appartements des tours, prévus pour d'idéales familles, ou dans les vestiges de l'ancien treizième. Quelques-uns travaillent, et bien souvent au noir : dans le métro, place d'Italie, une jeune femme frêle, épuisée, traînait derrière elle d'énormes sacs de vêtements à coudre. Ils ne parlent que rarement le français, et n'ont guère les moyens pour l'apprendre.

Une culture dilacérée

La couleur des gens, plus ou moins marquée selon les rues, car les Parisiens tiennent encore, et sans racisme trop manifeste, quelques blocs et centres commerciaux, indique Chinatown. Ou une lanterne, ou les motifs d'un rideau de soie artificielle, à travers les vitres d'une H.L.M. Surtout les commerces, rougeoyant, verdissant de toutes leurs enseignes : une myriade de restaurants, très bon marché (« service gratuit », annonce l'un d'eux, perdu dans une galerie marchande à dominante européenne), quelquefois jumelés avec leur blanchisserie, et où les clients, penchés en avant, tirent de longs filaments blancs de bols à portée du menton.

Il y a aussi des cinémas, qui préviennent en français : « version originale », signal destiné à on ne sait trop qui. Des magasins de vidéo. On y trouve *Kung Fu*, l'Opéra de Pékin et des délices moins avouables pour être tout aussi orientaux. Comme à Hongkong. Enfin ces établissements où l'on vend de tout : de mauvaises séries de porcelaine coloriée et du gingembre sec, le canard à peau épaisse et des échafaudages de faitout en aluminium. Des légumes bizarres, des boîtes de conserve anonymes, et de jolis paquets roses aux allures de cadeau, comme on en faisait ici au dix-neuvième siècle. Ils contiennent de la couenne dont le temps de conservation est fixé à un mois. Plusieurs de ces magasins ont la taille d'un supermarché.

Les idéogrammes, dont on distingue plusieurs catégories, ont quasiment chassé les caractères latins. Plusieurs magasins affichent de grandes feuilles rouges couvertes de signes noirs. Ils signifient peut-être : *« Demandons aide-cuisinier expert dans l'affilage du porc. »* Mais l'habitude télévisuelle nous leur fait prêter de plus terribles sens : poésies subversives, autocritiques de condamnés, ou citations du camarade Deng.

Le quartier chinois a la taille d'une ville. On y vit dans une culture dilacérée entre dix nationalités, vingt dialectes ; on y vit de provisoire et d'attente. Une très vieille femme avance lentement, aidée par une femme plus jeune. Elle a les pieds minuscules d'une Chine désormais lointaine. Le repère cruel d'une culture, parmi d'autres.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

SÉLECTION

CINÉMA

Rééditions

Les Cinq Mille Doigts du docteur T, de Roy Rowland: le diable évidemment ; *Laura*, d'Otto Preminger, ensorceleuse Gene Tierney ; *le Voleur de bicyclette*, de Vittorio de Sica, l'éternelle magie de la tendresse.

ET AUSSI: *le Général de l'armée morte*, (les cendres de nos pères) ; *l'Amie*, de Margarethe von Trotta (Hanna Schygulla, Angela Winkler et les hommes) ; *le Retour du Jedi*, de Richard Marquand (le souffle de l'espace) ; *la Ballade de Narayama*, de Shochi Imamura (la plus belle histoire d'amour) ; *le Destin de Juliette*, d'Aline Issermann (une vie de femme) ; *Gertrud*, de Carl Dreyer (un classique redécouvert et une rétrospective prolongée) ; *Poussière d'empire*, de Lam Lé (les déchirures). Paul Vecchiali au Studio 43 (un cinéaste en haut des marches).

THÉATRE

Les affaires sont les affaires au Rond-Point

Du théâtre comme on n'en fait plus. De la pierre de taille solide, confortable, pratique pour les acteurs qui peuvent se donner en toute subjectivité. Quand il s'agit de Lise Delamare et surtout de Pierre Dux, monstre attendrissant, c'est un régal. (En alternance avec *Savannah Bay*, don merveilleux de Marguerite Duras à Madeleine Renaud).

Remondi et Caporossi à Beaubourg

Deux Italiens silencieux édifient un monde qui se défait. Jusqu'au 31 octobre pour le Festival d'automne.

ET AUSSI: *Chacun sa vérité* à la Comédie des Champs-Élysées (une top-distribution) *Cyrano de Bergerac*, à Mogador (la tendresse des braves) ; *les Paravents*, à Nanterre (une splendeur, jusqu'au 29 octobre).

MUSIQUE

L'Évangile du diable selon Kagel

Le diable fait de plus en plus recette et le Père éternel doit être jaloux. Kagel nous propose au Festival d'automne une « épopée musicale » tirée des *Évangiles du diable*, selon la tradition populaire. On y verra Satan et ses acolytes habituels, des chaînes et des squelettes, des croix, ostensoirs et fouets. Le récit des « bardes et des jongleurs » est soutenu par une partition inspirée du lied, tandis que les apparitions du diable sont « brutales, intenses et volontiers magiques ». Frisson assuré. (Gémier, du 27 octobre au 13 novembre).

ET AUSSI: Exposition *Rameau et le coloris instrumental*, (Conservatoire de Paris, 14, rue de Madrid, jusqu'en janvier, du mercredi au samedi, de 14 h à 18 h) ; *Ivry Gitlis et P. Barbizet* (Gaveau, le 26) ; *Le Kathakali du Kalamandalam* (Festival de Lille, les 27 et 28) ; *Orchestre national*, dir. L. Maazel, avec I. Stern (Pleyel, le 27) ; le *Trio Rouvier-Kantorow-Muller* (Th. du Rond-Point, le 30, à 11 h) ; *P. Domingo et l'Orchestre de l'Opéra* (Champs-Élysées, le 1er novembre) ; *Aldo Ciccolini* (Champs-Élysées, le 2).

JAZZ

Festival de Paris

De Martial Solal à Sun Ra, du Gospel Song à Wynton Marsalis, de Larry Coryell à Chick Corea, du Workshop de Lyon au Modern Jazz Quartet, un programme fastueux pour la semaine du Festival de Jazz de Paris. En prime, des expositions, des animations et des conférences. Solal, Hodeir (26) ; George Lewis, Zaka percussions, Didier Lockwood (27) ; Gospel song, Antoine Hervé, Wynton Marsalis (28) ; Coryell, M.J.Q. (29) ; Vienna Art Orchestra, Gary Burton (30) ; Journée non-stop (31) ; Sun Ra (1er).

ET AUSSI: *Miles Davis* au Palais des Congrès (31, à 18 h et 21 h).

DANSE

JEUNE DANSE: *Voyage mémoire*, de Catherine Atlani au Théâtre 18 (du réel à l'absurde), 25 au 30 octobre.

DANSE TRADITIONNELLE: *Ballet national des Philippines* au Théâtre de Paris (délicatesse et raffinement), à partir du 25 octobre ; *Compagnie nationale coréenne de danse*, au musée Guimet (cérémonial de cour et danses populaires), 25, 26 et 27 octobre ; *Spectacle de Kathakali*, par la troupe du Kalamandalam, au Carré Silvia Monfort, à partir du 31 octobre.

EXPOSITIONS

LES ÉCORCES D'AUSTRALIE

Les peintures traditionnelles sur écorce de la terre d'Arnhem, en Australie, présentées au musée des Arts américains et océaniens. Ces écorces, peintes par des artistes réputés dans leur région, sont présentées dans le contexte technique et social de l'art aborigène. C'est une occasion de découvrir ou de redécouvrir ce musée construit dans les années 1930 pour l'Exposition coloniale. Il compte de très riches salles d'art de Mélanésie, d'Afrique noire et du Maghreb.

ET AUSSI: *Turner*, au Grand Palais ; *la sculpture des Cyclades* au Grand Palais ; *Anne et Patrick Poirier* à la chapelle de la Salpêtrière ; *l'Australie* à l'ambassade d'Australie et à l'ARC du Musée d'art moderne de la Ville de Paris ; *Le Salon d'automne, de Cézanne à Matisse*, au Grand Palais.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

RICHARD SERRA. – Jusqu'au 2 janvier.

FRANÇOIS ROUAN. – Jusqu'au 2 janvier.

CALDER. – Stabiles, Forum. Jusqu'au 2 janvier.

PHILIPPE DE CROIX. – Photographies. Jusqu'au 4 décembre.

ARCHITECTURE ET INDUSTRIE. Passé et avenir d'un mariage de raison. – Jusqu'au 23 janvier.

DESSINS TCHÈQUES DU XXe SIÈCLE. – Jusqu'au 12 décembre.

LUCAS SAMARAS. Salle contemporaine et animation. Jusqu'au 27 novembre.

MÉCANIQUES A BOULES, de Pierre Andrès. Atelier des enfants. Sauf dim. et mardi, de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 janvier.

LES PETITES SŒURS D'ALICE. – Bibliothèque des enfants. Piazza. Jusqu'au 5 décembre.

VIDÉO DANSE. Time five, for Merce, installation de Charles Atlas. – Jusqu'au 6 novembre.

C.C.I.

CRÉER UN PRODUIT. – Jusqu'au 21 novembre.

ACTUALITÉ DOCUMENTAIRE : Né (e) pour naître... Jusqu'au 8 novembre.

B.P.I.

VISAGES D'ALICE. – Jusqu'au 28 novembre.

VOUS AVEZ DIT RURAL ? – Jusqu'au 9 janvier 1984.

LES PARVIS POÉTIQUES. – Du 27 au 31 octobre.

Musées

AU PAYS DE BAAL ET D'ASTARTE. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (553-82-05). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 8 janvier.

GUSTAVE DORÉ. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 heures à 17 h 40. (Visite-conférence, le samedi à 14 h 30.) Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. (Visite-conférence, le mercredi à 14 h 30.) Jusqu'au 6 novembre.

L'ART DES CYCLADES, dans la collection Goulandris. Grand Palais, entrée Place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 11 F ; le samedi : 8 F (gratuite le 2 décembre). Jusqu'au 9 janvier.

J.M.W. TURNER, 1775-1851. – Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Entrée : 15 F ; le samedi : 12 F (gratuite le 15 décembre). Jusqu'au 16 janvier.

SALON D'AUTOMNE : Naissance du Salon, de Cézanne à Matisse. Grand Palais, porte H (359-46-07). Tous les jours de 10 h 30 à 20 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 7 novembre.

DONATION J.-H. LARTIGUE. Femmes de mes autrefois et de maintenant. – Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 15 janvier 1984.

AUSTRALIE. Re-constructed vision - Peintures sur écorce. Musée des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 9 F ; dim. : 4,50 F. Jusqu'au 7 novembre.

LA CIVILISATION ROMAINE de la Moselle à la Sarre. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf lundi, de 10 h à 18 h ; jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 11 F ; samedi : 8 F. Jusqu'au 30 octobre.

D'UN AUTRE CONTINENT : L'AUSTRALIE, le rêve et le réel. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 5 décembre.

JAZZ ET PHOTOGAPHIE. ARC au Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 janvier.

LES MYTHES DE NOS NIPPES. La mode, les enfants, les adolescents 1883-2083. Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 31 décembre.

L'EXPO DES EXPOS. Expositions universelles, Londres 1851-Paris 1989. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 12 décembre.

TADANORI YOKDO. – Jusqu'au 16 janvier. –LE SPECTACLE EN SUÈDE. Affiches de la collection Paul Lipschutz. Jusqu'au 11 décembre. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h.

MAURICE BLANCHARD (1903-1969), peintre de la butte. Collection du Vieux-Montmartre. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 31 janvier.

PHOTOGRAPHIES ANCIENNES DE LA COLLECTION GEORGES SIROT 1898-1977. – Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Jusqu'au 10 novembre.

HOMMAGE A JEAN EFFEL. Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf dim. et fêtes, de 10 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 26 novembre.

POUPÉE JOUET, POUPÉE REFLET. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 janvier.

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

CHICAGO. 150 ans d'architecture 1833-1983 : Frank Lloyd et l'école des prairies. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Jusqu'au 15 janvier. – Réalités. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte (260-34-57). Jusqu'au 15 décembre. – Tendances. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). – Un passé composé. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 15 janvier. – L'architecte B. Goldberg. Galerie G. Fall, 57, quai des Grands-Augustins (633-52-45). – L'architecte H. Weese. Galerie D. Gervis, 14, rue de Grenelle (544-41-90). – L'architecte W. Netsh. Galerie D. René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). – L'architecte Madeyski. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 15 novembre.

ANNE ET PATRICK POIRIER : Architecture et mythologie. Chapelle de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. Sauf lundi, de 12 h à 20 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 5 décembre.

LE QUARTIER MONTPARNASSE ET LA TOUR. – 56e étage de la tour Montparnasse. De 10 h à 22 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 15 janvier.

LE PAYSAGE DES OUVRAGES D'ART. - Orangerie de l'Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 octobre.

UN MUSÉE : DES CHEFS-D'ŒUVRE. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Jusqu'au 8 janvier 1984.

PAPUNYA, peintures aborigènes du désert de l'Australie centrale. – Ambassade d'Australie, 4, rue Jean-Rey (575-62-00). Jusqu'au 30 octobre.

HOMMAGE A LA MAIN : créateurs-orfèvres contemporains en Suède. TORSTEN RIDELL, peintures. – Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20), de 12 h à 18 h ; Samedi, dimanche, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 6 novembre.

PAUL IRIBE, précurseur de l'art déco. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 31 décembre.

TUMULT. Une revue, trois photographes. Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim. (et 31 octobre et 1er novembre). Jusqu'au 10 novembre.

ROSEMARIE CASTORO. Sculptures et dessins. American Center, 261, boulevard Raspail (321-42-20). Sauf dim., de *12 h à 19 h* ; sam. de *12 h à 17 h*. Jusqu'au 19 novembre.

LA GUERRE D'AMÉRIQUE ET LA LIBERTÉ DES MERS. Salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, 29, rue de Rivoli (278-66-72).

WAGNER ET LA FRANCE. Théâtre national de l'Opéra (266-50-22). Entrée place de l'Opéra. De 11 h à 17 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 26 janvier.

LATINO-AMÉRICAINS DE ROME. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 26 novembre.

GABRIEL FOURNIER, 1893-1963. Salons de la Rose-Croix AMORC, 199 bis, rue Saint-Martin (271-99-17). Jusqu'au 12 novembre.

COZZOLINO, peinture. BARATA, peinture. VILLANI, aquarelle. Galerie Debret, 28, rue La Boétie. Sauf sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 18 novembre.

CYPRIEN NORWID. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon. Sauf sam. et dim., de 9 h à 17 h ; ven., de 9 h à 16 h 30. Jusqu'au 3 novembre.

ANDRÉ MASSON ET LE THÉATRE. Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt (256-60-70). Jusqu'au 30 décembre.

CARL TH. DREYER. Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées. De 12 h à 19 h ; dim. de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 décembre.

BRANDT, CASANOVA, MARQUEZ. Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic (553-29-98). Sauf sam. et dim., de 9 h 30 à 14 h. Jusqu'au 3 novembre.

HOLLYWOOD AU MARAIS. L'art des photographes portraitistes des stars de Hollywood (1923-1950). Centre culturel du Marais, 20-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). De 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 janvier.

CHRISTIAN DIOR ET LE CINÉMA. Cinémathèque française, musée du cinéma, Palais de Chaillot (553-74-39). Sauf lundi, de 10h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'au 4 décembre.

A PIERRE ET MARIE. Une exposition en travaux. – 36, rue d'Ulm. Vendredi, samedi, dimanche, de 11 h à 19 h.

NADIA SAIKALI, Dessins et peintures. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne (722-06-30). De 11 h 30 à 17 h 30. Jusqu'au 6 novembre.

Galeries

YANN DUGAIN, CATHERINE VIOLLET. – Galerie ABCD, 30, rue de Lisbonne (563-25-42). Jusqu'au 10 novembre.

VÉRONIQUE BRETON - JAKETILSON. Xérographies – Galerie Donguy, 57, rue de la Roquette (700-10-94). Jusqu'au 5 novembre.

PEINTURES ET ÉCRITS 1912-1983. – Galerie J. Spiess, 4, rue de Messine (256-06-41). Jusqu'au 15 novembre.

NIGEL HALL, Sculptures ; ALAN GREEN, peintures ; PIERRE ALECHINSKY ; JIRI KOLAR. – Galerie Maeght Lelong, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 18 novembre.

ARTISTES AU GRAND JOUR RUE DU JOUR. Jusqu'au 5 novembre. – CHRISTIAN PARISOT. Mise en scène de la peinture. Jusqu'au 26 novembre. Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58).

UNE CHAMBRE A SOI. Photographies, tableaux, sculptures, etc. Le Lieu-dit, 171, rue Saint-Jacques. Jusqu'au 30 novembre.

« CRÉATION » ET SES PEINTRES. Galerie B. Schéhadé, 44, rue des Tournelles (277-96-74). Jusqu'au 10 novembre.

S.O.S. SCULPTURE. Galerie G. Lanbie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 5 décembre.

CHATIN, peintures. COLIN-DEMARZE, pliage textile ; LI SOUK-HI, tapisseries ; RIVALAN, sculpture, peinture. ADAC, 21, rue Saint-Paul (277-96-26). Jusqu'au 23 novembre.

LYDIE ARICKX. Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 26 novembre.

ASSADOUR. Gravures et aquarelles récentes. Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 10 novembre.

MIKLOS BOKOR. Peintures à l'eau. – Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 12 novembre.

MATHIAS BAUDINIÈRE : Messiques. – Atelier M. Alenson, 28, rue des Blancs-Manteaux (272-64-73). Jusqu'au 31 octobre.

MARGUERITE BORDET. – Galerie Râ, 7, rue de Turbigo (236-45-74). Jusqu'au 26 novembre.

FRANÇOIS BOUÉ. Galerie Crousel-Hussenot, 80, rue Quicampoix (887-60-81). Jusqu'au 24 novembre.

BRAQUE. Bijoux. – Cercle Républicain, 5, avenue de l'Opéra (260-60-95). Jusqu'au 13 novembre.

YVES BRAYER. Œuvres récentes. – Galerie Matignon, 18, avenue Matignon (266-60-32). Jusqu'au 15 décembre.

CATHELIN illustre « Dix Haïkaï ». – Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (359-74-46). Jusqu'au 19 novembre.

CHAN KIN-CHUNG. Peintures. Galerie art Yomiuri, 5, quai de Conti (326-15-35). Jusqu'au 26 novembre.

SANDRO CHIA. – Galerie Natalie Seroussi, 34, rue de Seine (634-05-84). Jusqu'au 10 novembre.

JEAN COCTEAU. – Galerie Proscenium, 35, rue de la Seine (354-92-01). Jusqu'au 3 décembre.

DAVID CONNEARN, Travaux sur papier, livres. – Galerie Maximilien Guiol, 22, rue de Poitou (271-60-06). *Jusqu'au* 10 novembre.

DANIEL CUEVA. Galerie Quincampoix, 13, rue Quincampoix (278-68-48). Jusqu'au 14 novembre.

DADO. Travaux récents. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 15 novembre.

MICHEL DESJARDINS - Voyage en Italie. Librairie de photographie et d'art graphique, 14, rue Saint-Sulpice (634-04-31). Jusqu'au 5 novembre.

JEAN DUBUFFET. – Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 5 novembre.

FAUTRIER. Dessins, encre, huiles. Galerie Heyraud-Bresson, 56, rue de l'Université (222-58-09). Jusqu'au 17 décembre.

FIEDLER. Peintures et gravures. Galerie A.-Maeght, 42-46, rue du Bac (548-45-15). Jusqu'à fin novembre.

SAM FRANCIS. Œuvres récentes. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (277-32-31). Jusqu'au 25 novembre.

THOMAS GLEB. Tapisseries-collages. – Hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-15-15). Jusqu'au 18 novembre.

LINDA HEILIGER. Light, Space and Colour. – Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 5 novembre.

JOHN HILLIARD. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 3 décembre.

VALENTINE HUGO (1887-1968), des Ballets russes au surréalisme. Galerie J. Damase, 61, rue de Varenne (705-55-04). Jusqu'au 15 novembre.

JOHN KACERE. – Galerie Jean-Pierre Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-02). Jusqu'au 12 novembre.

YURI KUPER. Peintures, dessins, sculptures. Galerie C. Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 26 novembre.

LE MARÉCHAL. Œuvre gravée 1960-1983, aquarelles, peintures, dessins. – Galerie M. Broutta, 31, rue des Bergers (577-93-79). Jusqu'au 26 novembre.

PIERRE LE CLERE. Peinture collage. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Du 28 octobre au 27 novembre.

PASCAL MAHOU. Figure. Galerie 30, rue Rambuteau (278-41-07). Jusqu'au 12 novembre.

ANNE MOREAU. Peintures récentes. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 5 novembre.

GARCIA MULET. Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (508-51-25). Jusqu'au 12 novembre.

TANIA MOURAUD. Ah ! Paris. Galerie S. Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (236-44-56). Jusqu'au 5 novembre.

MALGORZATA PASZKO. – Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud. Jusqu'au 12 novembre.

A. R. PENCK Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 23 novembre.

DANIEL PONTOREAU. – Site-art présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 4 décembre.

ROBELIN. – Galerie P. Lescot, 153, rue Saint-Martin (887-81-71). Jusqu'au 19 novembre.

ROHNER. Toiles récentes. – Galerie Framond, 3, rue des Saints-Pères (260-74-77). Jusqu'au 20 décembre.

ROMBERG. Peintures 1983. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Du 27 octobre au 26 novembre.

ROUGEMONT. Découper pour voir. – Galerie du 7, rue Princesse (326-26-97). Jusqu'au 18 novembre.

JOSE LUIS SANCHEZ. Sculptures récentes. – Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 10 novembre.

ANDRIA SANTARELLI. – Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 8 novembre.

SEGARD. Les histoires d'Aljoscha. – Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 19 novembre.

BERNARD STERN. Galerie Isi Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 3 décembre.

THEODORE STRAWINSKY. Pastels. – Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 17 décembre.

M. VANDEN EECKHOUDT. Zoologies. Photographies. – Galerie Ideodis-Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 26 novembre.

GUDRUN VON LEITNER. Collages 1982-1983. – Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (261-19-07). Jusqu'au 12 novembre.

WOLF. Peintures. – L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 19 novembre.

En région parisienne

CERGY-PONTOISE. Préhistoire de l'agriculture. Du Proche-Orient... à l'Ile-de-France. Bibliothèque centrale, place des Arts (031-93-60). Lundi, jeudi, ven., de 14 h 30 à 19 h ; mer., sam., de 10 h à 17 h. *Jusqu'au 5 novembre. – Fonds départemental d'art contemporain*. Acquisitions 82. Hôtel du département, avenue du Général-de-Gaulle (207-25-00, poste 2537). Sauf sam. et dim., de 9 h à 16 h. Jusqu'au 10 novembre. – Denis Pondruel : Othello et le Cid (automates) – Alain Fournier : Photo-peinture. Centre culturel A. Malraux. Du mer. au sam., de 15 h à 19 h. Jusqu'au 20 novembre.

COLOMBES. Luc Hoenraet. M.J.C.-Théâtre, 14, rue Thomas-d'Orléans (782-42-70). *Jusqu'au 3 novembre*.

CRÉTEIL. Mikhlstein : Peintures, gravures. – Maison des arts, place S. Allende (899-94-50). Octobre-décembre.

GENNEVILLIERS. Erro. – Galerie municipale E. Manet, place J. Grandel (794-10-86). Sauf dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 19 novembre.

MELUN. Hommage à Jack Chambrin. – Musée, La Vicomté, 5, rue du Franc-Murier (439-17-91). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 ; Dim., de 15 h à 18 h 30. Jusqu'au 13 novembre.

MONTGERON. A. Remitsky. Musée de l'art russe contemporain, château du Moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 11 décembre.

PONTOISE. Le retable de Nucourt et l'iconographie de Saint-Quentin. – Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardis et jours fériés, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 6 novembre. – Eugène-Antoine Durenne, 1860-1944. – Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 novembre. – Patrick Di Maria, sculptures. Théâtre des Louvrais. Du mer. au sam. de 15 h à 19 h. Jusqu'au 10 novembre.

VILLEPARISIS. 10 poètes, 10 peintres. – Centre culturel Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam., dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 20 novembre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. – Karen Hansen : traces d'ombre. – Musée des tapisseries (21-05-78). Jusqu'au 15 novembre.

ANGERS. Dieux de l'Inde du Sud dans l'imagerie populaire. – Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée (88-64-65) – Musée Pincé, 32 bis, rue Lenepveu. Jusqu'au 4 décembre. – Georges Oudot. Rétrospective. Palais des Congrès. Jusqu'au 27 novembre. – 1er Salon d'automne. Hôtel de Ville (88-98-92). Du 28 octobre au 27 novembre.

ANGOULÊME. Empreintes, estampes contemporaines autour de Durer et Picasso. Hôtel Saint-Simon. Jusqu'au 4 novembre.

ARRAS. La bataille électorale. Centre culturel Noroît, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 11 décembre.

BORDEAUX. Memphis. Musée des arts décoratifs, 39, rue Bouffard (90-91-60) – Totem. Entrepôt Lainé, 3, rue Ferrere (44-88-31). Du 28 octobre au 26 novembre.

BOURG-EN-BRESSE. L'Anjou religieux et les orfèvres du XIXe siècle. – Prieuré de Brou (22-22-31). Jusqu'au 6 novembre.

CALAIS. Point de vue sur Jean Le Gac. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 4 décembre.

CHALON-SUR-SAONE. Bellagnet. Tensions chromatiques. – Musée Denon (48-01-70). Jusqu'au 15 décembre. – Jochen Gerz. Jusqu'au 27 novembre. Maison de la culture (48-48-92).

CHOLET. Hommage à André Heurtaux. Musée des arts, 50, avenue Gambetta (62-21-46). Jusqu'au 4 décembre.

DICY (Yonne). Art hors les normes. La Fabuloserie (63-64-21). Jusqu'au 12 novembre.

DIJON. Arpad Szenes. l'oeuvre gravé et ses alentours. Musée des Beaux-Arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Du 29 octobre au 31 décembre.

DUNKERQUE. Acquisitions, dons et restaurations. Musée des Beaux-Arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 8 janvier.

GRAVELINES. Félix Vallotton : tout l'oeuvre gravé et quelques dessins préparatoires. Quatre artistes, quatre techniques, quatre semaines. Musée du dessin et de l'estampe (23-08-13). Jusqu'au 28 novembre.

LYON. Michel Simon dans le cinéma français. Institut Lumière, rue du Premier-Film (800-86-68). Jusqu'au 6 novembre. Jean Voss, 1961-1983. – Artothèque, 23, place des Terreaux (839-29-67). Jusqu'au 5 novembre. « L'Art sous presse ». – ELAC. Centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (842-27-39). Jusqu'au 28 novembre.

LE MANS. Art populaire de Kirghizie. Collégiale Saint-Pierre-la-Cour. Jusqu'au 25 novembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Maurice Utrillo, 1883-1955. Centre Septentrion (46-26-37). Jusqu'au 15 janvier.

MORLAIX. Yves Elleouet, peintre et écrivain. Musée des Jacobins, rue des Vignes (88-68-88). Jusqu'au 8 janvier.

NICE. Chargesheimer. Photographies 1924-1972. – CARI, villa Arson, 20, avenue S. Liégeard (51-30-00). Jusqu'au 20 novembre.

POITIERS. Guillermo Nunez. – Musée Sainte-Croix, rue Saint-Simplicien (41-07-53). Jusqu'au 19 décembre.

PONT-A-MOUSSON. Michèle Blondel. Centre culturel des Prémontrés, rue Saint-Martin (81-10-32). Jusqu'au 20 novembre.

RENNES. R. Biset-A. Catherine. Collections de photographies. – Musée de Bretagne, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 31 janvier.

ROANNE. Serge Charchoune. – Musée J. Déchelette, rue A. France (71-47-41). Jusqu'au 20 novembre.

TOURS. Jules Baric, caricaturiste tourangeau (1825-1905). Musée des Beaux-Arts, 18, place François-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 2 janvier.

ROUEN. Hans Bischoffhausen. Centre d'art contemporain. Jusqu'au 10 novembre.

SAINT-AMAND-LES-EAUX. Joulia. Céramique-sculpture 1950-1983. Musée, Grand-Place (48-67-09). Jusqu'au 27 novembre.

SAINT-ÉTIENNE. Nicky Rieti. Dioramas. – Maison de la culture. Jusqu'au 15 décembre.

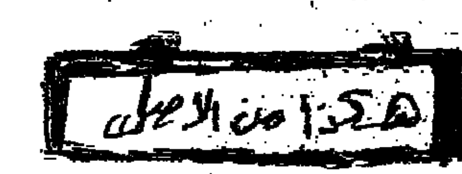
STRASBOURG. Willi Baumeister, 1889-1955. Musée d'art moderne, ancienne douane (32-46-07). Jusqu'au 27 novembre.

TOULON. François Arnal. – Aujourd'hui le Moyen-Age – Japon ; Dialectique du dedans-dehors dans l'architecture de Kyoto. Musée, 113, boulevard général Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 4 décembre.

TOULOUSE. – Jacques Tissinier, 1958-1983. Palais des arts. Jusqu'au 25 novembre.

TROYES. – Roger de La Fresnaye. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (80-57-30). Jusqu'au 27 décembre. – De l'art juif aux artistes israéliens : continuité ou rupture. – Maison du boulanger, 16, rue Champeaux. Jusqu'au 13 novembre.

VILLEURBANNE. Carl André – Bertrand Lavier. Le Nouveau Musée, 11, rue Léon-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 29 novembre.



THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LES SPECTACLES NOUVEAUX

TOMBEAUX DE POUPÉE. – Chaillot, Grand Foyer (727-81-15), 20 h 30 (les 26, 27, 28, 29).

LES SERPENTS DE PLUIE. – Madeleine (265-07-09), 20 h 45, Sam., Dim., 15 h. (26).

LA RITE DU PREMIER SOIR. – Essaïon (278-46-42), 21 h (26).

HÉRODE LE GRAND. – Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h (1).

LYON.– Scène au bord de la mer, de *Rainer Maria Rilke*, par André Serré et le Théâtre Narration (7) (883-23-62), au local de l'ancienne robinetterie, 9, rue des Charmettes, Villeurbanne. Jusqu'au 27 octobre. Du 8 au 10 novembre, Du 15 au 17 novembre.

MACON. – Quand volent les méduses, de Karl Valentin, par l'Echappée belle (85) (38-51-49), les 28 et 29 octobre.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), les 26, 28, 29, 30 à 19 h 30 : Madame Butterfly ; le 27 : Moïse.

SALLE FAVART (296-06-11) : le 26, 29, à 19 h 30 : Vive Offenbach ; le 28, à 20 h : Concert Mozart.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20). (J., V.), les 26, à 14 h 30 et 30 à 20 h 30 : l'Avare ; les 26, à 20 h 30 et 30 octobre, 1er novembre, à 14 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir (dernière) ; les 29, 31 octobre, 1er novembre à 20 h 30 : les Estivants.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer, le 31 : Rendez-vous de poésie, avec J. Cage. – Grand Théâtre, Relâche jusqu'au 23 novembre inclus.

TEP (797-96-06). – Relâche jusqu'au 7 novembre inclus.

PETIT TEP (797-96-06) (L) : Théâtre, les 26, 27, 28, 29 octobre, 1er novembre, *à 20 h 30 et le 30, à 15 h* : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33) (mar.), Débats : le 26, à 14 h : Cycle conteurs pour enfants ; 18 h : Architecture et construction ; 21 h : Jean Dupuy ; le 27, à 18 h 30 : Balthus, source et sources ; L'économie, transmission et réception de l'information ; le 28, à 18 h 30 : Autour de l'exposition Richard Serra ; 19 h : Un seul poème ; 21 h : Vérité, de la science à la société ; le 29, de 10 h à 23 h : Les parois poétiques ; le 31, à 18 h 30 : Depuis « L'objet spécifique ». Jusqu'à la sculpture-site. – Concert : le 27, à 18h 30 : Une heure de musique de chambre du vingtième siècle (B. Bartok, A. Webern, M. Ravel, etc.). – Cinéma/Vidéo : les 26, 27, 28, 29, 30, 31 : Nouveaux films B.P.I. ; à 13 h : Prélude pour un Théâtre des Dieux ; 16 h : Ph. Soupault et le surréalisme ; 19 h : Toute la mémoire du monde ; les 26, 27, 28, 29, 30, à 15 h : Productions vidéos du MNAM ; les 26, 27, 28, 29, 30, à 18 h : Richard Serra. Films et vidéos. – Théâtre : les 26, 27, 28, 29, 31, à 20 h 30 et 30, à 16 h : « Bosco ».

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). – Voir Festival de jazz de Paris.

THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) : les 26, 27, 28, 29 à *18 h 30* et 26, 27 à 20 h 30 : Jazz.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34). Les 26, 27, 28, 29 octobre (dernière), à 20 h 30 : Paco Ibanez ; le 30, à 16 h : « Avec Lorca » ; le 31, à 19 h 30 et le 1er novembre, à 15 h : « Nuits fabuleuses du Kathakali » (Troupe du Kalamandalam).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (D. soir, L), 20 h 30, dim. 17 h : l'Amour en visites (dern. le 30) ; (D. soir), 18 h 30 : Comédiens cherchent *public* pour mourir d'amour et plus si affinités (dern. le 29).

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), le 30 à 15 h : Moi ; le 26 à 18 h 30 : La difficulté d'être ; les 28, 31 à 18 h 30 : les Sincères ; le 27 à 21 h : le Misanthrope ; le 28 à 21 h : Au pays de Papouasie ; le 29 à 18 h 45 et 22 h, le 31 à 21 h : la Parisienne – 29e à l'ombre.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), mer., mar., 20 h 30 : les Bonnes ; jeu., ven., sam., 20 h 30, dim., 16 h : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, *dim. 15 h* : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), mer., mar. 19 h, jeu., ven. 21 h. sam., 16 h : le Pélican ; mar., mer., jeu., 18 h 30, ven., sam. *20 h 30* : *Credo.*

BASTILLE (357-42-14) (D. soir, L.), 19 h 30, dim. 17 h : l'Autre côté de la Lune ; A Lilian Gish.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24) (D.), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), mer., jeu., ven. 20 h 30 : Zod Zod Zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Épée de Bois (808-39-74) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : la Maison de Bernarda Alba ; Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Vater Land. Th. du Soleil (374-24-08) le 29 à 18 h 30 : Richard II.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h 30 : la Parodie ; Resserre (D., L.), 20 h 30 : Dommage qu'elle soit une putain ; Galerie (D., L., mar.), 20 h 30 : les Troyennes.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (mer., D. soir, mar. soir), 21 h, dim., mar., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D., L.), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

CONSTANCE (258-97-62), ven., sam., *20 h 45, dim. 17 h* : L'histoire merveilleuse d'un gagnant du Loto dont la fiancée se tua accidentellement le lendemain du tirage.

DAUNOU (261-69-14) (mer., D. soir, mar. soir), 21 h ; dim., mar. 15 h 30 : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 20 h 30 : l'Echo du silence (dern. le *29*) ; 22 h : Va ma Terre quelle belle idée.

ELDORADO (208-23-50) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : le Don Juan de la Creuse.

ÉDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Mademoiselle Julie.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.), 21 h., dim. 17 h : Louise-Emma.

ESPACE-GAITÉ (327-13-54) (D. soir, L.), 20 h 15 ; dim., 15 h 30 : la Bonn' Femme aux camélias.

ESPACE GIRAUD-PHARES (233-55-77) (D., L.), 20 h 30 : Fantaisie mineur.

ESPACE-MARAIS (584-09-31) (D., L.). 20 h 30 : Transexpress Hôtel (dern. le 29).

ESSAION (278-46-42) (D., L.), I, *20 h 30 : A. Violetta.*

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (340-36-35) (D., L., mar.), 21 h : Récit d'une passion envahissante.

FONTAINE (874-74-40) (D. soir, L.), 20 h 15, sam. 18 h, dim. 17 h : Vive les femmes.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 15, dim 14 h 30 : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

HUCHETTE (326-38-99) *(D.) 19 h 30* : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon - Abracadabracula ; 22 h 45 : Cabaret Dada.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.

LIERRE - THEATRE (586-55-83) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I. *18 h 30 : Cajamarca ou le supplice de Pizarre* ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 30 : Bobby Lapointe ; II. 18 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; *22 h 30 : Visages de Cocteau.* Petite salle, 19 h 45 : Mozartement vôtre ; (D., L.), 22 h 15 : Baudelaire dû mal.

LYCÉE BUFFON (307-85-80), les 26, 27 à 20 h 30 : Shakespeare au lycée.

LYCÉE TECHNIQUE, 233, bd Raspail (rens. : 307-85-80), les 26, 27 à 20 h 30 : les Attentions particulières.

MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) *(D.), 21 h, sam. 19 h et 22 h : les Sales* Mômes.

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h, sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : Marguerite et les autres ; Petite Salle (D. soir, L.), 21 h 15 : dim. 16 h : l'Astronome *(dern. le 30).*

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (Mar. soir, J.), 20 h 30 : sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim., mar. 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : l'Extravagant Mister Wilde.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (mer. *soir, D. soir,* L.), 20 h 30 ; mer., sam. 15 h, dim. 14 h 30 et 18 h 15 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. *15 h 30* : la Seconde Surprise de l'amour.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 20 h 15 : la Dernière Bande ; 21 h 15 : Restaurant de nuit.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h : K2.

POTINIÈRE (261-44-16) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Il Signor Fagotto.

RENAISSANCE (208-18-50) (J., D. soir), *21 h, dim. 15 h : Théâtre de Bouvard.*

SAINT-GEORGES (874-74-37) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Ma vedette américaine.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 19 h 30 et 22 h, dim. 15 h 30 : Cami (dern. le 29).

STUDIO FORTUNE, le 28 à 21 h : Dans un siècle ou deux.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79) I. Jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Tartuffe ; lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II. Jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Fando et Lys ; mer., lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : Huis clos.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), *20 h 15 : les Babas cadres* ; 23 h 30 : Roman-photos pour bonniches en délire.

TEMPLIERS (278-91-15) (D. soir, L., Ma.), 20 h 30, dim. 18 h 30 : Cinquante-neuf minutes d'attente.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84) (D.) 21 h : les Dames de fer.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), mer., ven., lun., 18 h 30 : le Grand Écart ; jeu., sam., mar. : A la rencontre de M. Proust ; 20 h 30 : l'Orchestre ; 21 h 30 : Arrête de rire, ça va sauter ; 22 h 30 : le Propriétaire.

THÉATRE NOIR (346-91-93) (D. soir, L.), 20 h 30, dim 17 h : les Crocodiles.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Sortilèges.

THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), (dim. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : *le Dîner* bourgeois (dern. le 30).

THÉATRE DU QUAI DE LA GARE (842-07-53), les 28, 29, 30 à 19 h et 21 h : Dissident il va sans dire.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), les 26, 29, à 20 h 30, le 30 à 15 h. : les Affaires sont les affaires ; les 27, 28, 1er à *20 h 30* : Savannah Bay ; II (D., Soir., *L.), 21 h, dim. 15 h* : les Exilés.

THÉATRE 13 (588-16-30) (D. soir, mar.), 21 h, dim. 15 h : la femme indo*lente.*

THÉATRE 14 (545-49-77) (D., L.), 20 h 30 : Goodbye paradis cancan.

THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 22 h, dim. 18 h : Bruits de peau.

TOURTOUR (887-82-48) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; (Dim. soir, L.), 22 h., dim. 18 h : le Bel Indifférent, l'Amour toujours.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D., L.), 18 h 30 : les Mots : (D. soir, L.), 21 h, sam., dim. 15 h : la Nuit du 16 janvier.

UNION (246-20-83) (D.), 20 h 30, jours pairs : le Chant général ; jours impairs : l'An 2000 n'aura pas lieu.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D., L.), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds ; (D.), 22 h 30 : Fouillis.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.), 19 h 30 : la Spécialité.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (L., M.), 18 h 15 : Welcome Pingouin ; (D., L.), 20 h : Chant d'épandage ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (L.), I : 20 h 15+sam., 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

DIX HEURES (606-07-48) (D.), 22 h : The debile show.

L'ÉCUME (542-71-16), (D., L., M.), 20 h 30 : Toupie or not Toupie ; (D., L., M.), 22 h : J. Gaido Daniel ; 23 h : D. Boni.

LE PETIT CASINO (278-36-50), (D., L.), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.) : 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : le Ticket.

RESTOSHOW (508-00-81) (D., L.), 20 h 30 : *Hubert* Ferdi ; 22 h : G. Dahan.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Un pneu, c'est un pneu ; 22 h : les Burlingueurs.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 + sam. 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.) 20 h 30 : P. Miserez ; 23 h : Chez Panique.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

DEUX-ANES (606-10-26) (mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : l'Impôt et les os.

En région parisienne

Aubervilliers, T.C.A. (833-16-16) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Émile ne sera jamais plus cueillie par l'anémone.

Boulogne-Billancourt, T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Mariage.

Chelles, C.A.C. (421-20-36) les 27, 28 à 20 h 45 : le Prix Martin.

Colombes, M.J.C. (782-42-70) à 20 h 30 le 28 : ballet du Grand Théâtre de Genève ; le 29 : le Chant général ; le 30 : Rick Odums Dance Explosion ; le 1er : Dakka Armand Lemal.

Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52) le 27 à 21 h : M. Ogeret, le 29 à 21 h : L. Lazema.

La Courneuve, C.C. J. Houdremont (838-92-60) le 29 à 20 h 30 : Fawzi Al Aiedy.

Créteil, Maison des Arts A. Malraux (899-94-50) le 27 à 14 h 15 : G. Midonet.

Gennevilliers, Théâtre (793-26-30) voir Festival d'automne.

Ivry, *Th. des Quartiers (672-37-43) (Jeu.,* dim. soir) 20 h 30, dim. 17 h : Romance of Mexico, (dern. le 30).

Malakoff, Th. 71 (655-43-45) le 26 à 20 h 30 : J. Jovanovic, Jagdino, Jagdine, Djalma, Trio Briaval, F. Calonge.

Mantes, C.A.C. Brassens, le 28 à 20 h : Ballet africain ; Cinéma-Théâtre Normandie, le 29 à 20 h : G. Konket, K. Kacel, Xalam.

Montreuil, C.C. J. Lurçat (287-50-08) le 28 à 20 h 30 : J.-Cl. Forenbach Consorts.

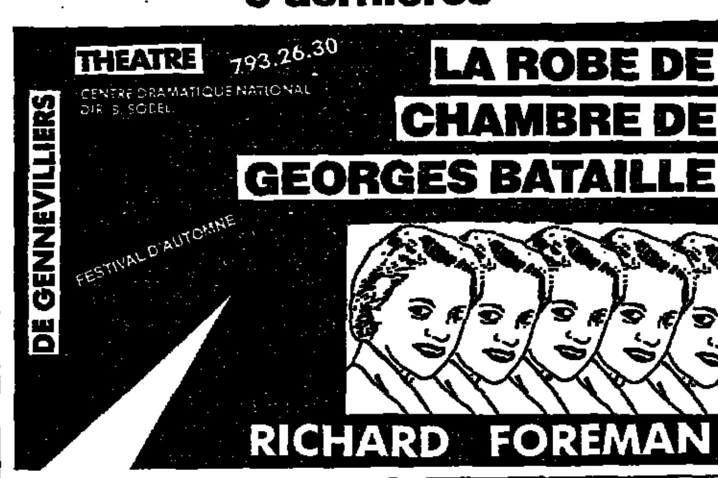
Nanterre, Th. des Amandiers (721-18-81) (L.) 20 h ; jeu. 19 h 30 ; dim. 17 h : les Paravents.

Neuilly, *Athlétic (624-03-83) (Dim., lun., mar.)* 21 h : le Remora.

Nogent-sur-Marne, Pavillon Baltard (872-63-69) le 26 à 20 h 30 : Ballet Théâtre de Nancy.

Saint-Maur, Atelier-Théâtre (889-22-11) le 29 à 21 h : le Neveu de Rameau.

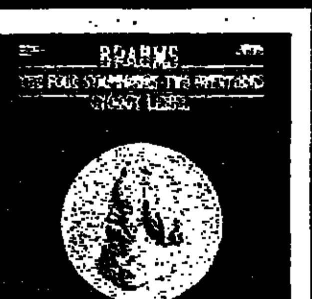
Sartrouville, Théâtre (914-23-77) les 22, 25, 26 à 21 h : Dispense d'affranchissement-moi n'amuse pas moi.





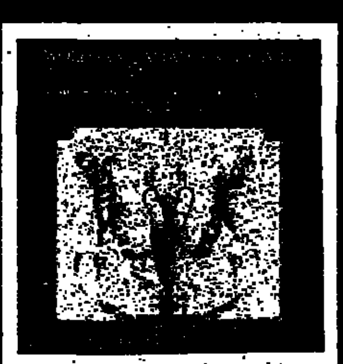


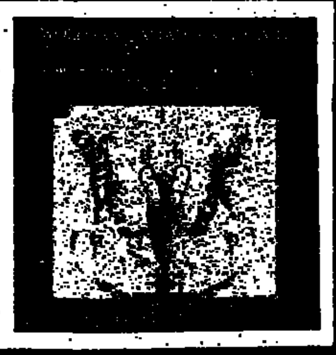














LE MONDE DES ARTS

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 26 OCTOBRE

Hommage à Lillian Gish : 15 h, la Lettre rouge, de Victor Sjostrom ; 19 h, Sa double vie, de A. Hopkins ; 21 h, Carte Blanche à Marcel Bluwal : A propos de Nice, de J. Vigo et B. Kaufmann ; Zéro de conduite, de J. Vigo.

JEUDI 27 OCTOBRE

15 h, l'Amour autour de la maison, de P. de Herain ; 19 h, Hommage à Lillian Gish : Miss Susie Slage's, de J. Berry ; 21 h, Carte blanche à Marcel Bluwal : la Mère, de V. Poudovkine.

VENDREDI 28 OCTOBRE

15 h, le Crime des justes, de J. Gehret ; 19 h, Hommage à Lillian Gish : Duel au soleil, de K. Vidor ; 21 h 30, Carte blanche à M. Bluwal : Berlin symphonie d'une grande ville, de W. Ruttmann.

SAMEDI 29 OCTOBRE

15 h, Carte blanche à Marcel Bluwal : Solitude, de P. Fejos ; Cops, de B. Keaton et E. Cline ; Son Altesse royale, de L. R. Foster ; 17 h, la Femme et le Pantin, de J. von Sternberg ; 19 h, Hommage à Lillian Gish : le Portrait de Jennie, de W. Dieterle ; 21. Lord Chumley, de J. Kirkwood ; Man's enemy, de F. Powell ; Person to person (télévision).

DIMANCHE 30 OCTOBRE

15 h, Carte blanche à Marcel Bluwal : Maldone, de J. Grémillon ; 17 h, les Chemins de la gloire, de H. Hawks ; 19. Carte blanche à Marcel Bluwal : Allemagne année zéro, de R. Rossellini ; 21 h, Hommage à Lillian Gish : Comédiens, de P. Glenville.

LUNDI 31 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 1er NOVEMBRE

15 h, Carte blanche à Marcel Bluwal : l'Homme à la caméra, de D. Vertov ; 19 h, Pattes blanches, de J. Grémillon ; 21 h, Pickpocket de R. Bresson.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 26 OCTOBRE

15 h, Ferdinand le noceur, de R. Sti ; 17 h, Toboggan, de H. Decoin ; 19 h, Studio Bela Balazs (Films de fiction) : Segesvar, de A. Lanyi.

JEUDI 27 OCTOBRE

15 h, le Fauteuil 47, de F. Rivers ; 17 h, le Club des soupirants, de M. Gleize ; 19 h, Studio Bela Balazs (Films de fiction) : Souvenir d'Amérique, de G. Body.

VENDREDI 28 OCTOBRE

15 h, le Mystère Saint-Val, de R. Le Hénaff ; 17 h, Singapour, de J. Brahm ; 19 h, Studio Bela Balazs (Films de fiction) : Quatre bagatelles, de G. Body ; Oscillations relatives, de D. Maurer ; Round, de Z. Jeney ; Aldrin, de L. Vidovsky ; Cosmos psychique, de G. Body ; Analyse cinématographique, de P. Timar.

SAMEDI 29 OCTOBRE

15 h, Messaline, de V. Gottafavi ; 17 h, Chotard et Cie, de J. Renoir ; 19. Studio Bela Balazs (Films de fiction) : le Nid familial, de B. Tarr ; 21 h, Anna Christie, de Cl. Brown.

DIMANCHE 30 OCTOBRE

15 h, le Chemin du paradis, de W. Thiele et M. de Vaucorbeil ; 17 h, Mauvaise Graine, de B. Wilder ; 19 h, Studio Bela Balazs (Films de fiction) : Intersection, de P. Fabri ; l'Aube, de A. Szirtes ; 21 h, Bus stop, de J. Logan.

LUNDI 31 OCTOBRE

15 h, les Gaietés de la finance, de J. Forrestier ; 17 h, Sept épées pour le roi, de R. Freda ; 19 h, Studio Bela Balazs (Films de fiction) : Flirt, de I. Esyodi ; Dionissimo, de J. Xantus ; Mains de femmes, de J. Xantus.

MARDI 1er NOVEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

L'AMI DE VINCENT (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).

L'AMIE (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Images, 18e (522-47-94).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

ASSIA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

ATTENTION, UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55) ; Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f., Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnos, 14e (325-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

BENVENUTA (Fr.-Belg.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES BRANCHÉS A SAINT-TROPEZ (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

BRULER LES PLANCHES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 5e (326-58-00) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Escurial, 13e (707-28-04).

CHANEL SOLITAIRE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LA CRIME (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaîté Rochechouard, 9e (878-81-77) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Paris Ciné 1, 10e (770-21-71).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Trois-Haussmann, 9e (770-47-55).

LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Movies, 8e (260-43-99) ; Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

L'ERMITE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; George V, 8e (562-41-46) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

EVIL DEAD (A.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA FIANCÉE QUI VENAIT DU FROID (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE FAUCON (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA FEMME DE MON POTE (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

FRAGMENTS POUR UN DISCOURS THÉATRAL – VITEZ – LE CONSERVATOIRE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

FRANCES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Acacias, 17e (764-27-83).

LE GÉANT (All., v.o.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

LE GUERRIER DE L'ESPACE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE MORTE (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.C.G. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Bastille, 12e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

HANNA K. (Fr.-A.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

JOY (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

KOYAANISQATSI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) (H. sp.).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Grand Rex, 2e (236-93-83) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ŒIL POUR ŒIL (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

OUTSIDERS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Rialto, 19e (607-87-61). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Montparnasse, 6e (329-90-10) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-60-23).

RACKET (A., v.o.) (*) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

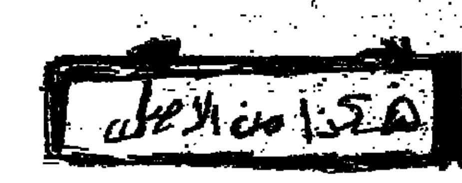
LES FILMS NOUVEAUX

LE GRAIN DE SABLE, film français de Pomme Meffre : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Olympic-Entrepôt, 14e (545-35-38).

LE MARGINAL, *film français de Jacques Deray* : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 2e (354-07-76) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Publicis-Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE, film français de Jean-Marie Poiré : *Forum-Orient-Express*, 1er (233-42-26) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-62-20) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

UN BRUIT QUI COURT, film français de Jean-Pierre Sentier et Daniel Laloux : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).



CINEMA

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.) : *Gaumont Halles*, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; U.C.G. Danton, 6e (329-42-62) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-45-76). – V.F. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.C.G. Opéra, 2e (261-50-32) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; *Gaumont Gambetta, 20e* (636-10-96).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : *Marais, 4e (278-47-86).*

ROSI ET LA GRANDE VILLE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. Gobelins, 13e, (336-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).

LA SCARLATINE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23)

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) Paramount City, 8e (562-45-76) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, *18e (522-46-01).*

SUPERMAN III (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) (H. sp.).

TENDER MERCIES (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TONNERRE DE FEU (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAVIATA (It., v.o.) ; Vendôme, 2e (742-97-52).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; *14-Juillet Bastille, 11e* (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : *Denfert* (H. sp.), 14e (321-41-01).

UNDERGROUND USA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

UNE PIERRE DANS LA BOUCHE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Calypso, 17e (380-30-11) (H. sp.).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

VIVE LA SOCIALE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; *Montparnos, 14e* (327-52-37).

ZELIG (A.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Movies Halles, 1er (260-43-99) ; Paramount *Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio* Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) (version angl. non s/titrée) ; *Paramount Odéon, 6e* (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; *Mistral, 14e (539-52-43)* ; *Convention* Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Les festivals

FESTIVAL DINO RISI (v.o.) : Studio de la Contrescarpe (325-78-37) ; jeu., sam., lun., 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30 : le Fanfaron ; mer., ven., dim., mar., 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30 : les Monstres.

HOMMAGE A TOURGUENIEV (v.o.) : Cosmos (544-28-80) : mer. 18 h, ven. *14 h*, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, sam. 20 h, dim. 18 h, 22 h, lun. 16 h, 20 h : Assia ; mer. 20 h, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, *sam. 22 h, dim. 16 h, 20 h, lun. 14 h*, 22 h : l'Hermite ; mer. 22 h, sam. 18 h, dim. 14 h, lun. 18 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h. : un Nid de Gentilshommes.

FESTIVAL BERGMAN (v.o.) : Studio Bertrand (783-64-66) : 14 h. (sf. dim.) : les Communiants ; 15 h 30 (sf. dim.) : le 7e Sceau ; 17 h. (sf. dim.) : le Visage.

ACTION LAFAYETTE (878-80-50) 1) American Memories (v.o.) mer. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : l'Esclave libre ; jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Carmen Jones ; ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Bunny Lake a disparu ; sam. 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Autopsie d'un meurtre ; dim. 14 h, *16 h 30, 19 h, 21 h 30* : Tempête à Washington : lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Jeremiah Johnson ; mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : la Rose et la Flèche.
2) Festival Hitchcock (v.o) mer., jeu., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : le Faux Coupable ; ven., sam., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Lifeboat.

AUTOBIOGRAPHIE DE L'ITALIE - 1940-1960 - (v.o.) Olympic Marylin (545-35-38), mer., 15 h, 18 h, 20 h, 22 h : les Vitelloni ; jeu., 15 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Stromboli ; ven., 15 h, 18 h, 20 h, 20 h, 22 h : Belissima ; sam., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : la Strada ; dim., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : le Cri ; lun., 15 h. 18 h, 20 h 05, 22 h 10 : Ossessione ; mar., 13 h 50, 16 h, 18 h 10, 20 h 30, 22 h 30 : *le Général Della Rovere.*

ACTION ÉCOLES 5e (325-72-07). – 1) Festival Woody Allen (v.o.) mer., dim., mar., *Guerre et Amour* ; jeu., *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander* ; ven., *Bananas* ; sam., Tombe les filles et tais-toi ; lun., Woody et le robot ;
2) Festival Marx Brothers - mer., sam., mar., Panique à l'hôtel ; ven., lun., Une nuit à Casablanca.

PROGRAMME GUY DEBORD - Studio Cujas 5e (354-89-22) mer., jeu., ven., sam., la Société du spectacle + court métrage : Sur le passage de quelques personnes à travers une assez courte unité du temps ; dim., lun., mar., In girum imus nocte et consumimur igni + court métrage : Régulation de tous les jugements tant élogieux qu'hostiles *qui* ont été jusqu'ici portés sur le film « la Société du spectacle ».

FESTIVAL MISOGUCHI (v.o.) - 14 Juillet-Parnasse (326-58-00) mer., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : la légende du grand *Judo* ; *jeu., 14 h 05, 16 h 45*, 19 h 15, 21 h 50 : la Vie d'Hoharu femme galante ; ven., 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, *20 h 05, 22 h 05 : le Héros sacrilège* ; sam., dim., lun., mar., 14 h 10, 16 h 10, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05 : les Contes de la Lune vague après la pluie.

FESTIVAL MOCKY - République Cinéma 11e (805-51-33) : mer., 14 h, 20 h, jeu., 18 h, sam., 18 h : les Vierges ; mer. 16 h, 22 h, lun., 18 h : les Compagnons de la Marguerite ; mer., 18 h, ven., 14 h, 20 h, dim., 18 h : la Grande Lessive ; jeu., 16 h, 22 h : l'Étalon ; ven., 16 h, 22 h, lun., 16 h, 22 h : l'Ombre d'une chance ; ven., 18 h : l'Albatros ; sa., 14 h, 20 h : Solo ; sam., 16 h, 22 h : Le Piège à cons ; dim., 14 h, 20 h : Y a-t-il un Français dans la salle ? ; dim., 16 h, 22 h : Litan ; lun., *14 h, 20 h* : un *Linceul* n'a pas de poche ; mar., 14 h, 20 h 15 : la Cité de l'indicible peur ; mar., 16 h, 22 h : les Témoins.

FESTIVAL PAUL VECCHIALI - Studio 43, 9e (770-63-40).

STUDIO DES URSULINES *5e* (354-*39-19) : 16 h 15, 18 h 30, 21 h : Gertrud* ; jeu., sam., dim., mar., 14 h : Ordet (v.o.) ; mer., ven., lun., 14 h, : Dies Irae (v.o.) ; mer., 23 h, Il était une fois et Fiancés du Glomdal.

Les grandes reprises

ABSENCE DE MALICE (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

L'AGE D'OR (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (**) : *Champo, 5e (354-51-60).*

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BARRY LINDON (A., v.o.) : Logos I, 5e (354-26-42).

LA BELLE DE SAIGON (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

BEN HUR (A., v.f.) : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; (v.f.) H. sp. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BREAKING GLASS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES CINQ MILLE DOIGTS DU DOCTEUR T. (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

CONTES DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) H. sp. : Templiers, 3e (272-94-56).

LE CRI (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; (H.sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

LES DAMNÉS (It., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DAHLIA BLEU (A., v.o.) H. sp. : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

DÉLIVRANCE (A., v.f.) (*) : Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21).

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

L'ÉCRAN MAGIQUE (It, v.o.) : Marais, *4e (278-47-86).*

EDITH ET MARCEL (Fr.) : Ciné 13, 18e (254-15-12).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : *Paramount* City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : *Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56)* ; Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : *Ranelagh, 16e (288-64-44).*

EN MARGE DE L'ENQUÊTE (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

ERASERHEAD (A., v.o.) : *Escurial 13e* (707-28-04).

EVE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : *Napoléon, 17e* (755-63-42).

FLESH (A, v.o.) (**) : Movies (H. sp.), 1er (260-43-99).

GERTRUD (Dan., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H.sp., Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

L'HOMME BLESSÉ (Fr.) : Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21).

L'HOMME QUI RÉTRÉCIT (A., v.o.) : *Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77)* ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

L'IMPOSSIBLE MR BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

HAUTE PÈGRE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

JEREMIAH JOHNSON (A. v.f.) : Boîte à films (H.sp.), 17e (622-44-21).

JÉSUS DE NAZARETH (It. v .f.) (première et deuxième partie) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LAURA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-58).

MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR A TAPÉ SUR LA TÊTE (It., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (334-20-12).

NEW-YORK, NEW-YORK (vers. intégr.) : Calypso, *17e (380-30-11).*

NOUS AVONS GAGNÉ CE SOIR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

PETER IBBETSON (A., v.o.) : Logos III, 5e (326-84-65).

PORTIER DE NUIT *(It., v.o.)* (**) : Champo, 5e (354-51-60).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (320-30-19).

THE SERVANT (A., v.o.) : Logos III, 5e (326-84-65).

UN NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94).

VAMPYR (Dan.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Logos II, 5e (354-42-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : *Forum, 1er (297-53-74)* ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt. *14e* (545-35-38).

WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

ZIEGFELD FOLIES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

Les séances spéciales

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h.

BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opera Night, 2e (296-62-56), jeu., vend., lun., mar., 19 h 20, 21 h 30, sam., dim., lun., 16 h 10.

CARMEN JONES (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), jeu., 19 h 15.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.), Saint-Lambert, *15e* (532-91-68), mer., vend., 21 h, jeu., 17 h.

LES CINQUANTE JOURS DE PÉKIN (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11). dim., lun., mar., 18 h 15.

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 20.

DE LA NUÉE A LA RÉSISTANCE (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), lun., 12 h.

DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), lun., 11 h 40.

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Galande, *5e (354-72-71), 12 h, 18 h 10* ; Boîte à films, 17e (622-44-21), ven., sam., 0 h 15.

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56). dim., lun., mar., 20 h.

FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Acacias, *17e (764-97-83)*, mer., *14 h 30, lun.*, 10 h.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ranelagh, *16e (288-64-44)*, mer., sam., *20 h.*, jeu., 22 h., vend., dim., mar., 14 h 30, dim., 18 h 30, lun., 16 h 30.

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85), sam., 19 h 30, lun., 22 h.

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 25.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (545-35-38), 18 h en sem.

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All.' v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h 5.

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), jeu, 14 h., lun., 20 h 10.

LES MONSTRES ATTAQUENT LA VILLE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., 18 h 50, lun., 18 h.

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 20.

ON ACHÈVE BIEN LES CHEVAUX (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (544-48-65), *mer., ven., sam., dim.*, 20 h, jeu., 22 h.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (A., v.o.) : *Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h 10.*

PANIQUE A NEDDLE PARK (**) (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 5.

QUERELLE (**) (All., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), jeu., vend., lun., mar., 18 h.

STELLA (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), jeu., lun., 21 h, ven., dim., mar., 19 h, sam., 21 h 30.

LE TERRITOIRE (Fr.) : Denfert, 14e *(321-41-01), sam., 12 h.*

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, *5e (354-72-71), 22 h 40, 0 h 20.*

YOL (Tur., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 17 h 30.



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 26

CENTRE MANDAPA, 20 h 30 : Musique classique de l'Inde du Nord.
SALLE CORTOT, 21 h : J. Pierlot, F. Pennetier (Franck, Duparc, Chausson...).
THEATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol. I. Stern (Debussy, Prokofiev, Ravel).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Berliner Kammer Musik Ensemble, membres de l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. F. Gulda (Mozart, Gulda).
CERCLE SUÉDOIS, 19 h 30 : C. Joly (Liszt, Debussy).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : A. Ruiz-Pipo (Soler, Clementi, Vorisek...)

JEUDI 27

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir théâtre des Champs-Elysées, le 26.
SALLE CHOPIN-PLEYEL, 12 h 30 et 15 h : M. Chemin.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. H. Iwaki (Haydn, Mozart, Strauss).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir. J.-F. Gonzales, sol. O. Tchaïkovsky (Mozart).
EGLISE NOTRE-DAME DU LIBAN, 21 h : L. Caravassilis, Ch. Perrier-Layec (Bach).
HOTEL HEROUET, 20 h 30 : P. Schmalfuss (Chopin).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : R. Golani-Erdesz, V. Afanasiev.
CENTRE MANDAPA, 20 h 30 : Musique classique de l'Inde du Nord.

VENDREDI 28

ÉGLISE NOTRE-DAME DU LIBAN, 21 h : Voir le 27.

SAMEDI 29

ÉGLISE NOTRE-DAME DU LIBAN, 21 h : Voir le 27.
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Quatuor de clarinettes Lutèce (Albinoni, Vivaldi, de Falla...).
CONCIERGERIE, 18 h : G. Fumet.

DIMANCHE 30

CONCIERGERIE, 18 h : Voir le 29.
EGLISE SAINT-MERRI, 16 h : Atelier instrumental d'expression contemporaine Nord-Pas-de-Calais (*Bartok*, Capdenat, Lenot).
ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : Ensemble de trompettes de Paris, dir. G. Nouvion (Haendel, Gabrieli, Roger).
THÉATRE DU ROND-POINT, 10 h 45 : J. Rouvier, J.-J. Kantorow, P. Muller (Beethoven).
CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE, 16 h 30 : M. Guyard, J. Sibille (Teleman, Monteverdi, Schutz).
NOTRE-DAME, 17 h 45 : G. Letellier (Bach, Reubke).
ÉGLISE DES BILLETTES, 10 h : G. Harle (Corea de Arauxo, Froberger, Storace...).
ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 18 h : R. Garreau de la Barre (Buxtehude, Bach, Alain).
MUSÉE CARNAVALET, 15 h : Ensemble Pepys Music (Blow, Lawes, Purcell).

LUNDI 31

CONCIERGERIE, 18 h : Voir le 29.

MARDI 1er

NOTRE-DAME, 17 h 45 : P. Cochereau.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : Orchestre, dir. G. Navarro, sol. P. Domingo.

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), les 26, 27, 28, 29, 20 h 30 : Djiby Journare
BAINS-DOUCHES, le 27 à 20 h 30 : Troy Tate ; 23 h 30 : soirée James Brown ; le 28 à 1 h : Cocktail Bongo.
BIBLIOTHÈQUE BEAUGRENELLE (577-63-40), le 29 à 16 h : Jazz Mozaïque.
CASINO DE PARIS (874-26-22) (D., L.), 21 h : Higelin.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : le 26 : J. Lacroix ; les 27, 28, 30 : M. Laferrière ; les 29, 31, 1er : J. Caroff.
CENTRE JUIF D'ART ET DE CULTURE (805-28-60), le 29 à 20 h 30 : le trio R. Urtreger...
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 22 h 30 : P. Urbina y su Guarapo (Venezula) (dern. le 29).
DÉPOT VENTE (624-33-33), 21 h, le 27 : R. Guérin ; le 28 : Rockin Rebels/Southerners ; le 29 : L. Allisdi [?].
ÉGLISE AMÉRICAINE, le 28 à 20 h 30 : Transcontinental Cow-boys.
ESPACE BALARD, les 27, 28 à 20 h 30 : A. Branduardi ; le 31 à 20 h : Kiss ; le 1er à 20 h : J. Winter.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), mer., 23 h : J. Kahne, L. White ; jeu. 23 h : M. Anconina ; ven., 22 h : Y. Chelala ; 24 h : The Rail ; sam., 22 h : Y. Chelala ; 24 h : M.E. Stevens ; dim., mar., 23 h : A. Lauwmann ; lun., 23 h : A. Sanders.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, les 28, 29 : E. Louiss ; le 1er : Rova.
OLYMPIA (742-25-49), le 31 à 20 h 30 : Ange.
PALACE (246-10-87), le 26 à 20 h : Style Council.
PALAIS DES CONGRÈS (758-27-78) le 31 à 18 h et 21 h : Miles Davis.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h, mer. : F. Biensan septet ; jeu. : Orphéon Celesta ; ven. : Watergate Seven + One ; sam. : Quintet de Paris ; lun. : New Jazz Bandar ; mar. : Zanini + S. Woodyard.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M.-A. Martin, D. Borker, H. La Barrière, M. Pelzer (dern. le 30) ; à partir du 31 : B. Rangell, A. Berquez, V. Charbonnier, A. Chaudron.
PHIL'ONE (776-44-26), les 27, 28, 29, à 22 h : Ganja et Azikmen.
RADIO-FRANCE, Auditorium 105 (524-15-16), le 29 à 18 h 30 : R. Dick.
LA RESSERRE AUX DIABLES (272-01-73) (D., L.), 22 h : Quatuor de saxophones (dern. le 29) ; à partir du 1er : R. Raux.
SAVOY (277-86-88), 21 h : les 26, 27, 28, 29 : J.-M. Belloc, F. Chassagite, D. Lemerle, P. Le Mosi [?] ; les 31, 1er : S. Lazzarovitch, Ph. Macé, J. Bardy.
SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h 30 : les 26, 27, 31, 1er : Cl. Luter ; les 28, 29 : M. Saury.
TANIÈRE (337-74-39), les 26, 27, 28, 29 à 20 h 45 : G. Elbaz.
TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : les 27, 28, 29 : Marcia Maria Trio.
VIEILLE HERBE (321-33-01), le 27 à 20 h : Morrigan.

Les opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), mer. 14 h 30 ; ven., lun. 20 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : l'Amour à Tahiti.
TOURTOUR (887-82-48), le 1er novembre à 18 h 30 : Un mari à la porte.

Le music-hall

A DEJAZET (887-97-34), les 26, 27, 28 à 22 h 30 ; le 29 à 16 h et 22 h 30 : G. May.
BOBINO (322-74-84) (D., L.), 20 h 45 : M. Le Forestier.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : Giovanna Marini.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), le 26 à 22 h : M. Benin.



FESTIVALS

CONSERVATOIRE DU Ve ARRONDISSEMENT, le 27 à 20 h 15 : Société de musique ancienne de Nice.
ESPACE CARDIN (266-17-81), 20 h 30 : J. Gréco (dern. le 29).
FORUM (297-53-47) (D., L.), 21 h : Una Ramos.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir., L.), 21 h, dim. 16 h 30 : G. Bedos.
MARIGNY (256-04-41) (D. soir., L.), 21 h, dim. 15 h : Thierry Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49) (D. soir., L.), 20 h 30, dim. 17 h : G. Bécaud.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-33) (D. soir., L.), 20 h 30, sam. et dim. 15 h 30 : Sylvie Vartan.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D.), 21 h : Chopélia.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), le 27 à 18 h 30 : Y. Theraulaz, G. Dennaysoncel, *L. Galeazzi.*
85, RUE DE MOULIN-DES-PRÉS (824-55-37), 19 h 30 : les Bauls du Bengale (dern. le 30).

La danse

MUSÉE GUIMET (723-64-85), les 26, 27 à 20 h 30 : Compagnie nationale de danse de Corée.
THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir.), 20 h, dim. 16 h : Voyage mémoire (dern. le 30).
THÉATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir., L.) 20 h 30, dim. 15 h : Ballet national des Philippines.

XXIe Festival international de danse de Paris

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), les 27, 28, 29 à 20 h 30 : Ballets Jazz de Montréal.

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Centre G.-Pompidou (274-42-19) (D. soir, Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Bosco.
Théâtre de la Bastille (357-42-14), *les 27,* 28, 29 à 18 h : C'est du théâtre comme il était à espérer et à prévoir.
Th. Fontaine (874-74-40) (D. soir, L.), 22 h, dim. 18 h : le Frigo.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30) (D. soir), 20 h 45, dim. 17 h : la Robe de chambre de G. Bataille (dern. le 30).
Théâtre de Paris (280-09-30). — Petite salle (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Sortilèges.

Concerts

Théâtre de Chaillot, salle Gémier (727-81-15) (Mer., D. soir, L.), 20 h 30, Sam., Dim. 15 h : Une épopée musicale *sur le diable (Kagel).*

Expositions

Arc (723-61-27) (L.), 13 h à 18 h : Leigh-Horba (à partir du 27).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière (L.), 12 h à 20 h : A. et P. Poirier.

FESTIVAL DE JAZZ DE PARIS (783-33-58).

Théâtre de la Ville (274-22-77), le 26 à 18 h 30 : M. Solal, F. d'Andrea, J. Taylor ; 20 h 30 : M. Solal, H. Merrill Quartet ; le 27, à 18 h 30 : Workshop de Lyon, G. Lewis ; 20 h 30 : Zaka Percussions, D. Lockwood Quintet ; le 28, à 18 h 30 : D. Barret Cambell and the Barrett Sisters ; le 29, à 18 h 30 : L. Coryel, M. Urbaniak, U. Dudziak.
Théâtre Musical de Paris, le 26, à 20 h 30 : Astor Piazzolla et son quintet ; le 28, à 20 h 30 : A. Hervé Big Band, W. Marsalis ; le 29, à 20 h 30 : Modern Jazz Quartet ; le 30, à 20 h 30 : Vienna Art Orchestra, G. Burton, Chick Corea ; le 1er novembre, à 14 h 30 : Sun Ra Arkestra ; 20 h 30 : Sun Ra All Stars, Art Blakey, F. Hubbard, A. Shepp, L. Bowie, R. Haynes, J. Gilmore, M. Allenn, R. Workman, D. Moye.
Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, le 31, à 14 h. : *Ultramarine, H. Stuff,* Uzeb, B. Dorough, B. Takas, E. Parker.

1er FESTIVAL INTERNATIONAL DE COMMEDIA DELL'ARTE DU VAL-DE-MARNE (678-98-29)

Villejuif, Th. R.-Rolland (678-98-29), le 26, à 20 h 30 : Pell de Mascara ; les 27, 28, à 20 h 30 : la Commedia dell'arte ; le 29, à 20 h 30, le 30, à 15 h 30 : Don Giovanni et son valet Pulcinella.
Chevilly Larue, C.C. (686-54-48), le 26, à 20 h 30 : Masques et bouffons.
Fontenay-sous-Bois, salle J.-Brel (877-75-00), le 26, à 20 h 30 : la Commedia dell'arte ; les 27, 28 à 20 h 30 : l'Homme à la valise, Une belle journée.
Ivry, Théâtre (670-21-55), le 27, à 20 h 30 : Masques et bouffons.
Maisons-Alfort, C.C. Charentonneau (376-25-77), le 27, à 20 h 45 : Pell de Mascara ; le 28, à 20 h 45 : Tout bouge.
Gentilly, salle des fêtes (581-11-45), le 28, à 20 h 30 : Pell de Mascara.

FESTIVAL THÉATRAL DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY (412-85-89)

Ermont, Théâtre P.-Fresnay (415-09-48), le 29, à 21 h : *Yes peut-être* ; *le 30,* à 16 h : Geneviève de Brabant.
Enghien, Hall Garnier (412-85-89), le 1er, à 21 h : Concerto en ré majeur pour une reine.
Montmagny, salle des fêtes (983-51-27), le 29, à 21 h : Langélique.
Sannois, M.J.C. (981-80-55), le 29, à 21 h : le Sac à mensonges.
Taverny, Théâtre du Cagibi (995-21-55), le 29, à 21 h ; le 30, à 16 h : les Chants de Maldoror.

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

CAVEAU FRANÇOIS VILLON *64, rue de l'Arbre-Sec, 1er* 236-10-92	Caves du XVe. Déj., Soup. j. 24 h. Soirée animée par troubadour. Coquilles Saint-Jacques fraîches à la rouille, *Râble de lièvre. ESCALOPE DE SAUMON FRAIS A L'ORANGE. F/dim., lundi. P.M.R. 150 F.*
LE JARDIN DU LOUVRE 261-16-00 2, pl. Palais-Royal, 1er F/dim., lundi	Déj. Dîners, Soupers jusq. 0 h 30. Le Spectacle, la Politique, les Célébrités s'y retrouvent. CUISINE DE FÊTE et LÉGÈRE. VOITURIER.
LE POTAGER DES HALLES 15, rue du Cygne, 1er 296-83-30	Dans un décor 1930, bar américain, salon et bar au 1er étage. Cuisine traditionnelle. Ouvert de 12 h à 2 h du matin. Ambiance musicale.
INDRA 359-36-72/359-46-40 10, rue du Commandant-Rivière, 8e	GASTRONOMIE INDIENNE. La cuisine des Maharadjahs à Paris dans un décor authentique. AGRÉÉ par le MINISTÈRE DU TOURISME INDIEN. P.M.R. 120 F. Salle pour réception, cocktail, mariage. Fermé le dimanche.
LE SARLADAIS F/sam. midi, dim. 2, rue de Vienne, 8e 522-23-62	J. 22 h. CUISINE PÉRIGOURDINE. Menu 150 F. 1/2 vin du pays + café + alcool de prune, avec foie gras, cassoulet au confit. SA CARTE 150-160 F.
LES TROIS MOUTONS 225-26-95 63, av. F.-Roosevelt, 8e T.l.j.	Ouvert après le spectacle. Grillades d'AGNEAU et de BŒUF. P.M.R. 185/215 F s.c. SALLE CLIMATISÉE. Menu 150 F s.c.
CHEZ DIEP 256-23-96 22, rue de Ponthieu, 8e Ouv.t.l.j.	Nouvelles spécialités thaïlandaises, dans le quartier des Champs-Élysées. Gastronomie chinoise, vietnamienne. P.M.R. : 90 F.
ÉTOILE DE L'INDE 770-72-83 12, rue de Trévise, 9e Fermé dimanche	DÉJEUNERS, DINERS. Spécialités indiennes : BIRIYANI, boulettes de crabes, crevettes au curry, etc. Prudent de réserver.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, rue du Fg-Montmartre, 9e. Ts.l.jrs	De 12 h à 2 h du matin. SPÉCIALITÉS ALSACIENNES. Vins d'Alsace. Sa CARTE DES DESSERTS. Salons de 20 à 80 couverts. SON BANC D'HUITRES.
PAGODA T.L.J. 874-81-48 50, rue de Provence, 9e	Prix «BAGUETTES D'OR» de la gastronomie chinoise. Médaille d'argent de Paris. Carte d'or Club Gault-Millau.
AU PETIT RICHE 770-68-68, 770-86-50 25, rue Le Peletier, 9e F/dim.	Son étonnant MENU à 100 F. S.c. Ses vins de Loire. Décor centenaire authentique. Salons de 6 à 50 personnes. Déj., Dîners-Soupers de 19 h à 0 h 15. Parking Drouot.
PALAIS DU TROCADÉRO 727-05-02 7, avenue d'Eylau, 16e Tous les jours	*Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par* le patron. Air conditionné. Service et livraison à domicile. Plats à emporter.
LE GRAND CHINOIS 723-98-21 6, av. de New-York, 16e F/lundi	Prix «CRUSTACÉS DE VERMEIL» et «FOURCHETTE D'OR» de la gastronomie chinoise. Carte d'or Club Gault-Millau.
LE GUILLAUME TELL 622-28-72 111, av. de Villiers, 17e F/sam. midi-dim.	BANC D'HUITRES. Spéc. POISSONS, CRUSTACÉS, BOUILLABAISSE et BOURRIDE. Cartes crédit. Parking assuré, 210, rue de Courcelles.
LE SAINT-SIMON 380-88-68 116, bd Pereire, 17e F/sam. midi, dim.	Ses spécialités de poissons. MENU à 110 F s.n.c. et CARTE. Propriétaire et chef de *cuisine B. FERRAGU. Parking, 210, rue de Courcelles.*
EL PICADOR 387-28-87 80, bd des Batignolles, 17e F/lundi, mardi	Déjeuner, dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES : zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. P.M.R. 120 F. 2 formules : 62 F s.n.c., 75 F s.n.c. avec spécialités. SALONS pour banquets.
L'ORÉE DU BOIS 747-92-50 Porte Maillot, Bois de Boulogne T.l.j.	Déjeuners d'affaires. Dîners-spectacle dansant, jeudi, vendredi, samedi, menu 230 F. Orch. Jean SALA, Carlo NELL. Salons pour réception 10 à 800 p. Parking assuré.

RIVE GAUCHE

LA FERME DU *PÉRIGORD* 1, rue des Fossés-Saint-Marcel, 5e	*DÉJEUNERS D'AFFAIRES, DINERS.* Commandes prises jusqu'à *minuit.* Tél. : 331-69-20. OUVERT TOUS LES JOURS. Parking gratuit.
LE MAHARADJAH 325-12-84 15, rue J.-Chaplain, 6e F/mardi	Jusqu'à 23 h 30. CARREFOUR MONTPARNASSE/RASPAIL, venez déguster les spéc. de TANDOOR. Également 72, bd Saint-Germain, 354-26-07. F/lundi. Spéc. BIRIANI.
CHEZ FRANÇOISE 551-87-20/705-49-03 Aérogare des Invalides, 7e	Menu à 90 F. Grands crus de Bordeaux en carafe. Dans une oasis de verdure. Ambiance musicale. Ouvert dim. au déj. F/dim. soir et lundi. Parking privé, entrée face au nº 2, rue Faber.
LA BOURGOGNE 705-96-78 6, avenue Bosquet, 7e	Cuisine traditionnelle. Spécialités régionales. Foie gras chaud aux raisins et ses vins. *Fermé samedi midi et dimanche. Ouvert le samedi soir.*
TAN DINH F/dimanche 60, rue de Verneuil, 7e 544-04-84	Restaurant vietnamien. PRIX MARCO POLO 1979. 600 Grands Crus, dont 160 Pomerol. Service assuré jusqu'à *23 h 15. Parking : Bac-Montalembert.*

HORS PARIS

SEBILLON 624-71-31/71-32 20, av. Ch.-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine	Porte Maillot. Jusqu'à 22 h. Le spécialiste du GIGOT AUX HARICOTS, mais aussi son BANC D'HUITRES et ses POISSONS. Tous les jours.

SOUPERS APRES MINUIT

LA TOUR D'ARGENT
6, place de la Bastille, 344-32-19
Cadre élég. et confortable. Tous les jours de 12 h à 1 h 15 - Grill., poissons
BANC D'HUITRES

LA CHAMPAGNE 10 h., pl. Clichy 874-44-78 J. 3 h.
Huîtres - Coquillages toute l'année
GRANDE BRASSERIE DE LA MER

LE LOUIS XIV 208-56-56/200-19-90 Fermé lundi/mardi
8, bd St-Denis. Huîtres, Fruits de mer, Crustacés, Rôtis, Gibiers. Park. privé assuré par voiturier.

WEPLER 14, place Clichy, 18e 522-53-24
SON BANC D'HUITRES
Foie gras frais - Poissons

Chez HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 548-96-42.
F. Tour Montparnasse. J. 3 h. mat.
CHOUCROUTE. FRUITS DE MER.

AU PETIT RICHE
25, rue Le Peletier, 770-68-68/86-50
F/dim. Service assuré jusqu'à 0 h 15
Banc d'huîtres - Menu à 100 F s.c.

DESSIRIER Ts les jrs. 227-82-14 14, pl. Pereire (17e)
LE SPÉCIALISTE DE L'HUITRE
POISSONS, SPÉC. GRILLADES

LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse
326-70-50 et 354-21-68
Au piano : Yvan MEYER.

LE BAYERN Pl. du Châtelet 233-48-44. J. 3 h
Choucroute - Fruits de mer
ORCHESTRE BAVAROIS tous les soirs

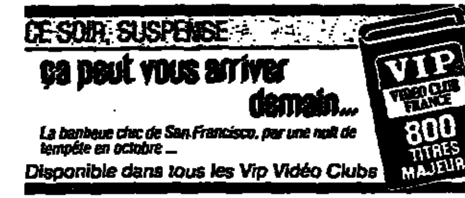
RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 26 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les mercredis de l'information : spécial Liban
En raison des événements récents survenus au Liban, TF1 modifie son programme (un reportage sur les homosexuels reporté à une date ultérieure). Cette édition «spéciale Liban» comportera une rétrospective des événements, des interviews de MM. Charles Hernu, ministre de la défense, Pierre Mauroy, premier ministre, de personnalités libanaises : MM. Issam Khoury, ministre de la défense, et Walid Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste.
21 h 40 Variétés : Vagabondages
Émission de Roger Gicquel
Avec Mercedes Sosa, Daniel Gélin, Claude Levaille, le groupe breton Tri Yann.
22 h 55 Histoires naturelles
La rivière et les hommes.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Téléfilm : Des larmes comme des couteaux, de J. Espagne. Avec E. Galbos, M. Desroche
Cette histoire de vengeance, malgré une bonne interprétation, frise le mélo.
22 h 10 Psy-show
Emission de P. Breugnot, J.-R. Martin, D. Chegaray et B. Bouthier.
Décortiquer la vie privée des gens est un programme ambitieux et quelque peu dangereux. Cette première émission n'est pas très convaincante.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Cadence 3.
Emission de Guy Lux et Leila Milcic.
Avec Enrico Macias.
21 h 45 Journal.
22 h 5 Téléfilm : la Légende de la ville d'Ys.
Réal. R. Saint-Pierre. Avec P. Rousseau, J. Arasse.
Adaptation de la fameuse légende d'Armorique : Dahut, la fille du roi Gradlon, image superbe de l'éternelle protestation de la vie. Une réalisation de Renaud Saint-Pierre, un scénario de l'écrivain Michel Le Bris.
23 h 10 Prélude à la nuit.
«En vacances», de Déodat de Séverac, par P. Corre et E. Exerjean, piano.



FR3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Ciné 16 : La tisane de sarments, de J.-C. Morin.
18 h 30 Vie régionale.
18 h 55 Informations.
19 h 10 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : Les Mohicans de Paris.

FRANCE-CULTURE

19 h 30 Perspectives scientifiques : les différents aspects de l'évolution : l'Océanie.
20 h *Concert de musique karnatique,* par L. Subramaniam, violon, T. H. Subaschandran, mridangan et L. Shankar.
22 h 30 Nuits magnétiques : à la recherche du film proustien.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Les chants de la terre.
20 h 30 Concert : (en direct du théâtre des Champs-Élysées à Paris) : *Prélude à l'après-midi d'un faune* de Debussy, *Concerto pour violon et orchestre nº 1,* de Prokofiev, *Daphnis et Chloé,* de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol. I. Stern, violon.
22 h 30, Fréquence de nuit : la voix n'est pas un organe ; à 22 h 10, Miroir des châteaux : château de Barbe-Bleue.

Jeudi 27 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus.
12 h Le rendez-vous d'Annik.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 Objectif santé.
L'ulcère gastrique.
16 h 30 Croque vacances.
18 h Série : Ton amour et ma jeunesse.
18 h 20 Le village dans les nuages.
18 h 40 Variétoscope.
18 h 55 7 h moins 5.
19 h Météorologie.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 Emission d'expression directe : l'Assemblée nationale.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : On ne le dira pas aux enfants.
De P. Ducrest. Avec A. Belli, M. Constantin
Un groupe de locataires conçoit un hold-up à des fins très louables.
22 h 10 Au-delà de l'histoire : Ces hommes du désert froid
Emission de R. Clarke et J. Audoir, réal. T. Patry.
Coproduction des télévisions francophones. «Les nuits de l'Arctique oriental» (télévision canadienne).
L'origine des populations Inuit, les hommes venus du froid, à partir des dernières découvertes archéologiques.
23 h 05 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
13 h 35 Les amours romantiques.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
Le français, langue vivante.
14 h 55 Téléfilm : Le transfuge
De D. Lowell Rich. (Redif.)
16 h 40 Un temps pour tout. *La graphologie.*
17 h 45 Récré A2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 45 Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Martin Eden, réal. G. Battiato.
L'un des plus beaux romans de Jack London : les aventures dramatiques de Martin Eden, l'archétype de l'individualisme nietzschéen, opposé aux valeurs bourgeoises.
21 h 40 Enquête publique : La science de la pub, émission de L. Broomhead.
Une émission en direct, avec la collaboration des téléspectateurs, orchestrée par un Laurent Broomhead plus sémillant que jamais, assenant au public une avalanche de tableaux lumineux, de vidéos acidulées, d'écrans... un étalage de medias qui frise le délire.
22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévisions régionales.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma sans visa, de J. Lacouture et J.-P. Guillebaud.
20 h 40 Film vénézuélien : L'entreprise pardonne un moment de folie.
Film vénézuélien de M. Walerstein (*1978*), avec S. Diaz, E. Mondolfi, R. Briceno, M. Escalona, A. Calderon (*v.o. sous-titrée*).
Après vingt ans de bons services, un ouvrier spécialisé brise des machines et appelle à la révolte. L'entreprise le fait «généreusement» soigner par un psychiatre pour l'amener à se soumettre. Bien que présenté au Festival de Cannes 1979 à la Quinzaine des réalisateurs, *ce film politique et social sera une découverte.*
22 h 10 Témoignages.
Avec Mauricio Walerstein, réalisateur du film ; Atahualpa Licky, cinéaste ; Jean-Pierre Clerc, collaborateur au Monde.
22 h 40 Journal.
23 h 05 Prélude à la nuit.
Sonate de Beethoven, par J.-B. Pommier, piano.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Raconte-moi la mer.
17 h 21 Le poète et l'enfant.
17 h 33 Anti-rouille.
18 h ***Magazine du rock : Rocking chair.***
18 h 30 Présence du théâtre, avec J.-L. Cochet.
18 h 55 Informations.
19 h 10 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : les Mohicans de Paris.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : le cinéma japonais.
8 h, Les chemins de la connaissance : des odeurs aux parfums ; à 8 h 32, exil-adhésion ; à 8 h 50, les demeures de l'aube.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Entretien, avec Pietru Dumitriu.
11 h 2, Musique : les dernières nouvelles des origines (et à 13 h 30, 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : «Blanc cassé», de G. Rosset.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture : Départementale à Villeneuve-d'Ascq ; à 17 h, Raison d'être.
18 h 30, Feuilleton : l'hôtel Saint-Pol.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : adolescence et santé.
20 h, Procès pour l'ombre de l'âne, de F. Dürrenmatt, avec C. Nicot, P. Trabaud, Y. Clech, D. Paturel.
21 h 45, Profession : spectateur, Guy Dumur.
22 h 30, Nuits magnétiques : la marche.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : «Ainsi parlait Zarathoustra», de R. Strauss.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, ***Magazine.***
9 h 2, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, Musiciens d'aujourd'hui : Henri Dutilleux : œuvres de Bartok, Webern, Stravinski, Debussy...
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz : Bill Evans.
13 h, Concours international de guitare.
13 h 30, ***Poissons d'or.***
14 h 4, Musique légère.
14 h 30, D'une oreille l'autre : œuvres de R. Strauss, Frescobaldi...
17 h 5, Repères contemporains : Nono.
18 h, L'imprévu.
19 h 5, Studio-concert : Le quartette du vibraphoniste P. Macé, le *quintette du guitariste Serge Lazarevitch.*
20 h, Concert (en direct du Théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles) : *la Passion de Gilles,* opéra de P. Boesmans, interprété par l'Orchestre de l'Opéra de Bruxelles, dir. P. Bartholomée, sol. C. Farley, P. Gottlieb, C. Alliot-Lugaz, A. Oliver...
23 h, Fréquence de nuit : les châteaux ; œuvres de Thiriet, Fauré...



COMMUNICATION

TROIS NOUVEAUX PROGRAMMES DE TÉLÉVISION

• R.F.E. et T.V. 5 en janvier
• Canal Plus pour Noël 1984

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, a annoncé, mardi 25 octobre, le lancement de trois nouveaux programmes de télévision. La quatrième chaîne (payante), Canal Plus, commencera ses émissions à Noël 1984. Mais, dès le mois de janvier, la Régie française des espaces (R.F.E.) programmera les créneaux horaires disponibles sur les quatre premiers réseaux (T.F. 1, A 2, FR 3, Canal Plus). Quant à T.V. 5, programme commun des télévisions francophones, ses émissions, retransmises par satellite, débuteront le 2 janvier prochain.

Après quinze mois d'études et de négociations, le gouvernement a donc donné son feu vert à Canal Plus, et précisé son profil. Société privée, la quatrième chaîne réunira le groupe Havas et un certain nombre de grosses entreprises, notamment du secteur bancaire. La décision gouvernementale devrait accélérer les négociations en cours sur la constitution du capital et éclairer les partenaires encore hésitants devant l'importance de l'investissement (on parle chez Havas d'un *« ticket d'entrée de 15 millions de francs »*). Le téléspectateur, lui, devra payer 120 F par mois s'il veut recevoir les émissions de Canal Plus. Cet abonnement de base, qui comprend la location du décodeur, lui donnera droit à six heures de programmes quotidiens, mais il pourra varier en fonction du programme proposé, selon des formules d'abonnement à la carte. La pose du décodeur donnera lieu à une taxe de raccordement, évaluée à 500 F environ.

Ce ne sont pas là les seules ressources de Canal Plus, qui pourra faire appel au parrainage d'émissions. Des entreprises publiques ou privées pourront financer des programmes, à condition que leur contenu n'ait aucun lien avec l'objet social de ces sociétés. Seule publicité autorisée : la mention de l'entreprise au générique. Il faudra environ quatorze mois aux industriels pour fournir des décodeurs en quantité suffisante.

Canal Plus commencera donc à émettre à Noël 1984 sur la région parisienne, la région Rhône-Alpes, puis progressivement sur le reste de la France, en commençant par le Nord et la Côte d'Azur. Au programme : au moins un film par jour, des retransmissions théâtrales et musicales, des téléfilms, des jeux et des émissions pour enfants. Chaque jour, trois quarts d'heure d'émissions seront diffusés sans codage. Ce sera la vitrine de Canal Plus et, peut-être, *l'heure d'un bref rendez-vous avec* l'actualité.

Bénéficiant d'une concession de service public, Canal Plus est soumise comme les autres chaînes à un cahier des charges. M. Fillioud en a révélé la partie essentielle, celle qui touche aux relations difficiles de la nouvelle chaîne avec la profession du cinéma. La quatrième chaîne voulait des films récents. Elle pourra les diffuser six mois après l'obtention du visa de censure pour les films de faible audience (moins de 110 000 entrées). Elle devra attendre neuf à dix-huit mois pour les autres. Pas de films le mardi et le vendredi avant 22 heures, le samedi avant 23 heures et le dimanche avant 20 h 30. Enfin, Canal Plus devra diffuser 50 % de films d'expression française, consacrer 25 % de ses recettes au cinéma et pourra être, comme les autres chaînes, co-productrice minoritaire.

Une chaîne pour la « communication sociale »

M. Fillioud a arbitré le conflit entre Havas et le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC), en espérant protéger le cinéma par des règles *a minima*, et ne pas hypothéquer la rentabilité de la quatrième chaîne. Peu satisfait par cette cote mal taillée, le BLIC considère que le délai de six mois met en danger la petite production en écartant les spectateurs des salles de cinéma. Il met en cause la toute-puissance de Canal Plus, nouveau circuit de cinéma intégrant la production, la programmation et la diffusion. Un certain nombre de producteurs ont déjà signé une charte, s'engageant à ne pas vendre leurs films à la quatrième chaîne avant douze mois. Havas semble peu inquiet de la création de ce « front du refus ». M. André Rousselet, son président, qui juge l'arbitrage raisonnable, s'apprête à rendre public d'ici trois semaines les dernières caractéristiques de Canal Plus et la constitution de son capital.

Si la quatrième chaîne va utiliser l'ancien réseau noir et blanc de TF 1 modernisé, la Régie française des espaces (R.F.E.) se servira de tous les créneaux disponibles sur les canaux occupés par TF 1, A 2, FR 3 et Canal Plus. Elle les louera, par tranches de cinq minutes à une heure, à des éditeurs de programmes : entreprises, administrations, associations. Ceux-ci pourront diffuser des émissions et des magazines en télétexte, codés ou non suivant le public auquel ils s'adressent.

L'éventail des programmes est vaste : émisssions de services, information sociale ou économique, formation ou communication interne, promotion de la vie associative. Un marché de la « communication sociale » que les études du secrétariat d'État évaluent à 500 millions de francs par an. De cet espace ouvert aux exclus, aux « maltraités » des médias traditionnels, sont encore écartés les syndicats, les partis politiques et les organisations confessionnelles ou idéologiques. R.F.E. sera gérée par un groupement d'intérêt économique réunissant les sociétés de programmes, Télédiffusion de France et l'Etat, et sera titulaire, comme la quatrième *chaîne, d'une concession de service* public. Une commission d'agrément, organisée sur le modèle de celle de la Régie française de publicité, examinera les projets et les émissions pour faire respecter le règlement et la déontologie adoptés par un conseil *d'administration.*

M. Georges Fillioud a confirmé enfin les grandes orientations de T.V. 5 (*le Monde* du 19 octobre). Cette chaîne – qui doit réunir les meilleures émissions des trois sociétés de programmes françaises, de la radiotélévision belge et de la société suisse romande de radiodiffusion – ouvrira l'antenne chaque soir à 19 heures avec une émission de variétés, suivie par des téléfilms, des magazines d'actualité et des concerts. Diffusée par le satellite E.C.S. 1, T.V. 5 ne sera accessible qu'aux installations communautaires (câble et antennes collectives) ou privées équipées d'une parabole de réception. Elle débordera largement les frontières nationales pour toucher l'ensemble des pays européens.

J.-F. L.

Les décisions du gouvernement

(Suite de la première page.)

Sancissonnée en tranches hétérogènes au hasard des locations d'antenne, comment parviendra-t-elle à acquérir une identité, à mener à bien des projets pédagogiques ou simplement à répondre à des besoins ?

A ceux qui doutaient des chances économiques d'un développement de l'audiovisuel en pleine rigueur budgétaire, M. Fillioud oppose un argument de poids : les nouveaux programmes ne feront appel ni aux contribuables ni à la publicité. Ils visent une demande nouvelle et solvable. Mais Canal-Plus n'a pas encore gagné son pari économique, surtout si le cinéma s'estime, à tort ou à raison, menacé. R.F.E. doit, dans l'esprit du gouvernement, dynamiser la production privée et compléter le plan de charge de la Société française de production, tâche qui devait être, il y a encore quelques mois, celle de la quatrième *chaîne. Pourra-t-elle réaliser ses* 500 millions de francs de chiffre d'affaires sans déstabiliser d'autres entreprises travaillant sur le même secteur (laboratoires de duplication vidéo, imprimeries, presse spécialisée, etc. ?

Enfin, que deviendra le service public, les trois « vieilles » chaînes de télévision, à la limite de l'asphyxie bureaucratique, dans un environnement hautement concurrentiel ? M. Fillioud affirme que l'exploitation rationnelle des réseaux, partagée par les nouveaux partenaires, fera baisser le coût de la diffusion. La facture de Télédiffusion de France (25 % environ du budget des chaînes) en serait allégée, ce qui permettrait au service public d'investir dans la création et la recherche. Sans compter les bénéfices tirés progressivement de l'exploitation de T.V.5 à l'étranger.

Les trois «nouveau-nés» de la télévision portent beaucoup d'espoir. Héritiers du monopole, ils ont la lourde mission de le faire oublier et de nous préparer à l'avènement du câble et du satellite. Mais ils ont aussi la fragilité de ces enfants tardifs et trop longtemps désirés sur le berceau desquels ne se penchent pas que des bonnes fées.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 26 OCTOBRE

– *M. Charles Fiterman*, ministre des transports, est l'invité de la rédaction de France-Inter, à 19 h 20.

JEUDI 27 OCTOBRE

– *M. François Guillaume*, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, est reçu au « Plaidoyer » sur Radio-Monte-Carlo, à 8 h 15.

– Dans le cadre des émissions consacrées à l'Assemblée nationale, T.F. 1 diffuse à 19 h 35 un reportage sur l'activité de député. Y participent : *Mmes Véronique Neiertz*, député socialiste de la Seine-Saint-Denis, *Colette Goeuriot*, député communiste de la Meurthe-et-Moselle, *MM. Philippe Seguin*, député R.P.R. des Vosges, et *Pascal Clément*, député U.D.F. de la Loire.

SPORTS

UN PLAN DE PROMOTION DE L'ATHLÉTISME

Chute du nombre des jeunes licenciés (– 50 % en quinze ans), absence de résultats internationaux (pas de médaille aux championnats du monde d'Helsinki) : l'athlétisme français a singulièrement besoin de redorer son blason. C'est l'objectif d'un rapport intitulé « Projet de schéma directeur pour la promotion de l'athlétisme en France » qui a été établi par le général Louet, organisateur des Vingt kilomètres de Paris, entouré d'anciens champions comme Denise Guénard, Nicole Duclos, Jean-Jacques Behm, Jean Cochard, Yves Brouzet, Robert Bart, François Chatelet, Jean-Paul Gomez et Maurice Lurot.

L'ensemble des propositions qui vont être soumises au ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports, tendent à tripler le nombre des licenciés sur une dizaine d'années pour atteindre trois cent mille personnes. Il s'agit essentiellement d'améliorer les structures d'accueil, de former du personnel d'encadrement, d'améliorer l'entraînement et le suivi des athlètes, d'élaborer un statut du sportif de haut niveau.

La réussite de ces projets passe par un changement de l'état d'esprit de l'éducation nationale à l'égard du *sport et par une augmentation* des moyens matériels et financiers, autrement dit par une volonté politique.

De son côté, la fédération d'athlétisme devrait renforcer ses structures en rémunérant le président élu, en revalorisant les sélections nationales et en développant la participation aux grandes réunions internationales.

La vente aux enchères de « Combat » est ajournée

De MM. Henri Frenay et Claude Bourdet, fondateurs du mouvement de Résistance dont ce journal fut l'organe, à la Fédération française des sociétés de journalistes, en passant par la Fédération nationale des amicales *Combat* et un groupe de journalistes anciens collaborateurs du quotidien aujourd'hui disparu, ils s'étaient tous retrouvés, ceux de *Combat*, pour cette action en référé tendant à voir ordonner qu'il ne pourra pas être procédé, mercredi 26 octobre, à la vente aux enchères d'un titre qui, pour eux, ne saurait être mis à l'encan.

En leur nom, et en présence de plusieurs d'entre eux, dont M. Frenay lui-même, Mes Jean-Edouard Bloch et Charles Benfredj ont plaidé, mardi 25 octobre, devant M. Pierre Drai, président du tribunal de Paris, pour rappeler ce que fut *Combat*, celui de la clandestinité, celui ensuite d'Albert Camus, de Raymond Aron, de Pascal Pia et d'Albert Ollivier.

Ils ont rappelé aussi que, lorsqu'en 1947 Henry Smadja prit la responsabilité administrative et financière de la société éditrice du journal, qui devait être mise en liquidation de biens en 1975, une clause spécifiait, sans équivoque, que dans le cas de liquidation révélant un passif supérieur à l'actif, la propriété du titre reviendrait au président de la fédération des amicales de *Combat*.

Or, après cette mise en liquidation de la société éditrice, le titre fut considéré comme devant entrer dans l'actif, ce qui devait amener les syndics à en réaliser la valeur par cette vente aux enchères, la famille Smadja leur ayant fait une offre jugée trop peu importante.

Non, ont dit en substance Mes Bloch et Benfredj, ce titre ne peut être vendu comme une marchandise. Ceux qui ont fait ce journal au temps de l'occupation, ceux qui ensuite y ont collaboré jusqu'à la fin dans la fidélité à son esprit de liberté et de pluralisme ont un droit moral inaliénable né dans le sang et la souffrance et bien supérieur à celui de propriété.

Au nom des syndics, M. Joseph Johanet, *tout en faisant valoir que* ceux-ci, en décidant la vente, n'avaient fait que leur travail, a admis l'action en référé de ses adversaires, tandis que M. Stéphane Boittiaux, premier substitut, constatant qu'il existait sur la vente une *« difficulté certaine »*, estimait qu'une bonne administration de la justice impliquait un ajournement de la vente.

M. *Drai* a rendu, le 26 octobre, son ordonnance : il est sursis aux opérations de vente jusqu'à décision définitive de la juridiction compétente sur le problème de la propriété de ce *« bien intellectuel »*.

J.-M. Th.

Le « Gai Pied hebdo » et la « censure » publicitaire

La Croix a refusé. Comme *le Figaro, l'Humanité, le Parisien libéré*. Ces quatre quotidiens n'ont pas voulu publier, mercredi 26 octobre, une publicité pour le journal homosexuel *Gai Pied hebdo*. Une publicité simple qui tient seulement en quelques lignes : *Gai Pied hebdo, l'actualité homosexuelle chaque samedi en kiosques »*.

Les journaux sont parfaitement dans leur droit lorsqu'ils refusent la publication d'une publicité. La Cour de cassation l'a confirmé dans un arrêt du 3 octobre. La loi ne leur fait pas obligation de motiver leur décision. Dans le cas présent, *la Croix* n'entendait pourtant pas donner écho à un hebdomadaire homosexuel, *le Figaro* a considéré que ce journal ne correspondait pas au goût de sa clientèle et *l'Humanité* a adopté une ligne qui lui est coutumière : pas de publicité pour les « concurrents ».

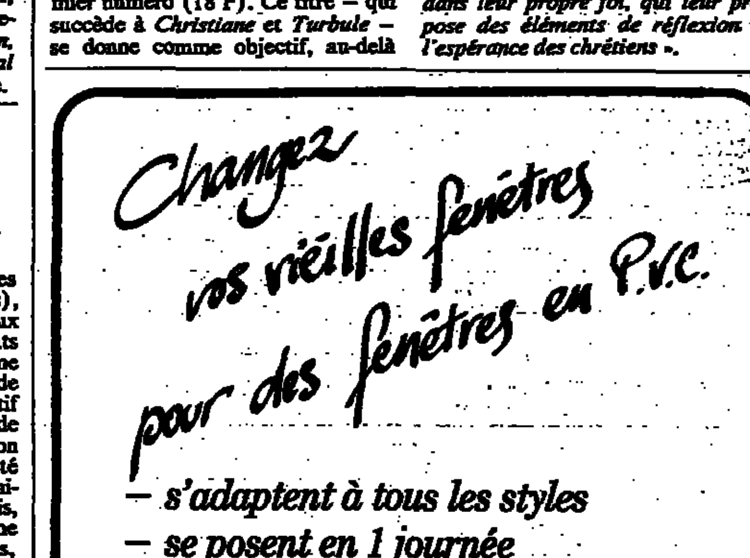
Ces confrères ne sont pas confraternels, répond en substance, un rien blessée par cette vexation, l'équipe du *Gai Pied hebdo*. Elle proteste contre certains organes de presse *« qui semblent avoir une notion de la liberté d'expression très restrictive »*.

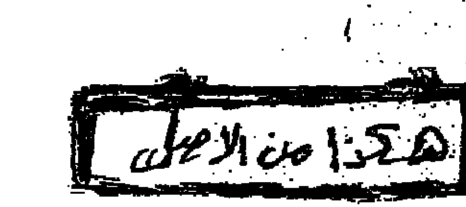
M. Frank Arnal, directeur du *Gai Pied hebdo*, confie que ce n'est pas la première fois que son journal se voit refuser une publicité. Il y a plusieurs mois, explique-t-il, la R.A.T.P. a repoussé un texte publicitaire tout aussi anodin que le dernier en data. Selon M. Arnal, la R.A.T.P. avait fait savoir que la publicité était écartée en raison de la publication par *Gai Ped* de petites annonces.

Lancé en 1979 par des militants homosexuels, le *Gai Pied* diffuse plus de vingt mille exemplaires. Si les crises rédactionnelles ne l'ont pas épargné – son fondateur, M. Jean Le Bitoux, l'a quitté avec une partie de la rédaction en juillet – il illustre cependant avec d'autres titres comme *Samouraï, Masques* et *Homophonies*, l'apparition en France d'une presse *gay*. Avec ses reportages, ses enquêtes, ses petites annonces *et... ses encarts publicitaires*, il est l'un des rares journaux homosexuels au monde à paraître au rythme hebdomadaire.

L. G.

• *« Mag' jeunes »*, nouveau mensuel pour les jeunes édité par Fleurus-Presse, fait paraître son premier numéro (18 F). Ce titre – qui succède à *Christiane* et *Turbule* – se donne comme objectif, au-delà des sujets communs aux quinze-vingt ans, de *« faire un journal témoin de la recherche des jeunes dans leur propre foi, qui leur propose des éléments de réflexion et l'espérance des chrétiens »*.





	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/lg. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE PRESSE

recherche

UN CHEF DES VENTES

POUR SON ÉTABLISSEMENT DE

Bordeaux

VOUS possédez une formation commerciale supérieure (Bac + 2 ou 3) ;

VOUS justifiez d'une première expérience réussie de quelques années dans la vente de produits de grande distribution ;

VOUS êtes familiarisé avec l'informatique appliquée à des fins commerciales ;

VOUS êtes dynamique et savez, tout à la fois, faire preuve d'initiative et de rigueur ;

VOUS êtes disponible très rapidement.

Sous l'autorité du Directeur de l'Établissement, vous assurerez l'organisation, l'animation et le contrôle d'une équipe commerciale d'environ 15 personnes, vous proposerez les objectifs (chiffre d'affaires, marge brute, etc.) et définirez les moyens permettant de les atteindre.

Vous rechercherez en permanence la répartition optimale des produits dont la commercialisation vous sera confiée ainsi que l'adaptation constante du réseau de distribution à la réalisation des objectifs.

SALAIRE MOTIVANT

NOMBREUX AVANTAGES SOCIAUX

Merci d'adresser votre C.V. avec photo, accompagné d'une lettre manuscrite indiquant vos prétentions sous nº T 042.846 M à RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

LA VILLE D'AMIENS

recrute

UN CHARGÉ DE LA COMMUNICATION SOCIALE ET DE L'INFORMATION

Dans le cadre d'une opération de développement social des quartiers. Maîtrise exigée.

Adresser candidature et curriculum vitae à :
MAIRIE D'AMIENS
Bureau du Personnel
B.P. 2720
80027 AMIENS Cedex
AVANT LE 4 NOVEMBRE 1983.

MATRA

Le Centre du Vaudreuil situé à 25 km de Rouen crée pour ses Services Contrôles un poste :

Ingénieur Electronicien

Il aura la responsabilité de la coordination technique des actions de contrôle - technologique, fonctionnel et d'intégration - pour des matériels électroniques et électromécaniques.

Il est secondé par une équipe de techniciens dont il coordonne et organise l'activité.

Ingénieur diplômé, il apporte des compétences en électronique et informatique acquises par une expérience industrielle d'environ 2 ans.



Ecrire avec CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence NK 1105 au Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres – Centre de MONTIGNY – 3, avenue du Centre – 78182 SAINT-QUENTIN – YVELINES CEDEX

Administration du personnel

Une société industrielle du secteur télécommunications, en augmentation constante d'effectif — actuellement 1 850 personnes — consolide ses structures à la Direction du personnel et des relations sociales et crée une *fonction de Responsable de l'administration du personnel.*

De formation juridique supérieure (minimum licence), bien imprégné du milieu industriel, ce cadre assumera au départ du siège social, sous l'autorité du Directeur du personnel et en collaboration avec les autres responsables de la fonction, la mise en place et le développement des structures administratives liées à la gestion du personnel (assistance juridique, procédures, gestion sociale, statistiques...) pour l'ensemble des établissements.

Poste basé dans une ville côtière de Bretagne Ouest.

Adresser lettre + photo + C.V. à A.C.P. ENTREPRISES - 12, r. Dupleix - 29200 BREST - Tél. : (98) 46.20.78, sous réf. AP/2443.

entreprises

MEDIA PA



Consultant recrutement informatique 200.000 F

Nantes - PA Conseil en Recrutement, dans le cadre de son développement régional sur Nantes, recherche un jeune professionnel de l'informatique, généraliste de bon niveau, pour prendre en charge son activité recherche et recrutement d'informaticiens. *En collaboration avec l'équipe déjà en place, sa mission sera de développer ce département auprès d'une clientèle existante qu'il devra élargir tout en menant à bon terme les différentes recherches qui lui seront confiées.* Il sera amené ultérieurement à intervenir dans d'autres domaines de la gestion du personnel. Ce poste convient à un cadre de l'informatique, âgé de 25 ans minimum, de formation supérieure, ayant déjà exercé une activité commerciale de conseil auprès d'une clientèle industrielle, ou possédant une première expérience en recrutement d'informaticiens. La formation à nos *techniques de travail est assurée. La réussite à ce poste implique une grande* autonomie liée à un esprit de profession libérale, et autorise de réelles perspectives d'évolution. La rémunération annuelle de départ pourra atteindre 200.000 francs si l'expérience et la valeur du candidat le justifient. Ecrire à G. MINS.
Réf. A/062IM

Adresser C.V. en rappelant la référence à :

PA Conseiller de Direction S.A.
1, rue Duguesclin - 44000 NANTES - Tél. (40) 48.48.82

Amsterdam - Bruxelles - Francfort - Lille - Londres - Lyon
Madrid - Milan - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC



DIRECTIONS
Nationales et Internationales

DIPLOMES G^DE ECOLE

ECP, A.M., SUP DE CO...

DIRECTEURS D'AGENCE

GESTION DE L'ENERGIE

Filiale d'un très puissant groupe pétrolier français de taille internationale, notre société, dont l'activité est axée sur l'énergie, se diversifie sur des créneaux porteurs.

Pour compléter nos équipes, nous recherchons 3 diplômés de grande école, âgés de 30 à 35 ans environ, ayant occupé un poste de responsabilité dans une entreprise industrielle ou de services (direction d'un département, d'un centre de profit, d'une agence...). Ils prendront, au départ, la direction d'une agence (**Est, Centre, Sud-Est** : effectifs variant de 15 à 50 pers.). Leur responsabilité, très *complète, comprend l'animation du personnel*, le suivi et le développement de la clientèle, l'évolution des techniques, la gestion administrative et financière.

Notre société bien implantée et jouissant d'une solide réputation, elle bénéficie en outre, des puissants moyens de recherche mis en oeuvre par le groupe dans le domaine de l'énergie, permettant aux agences de se situer à un haut niveau de performance technique.

En pleine expansion, la société offre des possibilités certaines d'évolution et de carrière.



Merci d'adresser CV, photo et prétentions s/réf. 2968 M (Précisez la région qui vous intéresse) à D. DANGER CORT 65, av. Kléber 75116 PARIS. (Indiquez les sociétés auxquelles votre CV ne doit pas être transmis).

Desseln

MEMBRE DE SYNTEC

Transports Maritimes - Marseille

Jeunes diplômés ESCAE, CSTM, IUT Tech. de co, ou éq.

Anglais courant, allemand souhaité

Débutants ou ayant une première expérience, ils seront progressivement chargés d'une activité commerciale complète allant du développement de la clientèle au suivi des affaires traitées.
Postes basés au siège à Marseille. Déplacements fréquents France (et étranger).
Envoyer dossier de candidature. Réf. M 624

SVP RESSOURCES HUMAINES
48 rue Grignan 13001 Marseille.

DIVISION ARMEMENT
d'un Groupe Industriel Important (siège Paris 8ème)
recherche pour sa Direction des Etudes

INGENIEUR QUALITE

Le candidat que nous souhaitons engager est un diplômé mécanicien (Université de Technologie de Compiègne, A.M., INSA, ESTACA), ayant une première expérience de la qualité ou des études.

Rattaché au Directeur des Etudes, il fait partie de l'équipe constituant le Service Etudes Matériels Nouveaux, pour :

- élaborer et mettre en œuvre les plans, programmes et procédures dans le cadre du système général d'Assurance-Qualité de la Division,
- garantir leur application aux différentes phases de l'étude et du développement des produits.

Le poste est basé à BOURGES.

Merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. 11295 M à PIERRE LICHAU S.A. - BP 220 - 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

La céramique technique a de l'avenir...

Nous sommes une P.M.I. à 130 km de Paris, employant 100 personnes et appartenant à un groupe céramique français. Notre technologie est évolutive, nos produits sont compétitifs. Nous sommes à la recherche de notre :

Directeur d'usine

C'est un Sèvrien, un A.M. ... qui a l'expérience de la fonction et qui souhaite trouver beaucoup d'autonomie dans son activité. Nous lui confierons la mission d'animer, rentabiliser et développer l'affaire.

Nous vous remercions de manifester votre intérêt en adressant votre dossier à notre conseil, sous réf. 23 M 211, CPA, 3 rue de Liège 75009 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

média-system

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU DOUBS

recherche

COLLABORATEUR DE HAUT NIVEAU

PROFIL :

- âge minimum 35 ans ;
- formation supérieure (Droit, Sciences-éco, Sciences-po ;
- bonnes connaissances en Economie et Finances ;
- expérience professionnelle en entreprise de quelques années.

MISSION :

Placé auprès du Secrétaire Général, il l'assiste dans ses diverses activités, reçoit de lui les instructions nécessaires pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées, telles que :

- contrôle de gestion des services ;
- contrôle de l'exécution des budgets ;
- préparation des dossiers pour les travaux de la Chambre ;
- élaboration des synthèses des travaux des services.

Adresser C.V., photo et prétentions à :
Monsieur le Président
de la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs
7, rue Charles-Nodier, 25042 Besançon Cedex.

AGENCE DE PUBLICITÉ TOULOUSE/PARIS
recherche
UN CHEF DE PUBLICITÉ
2 à 3 ans d'expérience en agence pour poste à TOULOUSE
Ecrire avec C.V. + photo prétentions à :
AGRI COMMUNICATION.
Immeuble Péri-Ouest
52, rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE
RECRUTEMENT PAR VOIE DE CONCOURS SUR TITRES D'UN

BIOLOGISTE MÉDICAL

- Lieu de travail :LIMOGES 87.
- Profil recherché : Biologiste médical qualifié, libéré des obligations militaires, formation : *docteur en médecine, pharmacie ou vétérinaire*, expérience professionnelle souhaitée.
- Statut : agent contractuel du département.
- rémunération du début : *indice brut : 587, soit au* 1/7/1983 : 8.300 F environ mensuels.
- Dossier à constituer : curriculum vitae et copie des diplômes à adresser au Conseil général de la Haute-Vienne – *43, avenue de la* Libération, 87000 LIMOGES.
- Date limite de dépôt des dossiers : 1/12/1983.

Pour tous renseignements, *s'adresser : Laboratoire Départemental Le Cluzeau.*
LIMOGES.
Téléphone : (55) 34-40-12.

BANQUE RÉGIONALE

dynamique et performante
PROXIMITÉ MONTAGNE
recherche *pour renforcer son équipe d'ORGANISATION*

ORGANISATEUR CONFIRMÉ

- avec personnalité affirmée ;
- formation souhaitée (Sciences ECO ou ESS + ITB ou CESB) ;
- esprit logique de synthèse et créatif ;
- expérience 3 à 5 ans dans une banque, si possible, ou en cabinet ou entreprise.

réf. 1.800 M

ORGANISATEUR DÉBUTANT

- sortant d'une école de commerce ou autre ;
- esprit logique, de synthèse et créatif ;
- libéré O.M. ;
- acceptant formation intense.

réf. 2.900 M

Adr. lettre manuscrite, C.V. photo et prétentions *en précisant* le réf. du poste choisi à O.C.B.F. 66, r. de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS.

LA VILLE DE BREST
envisage le recrutement d'un

JOURNALISTE

chargé au sein d'un service de presse rattaché au cabinet du Maire de la rédaction d'un Bulletin Municipal et de divers articles

Env. curric. vitae et prétentions à M. le Maire – Cabinet, *Hôtel de Ville*, 29279 BREST Cedex.

ASSOCIATION TOURISME FAMILIAL

recherche à partir HIVER 83/84
RESPONSABLE D'HOTEL FAMILIAL (Hte-Savoie)
(De préférance couple)

C.V. et photo à :

M.M.V. 64, r. Rambuteau 75003 Paris.

ECOLE DES MINES SAINT-ETIENNE

cherche

INGÉNIEURS

possédant DEA chimie ou génie chimique pour thèse dans domaine des énergies renouvelables

Laboratoire G.E.B.
158, cours Fauriel
42023 SAINT-ETIENNE Cedex.

BANQUE ÉTRANGÈRE

recherche

UN SOUS-DIRECTEUR ADJOINT AU DIRECTEUR

- Etudes supérieures exigées.
- Espagnol courant.
- Expérience de la profession bancaire
- Possibilités de promotions futures.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous nº T 042.868 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



Développer l'informatique Rank Xerox dans votre région.
Rank Xerox est un des leaders mondiaux de la communication et de la péri-informatique.
Notre très forte croissance et la poursuite de notre développement nous conduisent à rechercher des

Ingénieurs Support technique

Vous êtes attiré par les systèmes informatiques complexes (tels qu'ils se présentent dans notre réseau Ethernet).

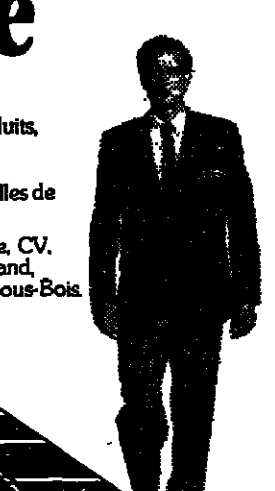
Votre formation en informatique et/ou en télécommunication et votre expérience de quelques années vous ont préparé à rejoindre aujourd'hui une entreprise de notre renommée où vous participerez à l'implantation de nos systèmes de communication. Vous travaillerez en étroite liaison avec l'ingénieur commercial.

Votre rôle : avant la vente, étudier les problèmes techniques du client; après la vente, mise en route des applications, formation des clients et suivi de l'évolution des comptes.

Nous vous offrons une solide formation à nos produits, un salaire très motivant selon expérience.
Anglais nécessaire.
D'autres postes seront à pourvoir dans les grandes villes de province.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions), sous réf. ET 40, à Edith Legrand, Rank Xerox, 4 rue Nicolas Robert, 93607 Aulnay-Sous-Bois.

RANK XEROX



média-system

---

afnor
association française de normalisation

recherche pour sa revue mensuelle

Enjeux

REDACTEUR H.F

MISSION :
Au sein de la division Information-Communication, et en liaison étroite avec le Rédacteur en Chef de la Revue, il aura notamment en charge :
- la rédaction d'articles,
- des enquêtes et interviews auprès de responsables d'entreprises ou d'organismes divers,
- des travaux de rewriting.

PROFIL :
- diplôme d'études supérieures,
- première expérience professionnelle acquise au sein d'une revue économique ou technique,
- intérêt pour les problèmes industriels et économiques.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et rémunération actuelle s/réf. 5480 à AFNOR - Direction du Personnel - Tour Europe - Cedex 07 92080 PARIS LA DEFENSE.

Axial Publicité

Médecin Parfaitement Bilingue

Au sein du Service "Exportation de Produits Pharmaceutiques" il sera chargé de :
- Assurer la formation des Visiteurs Médicaux à l'étranger.
- Organiser des réunions d'Enseignement Post-Universitaire.
- Participer à des symposiums scientifiques ou médicaux.
- Entretenir des relations avec les "Leaders locaux de la Médecine".

Son activité se déroulera essentiellement en Afrique, Proche Orient, Asie du Sud Est.
Le candidat doit posséder des aptitudes et un goût prononcé pour l'enseignement à des interlocuteurs de niveaux divers.
Il devra en outre présenter de grandes capacités d'entraînement pour dynamiser les équipes de Visiteurs Médicaux.
Le poste basé à PARIS nécessite de très nombreux déplacements de moyenne durée et exige donc une grande disponibilité.

Merci d'adresser votre candidature
à Robert de Vitry ROUSSEL - UCLAF
35, Bd des Invalides - 75007 - PARIS



Société de Service Paris-Est
recherche

1°) ingénieur informaticien

- Formation supérieure (écoles d'ingénieurs, universitaires...).

2°) analyse programmeurs

- Formation DUT ou équivalent.
- Expérience d'analyste-programmation de 1 à 2 ans.

Pour participer à la conception, la réalisation et la mise en place d'importants projets.

Merci d'adresser c.v. et date de disponibilité à
OBJECTIFS CONSEIL
160, rue de Bagnolet, 75020 Paris.

SOCIÉTÉ DE SERVICES
EN MARKETING DIRECT
recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL CONFIRMÉ

Pour prospection et négociation de budgets de publicité directe.
La réussite dans ce poste nécessite un tempérament de vendeur et une première expérience réussie dans la vente de services.
Une connaissance du routage et de l'informatique est souhaitée.
Rémunération motivante.

Envoyer C.V. + prétentions à : CIFEA - DMK
9, rue Gavarni, 75116 PARIS.



BERTIN & Cie
SPECIALISTES EN
PETROCHIMIE

Vous avez une connaissance approfondie de ce secteur d'activité et des décideurs concernés.

Vous souhaitez valoriser votre acquis et devenir

UN INGENIEUR RESPONSABLE DE CLIENTELE

chargé :
- d'identifier les besoins scientifiques et technologiques de l'industrie,
- de développer les contacts commerciaux et la prise de contrats par les équipes de nos diverses divisions.

Envoyer votre C.V. et rémunération souhaitée, sous référence 880 à



Christian LEMAIGNAN
3 IN - CONSEILS ASSOCIES
19, rue Blanche 75009 PARIS



CONSULTANT-ANIMATEUR EN FORMATION

FORMATION CREATIVE, Conseillers en formation, recherche son 10ème Collaborateur.

NOTRE MARCHE ? Les 200 premières sociétés de France.

NOS SERVICES ? Des plans de formation sur-mesure depuis le diagnostic jusqu'au suivi.
Des films pédagogiques exclusifs (7 prix nationaux et internationaux).
Deux domaines d'activité :
- management - perfectionnement des cadres, conduite de réunions d'expression, cercles de qualité.
- marketing - vente : politique commerciale, méthode de vente.

VOUS : 6 ans minimum d'expérience dans ces deux domaines, en entreprise, d'une part, en tant que consultant d'autre part. Formation supérieure indispensable.

Rémunération : + ou - 180.000 Francs, selon vos compétences.



formation créative

Ecrivez-nous (lettre manuscrite) avec *photo et Numéro de téléphone*
22, rue de Turin - 75008 PARIS.
Discrétion absolue assurée.

Pour chantiers France et étranger
Foster Wheeler
World Services
recherche

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Pour supervision d'installations électriques, de contrôle et régulation.

Adresser c.v. et prétentions au :
Service du Personnel, B.P. 214
75024 Paris Cedex 01.

EDS NUCLÉAIRE

Société de haute technologie dans l'engineering nucléaire
Recherche pour son bureau de Paris :

RESPONSABLE ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ FF 200 000 /AN

Le poste proposé comporte la gestion administrative et comptable de la société, préparation des états financiers, rapports avec la maison mère des U.S.A., gestion de trésorerie et du personnel.

Les candidats devront avoir une formation technique et professionnelle H.E.C. ou équivalente et une expérience de 4 ans minimum dans des postes à responsabilité. Anglais apprécié.

Envoyer C.V. au 10, rue du Colisée, 75008 PARIS. (Réf. 004).

---

précision mécanique
labinal

7800 personnes, 20 usines
C.A. : 1,8 Milliard de Francs
pour faire face au développement rapide de la fonction informatique au sein de son groupe, recherche

HOMME SYSTEME

Il aura un niveau MIAGE, 30 ans environ et une expérience de 5 ans minimum acquise sur un site IBM.

La connaissance de CICS/DL1 et/ou VTAM/NCP est souhaitée.
Celle de MVS constitue un atout complémentaire pour aider le candidat à participer à l'évolution importante du système informatique.

Référence 1084

ANALYSTE D'EXPLOITATION

Il aura une formation IUT, une solide connaissance de DL1, V/SAM et si possible celle de MVS.

Dépendant du Chef de Service, il encadrera les préparateurs techniques et sera le support technique de l'exploitation.

Il assurera la fonction logistique, sera chargé d'optimiser le fonctionnement du Centre de traitement par la mise au point de normes et de standards, le choix et l'installation d'outils d'aide à l'exploitation.

Référence 1085

EQUIPEMENT DU CENTRE INFORMATIQUE (50 PERSONNES) : IBM 4341 - 12/16 MEG - 130 TERMINAUX - VM/SP - DOS/VSE - CICS - DL1 - VTAM/VCP - MIGRATION AMVS PREVUE.

Merci d'adresser C.V. (et prétentions) sous référence correspondante à notre Conseil qui garantit la plus grande discrétion.

mab conseil — marie-alix bordes
6, rue Pierre Sémard - 75009 PARIS



«Un intellectuel assis n'avancera jamais aussi vite qu'un c.. qui marche.»

Michel Audiard

Il nous faut des intellectuels qui courent :

- Pour intégrer la Force de Vente la plus performante de son marché.
- Pour investir le marché le plus exigeant de notre société.
- *Pour répondre à « l'ardente obligation » de l'épargne longue,* de la sécurité active ou de l'investissement productif.
- Pour réussir sa percée personnelle dans la vie active en assurant son épanouissement.
- Pour préserver à l'homme (ou à la femme) jeune - contraint par la pression sociale - une chance d'aventure réellement individuelle.

Une adresse privilégiée, une véritable équipe dotée d'une vraie solidarité, des moyens réellement dimensionnés au niveau des plus ambitieux, un cycle de formation long, complet et indemnisé, des situations matérielles rarement atteintes, une étonnante sécurité de l'emploi, un confort psychologique constant, une série cohérente de dispositions motivantes, un choix personnel d'orientation en fonction des seules vocations et dispositions naturelles...

...LES NÔTRES.

Si vous doutez, venez nous le dire - en face -
Nous vous réserverons le même accueil que si vous nous croyez.

Mais ne venez pas seul : faites vous accompagner par ce que vous avez de plus cher :

votre *personnalité*, votre *caractère*, votre *charisme*, votre *énergie*, votre *sociabilité*, votre *pugnacité* et - si vous avez pu la mesurer - votre *intelligence*

Un C... qui marche avance tout de même moins vite qu'un intellectuel qui court.

24 au moins. Un bagage solide, des dispositions pour l'humour et une volonté irrépressible de s'en sortir.

Ecrire BANCE PUB 18 rue Léon 75018 Paris
(par avance merci de préciser s/l'enveloppe réf. 261083)

D. O. O.
78, Champs-Elysées
recrute

PROGRAMMEUR-ANALYSTE

Pour maintenance et développements de produits de gestion sur micros (BASIC)
Téléph. pour R.V. 359-17-86

Etablissement scolaire
recherche

RESPONSABLE INTERNAT GARÇONS

5 nuits par semaine
encadrement équipe
éducateur surveillant

Expérience et C.V. exigés
Ecrire sous le nº 042.850
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Collaboratrice journal cherche étudiante pour s'occuper enfant 7 ans, 16 h 30-19 h 30, (h. amén.) ANTONY, près Cité Univ., métro R.E.R., Croix-de-Berny ou Parc de Sceaux.
Téléphone : 660-13-19.

URGENT PROFESSEURS
MATHÉMATIQUES INFORMATIQUE

vacations ou temps plein
Tél. : 530-08-30. INSEM
26, r. de Chambéry, PARIS-15e.

SILEC recherche pour son laboratoire d'acoustique un

ingénieur acousticien

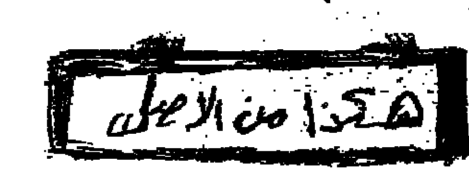
Ingénieur de formation ayant au moins une première expérience, il aura pour mission :

- d'étudier des produits acoustiques performants en phonie, sonorisation etc. en utilisant des moyens de calcul,
- il suivra le développement de ces produits jusqu'à l'industrialisation en s'appuyant sur le bureau d'études.

Ce poste nécessite une *certaine capacité d'autonomie*.
Anglais souhaité.

Envoyer C.V., photo et rémunération actuelle à :
Monsieur le Directeur Adjoint de la Division Signalisation Industrielle - SILEC - 69, rue Ampère - 75017 PARIS

Organisation et Publicité



OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

message N°3

Dans ce message, le troisième de huit, les conseils en recrutement adhérents de Syntec veulent tracer, à l'attention des hommes et des femmes qui deviennent un jour «candidats», les règles du jeu du marché de l'emploi et donner quelques conseils leur permettant de bien orienter leur carrière.

La réponse à l'annonce: une communication professionnelle

A quelque étape de votre carrière que vous soyez, *les appels de l'économie vous concernent. Même si vous* ne cherchez aucune situation, lisez les annonces commes vous lisez le journal : vous y trouvez une information quotidienne sur les mouvements des entreprises et les postes offerts. Si vous cherchez un emploi, examinez méthodiquement toutes les offres. Cette communication *représente l'amorce d'un dialogue*. Si vous décidez de répondre, sachez préparer vos «arguments de vente».

l'amorce d'un dialogue

L'annonce est le premier message de l'entreprise vers vous, votre lettre de réponse est votre première démarche vers elle. Vous devez y *donner une image de vous-même qui* «accroche» et reflète votre originalité.

Quand répondre ? Toutes les fois que l'annonce va dans le sens de votre projet professionnel et qu'il y a concordance entre ce que vous proposez et les critères énoncés. Mieux vaut sélectionner sévèrement les annonces et augmenter vos chances d'être reçu que tirer au hasard.

Comment répondre ? Ne répondez pas à toutes les annonces de la même façon. En professionnel, montrez et démontrez dans votre lettre de candidature que votre formation, votre expérience et surtout vos motivations correspondent bien aux attentes de l'entreprise. Soyez court et naturel, veillez à la forme. Votre dossier est votre ambassadeur.

un argument de vente

Votre lettre manuscrite, d'une page environ, dit pourquoi vous répondez à l'annonce en donnant un argument qui justifie votre intérêt *pour l'entreprise et le poste proposé. Exemple : «Voici 5 ans que je* maîtrise les fonctions de contrôleur de gestion proposées par votre annonce ,...».

Votre dossier de candidature (ou CV) : deux ou trois pages dactylographiées exposant la réalité des fonctions que vous avez occupées, principales missions, objectifs réalisés... Faites-en votre argumentaire : compétence, expériences, succès doivent être mis en valeur. Apportez des preuves, soulignez les temps forts de votre carrière, développez une réussite récente, détaillez vos dernières fonctions.

Vous pouvez faire confiance aux consultants qui vont étudier votre candidature dans le respect de leur éthique professionnelle et leur rôle d'interface entre vos intérêts et ceux de l'entreprise.

Cependant, vous n'obtiendrez pas un rendez-vous à la suite de chaque envoi, une réponse négative ne doit pas vous décourager. Si vous vous êtes bien présenté, vous serez forcément invité un jour à participer à l'étape suivante : l'entretien.

Pour votre carrière, sachez répondre aujourd'hui aux appels de l'économie.

Prochain message : "l'étude des candidatures."

Toutes vos suggestions seront les bienvenues à Syntec-Recrutement : 3 rue Léon Bonnat - 75016 Paris.



Cette communication a été préparée par les adhérents de SYNTEC-RECRUTEMENT : *Alexandre Tic S.A., Algoe, Aviso Conseil, Bernard Julhiet Psycom, Chantal Baudron S.A., Cléas,* Cog Hebert Conseil, Cort, C.P.A., Développement, Egor, Etap, Eurequip, Infraplan, *Jacques Tixier S.A., P.A., Sefop, Sele-Cegos, Sema Selection, Serifo, Sirca, Soderhu.*

SOURCES

Responsable de programmes

Groupement de Société de Crédit Immobilier, S.A. HLM et CIL, recherche un *Responsable de programmes.*

S'appuyant sur des services technique, administratif et commercial, il assure le développement de l'activité d'un secteur de construction (locatif et accession).

Le candidat retenu devra avoir :
- une expérience similaire à cette fonction,
- une maîtrise de la construction sociale.

La rémunération sera fonction de l'expérience acquise et des résultats déjà obtenus.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à

groupe Arcade – Pour un habitat social de qualité

GROUPE ARCADE - Service du Personnel
63, rue de la Victoire - 75009 PARIS

MEDIA PA

Société d'Importation de motos européennes «MOTOS GUZZI» recherche un

Cadre administratif HF

Sous l'autorité du Directeur Commercial, le (la) candidat(e) aura la responsabilité :
- de l'administration interne des commandes, de la facturation et du contentieux,
- *du suivi des comptes «clients»*

Ce(cette) collaborateur(trice) devra être une personne de confiance motivée par l'activité «vente de motos haute gamme». Une connaissance des circuits commerciaux spécifiques aux revendeurs «motos» sera appréciée.

La pratique de la saisie sur terminal IBM 34 est *souhaitable.*

Salaire *mensuel x 13 motivant.*
Lieu de travail : ASNIERES
Poste à pourvoir le 1er novembre 1983.

Adresser C.V., photo et prétentions sous référence 7961 à TELEX P.A. JONCTION 34, boulevard Haussmann 75009 PARIS qui transmettra.

LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DE VILLEJUIF

organise le 16 décembre 1983 un examen probatoire pour l'accès aux fonctions d'

ÉLÈVE-INFIRMIER (IÈRE)

Nationalité française exigée
- Age : minimum : 18 ans. Maximum : 45 ans.
- Jouir des droits civiques.
- Scolarité en 33 mois à l'Etablissement en vue de l'obtention du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.
- Traitement en cours *de scolarité : salaire net :* 4.462, 73 F.
- Roulement assurant 2 jours *de repos par semaine.*
- Avantages sociaux, cantine, crèche.

Les candidats (es) titulaires du baccalauréat ou équivalent (C.F.E.S.) seront dispensés (ées) de subir les épreuves écrites.

Adresser candidature avant le 16 novembre 1983 à :

Monsieur le Directeur Centre Hospitalier *Spécialisé*, 54, *avenue de* la République, 94806 VILLEJUIF CEDEX.

Centre d'Animation parisien *recherche*

pour sa DIRECTION

Candidat (e) ayant une bonne *expérience* de l'animation en milieu urbain, intéressé (e) par les actions de formation (B.A.F.A.) (B.A.F.D.) et doté (e) de bonnes qualités de gestionnaire.

Envoyer C.V. *manuscrit détaillé* et prétentions.

Ecr. s/nº 2.241 *le Monde* Pub., *service* ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PETITE SOCIÉTÉ RECHERCHE POUR MICRO-INFORMATIQUE *APPLIQUÉE A L'INDUSTRIE*

INGÉNIEUR ou DUT EXPÉRIMENTÉ

POUR ÉTUDES ET MISE AU POINT MATÉRIEL ET LOGICIEL SUR MICROPROCESSEURS INTEL

ENVOYER C.V. A :
C.P.I.
41-51, rue JACQUARD-ZI
77400, LAGNY-S/MARNE.

Société important d'Allemagne *produits carbone* pour applications industrielles recherche

INGÉNIEUR

B.T.S. ou D.U.T. pour responsabilités commerciales.
Allemand souhaité, à défaut anglais.
Quelques années d'expérience.
Minimum 25 ans.
Envoyer C.V. à Sté L.G.D.
25, rue de Valenton
94015 CRÉTEIL Cedex.

MATRA

La Division Optique développe ses activités cristaux liquides et crée un poste :

Ingénieur Physique - Chimie

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, il a la responsabilité des études théoriques et de modélisation de fonctionnement des cristaux liquides.

Il participe à la recherche de nouvelles applications technologiques et au développement de l'activité de ce labo.

Cette fonction concerne un ingénieur Grande Ecole (Chimie de Paris - ESPCI ou ENSI) *orienté en chimie organique et propriété physique des cristaux, associées à des connaissances en programmation en langage évolué.*

Une solide expérience des cristaux liquides peut compenser une formation théorique moins poussée. Réf.A.

Pour ses labos de recherches et essais de matériaux, implanté à Vélizy, 2 postes sont à pourvoir :

Ingénieur Chimiste
en chimie organique polymère

Au sein du laboratoire de chimie organique, il anime et organise l'activité d'une petite équipe chargée de l'évaluation et de la qualification de produits organiques.

Ce poste sera confié à un chimiste de formation (Chimie de Paris - ESPCI - EAHP) confirmé si possible par une première expérience industrielle. Réf.B.

Ingénieur Physicien
en sciences des matériaux

Il prend en charge la recherche de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques d'analyses en infrarouge et en thermique en s'appuyant sur une petite équipe de techniciens.

Cette fonction sera confiée à un ingénieur Grande Ecole (ECP - Chimie de Paris, Option Physique - ESPCI) intéressé par la physique des matériaux, débutant à 2 ans d'expérience industrielle. Réf.C.

Anglais courant.



Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en précisant la référence du poste choisi sous Nº NK 1109 au Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres – Centre de MONTIGNY – 3, avenue du Centre – 78182 SAINT-QUENTIN - YVELINES CEDEX

Important organisme Paris

recherche

DEUX JURISTES HAUT NIVEAU

Spécialisés respectivement en :
- **Sécurité sociale et droit du travail**
- **Droit Fiscal**

Ils participeront à une activité de conseil, d'études et de rédaction de brochures d'information.

Le premier poste pourrait déboucher rapidement sur l'animation et la coordination d'une équipe.

Les candidats devront être titulaires d'un diplôme de 3e cycle de droit ou de deux diplômes complémentaires de second cycle dont un obligatoirement juridique.

Une expérience professionnelle de 3 ans est indispensable.

Adresser candidature manuscrite, C.V. + photo sous Nº T 275.360 M. Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.



Laboratoires SANDOZ recherchent un

CHARGE D'ETUDES STATISTIQUES MARKETING

Il sera chargé d'analyser les panels pharmaceutiques, de les interpréter et de présenter les résultats dans des rapports de synthèse.

Ce poste conviendrait à un ou une jeune diplômé(e) *de l'Enseignement Supérieur en Sciences Economiques.*

Expérience souhaitée mais pas indispensable.
Lieu de travail : Rueil Malmaison.

Merci d'écrire, en joignant C.V., (le plus rapidement possible) sous réf. 424 M à Brigitte PRISSARD

plein emploi
10, rue du Mail - 75002 PARIS
Conseils en ressources humaines.

C2S

10 ans de réussite en conception de logiciels *de haute technologie* recherche

futurs experts (HF)
sur HP 3000 ou IBM 38

Ingénieurs informaticiens : si vous avez une expérience en informatique de gestion, elle sera appréciée ; si vous êtes débutant et astucieux, vous avez aussi toutes vos chances.
Lieu de travail : RUNGIS 94

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :
S. CHARBIT C2S
12, rue le Corbusier. Silic 254
94568 RUNGIS Cedex

Lion Publicité

Importante société Sud de Paris

recherche

CHEFS DE CHANTIER
EN ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

ayant une solide expérience en suivi de chantiers d'électricité industrielle.

Profil souhaité :
Sens du commandement, goût des responsabilités.
Déplacements France et étranger.
Formation complémentaire assurée.

Adresser C.V., photo et prétentions à *SIETAM* (service montage, réf. 12.45) 42-48, avenue du Président-Kennedy 91170 VIRY-CHATILLON.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

pour sa station de recherche de MARNE-LA-VALLÉE recrute

UN TECHNICIEN

DUT PHYSIQUE, CHIMIE OU MESURES PHYSIQUES intéressé par les problèmes de traitement d'eau et par l'analyse physico-chimique en général.

Possibilités de courts déplacements en France.

Adresser C.V., prétentions à : C.S.T.B., à l'attention de M. MAYDATCHEVSKI 84, avenue Jean-Jaurès CHAMPS-SUR-MARNE, 77421 Marne-la-Vallée, Cedex 02.

CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE
DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS
- *MODÉLISATION.*
- AUTOMATIQUE.
- *INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.*

embauche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

Ecrire avec C.V. à : ADERSA
2, avenue du 1er Mai – 91120 PALAISEAU.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. 34 ans, INGÉNIEUR ayant expérience

MARKETING, INFORMATIQUE, PROMOTION
Vente d'espaces publicitaires

cherche le poste qui mettra en valeur son expérience et ses qualités d'organisation, sa créativité, son sens des contacts humains, son réel dynamisme, dans une structure d'impulsion et d'évolution. Tél. : 806-42-42, ou écrire sous référence 8243 à ORGANISATION et PUBLICITÉ - 2, rue Marengo – 75001 Paris qui transmettra.

PME — PMI

Je suis le cadre technique de direction que vous cherchez. 44 a., ing. dipl., expérience. Aime travail équipe, dispon. de suite — 524-07-78 matin.

JH 26 ans, Bac. F6, cherche emploi. Etud. ttes propositions. Très intéressé par Tourisme. F. Etienne 9, r. Paul-Bodin 75017 Paris T. 263-25-60.

Etudiant gestion cher. qques hres travail de bur. (class. compt.). *Tél. 805-82-94, soir.*

H. anglais, 43 ans, deux diplômes *universitaires, peut enseigner l'anglais à vos enfants en échange d'un logement et quelques gratifications. Ecr. s/nº 7.064 le Monde Pub.,* service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

GRAND VOYAGEUR

expérimenté, 28 a., 3e Cycle dispon., contact, adaptation rapport, analyse, rédaction, ch. missions, reportages.
Ecr. s/nº 2242 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. F. 23 ans, lic. de lettres + spécialisation en document. angl. dynamique, sens des responsabilités et esprit de synthèse. *Ch. emploi de service de* documentation et édition publicité, presse Me LALLEMAND. 1, *Imp. des Pinsons* — 94260 FRESNES Tél. : 702-59-31.

PIANISTE

diplômée Conservatoire sup. Genève. Exp. chef de chœur, accompagnement, enseignement. Ch. poste, Libre immédiatement. Tél. : 283-57-45.

J. F. 30 ans, niveau maît. littérature, exp. libraire, not. dactylo, ch. place édition secrétaire littéraire, temps *partiel* FOUCHET — 123, rue de la Glacière 75013 Paris — 589-69-96.

Technicien 30 ans, niveau BTS 8 ans, d'exp. en vidéo professionnelle, rech. poste stable, permis V.L.
Ecrire sous le nº 042.851
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JNE TECHNICIENNE de L'EXPORTATION

RÉCH.CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE
résidence : MEUDON
Langues : ANGLAIS-ESPAGNOL
Tempérament : ACHETEUR
COURAGE A REVENDRE
Env. propositions à :
CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'EFFICIENCE
17, rue des Acacias Paris 17e.

J.H. 27 a., D.E.S.S. Gestion (IAE) + D.E.S.S. Psycho du travail. *Exp. div. en gestion personnel,* recherche situation en France, DOM TOM ou Afrique noire. *Mme Agopoma, 223, rue de Crequi* 69003 Lyon.

---

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec *ou sans diplôme. Demandez* une documentation sur notre revue spécialisée *FRANCE CARRIÈRES (C 16)* B.P. 402.09 PARIS.

Les emplois offerts à l'ETRANGER sont nombreux et variés. Demandez une docu*mentation sur la revue spécialisée* MIGRATIONS (L M) B.P. 291.09 PARIS.

travail à domicile

J.F. exc. dactylo, bonnes réf. tape tous documents littéraires ou scientifiques, thèses, ro*mans. Délais respectés. Travail* impeccable.
Tél. : 296-14-05, poste 628, *le matin (demander Laurence).*

CHERCHE TOUS TRAVAUX
Copies, thèses, rapports, etc...
Téléphonez au 306-08-88.

TRADUCTRICE INDEPENDANTE
13 ans d'expér. export. machine-outil, dipl. E.S.I.T., All., français, anglais. Tél. : 735-19-71.

traduction demande

TRADUCTEUR

Anglais, italien, russe, espagnol, allemand juridique, etc...
Ecr. s/nº 2.238 *le Monde* Pub., *service* ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Vds Volkswagen 1303, modèle 75, bon état général. Prix : 6.000 F à débattre. T. : 636-88-68, de 18 à 20 h.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

PRÈS PL. RÉPUBLIQUE imm. p. de t., bel appt 215 m² 1.005.000 F. Tél. : 526-69-60.

4e arrdt

MARAIS. Living + chbre, cuis., bains, w.-c. Refait luxe. 495.000 F. 526-54-61.

5e arrdt

CENSIER

2-3 P. en duplex, tt cft, 6e ét., asc., imm. ravalé. 680.000 F.

LERMS 535-14-40.

PART. VEND PORT-ROYAL superbe duplex 65 m², 6e ét., asc. sud. 640.000 F. 205-28-99.

6e arrdt

VAVIN, 3/4 P. 354-42-70

RÉNOVÉ. ASC.

BD ST-MICHEL 3 P. tt cft, balc., vue dég. 530.000 F. 325-97-16.

7e arrdt

BD SAINT-GERMAIN 65 m², 5e ét., soleil. 780.000 F. Tél. : 326-73-14.

9e arrdt

NOTRE-DAME-DE-LORETTE STUDIO, cuis., w.-c., bains + débarras et cave. Refait luxe. 170.000 F. Tél. 280-26-23.

Rue Lentonnet 93 m², r.-d.-ch., 4 P., libre, studio occupé. 380-75-20.

RUE PAPILLON imm. ancien, 4 pièces tt cft + cave, 90 m², 4e ét. sans asc., soleil. 600.000 F. 523-26-52 de 11 h à 15 h (sauf week-end).

15, r. N.-DAME-DE-LORETTE 2/3 pièces, raffiné, 61 m², soleil 4e étage, jeudi 15 h à 17 h.

10e arrdt

CANAL ST-MARTIN (Près) beau 2 pièces tt cft, soleil, calme, 48 m². Prix : 390.000 F Tél. : 208-88-16 (après 18 h).

11e arrdt

AV. DE LA RÉPUBLIQUE

imm. pierre de t., gd 4/5 pces, belle qualité, 145 m², situation exceptionnelle, 3e ét., tt cft. Px 1.250.000 F. 367-74-81.

Mo RICHARD-LENOIR

imm. récent, gd standing, splend. 2 pces, 58 m², tt cft, cuis. équip. Balcon, cave (possib. parking). Px 550.000 F. Téléphone : 367-74-81.

Mo SAINT-AMBROISE

Dans imm. pierre de taille ravalé intérieur, extérieur, beau 3 pces, 70 m² sur rue et cour, refait neuf. A saisir cause mutation. Px : 550.000 F. SIMRA. 355-08-40.

Près Bd BEAUMARCHAIS Beau séj. + 2 chbres à aménager, soleil. Tél. 272-40-19.

VOLTAIRE-NATION

Imm. réc., gd stand., 3/4 pièces, 90 m², 10e ét., asc., cuis. équip., dble expo., balc., cave (box. poss.) Px 945.000 F. 367-74-81.

BD VOLTAIRE

vaste 4 p. bourgeois, balc., imm. Pierre de T. 995.000 F.

LERMS 355-58-88

PLACE VOLTAIRE

à prox. 2 p. tt cft. bel imm. P. de T., asc. 295.000 F.

LERMS 355-58-88

Près BASTILLE 3 pièces à aménager 330.000 6e ét. sans ascenseur, soleil. Immeuble ravalé 707-35-58.

Près BASTILLE 70 à 100 m² à aménager immeuble ravalé. 587-33-34.

MÉTRO SAINT-AMBROISE

Dans imm. pierre de t. ravalé, gd 3 p. refait neuf s/rue, 70 m². A SAISIR 550.000 F. SIMRA 355-08-40.

RÉPUBLIQUE

Dans imm. pierre de taille, beau 3/4 pièces 75 m² à rénover. 480.000 F. SIMRA 355-08-40.

NATION

Gd 2 p., tt cft, sur rue-cour, imm. rav., balcon. 267.000 F

LERMS 355-58-88.

12e arrdt

DAUMESNIL, 3 P. Entrée, cuis., bains, w.-c., refait luxe. Immeuble bourgeois. 345.000 F. 526-99-04.

AV. MICHEL-BIZOT

Dans imm. 1937 pptaire vd 2 P., tt cft, occupé, bail, loyer libre 39 m². 500-54-00.

EXCEPTIONNEL

Mo Michel Bizot imm. gd stand., 3 P., 71 m², tt cft, dble expos., balcons, niveau 3e ét. Px 700.000 F. 367-74-81.

Mo DUGOMMIER

Récent gd studio + balc., étage élevé. 320.000 F. SEGONDI. 874-08-45.

20 m métro, St-Mandé, partic. vend 3/4 P., 90 m² décoré, imm. anc., soleil, 365-11-92, pr. bois.

AV. DE GRAVELLE face au bois rez-de-jard. 4 p. + chbre serv., jard. 120 m², bourgeois. 1.100.000 Cogéfim 347-57-07.

13e arrdt

4.000 F le m²

ATELIER LOFT à rénover Direct. Pptaire. 325-33-08.

ARAGO Living dble + 3 chbres, 2 w.-c., 2 bains, imm. pierre de t., récent 1.360.000 F. 336-22-30.

UNIVERSITÉ DE TOLBIAC 3 P., cuis., 45 m² à rénover, bel imm., asc., 290.000 F. GARBI. 567-22-88.

13e CORVISART récent gde maison 190 m² + 2 terrasses, 2 entrées, si prof. libérale, rien à faire, tt a été prévu. Téléphone : 546-26-25.

PTE ITALIE SUR KREMLIN parf. 5 p., loggias, box, calme, soleil. 630.000 F. Téléphone : 535-56-92.

14e arrdt

BEAU 4-5 P. DENFERT

Imm. pierre de t., stand. tt cft. 2e asc., balc. sud-ouest. 1.365.000 F. 542-40-90.

Mo PLAISANCE

Livré janvier 84, vue dégagée plein sud, du 3 au 6 P., dont un duplex terrasse, à partir 835.000 F. Tél. : 225-32-25.

MONTPARNASSE

Neuf 2 P., 47 m² sur jardin. 640.000 F. Tél. 225-32-25.

15e arrdt

AV. DE BRETEUIL

Dans imm. rénové pptaire vd studio tt cft, 30 m² occupé, vue, soleil. 500-54-00.

Mo PTE VERSAILLES (ISSY), ASC., 5 P. 635.000 F. EXCEPTIONNEL 577-96-85.

TRÈS BEAU STUDIO

Ds imm. stand. entrée, penderies, living, cuisine équipée, cave. 360.000 F. PARIMMO 554-70-72.

SEGUR 327-82-40. Grenier 180 m², lux. aménagé, gd cft, soir 828-72-71.

BON 15e, s/rue, beau

2 P. ÉQUIPÉ

340.000 pptaire 766-49-94.

16e arrdt

ÉGLISE D'AUTEUIL

CHARMANTE MAISON

Plein soleil en façade s/rue, CALME, 7 P. (4/5 chbres) garage serv. Px ferme 2.100.000. ST-PIERRE 563-11-88.

AUTEUIL 80 m²

Imm. pierre de t., beau 3 P., cuis., bains, dressing-room, chbre serv. Jeudi 27 (13 h à 16 h), 128, bd Exelmans.

FAISANDERIE magnifique 240 m² divisible, 8.000 F le m² à débattre 504-45-04.

17e arrdt

BATIGNOLLES

67, pl. Dr F. Lobligeois Programme nf, 23 appts + park. livrable 10/84. S/Place 14/18 h, sauf merc. dimanche. 226-26-60.

PONT-CARDINET 100 m² séjour double, 2 chbres. 3e ét., asc., vue dégagée PRIX 900.000 F. GARBI. 567-22-88.

45 BIS, AV. VILLIERS

Mo MALESHERBES DUPLEX AVEC MEZZANINE de 2-4-5 P. et STUDIOS LUXUEUSE RÉHABILITATION Vis. mercredi, jeudi 14/18 h.

18e arrdt

CHATEAU-ROUGE Pierre de T., 2 P., entrée, cuis., w.-c., clair, calme. 175.000 F, créd. total. PPTAIRE 251-10-60.

PROPRIÉTAIRES VOUS DÉSIREZ VENDRE

un logement avec ou sans cft Adressez-vous à un spécialiste

IMMO MARCADET

88, rue Marcadet, 75018 Paris

Estimation gratuite, publicité à nos frais, réalisation rapide

252-01-82.

CŒUR DE LA BUTTE

RUE PIÉTONNE ravissante bonbonnière meublée, tt cft, refait neuf, idéal placement, bel imm. ravalé. 139.000 F. Immo Marcadet 252-01-82.

20e arrdt

20e, GAMBETTA. Voie privée, atelier habitation 110 m², 7 m sous plafond. Téléphone : 546-26-25.

PRÈS NATION, imm. récent gd 2 pièces tout confort, balcon, soleil. Tél. : 634-13-18.

GAMBETTA, neuf, jamais habité, vaste 3 p. 660.000 F COGEFIM 347-57-07.

92 Hauts-de-Seine

EXCEPTIONNEL COLOMBES PRÈS GARE, petit imm. récent, très clair, 3 pces cuis., bains, balcon. 300.000 F. Téléphone : 387-28-56.

COURBEVOIE-BECON résidentiel, superbe appt. 160 m², 240 m² terrain. Soleil, vue. Téléphone : 526-69-60.

Part. vd Courbevoie centre 5 p., séj. + 4 chbres 115 m². 2 s.-de-b., parking dble, tr. bon état. Prix : 820.000 F. Téléphone : 788-25-81

NEUILLY-SABLONS LUXUEUX DUPLEX ATELIER ARTISTE, séj. dble, 2 chbr. 1.470.000 F. 727-84-76.

94 Val-de-Marne

CHARENTON-ECOLES dans petite résidence, 3 p., entrée, cuis. équip., bains, 3e ét., jardin. URGENT 634-13-18

VITRY, derrière Mairie, part. vd F 4, 6e ét., baie vitrée, bel immeuble, calme. 300.000 F. Tél. h. repas au 364-64-41.

CRÉTEIL ÉGLISE Appts dans imm. rénové. 3, 4, 5 P. Chf. ind., asc., v.-o. Prêt conventionné A.P.L. MONTVIL 837-15-03.

Province

CANNES. Imm. stand. très bel apprt 5/6 pièces 180 m², 4 chbres, 3 bains, 3 w-c. cuis. équip., refait à neuf, park. plein sud, vue mer, à 150 m plage. Prix très intéressant. Tél. : 10 h 14 h (1) 632-45-70.

A VENDRE DAUVILLE

Appartement neuf, 90 m², côté CASINO. 880.000 F. Tél. 260-55-50, de 16 à 18 h.

BEAUCAIRE (30300) F4 (1960), 3e ét.; 155.000 F. Écrire : Augustin TEYSSIER, 23, rue Nationale, Beaucaire (30300). Tél. : (66) 59-37-86.

appartements achats

DÉPARTEMENT ÉTRANGER

AGENCE DE L'ÉTOILE

380-26-08 rech. PIED-A-TERRE : APPTS GD STAND. HOTEL PARTIC. CLIENTÈLE ASSURÉE.

SOCIÉTÉ PAIE COMPTANT APPARTEMENTS PARIS-12e et VAL-DE-MARNE 345-88-63.

Recherche 1 à 3 P., Paris préfère rive gauche avec ou sans travaux PAIE CPT chez notaire. 873-20-67, même le soir.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet-15e. 566-00-75 Paie comptant. 15e, 7e arrdts APPARTEMENTS grandes surfaces et IMMEUBLES.

Cherchons URGENT APPTS PARIS. BONS QUARTIERS Paiement compt. 359-91-30.

EMBASSY-SERVICE

8, av. Messine. 75008 PARIS

rech. pour clientèle étrangère et Diplomates APPARTS HOTELS PARTICULIERS et BUREAUX — ACHAT ou LOCATION. — 562-16-40.

locations non meublées demandes

Paris

RECH. DE LOCATIONS Appts, villas ttes catégories pour personnel et cadre muté. IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE PÉTROLE. 503-37-00, p. 32.

Etudiante sérieuse cherche ch. de Paris 600 à 800 F pr mois de Paris. T. 651-10-75.

Nous recherchons en location auprès pptaires particuliers des appts ttes catégories et villas Paris proche banlieue. Ceux-ci étant destinés à loger des cadres supérieurs et employés d'UNE IMPORTANTE ADMINISTRAT. 504-01-34, p. 12.

Région parisienne

EMBASSY-SERVICE

8, av. de Messine. 75008 PARIS rech. pour Clientèle étrangère et Diplomates VILLAS BANLIEUE OUEST RÉSIDENTIELLE. **562-78-99**

Etude cherche pour CADRES villas, pav. toutes banl. Loyer garanti 10.000 F. 283-57-02

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing 4 pces et plus — 285-11-08

VIP cherche studio meublé — quartier Montparnasse Ecr. s/no 6556 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

pavillons

SCEAUX PARC

Belle maison 1950, récept. + 3 chbres + bur. sous-sol Jard. 1.575.000 F. créd. vendeur possible, Tél. : 547-62-62.

PAVILLONS

JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France. LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. 227-44-44.

RAMBOUILLET Belle maison, année 71, double living, 8 chambres, cuisine équipée, 2 bains, 2 w.-c., salle de jeux, jardin. URGENT — 634-13-18.

hôtels particuliers

EGLISE D'AUTEUIL Hôtel part., construction récente sur 4 étages, partie habitation, partie profess. Jardin d'hiver, gar. 6.300.000 F. COTIMO. 783-34-10.

VENTES : Ville 100 km Paris-Sud. Très bel hôtel particulier XVIIIe siècle, restauré, tt confort, cour intérieure et jardin 1.000 m², quartier classé. Téléphone : (86) 64-54-62 et 64-59-33.

propriétés

PRÈS FONTAINEBLEAU

Belle ppté 6 p., 3 bains, possib. 3 p. supplémentaires, gar., parc. PX 1.250.000 F. 755-89-27.

80 km autoroute A 13 PRES VERNON, MAISON, séj., poutres, cheminée, 3 chbres, cave, tt cft, terrain 800 m², remise. 450.000 F. Tél : (16-32) 53-07-02.

villas

A CANET-PLAGE

A 200 mètres mer, villa 3 façades, F 4, 250 m² terrain avec garage, combles aménageables, autorisation construire, 1er étage très bon état. Tél. : (66) 61-91-60 (ap. 19 h).

ASNIERES 749-37-81

Prox. Pont Clichy, maison familiale séj. 40 m², 3/4 chbres, bns, jard. 850.000 F.

RUEIL 743-98-58

Idéal profession libérale face R.E.R. S/390 m², jardin, maison 7 p., gar. 900.000 F.

A VENDRE Val-de-Saône, Saint-Georges-de-Reneins, maison façade pierre, 5 p. très belle, bns, ch. centr. tt conf. Terrain 2.500 m². Prix : 550.000 F. Téléphone : (16-74) 67-64-54.

maisons de campagne

HAUTES-ALPES 20 km GAP Vend MAISON « type Champsaurine », étable voûtée av. piliers, habitation 5 pces cuisine, 350 m² au sol + grande cour et jardin. Téléphone : (92) 50-03-32.

Hte-PROVENCE

PROX. DIGNE-LES-BAINS entrée village tous commerces ANCIEN RELAIS DE POSTE 12 p. hab. imméd., splendide écurie, voûtes croisées 200 m² avec 4 piliers. Cour intér., b. prairie 1.400 m², jol. vue, soleil. Affaire de caractère sous valeur 750.000 F. Nombreuses affaires de 150.000 F. à 1.000.000 F. LOGINTER SISTERON - (92) 61-14-18

Particulier vend grand corps de ferme, isolé, 80 km de Paris, région Gisors (27) maison 7 pièces, confort., nombreux bâtiments sur 4.000 m². Prix : 700.000 F. Téléph. : (16-32) 55-54-76

fermettes

HAUT-POITOU Fermettes - de 1 à 10 ha. Maisons de camp de 50.000 à 450.000 F. - Rens. Ag. LEON, 79390 Thenezay.

châteaux

A louer château, 70 km Paris-Ouest, de parc de 7 hectares. 30 pièces, cft, équipé pour collectivité, px intéressant. Tél. : 16 (32) 55-54-76.

viagers

7 pièces 140 m², possi. 2 appts, 2e ét. imm. correct près Mo Cadet. 320.000 F cpt + 4.000 F actuel. loué 4.000 F par mois perçus par acquéreur. Cruz, 8, r. La Boétie. 266-19-00.

F. CRUZ - 266-19-00.

8, RUE LA BOÉTIE-8e Prix rentes indexées garanties Étude gratuite discrète.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT

un service gratuit créé par la compagnie bancaire pour tout achat d'appartements et de pavillons neufs renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés

525-25-25.

49, Av. Kléber 75116 PARIS

immobilier information

ANCIENS NEUFS

DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR. Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers. 75017 PARIS. T. 227-44-44.

terrains

LUBERON - GORDES

Vends terrain préviabilisé avec P.C. permettant hameau vacances — motel — centre de séminaires, etc. Téléphone : (90) 72-04-72.

PIERREFITTE

(CENTRE) Terrain à bâtir, 370 m². C.O.S., (plusieurs ménages), 10,10 m de façade. A.G.C.E. GARE. 826-50-17.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

fonds de commerce

Ventes

VENTE

PYRÉNÉES CENTRALES

10 KM DE LUCHON
STATION DES AGUDES (1.600/2.240 M)
AU PIED DES PISTES

UN HOTEL

En parfait état, entièrement équipé, prêt à l'exploitation, 40 chambres (80 lits), restaurant, bar, salon, cuisine, garage, tennis, dépendances. 5 étages, 2.620 m².

Documentation et renseignements :
(1) 758-58-07

l'agenda du Monde

Animaux

Elevage amateur cède beaux chiots BOULEDOGUE français inscrits LOFT, tatoués vaccinés (1) 638-34-14 et (1) 726-89-63.

Antiquités

ACHAT ANTIQUITÉS aux meilleurs cours. Même dimanche. 373-38-63 ou 262-80-20.

Bijoux

ACHATS BRILLANTS

Toutes pierres précieuses bijoux, or, argenterie, etc. PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo.

ACHAT OR

PIÈCES OR ET ARGENT OR DENTAIRE, DÉBRIS BIJOUX MÊME ABIMÉS

DE 60 A 200 F LE GR.

L'EMERAUDE

2 bis, rue Malar, Paris-7e face au 166, rue de l'Université, Mo INVALIDES.

Tél. 705-99-95 +

2, bd Bessières, Paris-17e Mo PORTE-DE-SAINT-OUEN

Tél. 627-56-39 +

Prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile. Ouvert du mardi au samedi.

ACHAT OR

BIJOUX ANCIENS

Brillants, débris or PAUL TERRIER. 225-47-77 35, rue du Colisée, 75008 Métro Saint-Philippe-du-Roule.

Si vous vendez :bijoux, or, débris, pièces, etc... ne faites rien sans tél. 588-74-36.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

DIRECT USINES

GD CHOIX TOUTES MARQUES BOCAREL 357-09-46 + + 113, av. Parmentier, Paris-11e.

Collections

Echange ou vends pour collection Citroën GS bi-rotor. Tél. h. repas (99) 81-88-71.

Cours

MATHÉMATIQUE PHYSIQUE Toutes classes secondaires MATH. SUP SPECIALE Prof. expérimenté : 558-11-71

Cuisine

PROMOTION KITCHNETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 mètre. 2.500 F. PARIS SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e, ouvert le samedi. Téléphone : 222-44-44.

Décoration

PAPIER JAPONAIS

Avec les prix directs CAP, vous trouverez maintenant du papier japonais de première qualité.

A PARTIR DE 180 F.

le rouleau (7,80 m × 0,91 m)

Grand choix de coloris et de pailles disponibles sur stock. Nouvelle collection de liège en rouleaux sur papiers de couleur.

Magasin d'exposition : CAP 37, rue de Cîteaux 75012 PARIS. Téléphone : 307-24-01.

Vente par correspondance : Documentation complète et échantill. contre 10 F par chèque.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND

Au bord de la mer (100 km de Londres), notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et, situés dans le même bâtiment, notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront (école fondée en 1967 et reconnue par le British Council). £ 15.00 par jour : leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).

25% RÉDUCTION pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux examens de Cambridge inclus). PAYABLE EN FRANCE

écrire REGENCY SCHOOL OF ENGLISH Ramsgate, Kent, Angleterre. Tél. : 843-51212. Telex 96454 ou Mme Bouillon, 4, rue de la Persévérance, Eaubonne 95. Tél. : (3) 959-26-33 (Soirée)

Pas de limite d'âge — pas de séjour minimum ouvert toute l'année — cours spéciaux vacances scolaires

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis. A partir de 5.000 F. DEVIS GRATUITS POUR RESTAURATION

PIANOS TORRENTE

Téléphone : 840-89-52

Livres

HENRI LAFFITTE Achat comptant de LIVRES, 13, r. de Buci, 6e. 326-68-28. Distribue un catalogue.

Maroquinerie

VENTE au PRIX de GROS

SACS-BAGAGES-CADEAUX VISCONTI, 5, r. M.-Le-Comte, 272-16-68. Métro Rambuteau.

Moquettes

A SAISIR

MOQUETTE 100 % Pure laine

PRIX POSÉE 93,50 F

T.T.C. m². Téléphone : 658-81-12.

MOQUETTE PURE LAINE — 50 % DE SA VALEUR

842-42-62

Psychanalyse

Pour une prise de conscience totale en peu d'entretiens, quel que soit votre trouble. Téléphonez au 766-46-90.

Tapis

Vends tapis persan meched signé. Prix très intéressant. T.(16) 4 458-12-87, apr. 18 h.

Reprographie

PHOTOCOPIES 0,29 H.T.

Offset, compo., dactylo. 22, rue Lacretelle, Paris-15e. Téléphone : 531-41-15.

Santé

Le cuivre connaissez-vous ? Pour soulager vos douleurs. Doc. : Centre 1 T. Mme Prouteau, Les Renfermis, 17220, Saint-Christophe.

Télévision

SPEC MOIS OCTOBRE
N.B. à partir............100 F.
Couleurs à partir......600 F.
Tél. 681.48.92
2 magasins dans PARIS.

Troisième âge

RÉSIDENCE Les CÈDRES 10' Pte Italie, PARIS. Tourisme, repos, retraite, reçoit toutes personnes tous âges, valides, semi-valides, handicapés, soins assurés, petits animaux familiers acceptés. 33, av. de Vitry. 94800 VILLEJUIF (1) 726-89-63 et (1) 638-34-14.

PARIS-BAGNOLET. Pension retraite, confort, valides, semi-valides. Tél. : 360-99-28.

Vidéo

CAMERA 7

SUPER-PROMO CASSETTES VHS

HITACHI

3 heures : 80 F — 750 F les 10
2 heures : 72 F — 680 F les 10

7, rue La Fayette 75009 Paris 874-84-43 — 280-28-12

Vacances - Tourisme - Loisirs

MULTIPROPRIÉTÉ A TIGNES VAL-CLARET Particulier vend à inter-Résidence les trois premières semaines d'avril (vacances scolaires) d'un studio 4 personnes. Grand confort. Téléphone (3) 451-45-41.

AILLON-LE-JEUNE Une vraie station, village 1.000 m/1.900 m, 25 km Chambery
- Ski alpin et nordique
- Tarifs imbattables.
- Neige assurée.
- Hébergement varié.

Rens. Syndicat initiative 73340 Aillon-le-Jeune Téléphone : (79) 63-67-72.

COTE D'AZUR 06500 Menton Hôtel Céline Rose ** NN, 57, av. de Sospel. Tél. (93) 28-28-38, ch. tt cft. Calme et ensol., cuis. famil. Ascenseur, jardin. Pension complète automne-hiver 83-84. 152 à 172 F TTC.

SKI 6-17 ans Noël-Févr. encadr. par profs. 322-85-14.

Loue GUADELOUPE, studio bord plage, 15 jours : 2.500 F. Téléphone : (49) 45-02-92.

Ski de fond dans le Haut-Doubs, à 3 h 30 de Paris (TGV), Yves et Liliane vous accueillent dans belle ferme confort. 5 chambres, 5 s. de bns, cuisine maison, pain cuit au feu de bois, table d'hôtes limitée à 12 pers. Calme, repos. Tt compr. (pens., accompagn., mat. de ski) du dim. au dim. Prix : de 1.860 F à 1.980 F. Écrire : Le Crêt l'Agneau, La Longeville, 25650 Montbenoît. Tél. 16 (81) 38-12-51.

Yoga

YOGA A DOMICILE Cours particuliers et petits groupes. 526-77-86.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

Achats

EMBASSY-SERVICE

562-62-14

RECH. 150 A 200 m²

Bureaux quartier affaires.

Ventes

PONT DE NEUILLY

dans immeuble récent bureaux à vendre avec large façade commerciale

INVESTISSEMENT

6 millions de droits

Pour tous renseignements

SARI 776-44-88.

Locations

SIEGE SOCIAL De 100 F à 200 F. H.T. Toutes démarches 10e, 12e S.D.M. 340-24-54.

NEUILLY-SUR-SEINE

Proche bd Bineau, 800 m², grand standing. Restaurant. Tél. Parkings

SARI. 776-44-88.

8e COLISÉE-ÉLYSÉES

SIÈGES DE SOCIÉTÉS

DOMICILIATIONS

250 F/350 F PAR MOIS

A.F.C. 359-20-20.

92 CLICHY

Proche périphérique 1.300 m² divisibles Tél. Pkgs. Restaurant.

SARI. 776-44-88.

LA DÉFENSE

RER Nanterre-Préfecture Immeuble neuf 1.500 m² divisibles.

SARI 776-44-88.

Domiciliations : 8e-2e

SECRÉTARIAT. TÉL. TÉLEX. Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.

ACTE S.A. 359-77-55.

DOMICILIATION 16e, CHAMPS-ÉLYSÉES

140 A 340 F PAR MOIS

CIDES — 723-82-10.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL — RC — RM Constitution de sociétés démarches et tous services Permanence Téléphonique

355-17-50

66 CH-ÉLYSÉES

vous accueille

BUREAUX MEUBLES

heure-jour-semaine-mois

SALLES DE RÉUNION

Audiovisuel — Lunchs DOMICILIATION — Services Secrétariat-Parking immeuble

Tél. : 562-66-00

BUREAUX MEUBLÉS à Paris-8e, 9e ou 15e

SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS

télex, secrétariat, tous services.

CONSTITUTIONS STÉS

prix complets, délais rapides.

ASPAC 293.60.50+

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

Toutes démarches et services

B.C.E. 294-23-93.

VOTRE SIÈGE SOCIAL, 8e

DOMICILIATIONS

R.M., R.C., TTES DÉMARCHES TELEX SECRÉTARIAT

AGECO. 294-95-28.

locaux industriels

Locations

(92) PONT-DE-SÈVRES

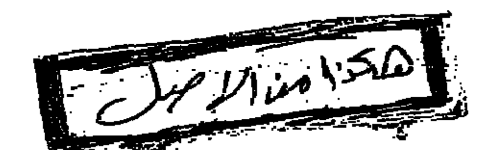
Activités/bureaux. A partir de 600 m². Vente ou location

SARI 776-44-88.

fonds de commerce

Ventes

Fonds confection Poitiers C.A. 1.300.000 F. Cause retraite inst. moderne. 30 m vitrine Ag. LEON, 79390 Thenezay.



La cause directe de nos difficultés provient du rôle de plus en plus marqué de l'état dans l'économie française.

CONTRE L'ETATISATION RAMPANTE

LE PARTI PRIX

propose

UNE CHARTE DES LIBERTES ECONOMIQUES

Pour la liberté d'entreprendre

Cette charte devrait exiger :

• La suppression des numerus clausus qui freinent l'installation des jeunes pharmaciens et valorisent les fonds de commerce des rentiers. La fin de la limitation du chiffre d'affaires par pharmacien devant l'évolution de la distribution.

• L'abolition de la loi Royer qui légalise les rackets pour obtenir les autorisations d'implantation en commission d'urbanisme, loi violant le traité de Rome.

• La suppression des ordres corporatistes instaurés sous le régime de Vichy dont les comportements sont remis en cause par la commission européenne.

• L'instauration d'une responsabilité pénale des actes administratifs, notamment quand ils prétendent freiner ou s'opposer à des initiatives économiques (modification de permis de construire, interprétation fiscale...).

Pour la liberté de concurrence

Cette charte devrait assurer :

• L'abrogation des arrêtés limitant les rabais non artificiels sur les carburants afin de faire bénéficier les consommateurs de meilleurs prix.

• L'abrogation de la loi Lang instaurant un prix unique du livre qui fait payer à tous les consommateurs le prix fort pour favoriser l'élitisme : c'est du capitalisme intellectuel.

• L'affirmation légale de l'interdiction de refus de vente opposé par certains producteurs aux distributeurs les plus dynamiques. Il est possible de baisser de près de 20% le prix de certains produits notamment pour les textiles, la parapharmacie, les articles de sport, les cosmétiques.

• L'égalité des régimes fiscaux entre entreprises mutualistes ou coopératives et privées.

• L'obligation pour toutes les entreprises publiques de soumettre au Parlement leurs projets de rachats d'entreprises privées.

Pour la liberté des prix

Cette charte devrait présenter :

• L'engagement solennel de l'administration des finances de ne pas bloquer autoritairement les prix tant au niveau de la production que de la distribution.

• La dotation en moyens financiers et informatiques des associations de consommateurs leur permettant d'effectuer ainsi leurs propres relevés de prix.

Pour la liberté de l'information économique

Cette charte devrait assurer :

• La transparence de toutes les conditions d'achat et de vente avec obligation de publication. L'interdiction aux centrales d'achat, franchisées ou non, de conserver les ristournes obtenues des fournisseurs et l'obligation de faire appel à des cotisations exactes pour leur propre financement.

• La libre saisine par les associations d'usagers des cours des comptes régionales et de la commission de la concurrence.

• La publication des rapports de la commission de la concurrence et de tous les avis du conseil d'état sur les projets de loi et de décret. Publicité des débats.

• La révélation publique de tous les régimes de subventions, de bonification ou d'aide financière délivrés par l'état.

• La suppression des taxes parafiscales prélevées par les divers groupements interprofessionnels et leur transformation en cotisation avec transparence des comptes.

Edouard Leclerc

A suivre...

Pour une économie d'initiative et de créativité

Le Monde

économie

LE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Caisse des dépôts veut offrir à ses clients un service personnalisé et décentralisé

M. Pierre Richard, *nommé fin décembre 1982 directeur général* adjoint de la Caisse des dépôts et consignations, chargé de la direction du développement local, a présenté, le mardi 25 octobre, les orientations de l'établissement financier de la rue de Lille pour 1984, dans le cadre de la décentralisation. Il répond ici à nos questions en précisant que vis-à-vis des communes, des départements et des régions, la Caisse ne veut pas créer une nouvelle tutelle, mais au contraire « *offrir à ses clients des collectivités locales un service personnalisé* ».

« La décentralisation avance, le Parlement discute du statut des fonctionnaires territoriaux. Comment la Caisse des dépôts, qui est un partenaire essentiel, financier notamment, pour les collectivités locales, conçoit-elle désormais son rôle dans ce nouveau cadre de la décentralisation des pouvoirs ?

– La Caisse des dépôts est l'alliée des pouvoirs locaux ; elle est prête à aider les collectivités locales à assumer leurs nouvelles compétences. Ce rôle de la Caisse est traditionnel, mais, à l'heure de la décentralisation, il va être profondément rénové, conformément aux orientations fixées à la Caisse par son directeur général, M. Robert Lion.

» La Caisse compte rester, avec les caisses d'épargne, le principal banquier des collectivités locales, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de leur équipement. Mais elle entend prendre en compte les nouvelles préoccupations des élus dans des domaines-clés comme la gestion des villes et la réhabilitation des quartiers, l'action économique locale, ou les technologies nouvelles et les systèmes locaux de communication. Il s'agit, en somme, de financer non plus seulement les équipements collectifs, mais le développement local sous toutes ses formes.

» Partenaire des collectivités, la Caisse ne créera pas une nouvelle tutelle qui se substituerait à celle de l'État.

» Nous jouerons cartes sur table. Ainsi, les critères d'attribution des prêts seront clairement affichés et présentés aux comités régionaux des prêts qui seront prochainement installés dans chacune des régions.

» La Caisse des dépôts ne jugera pas de l'opportunité d'une opération, mais des conditions de son équilibre financier.

» Réussir la décentralisation, c'est aussi obtenir des économies de gestion, à service rendu égal. Il suffit de rappeler que 100 francs d'économie, par exemple en réduisant la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, c'est en moyenne 25 francs de moins d'impôt prélevé sur les entreprises locales. Par notre assistance et nos conseils en matière de gestion locale, nous sommes prêts à faciliter une telle évolution.

– Cherchez-vous à avoir de nouveaux comportements avec vos clients que sont les communes, les départements et les régions ?

– Nous passons d'une approche administrative à une approche bancaire des problèmes. La Caisse des dépôts ne se considère pas comme un simple distributeur administratif de prêts, appliquant des normes uniformes. Elle veut être un établissement financier à part entière au service des communes, des départements, des régions et des associations. Elle compte apporter à ses « clients » un service personnalisé, adapté à chaque situation. Dans ce but, les dossiers de financement sont désormais intégralement traités au niveau de chaque délégation régionale de la Caisse.

» La négociation d'un prêt, fût-il de 200 millions de francs, est effectuée sur place, sans en référer à Paris.

» D'autre part, la Caisse des dépôts, en association avec les caisses d'épargne et la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C.A.E.C.L.), aide les collectivités locales à « boucler » leurs plans de financement. Elle recherche, par exemple, des ressources nouvelles sur les marchés financiers, national et international, compte tenu du moindre développement de la collecte sur les livrets A et B des caisses d'épargne.

» Enfin, la Caisse propose des « produits nouveaux » à ses emprunteurs. Outre le prêt d'équipement à annuités constantes qui est son produit de base, elle développe, de plus en plus, des profils de prêts adaptés aux investissements à réaliser : prêts à annuités progressives pour la réalisation de bâtiments industriels ; prêts avec différé d'amortissement pour le financement des réseaux de chaleur ; prêts de fonds de roulement ou de trésorerie pour les associations gestionnaires de services publics.

Baisse des taux

– Quelles seront, en 1984, les disponibilités de la Caisse dans le domaine du développement local précisément ? Si l'inflation recule, allez-vous aussi diminuer le taux des prêts que vous faites aux collectivités locales ? Celles-ci ne risquent-elles pas de s'engager dans une politique trop intrépide, voire imprudente, d'emprunts ? A côté du rôle de banquier, il y celui de conseiller, d'expert...

– Les collectivités locales réalisent actuellement plus des deux tiers de la formation brute de capital fixe (autrement dit des investissements) des administrations ; ces investissements sont financés en moyenne à 60 % par l'emprunt, la Caisse des dépôts, les caisses d'épargne et la C.A.E.C.L., apportant environ 85 % de ces emprunts, soit 45 milliards de francs en 1983.

» Pour l'avenir, nous nous plaçons dans le cadre du Plan : un des programmes prioritaires d'exécution du projet de deuxième loi de Plan indique, en effet, que les collectivités devront être en mesure de disposer des ressources d'emprunt nécessaires pour maintenir leur effort d'équipement. La Caisse veillera donc à continuer de financer les équipements indispensables des collectivités locales.

» S'agissant du coût des prêts, la distinction actuelle entre les « prêts à taux privilégié » et les « prêts à taux du marché » devrait se réduire avec le recul de l'inflation et surtout la baisse du loyer de l'argent. En 1980, le « différentiel » de taux entre ces deux types de prêt dépassait 6 points ; aujourd'hui, il est inférieur à 3 points. Ainsi, la C.A.E.C.L. réduit régulièrement le taux de ces prêts à 15 ans : de 16,5 % en décembre 1982, il est passé aujourd'hui à 14,5 %.

» C'est la voie à suivre, car elle permet de modérer la charge de la dette. Les collectivités locales ne s'engageront pas, ce faisant, dans une politique trop lourde d'emprunt. L'idée qu'il est sain de financer une part non négligeable de l'investissement par des recettes définitives, c'est-à-dire par autofinancement, est partagée par les collectivités locales comme par les entreprises.

Dissuasion et collaboration

» La Caisse des dépôts est prête à développer son rôle de conseiller financier des collectivités locales. Elle dispose d'une mine d'informations statistiques ; elle peut les mettre à la disposition des collectivités locales, apportant notamment des éléments de référence et de comparaison.

– Les collectivités locales peuvent-elles avoir une politique dynamique de développement économique et à l'exportation ?

– Un champ d'action important est ouvert aux collectivités locales depuis la loi du 2 mars 1982. Celles-ci peuvent apporter des services multiples aux entreprises, allant de l'équipement d'une zone d'activité au financement de campagnes de promotion des productions locales. Elles peuvent juridiquement consentir des aides directes aux entreprises.

» Là où les collectivités locales voudront intervenir sur le plan économique, la Caisse des dépôts sera présente pour apporter sa connaissance du tissu économique local et ses conseils. Il faudra parfois avoir le courage de dissuader telle initiative qui se traduirait par un répit dans la vie d'une entreprise et non par un redressement durable.

» Dans le souci d'aider efficacement les collectivités locales et de disposer des informations financières nécessaires, la Caisse compte développer sa collaboration avec d'autres établissements financiers nationaux et les sociétés de développement régionales (S.D.R.).

» Des conseils, mais aussi des financements... Près de 1 milliard de francs de prêts sera apporté aux collectivités locales en 1983 pour la réalisation de bâtiments industriels ou artisanaux ; ce chiffre était de 200 millions en 1982 : c'est dire l'intérêt des collectivités locales et des entreprises pour cette formule.

» De même, la Caisse est aux côtés des régions, lorsque ces dernières créent des instituts régionaux de participation, afin de faciliter l'apport en fonds propres des entreprises locales ».

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD.

UNE CONVENTION AVEC PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Le C.N.R.S. va travailler avec les régions

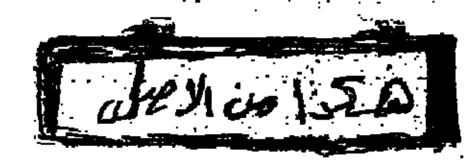
« *Le Centre national de la recherche scientifique* (C.N.R.S.), déclarait récemment M. Pierre Papon, *a décidé d'intégrer la dimension régionale dans sa politique scientifique (...).* » « *De leur côté,* ajoutait-il, *les régions sont désormais soucieuses de prendre en compte la dimension scientifique et technologique de leur avenir.* »

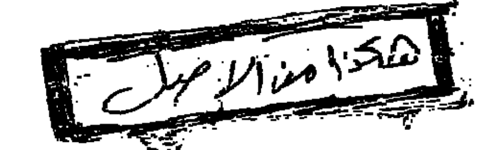
Après les mots, les faits. Une première action en ce sens vient d'être accomplie avec la signature, mardi 25 octobre, d'une convention pluriannuelle entre le C.N.R.S. et le conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aux termes de ce texte, qui comprend huit articles, les deux parties s'engagent à assurer la coordination de projets et la mise en commun de moyens au profit d'équipes régionales ; à assurer une bonne cohérence entre les programmes de recherche nationaux définis par le C.N.R.S. et la demande sociale, culturelle et économique exprimée par la région ; à dynamiser la diffusion de l'information.

Une première opération devrait voir le jour dans le domaine des sciences de l'homme et de la société, avec la mise à disposition par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un crédit annuel de 2 millions de francs. De son côté, le C.N.R.S. s'engage à débloquer une somme de 700 000 F sous la forme de crédits d'actions thématiques programmées ou de programmes interdisciplinaires, et à afficher deux postes de chercheurs par an.

J.-F. A.





ÉNERGIE

LA SEMAINE DE LA TECHNOLOGIE NUCLÉAIRE FRANÇAISE A PÉKIN

La coopération franco-chinoise n'est plus seulement scientifique mais devient commerciale

Pékin. — Le nucléaire est à l'honneur, ces jours-ci, en Chine. Pour une part non négligeable, le mérite revient à la France. Jeudi 20 octobre s'est, en effet, ouverte à Pékin la Semaine de la technologie et de l'industrie nucléaires françaises, première manifestation de ce genre organisée par notre pays à l'étranger.

Parallèlement à cette présence française, les autorités chinoises ont ouvert, mercredi, une seconde exposition, de caractère entièrement national, consacrée aux applications de la technologie nucléaire dans différents domaines : industrie, agriculture, santé, recherche scientifique. C'est dire l'intérêt que portent actuellement les dirigeants de Pékin à un secteur d'activités, destiné sans aucun doute à contribuer d'une façon croissante au développement économique du pays d'ici à la fin du siècle.

De notre correspondant

Si l'on peut faire remonter au milieu des années 50 le début des recherches menées par la Chine dans le domaine du nucléaire, force est de constater que l'essentiel de ces efforts, couronnés par l'explosion de la première bombe atomique chinoise en 1964, a été dirigé pendant longtemps vers des fins militaires. L'attention accordée par la Chine aux possibilités d'utilisation de la puissance de l'atome à des fins civiles, particulièrement dans le domaine de l'énergie, est relativement récente.

La présentation par la France des diverses technologies liées au nucléaire — tous les grands noms de ce secteur, une quarantaine de firmes au total, sont présents à Pékin — intervient donc à un moment crucial pour la Chine, comme l'atteste encore son entrée, au début de ce mois, après une longue expectative, à l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.).

De Saclay à Shanghai

La coopération scientifique entre la France et la Chine dans le nucléaire repose sur une tradition, puisque le premier accord en ce domaine entre les deux pays remonte à 1974. En près de dix ans, le champ du travail en commun s'est considérablement élargi et précisé.

Un accord, signé en novembre 1982 entre le C.E.A. et le ministère chinois de l'industrie nucléaire, prévoit un effort particulier pour la recherche et le développement de réacteurs à eau pressurisée (P.W.R.) de petite et moyenne puissance (300 à 600 MW). Par ailleurs, une collaboration de plus en plus active s'est instaurée entre l'institut de recherches fondamentales du C.E.A. et l'Académie des sciences chinoises (échanges de spécialistes, travaux sur le réacteur Orphée de Saclay, etc...).

De nature purement scientifique au départ, la coopération entre les deux pays a évolué, depuis quelques années, vers des fins plus commerciales. Les discussions, menées de longue date, par les sociétés françaises intéressées avec leurs interlocuteurs chinois ont débouché en mai dernier, à l'occasion de la visite de M. Mitterrand, sur la signature d'un mémorandum portant sur la construction par la France de quatre îlots nucléaires de 900 MW chacun, répartis en deux centrales, l'une près de Canton, l'autre près de Shanghai. Le mémorandum aborde également la question du transfert de technologie que la partie chinoise souhaiterait voir commencer à partir de la construction d'un cinquième îlot nucléaire, ainsi que la possibilité de la fourniture de matériel dit conventionnel (turbines, générateurs) pour la future centrale de Shanghai de 1 800 MW.

Le projet le plus avancé — celui de Canton — ne paraît pas toutefois avoir beaucoup progressé depuis le printemps. L'une des difficultés actuelles réside dans l'indécision des autorités de Hongkong quant à l'ampleur de leur engagement financier dans cette entreprise, étant entendu que la Chine compte sur la vente à la colonie d'une partie de l'électricité produite pour rembourser ses investissements dans cette affaire.

Un autre facteur d'incertitude récent réside dans la concurrence accrue que livrent désormais les Etats-Unis à la France. La décision de Washington de libéraliser sa politique de transfert de technologie à l'égard de la Chine et l'entrée de cette dernière à l'A.I.E.A. ont donné un stimulant aux industriels américains. Un accord de coopération nucléaire est en négociation entre les deux pays et une forte délégation (trente-cinq membres) de l'American Nuclear Society, dirigée par son président, M. Milton Levenson, vient de séjourner à Pékin.

Il semble toutefois que les Etats-Unis soient moins intéressés par la centrale de Canton que par les autres phases du programme nucléaire chinois ou la participation à la filière plus strictement nationale de ce programme. Pékin aurait ainsi signé récemment avec une société d'ingénierie américaine un accord pour l'expertise d'une étude de site d'une centrale de 300 MW, de conception chinoise, située près de Shanghai.

MANUEL LUCBERT.

Appelant à une grève le 10 novembre

LES SYNDICATS DE MINEURS S'INQUIÈTENT DES ORIENTATIONS CHARBONNIÈRES DU GOUVERNEMENT

Les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C. ont appelé les travailleurs des houillères du bassin de Lorraine à une grève d'avertissement et à une manifestation le 10 novembre, date de la réunion du conseil d'administration des Houillères de Lorraine. Les cinq organisations ont demandé à être reçues d'urgence par le gouvernement, la direction des Charbonnages de france et la région lorraine. Elles demandent notamment que soit menée « une politique volontariste d'utilisation du charbon » et que soient débloqués les moyens financiers pour engager la construction d'une centrale thermique au charbon en Lorraine.

Cette initiative, qui prolonge la semaine d'action menée la semaine dernière par la C.G.T. dans tous les bassins, traduit l'inquiétude des syndicats de mineurs face à la réduction, programmée par les pouvoirs publics, de l'activité d'extraction. Cette politique s'est traduite par le maintien à 6,5 milliards de francs pour 1984, c'est-à-dire au même niveau que l'année précédente, de l'aide publique accordée aux Charbonnages de France prévue dans le projet de loi de finances qui doit être discuté prochainement à l'Assemblée nationale. Le maintien en valeur de cette aide globale aboutirait, compte tenu de l'accroissement inévitable des charges non liées à l'exploitation (pensions, retraites, etc.), à une diminution réelle de l'aide à la thermie, et donc à la fermeture des puits les moins rentables et à la suppression d'emplois. Cette orientation pourrait être confirmée, lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, par le secrétaire d'Etat à l'énergie, M. Jean Auroux.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	7,9495	7,9520	+ 160	+ 190	+ 320	+ 370	+ 950	+ 1700
$ can.	6,4530	6,4570	+ 150	+ 195	+ 300	+ 360	+ 865	+ 990
Yen (100)	3,4160	3,4190	+ 160	+ 180	+ 315	+ 345	+ 970	+ 1035
DM	3,0490	3,0515	+ 160	+ 180	+ 325	+ 350	+ 955	+ 1015
Florin	2,7150	2,7170	+ 135	+ 155	+ 270	+ 295	+ 805	+ 860
F.B. (100)	14,9705	14,9820	+ 370	+ 460	+ 655	+ 815	+ 1675	+ 2020
F.S.	3,7555	3,7585	+ 250	+ 275	+ 505	+ 540	+ 1460	+ 1540
L (1 000)	5,0125	5,0200	− 230	− 190	− 460	− 400	− 1450	− 1335
£	11,9000	11,9100	+ 275	+ 340	+ 550	+ 650	+ 1620	+ 1840

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 3/8	9 3/4	9 3/8	9 3/4	9 7/16	9 13/16	9 5/8	10
DM	5 3/8	5 3/4	5 3/8	5 3/4	5 7/16	5 13/16	5 11/16	6 1/16
Florin	5 3/8	6 1/8	5 9/16	6 13/16	5 1/2	6 1/4	5 7/8	6 1/2
F.B. (100)	8 1/8	9 1/8	8 3/8	9 3/8	8 3/4	9 3/4	9 1/2	10 1/4
F.S.	1 7/8	2 1/8	3 3/4	4 1/8	3 3/4	4 1/8	4 1/4	4 5/8
L (1 000)	16	17	16 1/4	17 1/4	16 7/8	17 5/8	17 1/2	18 3/8
£	8 7/8	9 1/8	8 7/8	9 1/2	9	9 5/8	9 3/16	9 13/16
F. franç.	11 3/4	12 1/2	11 7/8	12 5/8	12 1/4	13	14 1/2	15 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

La dette marocaine sera rééchelonnée sur huit ans

Un communiqué du ministère français de l'économie, des finances et du budget annonce que les représentants de douze pays créanciers du Maroc, réunis rue de Rivoli au sein de l'officieux « Club de Paris », ont accordé des délais de paiement au royaume du Maroc pour les prêts et crédits qu'il a obtenus avec la garantie des gouvernements. Le rééchelonnement s'étalera sur huit ans avec une période de grâce de quatre ans. Il s'applique à la dette publique marocaine venant à échéance en 1983 et 1984 et dont le montant est évalué à quelque 600 millions de dollars (chiffre cité par des sources officielles marocaines, mais qui, selon l'usage, ne figure pas dans le communiqué). Le total de la dette extérieure du Maroc s'élèverait à 11 milliards de dollars environ (contre 7 milliards en 1980).

Les pays créanciers, souligne le communiqué final, « *ont noté avec satisfaction* » l'élaboration par le gouvernement du royaume du Maroc « *d'un programme économique et financier qui a bénéficié de l'appui d'un accord de confirmation du Fonds monétaire international* ».

Les principaux États créanciers du Maroc sont dans l'ordre : la France, l'Arabie Saoudite (non présente au Club de Paris), les États-Unis, la R.F.A., l'Espagne et l'Italie.

Le Maroc continue à discuter avec les représentants de 190 banques internationales créancières pour aboutir à l'aménagement de la dette non garantie venant à échéance en 1983 et 1984.

Aux Etats-Unis

LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 0,5 % EN SEPTEMBRE

Washington (*A.F.P.*). — L'indice américain des prix de détail a augmenté de 0,5 % en septembre. Pour les neuf premiers mois de 1983, cet indice a enregistré une hausse de 3,7 % en rythme annuel, contre 3,9 % en 1982 et 8,9 % en 1981.

Le coût de la vie s'était accru de 0,4 % en août comme en juillet. Selon le département du travail, la hausse de septembre a été due principalement à une augmentation des prix des automobiles, de l'alimentation et des loyers.

● **La Suède lance un plan microélectronique de 714 millions de francs.** — Ce plan de cinq ans aura quatre axes : la formation, la recherche fondamentale, la recherche appliquée et surtout le développement industriel, auquel 330 millions de francs seront consacrés. — (*A.F.P.*)

● **Accroissement de 8 % des faillites en R.F.A.** — Le nombre des faillites en Allemagne fédérale s'est établi à huit mille treize pour les huit premiers mois de 1983, ce qui représente une augmentation de 7,6 % par rapport à la période correspondante de 1982.



SOCIAL

LES NÉGOCIATIONS PATRONAT-SYNDICATS SUR LA FORMATION ALTERNÉE

Le projet d'accord présenté par le C.N.P.F. pourrait concerner 400 000 jeunes

Les négociations entre le patronat et les organisations syndicales sur la formation alternée pour les jeunes, commencées le 12 septembre, pourraient s'achever sur un accord ce 26 octobre. Le C.N.P.F. a remis aux syndicats un texte qui, s'il permet un accord, concernera 400 000 jeunes dépourvus de toute qualification ou ayant une formation insuffisante.

Ce texte devrait compléter le projet de loi réformant la formation professionnelle continue au cours de discussions à l'Assemblée nationale.

Des désaccords subsistent avec la C.G.T. tandis que, avec des nuances, la C.F.D.T., F.O., la C.G.C. et la C.F.T.C. se montrent plus intéressées par le projet du C.N.P.F.

La principale divergence avec la C.G.T. porte sur l'introduction, par le C.N.P.F., d'un contrat de travail particulier pour l'insertion des jeunes dans l'entreprise. « *Cela ressemble trop aux anciens stages pratiqués en entreprise* », s'inquiète M. Oswald Calvetti, le responsable de la délégation cégétiste qui regrette, en outre, que cette formule ne soit pas dissociée des autres propositions. « *C'est un peu du chantage*, dit-il, *on nous lâche tout cela comme un tout, comme un bloc et nous butons là-dessus.* » Pour la C.G.T., le risque existe de voir de plus en plus de jeunes en situation précaire face à l'emploi.

Moins opposées que la C.G.T., les autres organisations sont aussi préoccupées par ce danger. Elles considèrent cependant que ce contrat d'insertion ou d'initiative à la vie professionnelle offre des garanties qui n'existaient pas, d'autant que le C.N.P.F. serait plus impliqué que pour les stages en entreprise, puisqu'il s'agira d'un dispositif conventionnel.

Ce contrat durerait de trois à six mois et aurait pour objectif de donner l'occasion à un jeune de mettre un pied dans l'entreprise avec l'assurance de recevoir une rémunération forfaitaire. Pour accentuer ce « *facteur de socialisation* », selon son expression, la C.F.D.T. souhaiterait que le contrat de travail, bien que différent, soit signé également par un organisme tiers s'occupant de formation, qui deviendrait ainsi cocontractant et servirait de garant.

Sur les autres points de la négociation, les choses sont plus avancées. Le cadre juridique des contrats de travail de type particulier, proches des contrats d'apprentissage, a été défini, en même temps que les objectifs. Pour l'adaptation à l'emploi, il pourrait s'agir de contrats à durée indéterminée, garantissant donc l'emploi du jeune, mais aussi, par dérogation demandée par le C.N.P.F., de contrats à durée déterminée (cent cinquante heures de stage) soumis alors à l'avis de la commission paritaire de l'emploi. Pour la qualification en entreprise, liée à une formation, le contrat pourrait être à durée déterminée (de quatre mois à deux ans), au moins 25 % du temps étant consacré à la formation dans l'entreprise et dans un organisme. Dans l'un et l'autre cas, un « tuteur » prendrait en charge le jeune pendant son séjour dans l'entreprise. Le comité d'entreprise et les sections syndicales de l'entreprise pourront émettre des avis sur le dispositif de formation en alternance, ce qui est l'un des objectifs du projet de loi sur la formation professionnelle continue. Le mode de rémunération et le financement de la formation en alternance doivent encore être définis. Cependant, certains principes sont acquis, comme celui de la proportionnalité entre le temps passé au travail dans l'entreprise et le salaire qui sera calculé, non sur le SMIC, mais sur la base du minimum conventionnel. Un accord *existe également* pour considérer que la rémunération du jeune de moins de dix-huit ans doit être alignée sur le salaire du jeune en apprentissage. Pour le financement, les partenaires sociaux ont admis à l'unanimité que l'entreprise pourrait prélever 0,2 % sur la contribution de 1,1 % de la masse salariale due pour la formation professionnelle continue. Il s'y ajouterait le 0,1 % représentant la taxe d'apprentissage fiscalisée. Ce 0,3 % consacré à la formation en alternance devrait faire l'objet d'un accord dans les branches professionnelles. Si un accord intervenait, ces sommes seraient ensuite restituées aux entreprises.

En l'état actuel, la négociation sur ce volet du dispositif paraît bien avancée, même si la C.G.T., pour sa part, espère encore obtenir plus de garanties sur les rémunérations et davantage d'assurances pour « *des débouchés sur l'emploi* ». Il n'est pas encore acquis que l'accord global puisse se réaliser à temps, en raison, là encore, de l'opposition de la C.G.T. à la formule du contrat d'insertion. Mais les autres partenaires souhaitaient aboutir à une conclusion rapide, quitte à accepter un projet incomplet qui figurerait dans le projet de loi et qui serait ensuite peaufiné par des accords de branches précisant les modalités d'accueil des jeunes. – A. Le.

Les élections à la Sécurité sociale

LA C.F.T.C. ATTRIBUE SON SUCCÈS A LA PRATIQUE D'UN « SYNDICALISME DE VÉRITÉ »

La C.F.T.C. a présenté le mardi 25 octobre, au cours d'une conférence de presse, les enseignements qu'elle tire des élections du 19 octobre à la Sécurité sociale. Se fondant sur une comparaison entre ce scrutin et les élections prud'homales de 1982, M. Jean Bornard, président de la centrale chrétienne, a estimé que « *le transfert de quelque 14% des voix de la C.G.T. et de la C.F.D.T. aux autres syndicats résulte pour une très large part du contre coup de la politisation de ces organisations plutôt que de la prise de position de quelques personnalités. (...) Les organisations qui n'ont jamais nié la réalité de la crise et qui ont équilibré leur langage – en n'ignorant pas les réalités économiques, – sans pour autant perdre leur sens critique aujourd'hui, ont incontestablement recueilli davantage la confiance des électeurs* ».

Pour M. Bornard, le succès de la C.F.T.C., dû à la mobilisation « *très forte* » de ses militants, « *a été construit par le syndicalisme de vérité qu'elle a pratiqué et par le fait qu'elle est restée fidèle avant tout à sa vocation syndicale* ». Considérant que le risque d'une bipolarisation syndicale « *analogue à la bipolarisation politique* » dépend du comportement des syndicats, la C.F.T.C. s'est déclarée prête dans la gestion des caisses à « *toutes les coopérations à condition que ses partenaires évitent toute politisation et ne changent pas de langage suivant les gouvernements en place* ». Elle entend cependant conserver la présidence de la Caisse nationale d'allocations familiales.

AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

M. Bérégovoy propose une concertation sur la refonte de certaines allocations familiales

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a annoncé, mardi 25 octobre, devant le Conseil économique et social que le gouvernement « *propose à la concertation des partenaires sociaux la refonte de certaines allocations liées à la naissance en une prestation au jeune enfant servie dès le premier enfant* ». Une telle mesure est selon M. Bérégovoy de nature à « *faciliter l'accueil* » d'un enfant, et « *à encourager les familles à réaliser leurs souhaits d'en avoir un second puis un troisième* ». Pour ce dernier le ministre a jugé « *le congé parental rémunéré, dont le principe a été décidé par le gouvernement, de loin préférable à la prime au troisième enfant* ». Comme l'aménagement du temps de travail et les équipements collectifs, l'aide financière ne suffit plus et « *l'arrêt temporaire de l'activité d'un des deux parents est souvent la condition de la naissance du troisième enfant* ».

Pour le financement, M. Bérégovoy a reconnu que « *la fiscalité des familles n'est pas satisfaisante* ». Mais il a souligné les obstacles à toute transformation radicale : ainsi la suppression du quotient familial qui avantage les familles les plus aisées (déjà plafonné) « *se traduirait en définitive par un alourdissement de l'impôt sur le revenu* ». Le ministre a reconnu aussi que le système fiscal actuel « *devient plus favorable aux ménages non mariés ayant des enfants* » et que cette évolution doit inciter à rechercher « *la neutralité de la fiscalité à l'égard des différentes formes de famille* ». Enfin, il s'est interrogé sur la référence pour le calcul du coût de *l'enfant au niveau de vie d'un couple* sans enfant, « *indice d'un certain refus non pas de l'enfant mais de ses conséquences sur la vie de tous les jours* ».

M. Bérégovoy répondait à un rapport présenté par M. Pierre Jarlégan (C.G.C.) qui s'inquiétait du vieillissement de la France, dû à la fois à l'allongement de la durée de vie (l'espérance de vie à la naissance atteint 70,8 ans pour les hommes, et 78,9 ans pour les femmes), et à la baisse de la fécondité : le nombre d'enfants par femme est retombé aux environs de 1,8 en 1983 (*le Monde* du 5 octobre). Le nombre des familles de trois enfants et plus a chuté ; celui des familles de deux enfants commence à baisser. Si cette évolution se poursuivait, on aurait seulement 1,4 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de plus de soixante ans vers l'an 2000 et un seul vers 2020.

M. Jarlégan avait souhaité une « *prise de conscience* » et une politique d'encouragement à la fécondité : il proposait de maintenir et d'améliorer le système des prestations familiales et le quotient familial pour encourager « *non seulement le deuxième, mais le troisième et le quatrième enfant* » ; de faciliter le travail à temps partiel (qui concerne moins de 8 % de la population active en France contre 13 % en moyenne dans les pays du Marché commun) pour permettre aux femmes de concilier activités professionnelles et tâches familiales (1) ; d'accroître les possibilités de congé parental accompagné de moyens de formation ; enfin de développer logements et équipements adaptés aux besoins des familles.

(1) *Seulement 4 % des couples où* les deux conjoints travaillent ont trois enfants ou plus, contre 28 % des couples où la femme n'a pas d'activité professionnelle.

ALSTHOM-ATLANTIQUE EST CONDAMNÉE POUR DÉFAUT D'INFORMATION D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE

(De notre correspondant)

Belfort. – Saisi en référé par le comité d'établissement de l'usine Alsthom-Atlantique, le tribunal de grande instance de Belfort a rendu, le lundi 24 octobre, un jugement qui constitue l'une des premières applications des lois Auroux sur l'information des salariés.

Les cinq organisations syndicales de l'usine, solidaires dans cette affaire, estimaient que le comité d'entreprise n'avait pas reçu d'informations précises et écrites propres à lui permettre d'exprimer un avis motivé sur un projet de restructuration industrielle visant notamment à transférer, au 1er novembre, un atelier de Belfort à Nancy. Le président du tribunal de grande instance leur a donné raison, ordonnant à la société Alsthom-Atlantique de fournir « *des informations écrites et complémentaires plus précises* » dans un délai de quinze jours et de « *respecter un délai minimum de huit jours avant de consulter à nouveau le C.E. sur ce point* ». Les informations réclamées devront répondre aux questions des syndicalistes sur « *les modalités pratiques du transfert, son calendrier, le reclassement des personnels concernés* ».

Dans ses attendus, le juge a considéré que, « *si les membres du comité d'établissement légalement tenus de donner leur avis ne se sont pas refusés à le faire, c'est en l'assortissant de telles réserves qu'il n'est pas possible de considérer, comme le fait plaider la direction, qu'il s'agit de l'avis motivé prévu* » par la loi.

PATRICE MALINA.

L'épargne au secours de la retraite ?

« Mettre son argent à gauche »

« *Mettre son argent à gauche.* » Cette expression populaire va-t-elle prendre un nouveau sens ? Au cours du forum des *Échos* et de l'association ARCAPI, consacré, le 25 octobre, à l'avenir des retraites, on a entendu des économistes et des responsables socialistes prôner le recours à l'épargne – la retraite par capitalisation (1) – à la fois pour compléter le système actuel de retraite et pour appuyer le développement économique.

« *Le salarié qui le souhaite peut compléter, à titre individuel, sa retraite, en faisant appel à des mécanismes de capitalisation* », a ainsi déclaré M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité. Selon lui « *épargner pour sa retraite et épargner pour investir relève d'une même démarche, tournée vers l'avenir* », démarche qui peut se traduire par une épargne « *individuelle* » ou « *collective* » (assurances de groupes, adhésions à des fonds communs de placement de l'entreprise, ou « *fonds salariaux* » en préparation). « *Nous ne pourrons distribuer plus que si nous créons les conditions d'une nouvelle croissance économique.... Il nous faut investir dans le progrès et donc épargner.* »

A l'appui de cette thèse, des arguments d'ordre démographique et économique à la fois ont été avancés. A terme l'accroissement du poids des retraités – vers 2020, on aurait seulement deux personnes d'âge actif pour un inactif – risque de mettre en danger la formule de retraite par répartition. La « capitalisation » ne permettrait pas seulement de compléter les pensions dont le montant serait difficile à maintenir, mais de « conforter » le système même de retraite par répartition – voire de le sauver – en assurant le maintien de l'activité. Selon M. Dominique Strauss-Khan, chef du service du financement au Plan, elle aurait des vertus anti-inflationnistes : en fournissant une « *épargne longue* », elle donnerait le moyen de « *ne pas financer l'investissement par la création monétaire* ». En apportant sa pierre à la restructuration industrielle, elle pourrait aider à sortir de la crise. Une argumentation que reprend par ailleurs M. Pierret, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, dans son rapport sur le projet de loi de finances.

Cette redécouverte des traditionnelles vertus de l'épargne pour assurer les vieux jours a sans doute été faite avec prudence par le ministre des affaires sociales : la retraite par capitalisation ne pourrait être qu'un « *troisième pilier* », complétant la retraite de base et les régimes complémentaires. M. Bérégovoy a souligné que le gouvernement restait « *extrêmement attaché aux régimes de retraite complémentaires et à préserver leur spécificité et leur autonomie* », et que toute modification se ferait en concertation avec les partenaires sociaux.

Ceux-ci ont, en effet, accueilli avec quelque réticence, au cours du forum, l'idée de retraite-épargne, même s'ils l'acceptaient comme « *troisième pilier* » ou « *troisième étage* » des retraites. Au-delà des discussions sur les avantages respectifs des deux systèmes répartition et capitalisation, deux problèmes se posent pour les futurs retraités : celui de la « *délimitation des territoires* » entre les deux et celui du mode de gestion, et donc de contrôle ; la formule serait-elle individuelle ou collective, dans le cadre de contrats négociés au niveau des entreprises ou des branches industrielles ? On comprend que M. Neidinger, secrétaire général de la commission sociale du C.N.P.F., se soit montré encore plus réticent que les syndicalistes : « *Pas question*, a-t-il dit, *d'introduire l'obligation par convention collective* », compte tenu des charges des entreprises.

GUY HERZLICH.

(1) La capitalisation est le résultat d'une épargne individuelle, tandis que la répartition est une sorte de partage entre les retraités des cotisations versées par les personnes en activité.

CONJONCTURE

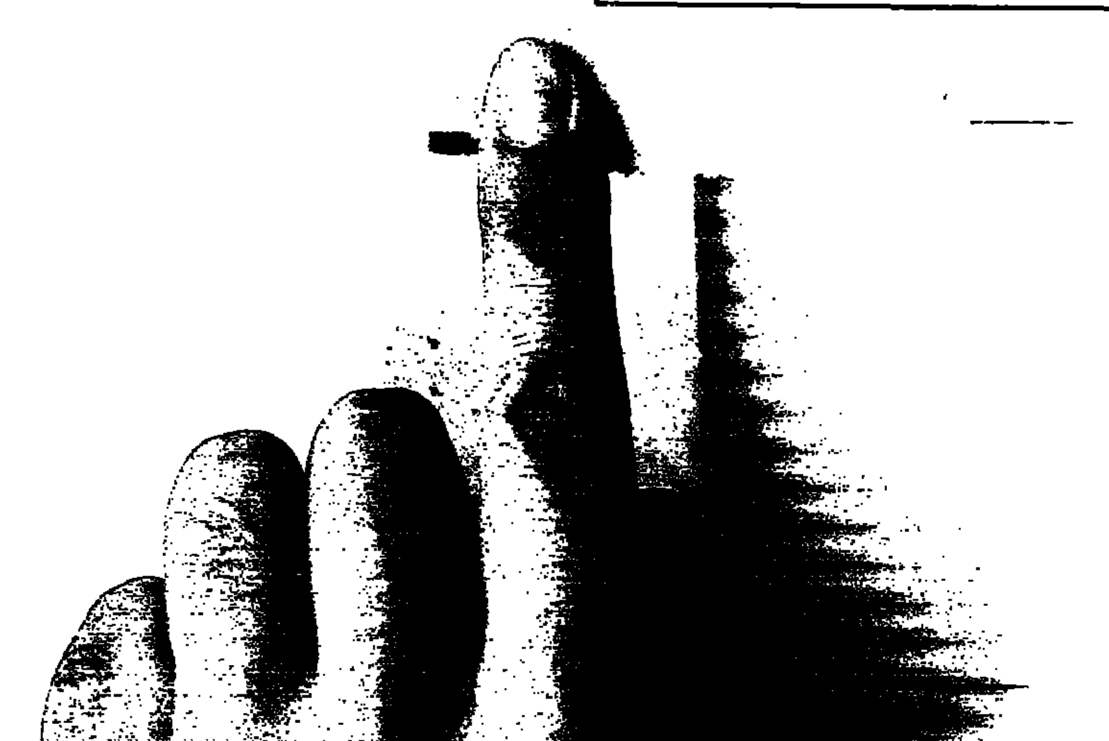
LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DEVRAIT LÉGÈREMENT FLÉCHIR, selon la Banque de France

« *Les chefs d'entreprise s'attendent à un nouveau resserrement de leurs débouchés* », écrit la Banque de France dans sa dernière analyse de conjoncture. « *De ce fait, la production devrait légèrement fléchir au cours du dernier trimestre.* »

La Banque de France note que « *la demande interindustrielle s'est légèrement détériorée, accusant notamment la baisse des commandes passées par l'industrie automobile à ses fournisseurs et sous-traitants ; les ordres du bâtiment et du génie civil se sont maintenus à un niveau très bas. (...) Des perspectives d'investissement peu favorables continuent de peser sur la demande intérieure de biens d'équipement.*

» *Le redressement de la demande étrangère s'est confirmé dans la plupart des branches : sur les marchés européens, l'amélioration a été plus nette qu'avant les congés.*

» *De manière générale, les industriels jugent leurs marges trop faibles, le renchérissement des matières premières importées n'ayant pu être totalement répercuté sur les prix au cours des derniers mois.* »



Quel avenir pour l'industrie chimique ?

La parole est à l'Etat

Quel avenir pour la grande famille de l'industrie chimique française, pas seulement pour la chimie de base (pétrochimie, engrais, matières plastiques) et la chimie de transformation malades de la crise, mais aussi pour sa branche pharmacie, qui se porte bien, et celle qui est en voie de développement : chimie fine, spécialités.

Dans le cadre de la mission d'études que lui a confiée le commissariat général au Plan, le neuvième du nom, le G.S.I. (groupe de stratégie industriel), après avoir soigneusement analysé la situation dans chaque secteur, en est arrivé à la conclusion que la chimie française allait dépérir si rien n'était fait, après les restructurations, pour l'aider à surmonter ses difficultés.

Le G.S.I. a bâtit trois scénarios, un noir, un rose, un scénario idéal, enfin.

Dans la première version, les experts supposent que rien n'est entrepris. La situation continue de pourrir et, à la fin du IXe Plan, la *chimie française sort très diminuée.* Au rythme des investissements actuels, en cinq ans, 29,4 milliards de francs auront globalement été dépensés. Mais l'hémorragie (encore 6 milliards de pertes en 1982) ne sera pas stoppée et, *cumulés, les déficits atteindront* 18 milliards de francs (14 milliards dans la pétrochimie, 4 milliards dans les engrais). En outre, 22 100 emplois auront disparu.

La situation sera très dissemblable selon les branches. Elle aura *empiré dans la chimie lourde à faible* valeur ajoutée, qui valorise moins bien ses produits que les grands groupes étrangers. Certes, l'équilibre financier sera retrouvé au bout de cinq ans, mais à quel prix ? Ainsi l'industrie des engrais continuera, chaque année, de perdre 800 emplois et une part de 6 % du marché national (1,2 milliard de francs) pour n'en conserver que 20 %. *A terme, cette industrie est* condamnée.

La pétrochimie ne sera pas mieux lotie. Mais l'immobilisme causera aussi de *sérieux* dégâts à la chimie *amont, créatrice de valeur* ajoutée, à la pharmacie en particulier. Seule la chimie dite fine et des spécialités progressera, mais à faible allure.

Dans le scénario numéro deux, fondé sur un remodelage volontariste, *le changement de décor* est radical. Dans la chimie lourde, les pertes se réduisent rapidement, et la stabilité de l'emploi est vite obtenue. L'équilibre est retrouvé en 1985 dans *les engrais et en 1986* dans la pétrochimie, avec une stabilité de l'emploi à la clé. Des parts de marchés sont même regagnées. Ailleurs, la situation s'améliore et, au bout du compte, *pour* des investissements accrus de 18 % à 34,7 milliards de francs, le déficit n'atteint plus, à l'issue du IXe Plan que 9 milliards de francs.

Le scénario numéro trois est *idéal. Il prend en compte un redéploiement* accéléré. Les projections ne sont pas modifiées s'agissant de la chimie lourde et de la pharmacie. Mais la chimie fine, la transformation des *plastiques* et *l'industrie* du caoutchouc industriel se développent. *Ce retour à l'expansion* et à une relative prospérité est réalisé avec 35,7 milliards de francs d'investissements et, le plus surprenant, avec un moindre apport des actionnaires : 9 milliards et 13 milliards respectivement, au lieu de 14,4 *milliards dans le premier* scénario.

Mais il n'y a pas de miracles : ces résultats sont obtenus au moyen d'une réduction des capacités, de la masse salariale (donc des emplois), d'une remontée des prix et, dans le cas des engrais, d'une suppression du handicap d'un gaz trop coûteux.

Ces sacrifices sont payants, puisque, à terme, les effectifs recommenceront à augmenter (+ 11 900 personnes en 1993 *dans le deuxième scénario*, + 17 100 dans le troisième).

Le G.S.I. se défend d'avoir fait un plaidoyer pour la chimie. Son président, M. Alain Heilbrunn, affirme avoir seulement voulu *« chiffrer la sensibilité »* de cette industrie. *Désormais,* de deux choses l'une : ou la France veut se doter d'une industrie chimique forte et dans ce cas s'offre le luxe d'un léger dérapage prix-emploi, quoi *que craigne M. Delors, ou prend* le risque de laisser décliner la chimie au nom de la priorité à la lutte contre l'inflation. La parole est au ministre, mais le choix devrait être fait rapidement.

ANDRÉ DESSOT.

A Paris

LA MISE EN CHANTIER DE 8 000 LOGEMENTS EN DEUX ANS

Dans le compte rendu des travaux du Conseil de Paris (*le Monde* du 26 octobre), une erreur de transmission nous a fait écrire que la municipalité se proposait de favoriser la mise en chantier de 4 000 logements en deux ans. Or c'est 4 000 logements *par* an pendant deux ans, dont M. Yves Galland, adjoint au maire chargé de la construction, a annoncé le lancement, soit 8 000 au total.

Leur réalisation paraît d'autant plus plausible que, *de son côté,* M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement et président du groupe socialiste au conseil municipal, propose à Paris de l'aider à lancer *10 000 logements sociaux* en 1984 et 1985.

RÉFORME BUDGÉTAIRE

Le poids croissant de M. Fabius

Petite révolution dans les financements budgétaires : les dotations en capital des entreprises publiques du secteur concurrentiel seront désormais inscrites au budget du ministère de l'industrie et de la recherche. *Jusqu'à présent, elles relevaient des « charges communes »*, c'est-à-dire de la direction du Trésor du ministère de l'économie et des finances.

Le budget 1984 ayant été préparé selon la présentation classique, cette nouvelle disposition fera l'objet d'un amendement à la loi de finances. En 1985, ces dotations seront directement inscrites dans le projet de budget au chapitre du ministère de l'industrie.

Cette réforme vient de faire l'objet d'un échange de lettres entre les ministres intéressés, MM. Delors *et Fabius. Ce dernier l'a annoncé,* mardi 25 octobre, devant la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale.

Une certaine ambiguïté demeure quant à la gestion quotidienne de ces sommes qui représenteront, en 1984, 11,25 milliards de francs sur les 12,85 milliards prévus pour l'ensemble du secteur public concurrentiel (1). Le ministère de l'industrie estime que *l'échéancier de versements* relèvera, désormais, de sa responsabilité, en concertation avec la direction du Trésor par laquelle transitent de toutes façons tous les versements de l'Etat. Rue de Rivoli, on serait tenté d'inverser les facteurs en raison même du rôle du Trésor, gestionnaire du fonds de roulement de l'Etat.

Cette réforme peut apparaître comme plus symbolique que réelle, puisque la fixation du montant global des dotations en capital relèvera, après *discussion* avec le ministre de l'industrie, des services de la Rue de *Rivoli, c'est-à-dire de la direction du* budget. En réalité, ce changement – toujours repoussé depuis des années – va modifier sensiblement les rapports de force au sein de l'administration. L'industrie pourra présenter un budget singulièrement accru, témoignant ainsi de la priorité donnée par le gouvernement au développement industriel. A l'intérieur même des services de la Rue de *Rivoli, on peut se demander si le* poids du « *budget* » ne va pas croître au détriment de celui du Trésor, grand ordonnateur jusqu'à présent des dotations aux entreprises publiques. En filigrane de cette réforme, c'est bel et bien la volonté de réduire les prérogatives de la direction du Trésor qui transparaît en même temps que l'influence grandissante de M. Fabius.

Il reste maintenant au ministère de l'industrie et de la recherche à *faire un bon usage sur le terrain* des nouvelles responsabilités qui lui incombent. – J.-M. Q.

(1) La différence vient des dotations à des entreprises comme la SNECMA, la C.G.M., Air France, dont le ministère de l'industrie n'a ps la tutelle.

La « rentrée » discrète de M. Chalandon

Un homme seul, un brin amer, un peu désabusé, mais indépendant. Un industriel *« sans travail »*, mais *« pas tout à fait à l'âge de la retraite »* et qui entend *« ne pas se rouiller »*. Un homme public, proche encore du R.P.R., mais *« pas un opposant systématique bien qu'appartenant à l'opposition »*. Tel est apparu, mardi 25 octobre, M. Albin Chalandon, ancien président d'Elf-Aquitaine, qui saisissait, lors d'un dîner-débat organisé *par le Comité national de* l'organistaion française (CNOF), *« l'occasion de parler pour la première fois depuis sept ans en toute liberté »*. Une *« rentrée »* discrète, sans ostentation.

Critique, M. Chalandon l'est à coup sûr, contre les excès de l'intervention publique, qui *« vont à l'encontre de la compétitivité »*, contre le poids des prélèvements sociaux et du financement du chômage, qui pénalisent les entreprises et devraient faire l'objet d'une solidarité nationale, contre la réglementation des prix, qui *« infantilise les agents économiques »*, contre la politique industrielle – *« je ne connais pas de plan industriel conçu par la puissance publique qui ait réussi, sauf dans des secteurs particuliers comme le nucléaire, l'espace ou, à la limite, les télécommunications »* – et contre l'importance *excessive du* secteur nationalisé, *« victime de son propre poids »*, et qu'il faudra réduire *« par dénationalisation partielle ou recherche de formule plus souple »*.

Mais critique bienveillant et tous azimuts, se gardant bien de centrer le tir sur la seule majorité au pouvoir. *« Ce n'est pas le gouvernement d'aujourd'hui, mais les gouvernements de la République, qui, par leur interventionnisme, ont constamment géné la compétitivité des entreprises. »*

Partisan de la rigueur appliquée *aujourd'hui, qui, mise en* œuvre dès 1981, aurait permis à la France d'être *« dès à présent sur le chemin de la reprise alors qu'elle est pour plusieurs années sur celui de la stagnation »*, M. Chalandon dénonce aussi les rigidités trop nombreuses, en matière d'emploi notamment – *« il y a aujourd'hui 500 000 hommes ou femmes en surnombre dans les entreprises françaises »* – et surtout les méfaits de l'intervention étatique, dans le secteur industriel en général, et dans le secteur nationalisé en particulier : *« L'Etat est un mauvais actionnaire, incapable de dire exactement ce qu'il veut. Ses entreprises publiques doivent-elles faire des profits ou remplir une mission, garder du personnel en surnombre ? On leur demande les deux. Je souhaite bonne chance à ceux qui en ont la responsabilité... »*

Mais c'est pour préciser aussitôt qu'il *« serait stupide de dénationaliser par idéologie »*, et que *la désétatisation*, dont il est un partisan de longue date, *« raillé »* à l'époque par l'ancienne majorité, *« y compris par ceux qui aujourd'hui s'en font les hérauts »*, doit être faite *« à condition qu'elle soit conçue de façon raisonnable »*. – V. M.

● *Construction navale* : les syndicats *« profondément déçus »*. – L'ensemble des représentants syndicaux se sont déclarés *« profondément déçus »*, le 25 octobre, après leur réunion avec M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat à la mer, à propos des mesures gouvernementales relatives à la construction navale (*le Monde* du 26 octobre). La C.G.T. reproche au gouvernement d'agir *« au coup par coup »*, et la C.G.C. parle de *« saupoudrage »*. La C.F.D.T. estime qu'*« il faudrait 2 milliards de francs de subventions supplémentaires et non 650 millions de francs »* et que le plan social doit être élaboré et discuté par l'ensemble de cette branche industrielle et non entreprise par entreprise.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SCHLUMBERGER

Le bénéfice net de Schlumberger pour le troisième trimestre est de 279 millions de dollars, soit une baisse de 15 % par rapport au bénéfice réalisé pour la même période de l'an dernier. Le bénéfice net par action est de 0,96 dollar, comparé à 1,12 dollar. Le chiffre d'affaires pour le troisième trimestre est de 1,42 milliard de dollars, soit une baisse de 6 %.

Pour les neuf premiers mois de 1983, le bénéfice net est de 824 millions de dollars, soit une diminution de 21 %. Le bénéfice par action est de 2,83 dollars, il était de 3,54 dollars. Le chiffre d'affaires a régressé de 10 %. Il est de 4,31 milliards de dollars.

Le chiffre d'affaires du secteur services pétroliers pour le troisième trimestre est de 825 millions de dollars, soit une diminution de 17 %.

En Amérique du Nord, le nombre des tours de forage en activité a progressé lentement mais de façon continue depuis le mois d'avril, période à laquelle il avait atteint son point le plus bas. Cependant, la reprise a surtout lieu dans les régions où les puits de pétrole sont peu profonds. L'activité offshore et dans les régions de réservoirs profonds de gaz continue de décliner. En dehors de l'Amérique du Nord, l'activité ralentit dans certaines régions.

Le chiffre d'affaires du secteur mesure régulation et composants est de 522 millions de dollars, soit une progression de 7 %.

Le chiffre d'affaires de Fairchild semi-conducteurs a augmenté de 26 % et les commandes ont enregistré une progression de 75 %.

L'ORÉAL



Pour le premier semestre 1983, le chiffre d'affaires consolidé de L'ORÉAL et de ses filiales françaises et étrangères s'est *élevé à 6,8 milliards* de francs. A données comparables, c'est-à-dire, à taux de change identique et sans les sociétés nouvellement entrées ou sorties de consolidation, la progression a été de 16,6 % par rapport au premier semestre 1982.

La situation provisoire consolidée au 30 juin 1983 fait ressortir un bénéfice d'exploitation de 680 millions de francs, contre 558 millions de francs au 30 juin 1982 et un bénéfice net (après élimination des plus-values et de l'incidence des provisions pour investissement) de 314 millions de francs contre 262 millions de francs au 30 juin 1982.

Pour les neuf premiers mois de 1983, le chiffre d'affaires consolidé de L'ORÉAL et de ses filiales françaises et étrangères, s'est élevé à 9 963 millions de francs au 30 septembre 1983, contre 8 189 millions de francs. A données comparables, la croissance a été de 16,9 % par rapport à la période correspondante de 1982.

SADE

Société de Développement Régional d'Alsace

Résultats de l'exercice 1982-1983 et prochaine assemblée

Dans sa réunion du 20 octobre 1983, le conseil d'administration de la SADE a examiné les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1983. Le bénéfice net ressort à 13 799 941 F, en progression de 15 % sur celui de l'exercice précédent.

Il sera proposé à l'assemblée générale, qui se tiendra à Strasbourg le 9 décembre 1983, un dividende de 12,70 F identique à celui de l'exercice précédent, assorti d'un avoir fiscal de 3,01 F, contre un avoir fiscal de 2,45 F, soit un coupon total de 15,71 F contre 15,15 F en 1982, correspondant à un rendement supérieur à 10 % par rapport au cours actuel du titre.

Au cours de cette période, la SADE a poursuivi son action de collecte de l'épargne et de renforcement des capitaux permanents des entreprises d'Alsace qui investissent.

Elle a procédé, notamment, à une augmentation de son capital social de 72 733 000 F à 101 826 200 F, avec jouissance au 1er juillet 1983. A l'issue de cette opération, la structure du capital a peu changé. Les personnes physiques maintiennent leur position à environ 17 % du capital social. La part des personnes morales – banques, investisseurs institutionnels et entreprises – a légèrement fléchi, ce qui a permis à la région et aux deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en étroite concertation avec la SADE, d'acquérir 4 % du nouveau capital, position qu'ils devraient porter progressivement jusqu'à environ 6 %.

Sur les douze mois de l'exercice, la SADE est intervenue auprès de cent soixante-six entreprises, pour un montant de 374 millions de francs, en retrait de 20 % par rapport au niveau de 471 millions de francs réalisé en 1981-1982. Ce montant se situe, néanmoins, nettement au-dessus du volume moyen des cinq dernières années.

(Documents d'assemblée et invitations sur simple demande adressée à la SADE.)

locafinancière

Le conseil d'administration, réuni le 18 octobre 1983, a nommé M. Jean-Pierre Lacoste, président.

Depuis le 1er janvier 1983, Locafinancière a pris une participation de 35 millions de francs dans le parc d'activités du Moulin-à-Vent, à Lyon-Vénissieux. Il s'agit d'un engagement supplémentaire de nature patrimoniale.

Le résultat provisoire au 30 juin 1983 s'élève à 23,79 millions de francs contre 18,87 millions au 30 juin 1982.

Le résultat prévisionnel au 31 décembre 1983 devrait permettre, sauf imprévu, la distribution d'un dividende en progression de plus de 10 % sur celui de 1982 qui s'élevait à 20,50 francs (plus un crédit d'impôt de 0,04 franc).

SOVABAIL-MUTUABAIL

Réunis le 21 octobre 1983 en assemblées générales extraordinaires, les actionnaires de MUTUABAIL et ceux de SOVABAIL, Sicomi du groupe SOVAC, ont approuvé la convention, intervenue entre les deux sociétés le 12 juillet 1983, prévoyant leur fusion par voie d'absorption de MUTUABAIL par SOVABAIL.

Le principe de cette fusion a également été approuvé par les porteurs d'obligations de MUTUABAIL.

En rémunération de l'actif net apporté par MUTUABAIL, SOVABAIL a augmenté son capital de 40 millions de francs, le portant ainsi à 130 millions de francs, par la création de 400 000 actions nouvelles de 100 F chacune, attribuées aux actionnaires de MUTUABAIL à raison de quatre actions SOVABAIL pour cinq actions MUTUABAIL. Ces actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

MUTUABAIL se trouve dissoute du fait de la réalisation définitive de la fusion.

A la suite de ces opérations, dont l'effet rétroagit au 1er janvier 1983, les fonds propres de SOVABAIL s'élèvent à près de 200 millions de francs.

L'encours net de crédit-bail s'élevait, au 30 septembre 1983, à plus de 750 millions de francs et le patrimoine locatif à environ 86 millions de francs.

Le montant du bénéfice net s'établissait à cette date à 53 millions de francs et s'inscrit dans une projection de l'ordre de 70 millions de francs pour l'exercice 1983.

Le nouveau conseil d'administration de SOVABAIL après fusion est constitué de :

André WORMSER, président ;
Crédit foncier de France, vice-président, représenté par Mlle Andrée MARLIN ;
Gérard ATTARD, administrateur, directeur général ;
Claudine BLANKSTEIN ;
André BONNARD ;
Georges GAY ;
Jean-Claude HAAS ;
François VOSS ;
Assurances générales de France-Vie, représentées par M. François SIMONNET ;
Banque de financement immobilier SOVAC, représentée par M. Paul TOUCHON ;
Banque régionale d'escompte et de dépôts, représentée par M. Raymond BODARD ;
Caisse des dépôts et consignations, représentée par M. Michel HERMARY ;
Compagnie pour le crédit à moyen terme, représentée par M. Antoine BERNHEIM ;
Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, représentée par M. Francis GRANGETTE ;
Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises, représenté par M. Pierre SARRAZIN ;
Crédit mobilier industriel SOVAC, représenté par M. Bernard PETIT ;
La Mondiale, représentée par Mme Martine PERRET ;
Société française d'assurances pour favoriser le crédit, représentée par M. Yves DELARUE ;
Union des assurances de Paris-Vie, représentée par M. Michel PARIAT.

COLLÈGE DE CENSEURS

André de BONA	Mario LUZZATTO
Georges CAILLAUD	Michel MERY
Claude CLEMENT	Robert MORICE

Il sera proposé au prochain conseil, qui se réunira le 1er décembre 1983, la nomination de la Banque régionale d'escompte et de dépôts et du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises, précédemment vice-présidents de MUTUABAIL, en qualité de vice-présidents de SOVABAIL, aux côtés du Crédit foncier de France.

GROUPE SCREG



COLAS

La situation au 30 juin 1983, non consolidée, *fait apparaître une perte de* 29,5 millions de francs contre 40,7 millions à la même date en 1982.

Pour l'ensemble de l'exercice en cours, la société espère, sauf variations importantes intervenant dans son secteur d'activité au cours du quatrième trimestre, parvenir à un résultat consolidé équilibré.

GROUPE ROBECO

Les actions Rorento toujours très recherchées

La demande permanente d'actions Rorento a entraîné un accroissement de plus d'un million de titres du capital émis, qui, au cours du premier semestre de l'exercice 1983-1984 (du 1er mars à fin août), a atteint 24,7 millions d'unités.

En dépit de la hausse des taux d'intérêt enregistrée depuis avril 1983, dans la majorité des pays et de la pression que celle-ci a exercée sur le cours des obligations, Rorento a encore réalisé une plus-value de 2,9 %.

Au début de l'exercice – soit en mars 1983 – des réajustements de parités ont eu lieu dans le cadre du S.M.E. ; ceux-ci n'ont pas permis au florin de suivre tout à fait le mouvement de la devise allemande. Ayant anticipé cette évolution, Rorento avait arbitré des florins contre des dépôts et des obligations en DM. Estimant en même temps que le dollar U.S. était largement surévalué, la société avait couvert la quasi-totalité de ses placements dans cette monnaie, en faveur du yen, du deutschmark et de la livre sterling. En raison de cette couverture, Rorento n'a pas pleinement profité de l'appréciation continue du dollar. En revanche, la hausse que les monnaies japonaise et britannique ont enregistrée par rapport au florin, a eu une influence positive sur ses résultats.

Les intérêts réels servis dans les différent pays où la société est active, ainsi que le fléchissement de l'inflation constituent deux facteurs positifs pour les perspectives de placements obligataires. Même si, par suite de la reprise économique, l'inflation augmentait quelque peu, le niveau des taux d'intérêt permettrait d'en amortir suffisammen une légère accélération. Il est possible que la demande de plus en plus forte de capitaux stimule la hausse des taux d'intérêt, et que le marché obligataire en subisse l'influence négative. C'est pourquoi, en dépit des intérêts réels attrayants servis sur les obligations, Rorento continuera de veiller à une réduction des échéances le moment venu. Depuis la fin du semestre considéré, Rorento a apporté des modifications importantes à la répartition monétaire de ses positions :

Position monétaire de Rorento

31/8/1983		*15/10/83*	
$ U.S.	10 %	$ U.S.	38 %
Hfl.	26 %	Hfl.	38 %
Yen	29 %	Yen	22 %
D.M.	12 %	F.F.	2 %
£	20 %		
F.F.	2 %		
F.B.	1 %		

(Publicité)

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ISLAMIQUE DES COMORES

La République fédérale islamique des Comores annonce son intention d'appel d'offres international pour la construction du dépôt pétrolier de Mutsamudu, à Anjouan.

Le projet comprend : la réhabilitation des réservoirs existants, la construction à terre de trois réservoirs d'hydrocarbures de 1 500 m³, les travaux de génie civil, mécanique, tuyanterie et électricité associés, et la construction off-shore d'amarrage de tanker, sea-line pour déchargement des produits ainsi qu'une jetée et dock pour navires inter-îles.

Le financement de ce projet est assuré par la Banque islamique de développement (Djeddah, Arabie Saoudite) et le Fonds de l'OPEC (Vienne, Autriche).

Les dossiers d'appel d'offres seront disponibles pour les entreprises intéressées à partir du 31 octobre 1983, à l'ambassade des Comores, 15, rue de la Néva, Paris, contre paiement de *3 000 francs français*.

Les offres sous plis cachetés devront être remises au plus tard le 30 novembre 1983, à 12 heures, à l'ambassade des Comores à Paris, et l'ouverture des plis aura lieu le 30 novembre 1983, à 14 heures, en présence des entreprises soumissionnaires.

(Publicité)

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE – DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY

CHEMIN DÉPARTEMENTAL Nº 63 - RUE J.-B. CLEMENT
AMÉNAGEMENT ENTRE LA RN 385 ET LA RUE DES GRILLONS

ENQUÊTES CONJOINTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Le Préfet, commissaire de la République
du département des Hauts-de-Seine,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le décret nº 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière et notamment ses articles 5 et 6,

Vu la liste départementale des commissaires-enquêteurs pour 1983 établie par arrêté préfectoral du 28 décembre 1982.

Vu la délibération en date du 5 mai 1983 par laquelle le Conseil général des HAUTS-DE-SEINE a adopté le projet d'aménagement du chemin départemental nº 63, rue Jean-Baptiste Clément, entre la R.N. 385 et la rue des Grillons sur le territoire de la commune de CHATENAY-MALABRY et a autorisé l'engagement des procédures foncières nécessaires à l'acquisition des parcelles situées dans l'emprise de l'opération,

Vu les pièces du dossier transmis par l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Directeur Départemental de l'Equipement, pour être soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette opération, dossier comprenant les pièces dont la liste est énumérée au 1 de l'article R.11-3 du code susvisé,

Vu le plan parcellaire des terrains à acquérir sur le territoire de la commune de *CHATENAY-MALABRY*, ainsi que la liste des propriétaires dressée en application de l'article R.11-19 du code précité.

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX ENQUÊTES

ARTICLE PREMIER – Il sera procédé dans la commune de CHATENAY-MALABRY :

1) à une enquête sur l'utilité publique de l'aménagement du chemin départemental nº 63, rue Jean-Baptiste-Clément, entre la R.N. 385 et la rue des Grillons ;

2) *à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les* immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du projet.

ARTICLE 2. – Monsieur P. CUISINIER, Directeur Départemental des P.T.T. (ER), 14, rue Mozart 92700 COLOMBES, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARTICLE 3. – Les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de CHATENAY-MALABRY pendant 19 jours, du lundi 7 novembre 1983 au vendredi 25 novembre 1983 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance, sauf samedis, dimanches et jours fériés :

– *du lundi au vendredi sauf mardi après-midi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;*
– *le mardi après-midi : de 13 h 30 à 19 h 30 ;*

et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet, ou les adresser pendant ce même délai, au maire ou au commissaire-enquêteur qui les annexeront au registre.

ARTICLE 4. – A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire de CHATENAY-MALABRY et transmis par ce dernier dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.

ARTICLE 5. – Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre, entendra s'il y a lieu toute personne susceptible de l'éclairer et émettra un avis sur l'utilité publique de l'opération dans un délai de quinze jours à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 6. – A l'expiration du délai fixé à l'article 5, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier, le registre d'enquête et ses conclusions au sous-préfet, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement d'ANTONY qui émettra de même un avis sur l'utilité publique de l'opération avant de faire suivre l'ensemble de ces pièces au préfet, commissaire de la République du département des HAUTS-DE-SEINE, Direction Départementale de l'Equipement, subdivision des Etudes foncières et de topographie, 32, quai Gallieni, 92151 SURESNES CEDEX.

– Ces opérations dont il est dressé procès-verbal devront être terminées dans un délai de trente jours dès la clôture de l'enquête.

ARTICLE 7. – Copies des conclusions du commissaire-enquêteur sur l'utilité publique du projet seront tenues à la disposition du public à la mairie de CHATENAY-MALABRY, à la sous-préfecture d'ANTONY et à la préfecture des HAUTS-DE-SEINE, Direction Départementale de l'Equipement, accueil du public, niveau + 1.

DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

ARTICLE 8. – Le dossier d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête seront également déposés à la mairie de Châtenay-Malabry pendant la période fixée à l'article 3 afin que chaque intéressé puisse en prendre connaissance aux heures indiquées audit article et consigner éventuellement ses observations sur les limites des biens à exproprier ou les adresser au commissaire-enquêteur ou au maire qui les annexera au registre.

ARTICLE 9. – A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 3, le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le maire de CHATENAY-MALABRY qui le transmettra dans les vingt-quatre heures avec le dossier au commissaire-enquêteur. Celui-ci donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

ARTICLE 10. – La transmission du dossier d'enquête parcellaire, du registre et de l'avis du commissaire-enquêteur se fera ensuite dans les mêmes formes et dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles 5 et 6.

DISPOSITIONS CONCERNANT LA PUBLICITÉ DES ENQUÊTES CONJOINTES

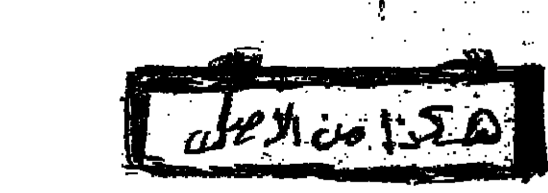
ARTICLE 11. – Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches qui seront apposées avant le début de l'enquête pour le rester pendant toute la durée de celle-ci, et éventuellement par tous autres procédés en usage dans la commune de CHATENAY-MALABRY.

L'accomplissement de cette formalité d'affichage sera justifié par un certificat du maire qui sera annexé au dossier à la clôture de l'enquête.

Cet avis sera, en outre, inséré en caractères apparents HUIT JOURS au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les HUIT PREMIERS JOURS de celle-ci dans deux journaux publiés dans tout le département.

ARTICLE 12. – MM. le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement d'ANTONY, le maire de CHATENAY-MALABRY, le Directeur Départemental de l'Equipement et le commissaire-enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTERRE, le 20 septembre 1983.
Le préfet, commissaire de la République.
Signé : Dieudonné MANDELKERN.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 octobre

En hausse

La Bourse de Paris a retrouvé mardi une partie de sa sérénité troublée lundi, d'une part, par la mise en place du nouveau marché à règlement mensuel et, d'autre part, par la tragédie de Beyrouth. En fin de séance, l'indicateur instantané affichait une hausse de 0,7 % environ.

Le début de la séance a dû néanmoins être retardé d'un quart d'heure pour permettre aux commis de classer tous les ordres à règlement immédiat (R.I.) en quotités réglementaires.

Le sang-froid avec lequel a réagi lundi soir Wall Street aux deux attentats commis dimanche à Beyrouth, a rassuré la communauté financière. Elle a donc pu « saluer » avec un jour de retard l'avènement lundi du nouveau terme boursier, celui de novembre.

Les investisseurs institutionnels étaient, selon les spécialistes, les principaux acheteurs sur le marché.

Les écarts les plus importants à la hausse se sont situés entre 3 et 7 %. Laboratoire Bellon venait en tête des hausses avec un gain de 6,8 %. Cetelem a gagné 6,6 %, Dumez 6 %, Docks de France et Compagnie du Midi 5 %. Fermeté de Géophysique + 4 %, de Roussel-Uclaf + 3,8 % et du Club Méditerranée + 3,6 %.

A l'inverse, Colas a baissé de 7,6 % en affichant du coup son plus bas cours de l'année. Penarroya a abandonné 4,2 %, Talcs de Luzenac 3,8 % et la Générale de Fonderie 3,4 %.

La devise-titre était plus ferme que la veille à 10,61 F. Hausse sensible des valeurs allemandes. Les titres américains ont également été fermes.

A Paris, les cours de l'or se sont tassés. Le napoléon a baissé de 9 F à 657 F et le lingot de 250 F à 101 750 F. La parité de l'once s'est élevée à 398,33 dollars contre 397,44 dollars.

NEW-YORK

Léger redressement

En dépit d'une certaine nervosité causée par l'invasion de la Grenade, les cours ont *plutôt évolué* mardi dans le sens de la hausse à Wall Street.

La tendance s'est revélée assez irrégulière mais à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une avance de *3,45 points* à *1 252,43*. Surtout, le bilan de la séance a été positif. Sur 1 952 valeurs traitées, 889 ont monté, 683 ont baissé et 380 nont pas varié.

Les opérateurs ont été encouragés par la multiplication de bons résultats financiers pour le troisième trimestre. Après General Motors, qui, grâce à une augmentation de ses profits de 471 %, a continué de jouer un effet d'entraînement *sur le marché*, *U.S. Steel*, en annonçant un retour aux bénéfices, a contribué a renforcer l'optimisme autour du « Big Board ». L'assurance d'une continuité dans la reprise économique a donc rassuré la bourse américaine qui, de ce fait, n'a guère tenu compte de l'accélération de la hausse des prix de détail en septembre (+ 0,5 %). L'activité, cependant, est restée modérée et 82,53 millions de titres ont changé de mains contre 85,42 millions la veille.

VALEURS	Cours du 24 oct.	Cours du 25 oct.
Alcoa	44 1/2	44 5/8
A.T.T.	61 3/4	60 7/8
Boeing	37 7/8	37 3/4
Chase Manhattan Bank	44 7/8	44 1/4
Du Pont de Nemours	53 1/4	53 1/4
Eastman Kodak	70 1/8	70
Exxon	39 1/4	39 1/8
Ford	68	69 1/8
General Electric	51 3/8	52
General Foods	52	51 3/8
General Motors	78 1/4	79
Goodyear	30 3/8	30 5/8
I.B.M.	128	128 1/2
I.T.T.	42 7/8	42 1/8
Mobil Oil	30 1/2	30 1/2
Pfizer	40 5/8	40 5/8
Schlumberger	53 5/8	54 1/8
Texaco	37 1/4	36 7/8
U.A.L. Inc.	31 1/2	31 1/8
Union Carbide	65 3/4	66
U.S. Steel	28 3/8	28 5/8
Westinghouse	48	48 1/4
Xerox Corp.	46 5/8	46 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BIS. – Le groupe a réalisé au cours du premier semestre 1983 un résultat consolidé (avant impôts, provision pour participation et pour investissement) de 23,03 millions de francs, en recul de plus de 33 % sur la période comparative de l'exercice 1982. Quant au résultat net consolidé, il ressort à 5,7 millions de francs, en baisse de 36,9 % sur un chiffre d'affaires (hors taxes), également consolidé, de 988,5 millions de francs, en diminution de 0,8 %. Pour la société holding, les revenus de BIS S.A. ont progressé de 43,06 à 51,21 millions de francs tandis que le résultat net passait de 23,78 à 23,83 millions de francs.

TELEMECANIQUE. – Pour le premier semestre 1983, cette société annonce un bénéfice net consolidé de 49,3 millions de francs, en progression de 21,7 % par rapport à la période comparative du précédent exercice sur un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de francs, soit une progression de 10 % seulement. La Télémécanique explique qu'elle a pu, pendant cette période, non seulement améliorer la rotation de ses stocks mais également réduire son endettement.

MONSANTO. – Comme ses rivaux Dow Chemical et Union Carbide, le groupe chimique américain enregistre une forte augmentation de son bénéfice net (+ 61,9 %) pour le troisième trimestre dont ce montant s'élève à 115 millions de dollars. Pour les neuf premiers mois, toutefois la progression est beaucoup plus modeste (+ 8,9 %) avec un résultat net de 330 millions.

FROMAGERIES BEL. – Pour les six premiers mois, le résultat net hors plus-values ressort à 24,1 millions de francs contre 19,8 millions. Il s'y ajoute 116,8 millions de francs de plus-values.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	24 oct.	25 oct.
Valeurs françaises	142,7	144,2
Valeurs étrangères	149,2	151,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	24 oct.	25 oct.
Indice général	139,9	140,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 26 oct. .... 12 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25 oct.	26 oct.
1 dollar (en yens)	232,45	232,47

BOURSE DE PARIS — Comptant — 25 OCTOBRE

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 25/10

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

◆ : prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1910	4,5 % 1973	1918	1921	1920	+ 0 10
3010	C.N.E. 3 %	3021	3030	3030	+ 0 29
176	Accor	174 90	173	173	– 1 08
830	Agence Havas	840	845	845	+ 0 59
740	Euromarché	740	740	740	....
566	Europe n° 1	561	560	565	+ 0 71
750	Facom	720	700	700	– 2 77
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
800	Gen. Motors	805	842	840	+ 4 34
78	Goldfields	80 40	78	79 50	– 2 36
200	Harmony	206 50	205 40	206	– 0 24
39	Hitachi	39 05	39 95	40	+ 2 43
695	Hoechst Akt.	693	710	714	+ 3 03
89	Imp. Chemical	91 20	91 90	91 90	+ 0 76
160	Inco. Limited	152	158 50	158 50	+ 4 27
1370	IBM	1347	1372	1378	+ 2 30
74	Ito-Yokado	75 95	77 30	77	+ 1 38
440	ITT	449	469	458	+ 2
1540	Siemens A.G.	1535	1615	1605	+ 4 56
162	Sony	157	160 10	160	+ 1 91
210	T.D.K.	210	215	215 50	+ 2 61
850	Unilever	831	860	850	+ 2 28
695	Unit. Techn.	695	696	699	+ 0 57
1060	Vaal Reefs	1060	1075	1075	+ 1 41
505	West Deep	528	521	522	– 1 13
480	West Hold.	490	503	505	+ 3 06
600	Xerox Corp.	480 30	494	494	+ 2 85
2 45	Zambia Corp.	2 40	2 43	2 39	– 0 41

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 982	7 943	7 740	8 140
Allemagne (100 DM)	305 880	305 210	295	315
Belgique (100 F)	14 980	14 971	14 100	15 200
Pays Bas (100 fl.)	272 120	271 770	260	280
Danemark (100 krd)	84 450	84 435	79	87
Norvège (100 k)	108 560	108 230	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 950	11 911	11 600	12 300
Grèce (100 drachmes)	8 530	8 507	7 250	8 500
Italie (1 000 lires)	5 024	5 016	4 707	5 200
Suisse (100 fr.)	376 480	378	365	387
Suède (100 krs)	102 270	102 280	99	106
Autriche (100 sch)	43 465	43 400	42 500	44 500
Espagne (100 pes.)	5 255	5 250	4 850	5 450
Portugal (100 esc.)	6 410	6 390	5 300	6 600
Canada ($ can 1)	6 474	6 444	6 240	6 580
Japon (100 yens)	3 415	3 419	3 280	3 440

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/10
Or fin (kilo en barre)	101950	101700
Or fin (en lingot)	102000	101750
Pièce française (20 fr)	660	651
Pièce française (10 fr)	399	.....
Pièce suisse (20 fr)	648	640
Pièce latine (20 fr)	625	628
Souverain	770	754
Pièce de 20 dollars	3930	3930
Pièce de 10 dollars	1862 50	1855
Pièce de 5 dollars	1150	.....
Pièce de 50 pesos	4145	4130
Pièce de 10 florins	661	645

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 26 octobre 1983 *a été tiré à 526 341 exemplaires*

A B C D E F G

AU CONSEIL DES MINISTRES

• L'embauche de chômeurs, pour une durée déterminée, sera autorisée
• Pas de pré-retraite à 55 ans pour les personnes privées d'emploi

Alors que la publication des chiffres du chômage pour le mois de septembre est toujours retardée depuis plus de dix jours maintenant ; par la grève des centres de tri postal dit-on, le conseil des ministres de ce 26 octobre devrait être consacré, une nouvelle fois, aux mesures visant à améliorer l'emploi.

MM. Bérégovoy et Ralite, respectivement ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale et ministre délégué chargé de l'emploi, devraient présenter une communication qui reprendra, dans ses grandes lignes, les travaux des conseils des ministres du 6 juillet et du 3 août, qui avaient déjà été qualifiés d'*« exceptionnels » et n'avaient en définitive* dégagé que quelques orientations...

Depuis, des mesures ont été prises, telles que le congé sabbatique ou le congé pour la création d'entreprise, tandis que des réunions interministérielles précisaient d'autres projets et en abandonnaient d'autres.

Ainsi en est-il, et c'est l'abandon le plus important, de l'idée de la pré-retraite à 55 ans pour les chômeurs de longue durée ayant exercé un métier pénible qui n'a résisté, ni aux critiques du C.N.P.F., de la C.F.D.T. et F.O., ni à l'analyse, notamment parce qu'il aurait fallu l'étendre aux actifs exerçant les mêmes métiers pénibles. On lui aurait préféré le versement d'une allocation, d'un montant de 2 000 à 2 200 francs, qui permettrait d'attendre l'âge de la retraite. Cette mesure concernait 50 000 chômeurs de longue durée, qui seraient sélectionnés après des entretiens individualisés, et coûterait 1 milliard de francs.

De même, le gouvernement avait évoqué la possibilité de modifier, dans le sens de la souplesse, les contrats de travail à durée déterminé. Cette solution n'a finalement pas été retenue, en raison de l'opposition des organisations syndicales. En revanche, seraient autorisées les embauches de chômeurs, et eux seuls, avec des contrats à durée déterminée qui pourraient alors atteindre des périodes de 12 à 18 mois et dont la *« gestion »* serait confiée à l'A.N.P.E. De cette façon, pense-t-on, on répondrait à deux difficultés : les besoins temporaires des industriels qui souhaitent davantage de *flexibilité*, d'une part, et le souci de maintenir les chômeurs de longue durée au contact avec le monde du travail, d'autre part.

Le gouvernement s'efforcerait également de développer le recours aux actions de formation dans le cadre du F.N.E. avec un objectif de 10000 à 15000 stages, pour faciliter l'adaptation aux mutations technologiques des travailleurs menacés dans leur emploi.

Un autre volet de mesures – le travail à temps partiel, le travail à temps choisi, le congé parental, – depuis longtemps à l'étude, ont donné lieu à des consultations préliminaires avec les organisations syndicales. Celles-ci ont parfois vigoureusement réagi.

Il semble que M. Bérégovoy ait retenu quelques-unes des critiques qui ont été formulées. Alors qu'il se préparait à prendre des mesures législatives, il aurait accepté le principe de négociations, se réservant de *légiférer au printemps*.

« Un temps plein réduit »

Ainsi, au cours de ce conseil des ministres, seul un cadre général serait fixé. Pour le travail à temps partiel ou « temps choisi », deux durées seraient envisagées. L'une, égale à trente heures de travail hebdomadaire, correspondrait à un *« temps plein réduit »*. L'autre, inférieure à vingt-huit heures hebdomadaires, correspondrait au travail à temps partiel. Dans les deux cas, les heures supplémentaires pourraient être refusées par le salarié et ne devraient pas excéder, respectivement, trois *heures et deux heures par semaine*. Il resterait encore à préciser les seuils d'effectifs, à définir les contrats de travail, les moyens d'un contrôle du fonctionnement; le gouvernement, de son côté, s'engageant à consentir des exonérations pour les cotisations UNEDIC des salariés et des employeurs.

Le congé parental, qui est déjà ouvert aux hommes, serait étendu aux salariés des entreprises de moins de cent salariés. Ceux-ci pourraient *également choisir un mi-temps et* prendre ce congé pour une durée d'un an, renouvelable une fois, alors qu'actuellement ce congé est de deux ans. La seule objection syndicale concerne la possibilité, qui est laissée à l'employeur, de refuser le congé parental, et qui amène la C.F.D.T., par exemple, à imaginer que cette possibilité soit contrôlée par le comité d'entreprise ou les délégués du personnel.

Enfin, pour favoriser le développement des contrats de solidarité liés à la réduction du temps de travail, dont le gouvernement a fait l'une de ses priorités pour l'emploi en 1984 (confirmée par le programme prioritaire d'exécution du IXe Plan), il pourrait être décidé des aides spécifiques. Sur ce point, en effet, le gouvernement dit et répète qu'il souhaite avancer vers les trente-cinq heures par des accords conventionnels. Il se donnerait ainsi les moyens de susciter des vocations, sachant bien que les négociations paritaires seront longues, difficiles voire peu nombreuses.

Ce conseil des ministres n'arrêtera que des mesure ponctuelles, parfois en retrait sur les intentions, à l'exemple de la préretraite à cinquante-cinq ans pour les travailleurs ayant exercé des travaux pénibles.

ALAIN LEBAUBE.

DOLLAR CALME

L'opération militaire lancée par les Etats-Unis dans *l'île de la Grenade* (Antilles britanniques) a contribué à entretenir une certaine nervosité dans les milieux financiers, mais n'a pas eu d'effet spectaculaire, mercredi matin 26 octobre, sur la tenue du dollar.

A Paris, la devise américaine valait ainsi 7,95 F contre 7,9435 F mardi après-midi. A Francfort, elle s'est échangée à 2.6060 DM (contre 2,6035 DM) et à Zurich 2,1160 F.S. (contre 2,1143 F.S.).

Les cambistes faisaient surtout état de la fermeté relative du franc contre le deutschemark, coté 3,05 F contre 3.0521 F et, d'une manière générale, de la maigreur des affaires.

L'or s'est effrité dans la City de Londres : 397 dollars l'once contre 398 dollars.



TROIS JOURS DE COLLOQUE A LA SORBONNE

« Science et paix : la réponse des Nobel »

Sur le thème « Science et Paix : la réponse des Nobel », la FNAC et l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne) organisent un colloque réunissant, les 26, 27 et 28 octobre au grand amphithéâtre de la Sorbonne (47, rue des Ecoles, Paris-5e), une vingtaine de lauréats du prix Nobel.

La première séance, mercredi 26 à 17 heures, portera sur « Technologie : illusion ou progrès », avec la participation de MM. Pavel Cerenkov (physique, 1958), Leon Cooper (physique, 1972), Allan Cormack (médecine, 1979), William Golding (littérature, 1983), Czeslav Milosz (littérature, 1980), Louis Néel (physique, 1970), George Wald (médecine, 1967), Gérard Wolf (représentant l'Organisation internationale du travail, prix Nobel de la paix, 1969). Présidé par M. Samuel Pisar, le débat sera animé par M. Serge July et quatre « médiateurs » : MM. Jean Couture, Thierry Gaudin, Bruno Latour et Maurice Papo.

La deuxième séance, jeudi 27 à 17 heures, traitera de « la science face à la morale », avec MM. Baruch Blumberg (médecine, 1976), Carl Cori (médecine, 1947), Mme Dorothy Crowfoot Hodgkin (chimie, 1964), MM. Ernst Otto Fischer (chimie, 1973), Yves Malecot (représentant l'UNICEF, prix Nobel de la paix 1965), Peter Medawar (médecine, 1960), Abdus Salam (physique, 1979), William Shockley (physique, 1956). Débat présidé par M. Henri Laborit et animé par M. Patrick Poivre d'Arvor, avec, pour « médiateurs », MM. Robert Clarke, Antoine Danchin, Léon Schwartzenberg et le pasteur Michel Viot.

La troisième séance, vendredi 28 à 17 heures, aura pour thème « La paix par les armes » et pour participants MM. Nikolaï Basov (physique, 1964), Owen Chamberlain (physique, 1959), Sean Mac Bride (paix, 1974), Jacques Moreillon (représentant le Comité international de la Croix-Rouge, prix Nobel de la paix 1917, 1944, 1963), Marc Mouro (représentant Amnesty International, prix Nobel de la paix 1977), Mme Henriette Taviani (représentant le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, prix Nobel de la paix 1981), M. Maurice Wilkins (médecine, 1962). Présidé par Mme Hélène Ahrweiler, le débat sera animé par M. Ivan Levaï et quatre « médiateurs » : MM. Pierre Gallois, André Glucksmann, Jacques Soppelsa et Georges Waysand.

● *Un appel de M. Walesa.* – M. Lech Walesa, prix Nobel de la paix 1983, a tenté de faire parvenir un message aux autres lauréats du Nobel qui doivent se réunir mercredi 26 octobre à Paris pour participer à une conférence sur le thème « Science et paix : la réponse des Nobel ». M. Walesa souhaitait inviter les participants à signer un appel demandant aux autorités de Varsovie la libération des prisonniers politiques et l'ouverture d'un *« authentique dialogue avec la société* [polonaise] *dans l'esprit de la vérité et de la paix »*. Les services postaux de Gdansk ont refusé de transmettre son télégramme. – *(A.F.P.)*

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La déclaration de M. Mauroy sera suivie d'un débat

M. Pierre Mauroy devait faire une déclaration sur le Liban, au nom du gouvernement, suivie d'un débat, *mercredi 26 octobre*, à l'Assemblée nationale. Cette déclaration devait être lue, au même moment, au Sénat par M. Claude Cheysson.

En décidant ainsi de s'exprimer, le gouvernement est allé au-devant du souhait des parlementaires. M. Jean Francou, sénateur centriste des Bouches-du-Rhône, et M. Charles Pasqua, président du groupe R.P.R. du Sénat, avaient demandé une telle intervention.

Ce souhait n'avait été exprimé par aucun député. Mais l'initiative du gouvernement a été bien accueillie. Par le groupe socialiste, bien évidemment, auquel M. Pierre Joxe l'a annoncée avant que M. Charles Hernu ne lui fasse le récit de son voyage à Beyrouth, écouté dans une atmosphère *« tendue »*, tant la description du ministre de la défense était *« extrêmement poignante »*. Par M. Gaudin, président du groupe U.D.F., aussi, qui se félicite que le Parlement soit ainsi tenu informé.

A l'U.D.F., il est vrai, on a été particulièrement sensible au voyage du président de la République au Liban : *« Un geste humanitaire et courageux, que nous ne pouvons que saluer »*, a dit, à plusieurs reprises M. Gaudin. Le R.P.R. se montre moins enthousiaste. M. Claude Labbé, président de son groupe, a simplement déclaré : *« Ce voyage de M. Mitterrand, qui est un geste et pas un acte, ne suffira pas à lever toutes les ambiguïtés »*. Il ne veut pas donner l'impression qu'il puisse y avoir un consensus autour du gouvernement, *« qui a en mains les responsabilités et qui est le seul à les avoir »*.

L'U.D.F. émet cependant des réserves. *« Il faut définir clairement la mission de nos troupes au Liban; elles ne doivent pas rester l'arme au pied, mais soutenir clairement le gouvernement légitime et démocratique de ce pays et intervenir pour éviter les massacres »*, a expliqué M. Jean-Marie Daillet, président de la commission de la défense de l'U.D.F. M. Marcel Bigeard, est, d'ailleurs, parti dès le mardi 25 octobre à Beyrouth, apporter le soutien de l'U.D.F. aux troupes françaises et à M. Gemayel.

M. Daillet trouve la position des Etats-Unis tout aussi ambiguë que celle de la France : *« Il est temps que le monde libre se réveille »*, a-t-il proclamé. Est-ce la sonnerie de ce réveil qui a sonné à Grenade ? Il n'en est pas convaincu, lui qui n'est *« jamais favorable* a priori *à une intervention militaire »* et qui *« n'oublie pas le mauvais exemple de la baie des Cochons »*. Mais ils se souvient du rôle joué par l'ancien gouvernement de l'île dans *« la déstabilisation des Caraïbes »*.

Son collègue de l'U.D.F., M. François d'Aubert, est moins hésitant : *« Il ne faut pas*, dit-il, *faire d'angélisme; je préfère voir s'étendre la zone d'influence américaine plutôt que celle de Cuba. »* Aussi, pour lui, il ne faut pas comparer Grenade et l'Afghanistan. M. Yves Lancien, le spécialiste de la défense au R.P.R., ne partage pas cette opinion. *« Chacun défend son glacis »*, constate-t-il.

Grenade, c'est bien plus loin que le Liban; les événements sont trop récents. La plupart des députés, même socialistes, préfèrent rester prudents en attendant d'en savoir plus, ne serait-ce que grâce à l'intervention, ce mercredi, de M. Claude Cheysson devant la commission des affaires étrangères. Même M. Fiterman ne fait que poser la question : l'intervention américaine *« est-elle compatible avec les règles de non-ingérence et de respect de la souveraineté des Etats ? »*.

THIERRY BRÉHIER.

PAS DE VÉHICULE PIÉGÉ EN FRANCE

« Information nulle et non avenue. » C'est ce que le ministère de la défense a fait savoir, mercredi 26 octobre, aux unités de police et de gendarmerie mises en état d'alerte, mardi, à la suite d'un renseignement parvenu aux services de l'armée de l'air. Selon cette source, une « attaque terroriste » était en cours de préparation sur le territoire français, suivant le même processus que celui du double attentat perpétré dimanche à Beyrouth.

La rumeur s'amplifia jusqu'à mentionner des informations policières italiennes, selon lesquelles des terroristes circulant à bord d'un véhicule Citroën de couleur rouge, immatriculé à Florence, chargé d'explosifs, envisageraient d'attaquer certains objectifs militaires en France.

Aucune des vérifications faites dans la journée de mardi par les divers services de renseignement n'a été positive. Le passage du véhicule aurait été annoncé à plusieurs frontières. En vain. Un canular ? « En tout cas, un tuyau crevé », répond un policier. Le ministère de la défense n'a pas rendu publique sa source d'information.

● *M. Robert Broussard est nommé préfet.* – Le commissaire Robert Broussard, qui occupe depuis le 5 janvier 1983, les fonctions de commissaire de la République délégué pour la police en Corse, est intégré au corps préfectoral avec le grade de préfet. La décision a été prise au conseil des ministres du 26 octobre. M. Broussard est maintenu dans ses fonctions en Corse.

M. MITTERRAND A PRÉSIDÉ L'OUVERTURE DE LA XXIIe CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

C'est un discours de M. Mitterrand qui a ouvert le mardi 25 octobre, à Paris, la XXIIe Conférence générale de l'UNESCO, à laquelle assistent quelque deux mille délégués des cent soixante Etats membres de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Auréolé du prestige de sa récente visite à Beyrouth, le chef de l'Etat a été d'autant plus vivement applaudi par l'assistance (sauf par la délégation iranienne) qu'il a fait l'éloge sans réserves de l'œuvre d'une organisation de plus en plus critiquée pour sa bureaucratie et sa politisation croissantes. *« En trente-huit ans*, a affirmé M. Mitterrand, *l'UNESCO a rempli sa mission au-delà des espérances dans les trois domaines prioritaires qu'elle avait retenus : alphabétisation d'enfants du tiers-monde, coopération scientifique, sauvegarde de sites du patrimoine universel, comme Borobudur, Venise, Le Mont Saint-Michel. » « Qui dit mieux ? »*, a lancé le président de la République.

Mais, a-t-il souligné, au cours des deux dernières décennies du siècle, le monde aura à affronter *« des forces centrifuges venues déranger notre confort. Une nouvelle donne scientifique vient tout bouleverser. La culture peut couper le monde en deux, car plus la science progresse plus l'écart entre les peuples s'accroît »*. M. Mitterrand a donc pressé l'UNESCO d'œuvrer à l'avenir *« pour accorder le développement scientifique aux capacités de formation des hommes »*.

Les délégués vont maintenant poursuivre leurs travaux prévus jusqu'au 29 novembre et au cours desquels doit être notamment fixé le montant du budget 1984-1985 de l'UNESCO. – J.-P. P.-H.

